

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES ET SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE  
SOCIAL AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**L'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES  
CENTRAFRICAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE  
(TCHAD), 2003-2023**

Mémoire présenté et soutenu publiquement le 15 Juillet 2025 en vue d'obtention  
du diplôme de Master en Histoire

*Option: Histoire des Relations Internationales*

Par  
**Noubaramadji Saroguina**  
(Titulaire d'une Licence en Histoire)



*Jury*

| Qualité    | Noms et prénoms             |                 | Université |
|------------|-----------------------------|-----------------|------------|
| Président  | Raymond Anselme EBALE       | Professeur      | UY 1       |
| Rapporteur | Virginie WANYAKA BONGUEN O. | Professeure     | UY 1       |
| Examineur  | Edouard DJOMDI              | Chargé de Cours | UY 1       |

Juillet 2025

## SOMMAIRE

i

|                                                                                                                                             |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| SOMMAIRE .....                                                                                                                              | i    |
| DEDICACE.....                                                                                                                               | ii   |
| REMERCIEMENTS .....                                                                                                                         | iii  |
| LISTE DES ABBREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES.....                                                                                           | iv   |
| LISTE DES ILLUSTRATIONS .....                                                                                                               | vi   |
| RESUME.....                                                                                                                                 | viii |
| ABSTRACT.....                                                                                                                               | ix   |
| INTRODUCTION GENERALE.....                                                                                                                  | 1    |
| CHAPITRE I : PROCESSUS D’ACCUEIL ET D’INSTALLATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE.....                         | 28   |
| I. MOBILES DE DEPLACEMENT ET ITINERAIRES MIGRATOIRES DES REFUGIES CENTRAFRICAINS AU TCHAD .....                                             | 30   |
| II. CADRE ET INSTRUMENTS JURIDICO-NORMATIFS DE PROTECTION ET D’ENCADREMENT DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                         | 35   |
| III. POLITIQUE D’ACCUEIL A L’INSTALLATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                                                          | 44   |
| CHAPITRE II : LES ACTEURS EN CHARGE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE.....                                        | 57   |
| I. L’ETAT TCHADIEN ET LES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                                                                              | 59   |
| II. LES PARTENAIRES DE L’ETAT TCHADIEN ET LA PRISE EN CHARGE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                                       | 64   |
| III. LES LIMITES DES ACTEURS EN CHARGE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                                                             | 76   |
| CHAPITRE III : ACTIVITES D’AUTONOMISATION, LES ATOUTS ET DIFFICULTES D’INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE..... | 81   |
| I. POLITIQUES ET ACTIVITES D’INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE.....                                                                              | 83   |
| II. ATOUTS DE L’INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES.....                                                                              | 87   |
| III. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE PROCESSUS D’INTEGRATION ..                                                                             | 91   |
| CHAPITRE IV : PERSPECTIVES D’INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE .....                 | 114  |
| I. PERSPECTIVES SOCIALES D’INTEGRATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                                                             | 121  |
| II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES D’INTEGRATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE.....                                                          | 126  |
| III. PERSPECTIVES JURIDIQUES D’INTEGRATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                                                         | 129  |
| CONCLUSION GENERALE .....                                                                                                                   | 133  |
| ANNEXES .....                                                                                                                               | 134  |
| SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIES .....                                                                                                  | 134  |
| TABLE DES MATIERES .....                                                                                                                    | 134  |

A

Toute la famille SAROQUINA.

## REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail a vu la contribution de plusieurs personnes que nous tenons à remercier particulièrement.

A notre Directrice, Pr Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen qui nous a accompagné tout au long de notre travail à travers son dévouement, son sens du travail et sa volonté de nous inculquer son expertise. Son apport dans la réalisation de notre travail est d'une grande envergure et nous tenons à lui témoigner notre sincère reconnaissance et la joie qui nous comble d'avoir pu bénéficier de ses conseils, son expertise et sa disponibilité.

Nous adressons une reconnaissance à tous nos enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé 1 qui ont contribué de près ou de loin à notre formation et ce, sans relâche en nous inculquant des valeurs qui leurs sont propres.

Ensuite, nous remercions M Bachar Oumar Mahamat, délégué provincial de la CNARR/Goré, Mme Véronique Njo coordonnatrice du bureau provincial du HCR/Goré, M Doudje Boy du bureau provincial de HCR/Goré qui nous ont été d'une très grande aide lors de notre passage dans la sous-préfecture de Goré sans oublier tous les personnels de la CNARR, du HCR, de tous les organismes humanitaires en charge des réfugiés dans ladite région. Ces mêmes remerciements vont à l'endroit du sous-préfet de Goré, du chef de canton de Timberi, des chefs de villages, des populations autochtones ainsi que la collaboration des personnes concernées c'est-à-dire les différents réfugiés qui ont mis à notre disposition, leurs précieux temps.

Nous présentons notre reconnaissance à l'endroit de la famille Ramadebaye Solta pour les divers conseils mis à notre disposition, à Nuya About Merveille pour la force qu'elle nous a transmise, à tous nos ami(e)s et à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de notre travail car sans leurs apports respectifs, l'aboutissement de ce travail serait un processus un peu complexe.

## LISTE DES ABBREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

**ACF** : Action Contre la Faim

**ACP** : Approche Centrée sur la Personne

**ACRA** : Association de Coopérative Rurale en Afrique et en Amérique Latine

**ADES** : Agence de Développement Economique et Social

**AIRD**: *African Initiatives for Relief and Development*

**APLFT** : Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad

**Art** : Article

**ASHDR/Climat** : Association au Secours Humanitaire pour le Développement Rural et aux Changements Climatiques

**CACH** : Caritas Suisse

**CEA** : Communauté Economique Africaine

**CEEAC** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

**CEMAC** : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

**Cend-Sad** : Communauté des Etats Sahélo-Sahariens

**CNARR** : Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et Rapatriés

**CRRF** : Cadre d'Actions Globales pour les Réfugiés

**CRT** : Croix-Rouge Tchad

**DIS** : Détachement Intégré de Sécurité

**DPHR** : Détachement pour la Protection des Humanitaires et des Réfugiés

**FALSH** : Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines

**HCR** : Haut-Commissariat pour les Réfugiés

**HIAS**: *Hebrew Immigrant Aid Society*

**IHDL** : Initiative Humanitaire pour le Développement Local

**IRIC** : Institut des Relations Internationales du Cameroun

**LMI** : *Lakarmissionen International*

**MIM-MP21** : Mouvement Irrégulier Mixte et Monitoring de protection P21

**OCAM** : Organisation Commune Africaine Mauricienne et Malgache

**OCHA**: *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*

**OI** : Organisation Internationale

**OIM** : Organisation Internationale des Migrations

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**ONAPE** : Office National pour la Promotion de l'Emploi

**ONG** : Organisation Non-Gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**OUA** : Organisation de l'Unité Africaine

**PAM** : Programme Alimentaire Mondial

**PARCA** : Projet d'Appui aux Réfugiés et Communautés d'Accueil

**PNEFP** : Politique Nationale de l'Emploi et de Formation Professionnelle

**RCA** : République Centrafricaine

**TAD** : Théorie de l'Autodétermination

**UA** : Union Africaine

**UEDEAC** : Union Economique et Douanière des Etats de l'Afrique Centrale

**UNESCO**: *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.*

**UNHCR**: *United Nations High Commissioner for Refugees*

**VBG** : Violence Basée sur le Genre

**WVI** : *World-Vision International*

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### A. Graphiques

|                                                                                                                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1 : Caractéristiques démographiques des populations réfugiées à Goré.....                                                                                 | 53  |
| 2 : Evolution du nombre des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré entre 2003 et 2021 .....                                              | 55  |
| 3: Répartition des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré selon les difficultés d'accès aux services de base .....                         | 94  |
| 4 : Répartition des réfugiés de la sous-préfecture de Goré selon leurs avis par rapport à la diversité culturelle et l'intégration socio-économique. .... | 96  |
| 5 : Répartition des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré selon leurs avis sur la relation avec la population hôte.....                   | 98  |
| 6 : Répartition de la population hôte selon les raisons pour lesquelles elle n'approuve pas l'arrivée des réfugiés dans la localité (Goré) .....          | 99  |
| 7: Répartition des réfugiés de la sous-préfecture de Goré selon qu'ils aient ou non un emploi stable administratif. ....                                  | 102 |
| 8 : Répartition des réfugiés de la sous-préfecture de Goré selon leurs avis sur les pratiques agricoles et les conflits agriculteurs-éleveurs.....        | 106 |

### B.Photos

|                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 : La route d'accès au camp d'Amboko .....                                                                 | 49 |
| 2 : La route d'accès au camp de réfugiés de Gondjé .....                                                    | 50 |
| 3 : Plaque montrant l'entrée dans le camp des réfugiés de Dosseye .....                                     | 51 |
| 4: Plaque située dans le camp de Doholo, implantée en 2018 par le HCR.....                                  | 52 |
| 5 : Centre de santé réalisé par le projet PARCA au camp de Gondjé.....                                      | 62 |
| 6: Centre de formation professionnelle du camp de Dosseye.....                                              | 67 |
| 7 : Assistance de l'ONG CARE Internationale via son projet PAMUDOR réalisé au Camp de Dosseye en 2021 ..... | 74 |

### C. Tableau

|                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 : Caractéristique démographique des réfugiés centrafricains à Goré en Décembre 2023. .... | 52 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2 : Caractéristiques des réfugiés centrafricains dans les camps de Goré en décembre 2023 ..... | 86 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

#### **D. Planche**

|                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------|----|
| 1 : Vendeuse de poisson et boucher dans le camp d'Amboko..... | 85 |
|---------------------------------------------------------------|----|

#### **E. Carte**

|                                                                                                                    |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1: Representation spatiale de la region de Goré avec les differents quatre camps des réfugiés centrafricains. .... | 7 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

## RESUME

Les conflits armés, les exactions politiques, les désaccords communautaires, les troubles naturels voire changements climatiques sont à l'origine pour la plupart des cas dans le monde, des afflux incessants des réfugiés. C'est le cas notamment de ceux centrafricains qui, depuis le début des années 2000, sont présents au Tchad en général et plus particulièrement dans la sous-préfecture de Goré d'où la présence des différents acteurs principaux tels que les institutions des Nations-Unies, les Organisations Internationales et/ou Nationales, les Organisations Non-gouvernementales qui ne cessent d'œuvrer pour assister les réfugiés. L'objectif de la recherche portant sur ce thème consiste dans un premier temps à évoquer les différents problèmes qui rendent l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains plus complexe au Tchad et surtout dans ladite région sans oublier les différentes suggestions nécessaires à entreprendre pour une meilleure intégration des réfugiés. Considéré dès le début de la crise par les réfugiés centrafricains comme terre de refuge, le Tchad se voit non seulement dans l'obligation de les accueillir compte tenu de ses engagements tant nationaux qu'internationaux en faveur des réfugiés mais aussi par sa volonté de maintenir son image solidaire sur la scène internationale. En ce qui concerne l'aspect méthodologique, dans le but de mieux cerner, comprendre et élucider la question relative à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré en particulier et au Tchad en général, le recours à une documentation issue d'autres sciences telles que le droit, la sociologie, l'anthropologie, la géographie est important. L'Histoire en tant que science requiert diverses sources pour son élaboration. Néanmoins, malgré les assistances multiformes dont bénéficient les réfugiés centrafricains de ladite région, ces derniers tardent malheureusement à s'intégrer dans le tissu socio-économique et ce, à cause des problèmes tels que le manque d'accès aux services de base, manque d'activités et/ou d'emplois, manque de formations professionnelles, conflits agriculteurs-éleveurs, discrimination voire les désaccords avec la communauté locale, manque de financement, faiblesses institutionnelles et juridiques... Dans une telle mesure, il est important d'œuvrer pour favoriser et faciliter l'intégration socio-économique de ces derniers en mettant à leur disposition des moyens nécessaires tels que l'accès aux services de base, les former et les conscientiser au vivre ensemble avec la population locale, l'accès aux emplois et la mise en place des activités génératrices de revenu voire bien d'autres.

**Mots clés** : intégration, réfugié, exactions politiques, conflits, Tchad.

## ABSTRACT

*Armed conflicts, political abuses, community disagreements, natural unrest and climate change are the cause, for the most part, of the incessant influx of refugees in the world. This is particularly the case for those from the Central African Republic who, since the beginning of the 2000s, have been present in Chad in general and more particularly in the sub-prefecture of Goré, hence the presence of various key players such as United Nations institutions, international and/or national organizations, and non-governmental organizations that continue to work to assist refugees. The objective of the research on this theme is first to discuss the various problems that make the socio-economic integration of Central African refugees more complex in Chad and especially in the said region, without forgetting the various suggestions needed to be undertaken for better integration of refugees. Considered from the beginning of the crisis by Central African refugees as a land of refuge, Chad is not only obliged to welcome them given its national and international commitments in favor of refugees but also by the desire to maintain its image of solidarity on the international scene. With regard to the methodological aspect, in order to better identify, understand and elucidate the question relating to the socio-economic integration of Central African refugees in the sub-prefecture of Goré in particular and in Chad, the use of documentation from other sciences such as law, sociology, anthropology, geography is important. History as a science requires various sources for its development. However, despite the multifaceted assistance that Central African refugees in the said region benefit from, they are unfortunately slow to integrate into the socio-economic fabric due to problems such as lack of access to basic services, lack of activities and/or jobs, lack of professional training, farmer-herder conflicts, discrimination and even disagreements with the local community, lack of funding, institutional and legal weaknesses, etc. To this extent, it is important to work to promote and facilitate the socio-economic integration of the latter by providing them with the necessary means such as access to basic services, training them and making them aware of living together with the local population, access to jobs and the establishment of income-generating activities and many others.*

**Keys Words:** *Integration, refugees, political atrocities, conflicts, chad.*

## **INTRODUCTION GENERALE**

## I. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

La problématique axée sur les réfugiés est un sujet qui ne cesse de prendre d'ampleur. Elle façonne les relations internationales et est souvent source des débats et des nombreux accords tant nationaux qu'internationaux. C'est dans cette même perspective que Luc Cambrezy dans son ouvrage titré " *réfugiés et exilés : crises des sociétés, crises des territoires*" déclare en ces termes : " les mouvements des réfugiés ne sont pas un phénomène nouveau, pas plus qu'ils ne sont une particularité du XXe siècle. Ils ont accompagné l'histoire de l'humanité<sup>1</sup>". En effet, depuis quelques décennies, le monde fait face aux conflits armés, aux terrorismes, aux exactions ou ambitions politiques démesurées, aux conflits communautaires et/ou ethniques, aux conditions climatiques et catastrophes naturelles dont l'influence globale s'observe au niveau des populations affectées. Par conséquent, ils sont à l'origine des mouvements migratoires forcés donc de l'afflux incessant des réfugiés dans le monde<sup>2</sup>. Cet afflux incessant des réfugiés dans le monde, étant une des préoccupations majeures des acteurs humanitaires en l'occurrence les Etats, a apporté une touche particulière dans la vision globale du monde car il est d'une importance capitale dans les relations internationales<sup>3</sup>. Aujourd'hui, que ce soit en Amérique, en Europe, en Asie et/ou en Afrique, la problématique relative aux migrations forcées et en l'occurrence celle des réfugiés n'est pas exclue. En 2023, le nombre de personnes déplacées dans le monde sous les craintes et peurs est estimé à plus de 117.3 millions parmi lesquelles près de 43.4 millions de réfugiés<sup>4</sup> et ce, malgré le fait que selon le rapport de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), au moins 8565 personnes migrantes mortes en 2023 pour une augmentation de plus de 20% par rapport à l'année 2022<sup>5</sup>. Cette hausse, causée par des raisons telles que la traversée difficile des frontières et/ou les mauvais traitements, les conditions de déplacement et bien d'autres aspects n'empêche guère les personnes sous contraintes des menaces à chercher refuge ailleurs car aucune autre solution n'est envisageable à leurs yeux.

En effet, nul ne peut prétendre parler de l'afflux incessant des réfugiés dans le monde sans évoquer le cas du continent africain qui ne cesse d'enregistrer des conflits armés, les

---

<sup>1</sup> L. Cambrezy, *Refugiés et exilés : Crises des sociétés, crises des territoires*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2001, p.32.

<sup>2</sup> *Ibid.* p.34.

<sup>3</sup> H. Thiollet, "Migrations et relations internationales, les apories de la gestion multilatérale des migrations internationales ?", *Des migrations aux circulations transnationales*, 2010, p.1.

<sup>4</sup> HCR, Rapport sur les tendances mondiales de 2023, Genève, UNHCR, 2023, p.5.

<sup>5</sup> Journal le Monde, "Pour les migrants, l'année 2023 a été la plus meurtrière de la décennie, selon l'ONU", consulté le 01 Septembre 2024 à 12h15mn sur : <https://www.lemonde.fr>.

coups d'états, les conflits identitaires voire communautaires faisant de lui, un des continents les plus conflictuels<sup>6</sup>. En Afrique, la question de gestion de l'afflux des réfugiés est au cœur des préoccupations pas seulement des Etats mais aussi et surtout de la gouvernance internationale notamment le HCR. Suite aux conflits qu'il traverse, l'Afrique est un des continents les plus touchés par la question des réfugiés dont plus de 37% c'est-à-dire environ 45,9 millions des personnes déplacées de force pour un total de 8,9 millions de réfugiés<sup>7</sup>.

Au Tchad plus particulièrement, la présence des réfugiés et la question surtout de leur intégration n'est pas non plus un sujet tabou. Comme bien d'autres pays africains, le Tchad se voit confronter aux problèmes des réfugiés issus de ses pays voisins comme le Nigeria, le Soudan, la Lybie, la République Centrafricaine et bien d'autres. En 2015, le Tchad accueille plus de 324 702 réfugiés Soudaniens, 99 212 réfugiés centrafricains et plus de 20 200 réfugiés Nigériens<sup>8</sup>. Compte tenu de sa position géographique avec la République Centrafricaine (RCA), de ses liens sociaux et surtout de ses engagements en faveur des réfugiés, le Tchad accueille depuis le début des années 2000 un nombre important des réfugiés centrafricains : C'est le cas des ceux installés dans la sous-préfecture de Goré.

En effet, depuis son accession à l'indépendance, la République Centrafricaine (RCA) traverse une instabilité politique marquée par des coups d'Etats, conflits armés, guerres de succession. Ceci pousse des milliers des centrafricains à chercher refuge ailleurs en l'occurrence au Tchad, pays voisin dans l'optique de trouver de la stabilité. Dès 2003, plus de 56 000 réfugiés ont fui vers le Sud du Tchad. L'instabilité dont la RCA fait face après son accession à l'indépendance, pousse le Tchad à enregistrer en 2022 plus de 126 908 réfugiés centrafricains soit 20,71% de l'effectif total des réfugiés sur son territoire. Cette situation fait du Tchad l'un des premiers pays d'accueil des réfugiés centrafricains sinon le troisième pays d'accueil des réfugiés centrafricains en Afrique et deuxième nationalité de la population réfugiée au Tchad après les Soudanais malgré le fait qu'il soit placé 186<sup>e</sup> /189 pays listés par l'indice de développement humain en 2017<sup>9</sup> contre 140 515 réfugiés centrafricains au Tchad

---

<sup>6</sup> C. Bidimé Epopa, "Essai d'étude du phénomène des conflits armés en Afrique à partir de l'exemple camerounais (1960-2016)", Thèse de Doctorat/Ph en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2022, p.13.

<sup>7</sup> F. X. Ada Affana, "Crise des réfugiés en Afrique : une négligence alarmante", *Institut d'Etudes de Sécurité/Africa*, 2023, p.01.

<sup>8</sup> N. Palmbert "Inégalités culturelles et discrimination à l'égard des réfugiés soudanais au Camp de Djabal/Tchad", Mémoire de Master en Education Spécialisée, Université de Yaoundé 1, 2022, p.12.

<sup>9</sup> Tchad, "Plan de réponse, pays pour les réfugiés", 2019-2020, p.12.

en janvier 2023<sup>10</sup>.

Accueillis et installés dans la sous-préfecture de Goré en particulier et sur le territoire tchadien en général, il convient de préciser que comme partout ailleurs, l'un des problèmes relatifs à la situation des réfugiés dans les territoires d'accueil est la question de leur intégration. Ainsi, le choix de ce thème axé sur : " l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré (Tchad), 2003-2023" consiste dans un premier temps à évoquer les différents problèmes qui rendent l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains complexe. Dans un second temps, à apporter une série des solutions tant sociales qu'économiques pour rendre cela effective et/ou faciliter leur insertion. Tous ces facteurs permettent de cerner les raisons du choix de ce thème.

## **II. LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET**

Les raisons qui ont poussé à choisir ce thème sont à la fois d'ordre personnel et scientifique.

### **1. Raisons personnelles**

Les raisons personnelles sont marquées par le simple fait que nous avons été témoin proche des conditions de vie des réfugiés centrafricains dans cette partie du Tchad en particulier et dans le reste du territoire en général<sup>11</sup>. Témoin proche en ce sens que nous avons vécu dans la ville de Goré pendant plus de 04 ans allant de 2008 à 2012. Pendant cette période, nous avons non seulement pu côtoyer quelques réfugiés centrafricains mais aussi et surtout assister aux différents problèmes dont ils sont victimes notamment sur la question de leur insertion socio-économique. Dès lors, nous nous sommes dit qu'il serait nécessaire d'apporter à travers ce thème, une touche particulière à cette situation que traverse les réfugiés centrafricains vivant dans ladite région en particulier et de manière générale sur le sol tchadien.

### **2. Raisons scientifiques**

Au niveau scientifique, la première raison émane du fait que beaucoup de travaux scientifiques effectués dans cette région évoquent des aspects particuliers sur le cas des réfugiés centrafricains et en plus, rares sont les auteurs qui ont orienté leurs productions scientifiques sur la question liée à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains

---

<sup>10</sup> HCR, "Personnes déplacées de force et apatrides", le 27 Juin 2024, p.9.

<sup>11</sup> ONU Info, " Au Tchad, les réfugiés centrafricains ont besoins davantage d'aide humanitaire (HCR)", *Migrants et réfugiés*, 16 Mars 2018, p.3.

dans la sous-préfecture de Goré. D'ailleurs, même ceux qui avaient pu le faire avaient soit utilisé des approches émanant d'autres disciplines telles que le droit, la géographie, la sociologie. Dans le cadre des travaux historiques, le constat reste le même parce que certes des productions sur le bien être des réfugiés, le soutien ou l'appui du gouvernement et celui des partenaires ont été réalisés mais force est de constater qu'ils ne traitent en aucun cas l'aspect lié à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains. C'est dans ce contexte et surtout sur la base de ces constats faits que nous estimons nécessaire d'effectuer et/ou de mener des études sur l'intégration socio-économique des réfugiés vivant dans la zone de Goré d'où son intérêt.

### **III. INTERET DE L'ETUDE**

Ce thème axé sur l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains au Tchad présente un intérêt à la fois scientifique et social.

Au plan scientifique, il est judicieux d'évoquer comment la réalisation de ce travail serait d'une importance capitale pour tous les acteurs qui œuvrent dans le cadre de la protection des réfugiés car sans doute, l'intérêt que dégage ce thème est indéniable dans la mesure où il servira comme source de référence pour les chercheurs, élèves et étudiants désirant orienter leurs recherches dans ce domaine. Il pourrait servir également d'une aide précieuse pour les Nations Unies, les organismes humanitaires, les ONG ainsi que les chefs d'Etats étant donné qu'à travers lui, ceux-ci sauront les manquements, les besoins non seulement des réfugiés mais aussi et surtout les différends dont ils font face afin de leur permettre de plus s'ingérer dans le tissu socio-économique<sup>12</sup>. En plus, le contenu de ce travail présente également des solutions envisageables pour faciliter l'insertion des réfugiés dans la sphère sociale et économique. En des termes simples, ce travail sera d'une aide impeccable pour la "communauté scientifique" car il servira sans doute une des sources de référence, un support, un document pourquoi pas une donnée.

Au plan social, notons que depuis le début des années 2000, le Tchad et particulièrement la zone de Goré ne cesse d'enregistrer l'afflux incessant des réfugiés centrafricains sur son sol car depuis son accession à l'indépendance, la RCA, comme les autres pays africains n'est pas resté indifférent aux problèmes des conflits armés, coups d'Etats et bien d'autres poussant ainsi aux déplacements forcés d'où les réfugiés. Ainsi, la

---

<sup>12</sup> Corbeaunews, "Le sort des réfugiés centrafricains au Sud du Tchad", consulté le 06 septembre 2024 à 11h12mn sur <https://www.crisisgroup.org>.

présence des réfugiés centrafricains au Tchad se justifie tout d'abord par sa proximité géographique, ses atouts naturels. En plus, l'intérêt social qui découle de ce thème reste le fait que d'une part, il permettra de comprendre l'importance du vivre ensemble, de l'hostilité entre deux peuples différents et d'autre part, comprendre les horreurs que dégagent les guerres.

#### **IV. DELIMITATION DU SUJET**

La délimitation vient du verbe délimiter qui signifie action de fixer les limites ou résultat de cette action (selon le Dictionnaire Français) or dans ce contexte d'étude, elle peut être appréhendée sous plusieurs angles en se posant des questions sur les aspects à étudier à priori, sur l'importance de la position géographique ou encore sur la période de temps à considérer<sup>13</sup>. Dès lors, la délimitation d'un sujet de mémoire est d'une importance capitale car elle permet d'augmenter la validité et la fiabilité d'un sujet de recherche. Ainsi, la délimitation de ce sujet de recherche sur l'intégration des réfugiés centrafricains au Tchad plus particulièrement dans la zone de Goré s'inscrit dans le cadre temporel et spatial bien déterminé.

##### **1. Cadre temporel**

Cette étude axée sur l'intégration socio-économique des réfugiés précisément dans la sous-préfecture de Goré, va de 2003 à 2023.

Au lendemain des indépendances, la situation sécuritaire des pays africains s'est détériorée et ce, à cause des exactions politiques et d'innombrables instabilités dont ces derniers font face. Cette situation est à l'origine de nombreux déplacements forcés en Afrique. Au Tchad, avec les crises de ses pays voisins tels que les crises centrafricaines de 1965, 1969, 1990 et surtout des crises soudanaises des années 1960, le nombre de personnes réfugiées s'est accru<sup>14</sup>.

En effet, la particularité de l'année marquant le début du cadre chronologique de cette thématique, c'est-à-dire 2003 est le fait qu'elle marque la première vague d'afflux des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré plus particulièrement. Cette crise de 2003 a causé un nombre conséquent de déplacés centrafricains au-delà de leurs frontières dans le souci d'échapper à toutes les atrocités dont ils sont victimes. Dès 2003, la sous-préfecture

---

<sup>13</sup> Document juridique, "La dissertation juridique-Comment délimiter le sujet ?", consulté en ligne sur <https://www.doc-juriste.com> le 06 Septembre 2024 à 11h50.

<sup>14</sup> Z. Marie-Joelle, "La République centrafricaine et le Tchad : fragiles également ?" Consulté en ligne sur

de Goré a enregistré la première vague d'arrivées des réfugiés centrafricains estimée à plus de 13. 000 installés plus précisément dans le camp d'Amboko<sup>15</sup>. Cette première vague marque le début des afflux incessants des réfugiés centrafricains dans ladite localité.

L'année 2023 correspond à la borne supérieure de ce travail car elle marque non seulement une nouvelle prise de position ou un nouvel engagement de l'Etat tchadien dans sa quête d'assurer la protection et la prise en charge des réfugiés résidant sur son territoire en général et ceux centrafricains en particulier mais surtout une autre vision à travers son institution représentative qu'est la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR)<sup>16</sup> dans la zone de Goré. En d'autres termes, l'année 2023 est celle d'une nouvelle politique initiée par le gouvernement tchadien via la CNARR dans la Sous-préfecture de Goré et elle est dite "stratégie quinquennale"<sup>17</sup> qui vise à maintenir et à améliorer la fiabilité et la crédibilité des données des réfugiés résidant dans ladite région en particulier et au Tchad en général.

## 2. Cadre géographique

Au plan géographique, le milieu choisi pour cette étude est la sous-préfecture de Goré, dans la région du Logone Oriental précisément au Sud du Tchad. Plusieurs raisons expliquent le choix de cette région en rapport avec cette thématique car elle fait partie depuis deux décennies des localités au Tchad qui ne cessent d'être victimes du phénomène d'afflux des réfugiés venant des pays voisins notamment ceux de la République centrafricaine. En plus d'être une localité à densité de la population, elle est géographiquement proche de la frontière centrafricaine.

Goré, en langue Kaba vient du mot *gor* qui signifie grande jarre ou grande vase, est une petite ville située dans le département de la Nya Pendé, région du Logone Orientale<sup>18</sup>. Elle est située à une dizaine de kilomètres de la frontière centrafricaine. Cette situation géographique fait d'elle une des régions où la densité de la population réfugiée centrafricaine est plus

---

<https://www.degruyter.com> le 07 Novembre 2024 à 08h47mn.

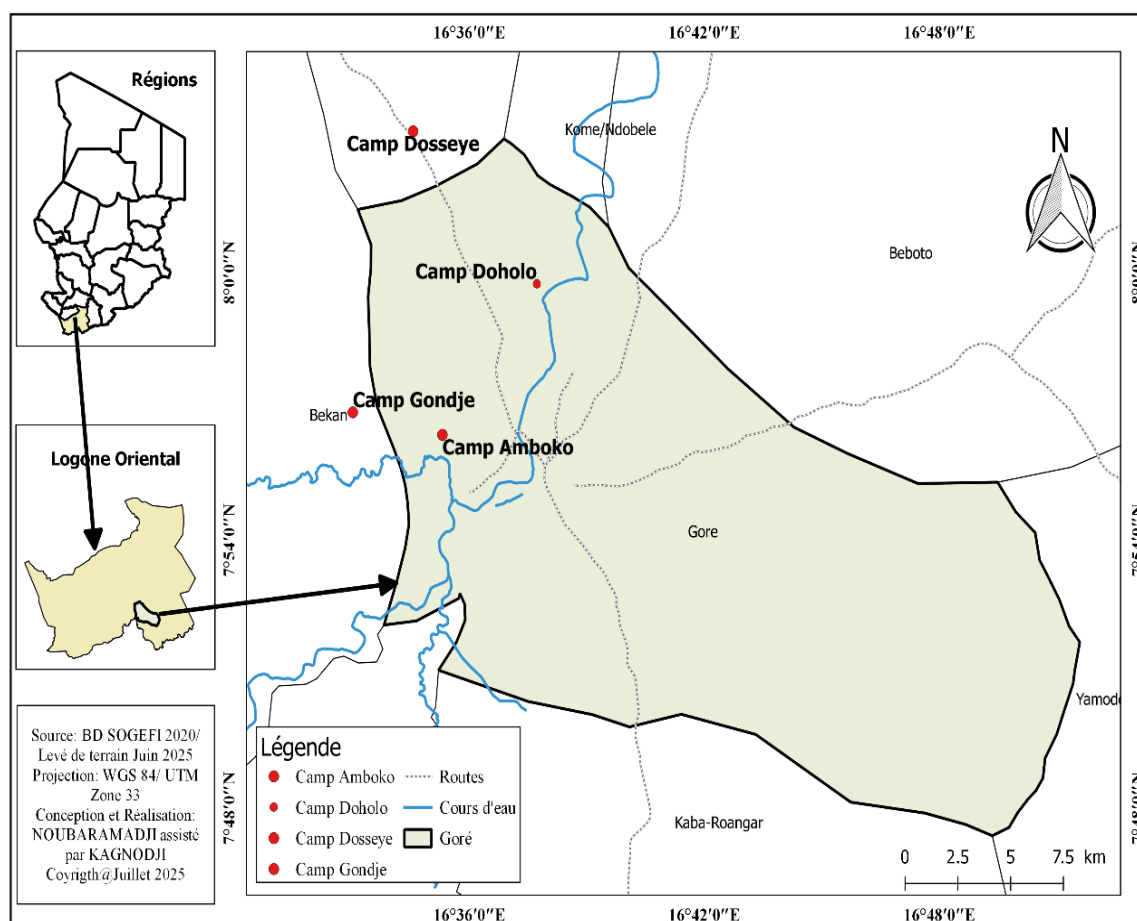
<sup>15</sup>K. André, "Le site d'amboko au Sud du Tchad, un immense village", consulté en ligne sur <https://www.unhcr.org> le 07/11/2024 à 09h09mn.

<sup>16</sup> La CNARR est une institution étatique nationale créée par Décret N°839/PR/PM/MAT/2011 dont le but consiste à assister les réfugiés sur tout l'étendue du territoire. Représentant de l'Etat au près des réfugiés, la CNARR, constituée de la Sous-Commission d'Accueil et d'enregistrement, celle d'Eligibilité et celle de Recours, travaille en partenariat avec les autres organismes en charge des réfugiés au Tchad comme le cas dans la sous-préfecture de Goré. Consulté via [cnarr-tchad-refugiés](https://cnarr-tchad.site123.me) sur : <https://cnarr-tchad.site123.me> le 07 Novembre 2024 à 10h15mn.

<sup>17</sup> Le plan quinquennal est une sorte des objectifs fixés dans le but de les réalisés dans une période donnée comme celle de la CNARR à l'endroit des réfugiés.

élevée. Ainsi, de 2003 jusqu'en 2021, période marquant les dernières arrivées des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré, la ville de Goré se trouve au centre des préoccupations. Elle est limitée au Nord par le Département de la Pendé, au Sud par la RCA, à l'Est par le Mandoul et à l'Ouest par les Monts de Lam<sup>19</sup>. Dans le cadre économique, la ville de Goré entretient des échanges nationaux avec les marchés de Doba, Moundou, Bebedja, Bodo voire au plan international Betoko en RCA. Constituée majoritairement des chrétiens et animistes et quels que peu des musulmans, la Ville de Goré est un des espaces de refuge par excellence pour les réfugiés centrafricains au Tchad. La carte ci-dessous est une présentation spatiale de la région de Goré avec les quatre camps de réfugiés centrafricains.

**Carte 1:** Représentation spatiale de la région de Goré avec les différents camps des réfugiés centrafricains.



**Source :** BD SOGEFI 2020/Levé de terrain, Juin 2025, Projection WGS84/UTM, Zone 33. Conception et réalisation : Noubaramadji Saroguina assisté par Kagnodji, Coyright@Juillet2025.

<sup>18</sup> Goré, consulté en ligne sur <https://fr.wikipedia.org> le 07 Novembre 2024 à 12h22mn.

<sup>19</sup> A. Djekodoum Nadjji, "L'action des ONG internationales dans les camps de réfugiés de Goré au Tchad", Mémoire de Master, Institut des Relations internationales du Cameroun/Université de Padoue, 2019, p.27.

## V. ANALYSE CONCEPTUELLE

L'analyse conceptuelle est très importante dans le cadre d'un travail de mémoire car elle permet de clarifier les concepts clés à utiliser dans le cadre de la recherche afin d'établir les bases solides. En plus, elle consiste à expliquer, définir les termes utilisés en les situant dans un cadre théorique et en décrivant leurs caractéristiques, leurs relations et surtout leurs distinctions<sup>20</sup>.

Dans le cadre de cette thématique, les concepts à clarifier sont les suivants : intégration, Socio-économique et réfugiés.

L'intégration dérivée de "*integratio*", rétablissement, renouvellement, réparation, elle vient du Latin "*integrare*" qui signifie renouveler, rendre entier<sup>21</sup>. Elle désigne le fait d'entrer dans un tout, dans un groupe, dans un pays. Encore définie comme action d'intégrer, le fait de s'intégrer, plusieurs synonymes permettent de mieux la cerner. Il s'agit entre autres de consolidation, adaptation, assimilation, inclusion, insertion, incorporation, unification... A travers ces synonymes, nous pouvons comprendre le lien qui existe entre l'intégration et la société.

Selon le dictionnaire encyclopédique, l'intégration peut se définir comme "un processus par lequel un individu ou un groupe s'adapte et assimile à un nouvel environnement social, culturel ou communautaire<sup>22</sup>". Cette définition explique le caractère social qui découle de l'intégration car elle met l'accent sur le rapport entre l'individu et son environnement, la façon dont il peut s'ingérer dans un nouvel espace qui n'est pas le sien. En sciences politiques, l'intégration est utilisée pour surtout designer "un processus par lequel les individus ou les groupes sont inclus dans les structures politiques, sociales et économiques d'une société et comment ils contribuent<sup>23</sup>". Cette conception de l'intégration en sciences politiques se réfère à la notion de l'inclusion des citoyens dans le domaine politique à travers leur participation dans les prises des décisions nécessaires pour le développement de la région dont ils font parties. Elle peut aussi designer la coopération entre Etats ou régions pour former

---

<sup>20</sup> P. Fabricio, "Guide de la recherche en analyse conceptuelle", consulté en ligne sur <https://mindthegraph.com> le 07 Septembre 2024 à 13h11mn.

<sup>21</sup> Dictionnaire la Toupie, consulté en ligne via <https://www.toupie.org> le 07 Septembre 2024 à 16h07mn.

<sup>22</sup> F. Camille, "Dictionnaire encyclopédique universel", *Flammarion*, 1894-1898, p.924.

<sup>23</sup> S. Thomas, "Politiques d'intégration et de lutte contre les exclusions", consulté ligne sur <https://www.dunod.com> le 07 Septembre 2024 à 20h13mn.

des unions politiques ou économiques.

En droit, l'intégration dans son sens large prend en compte des aspects par les quels des individus ou des groupes acquièrent un statut légal dans un nouveau pays ou une nouvelle société. Elle inclue l'obtention de la citoyenneté, la résidence légale permanente ou d'autres formes de statut légal qui permettent aux individus de participer pleinement à la vie sociale, économique et politique de leur nouveau lieu de résidence<sup>24</sup>. Cependant, dans le contexte propre aux Nations Unies, l'intégration vise à favoriser l'égalité, la non-discrimination, la justice sociale et le respect des droits de l'Homme ceci, en incluant la promotion de l'intégration des groupes marginalisés y compris les réfugiés, les migrants, les minorités ethniques, les femmes ou des populations vulnérables. Ce qui revient à parler de la participation, d'inclusion, d'interaction des individus, des groupes ou des Etats dans les structures sociales, économiques, politiques et culturelles plus large<sup>25</sup>.

Néanmoins, force est de constater que bon nombre d'intellectuels, auteurs ont eu à évoquer chacune des définitions en fonction de leur conception, domaine. Au rang de ceux-ci, figure le nom de Emile Durkheim, qui relie pour sa part l'intégration au social d'où le concept "intégration sociale" qui, d'après lui, est une clé pour comprendre le fonctionnement de la société. Pour ce dernier, l'intégration est le résultat d'un processus par lequel les individus sont liés les uns aux autres et se sentent faisant partie intégrante d'un groupe social plus large dont il la définit comme étant : "les interactions entre individus, leur conformation à un model uniformisé de passions et l'adoption d'idéaux semblables et de représentations communes<sup>26</sup>". Cette conception d'Emile Durkheim met l'accent avant tout sur le consensus, la cohésion sociale et les partages des normes et valeurs communes.

Dans le contexte de cette étude, l'on peut cerner l'intégration comme une manière de s'adapter avec une localité donnée, un groupe d'individu au sein d'une société et ce, sans discrimination de race, d'ethnie voire de religion car elle implique plus l'esprit d'acceptation et du vivre ensemble, de tolérance et pardon.

Toutes ces définitions sont associées à des processus de changement, d'adaptation et

---

<sup>24</sup> V. Barbé, "La définition juridique de l'intégration. Etude de droit comparé", *Revue de la Recherche juridique-Droit prospectif*, 2015, p.45.

<sup>25</sup> OIT, "Définition de l'intégration de la dimension du genre" consulté en ligne sur <https://webapps.ilo.org> le 07 Novembre 2024 à 15h03mn.

<sup>26</sup> C. Rhein, "Intégration sociale, intégration spatiale", *morphologie spatiale, morphologie sociale*, 2003/3 tome 31, p.193.

d'inclusion mais l'intégration peut également être le sujet de débat et de controverses concernant la manière dont elle est mise en œuvre, ses implications pour les droits individuels et collectifs ainsi que ses effets sur la cohésion sociale.

Le concept socio-économique est un adjectif qui renvoi de son côté aux phénomènes sociaux, économiques et à leurs relations. Il s'agit ici d'un groupe de mots composé à la fois du concept social et économique et qui fait référence à l'interaction entre les aspects sociaux et économiques d'une société. Ce concept montre la dimension interdépendante entre la société et l'économie. Il met en évidence la manière dont les aspects sociaux peuvent être influencés par les aspects économiques<sup>27</sup>. Il permet de comprendre que ces deux dimensions interagissent ou façonnent les réalités tant sociales qu'économiques.

Dans le contexte de cette thématique, il s'agit de l'évaluer dans le sens d'une appartenance ou ingérence à la fois dans la vie sociale et économique dans un environnement bien précis. Néanmoins, au fond, il ne serait pas non plus exclu de l'associer au contexte intégration afin de mieux cerner son étendu. Dès lors, par intégration socio-économique, nous entendons un processus par lequel des individus ou groupes s'intègrent dans une société sur les plans sociaux et économiques. Cela implique sans aucun doute une participation active dans la vie économique, l'accès à l'emploi, l'éducation, les services sociaux et bien d'autres opportunités dans le sens de la cohésion sociale. L'intégration socio-économique vise tout de même à créer des conditions équitables et inclusives pour tous les membres d'une société et ce, peu importe leur origine, leur statut socio-économique ou leur identité c'est-à-dire sans discrimination ni inégalité en promouvant une participation active de tous<sup>28</sup>. C'est dans ce contexte qu'est orientée cette réflexion sur celle des réfugiés serait sans doute une option importante vue surtout l'influence de ces derniers dans les débats mondiaux actuels.

Selon la convention des Nations Unies de 1951 relative aux réfugiés, la définition retenue est la suivante :

Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection du pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner<sup>29</sup>.

<sup>27</sup>Dictionnaire biologique aquaportail, "Socio-économique (Socio-économie) : définition", consulté en ligne sur <https://www.aquaportail.com> le 17 Septembre 2024 à 11h54mn.

<sup>28</sup> Intégration économique, consulté en ligne sur <https://fr.wikipedia.org> le 07 mars 2024 à 13h23mn.

<sup>29</sup> Article 1 alinéa 2 de la Convention des Nations Unies de 1951 et son protocole additionnel de 1967 relatifs aux statuts des réfugiés, p.2.

Toutefois, la définition juridique et la politique d'asile peuvent varier et influencer d'une part la définition du terme réfugié et ce, en fonction de la politique de chaque Etat mais la plupart de ces derniers reconnaissent celle établie par ladite convention et le lien particulier réside dans le fait qu'elle met l'accent sur la protection des personnes qui ont été contraintes de fuir leur pays<sup>30</sup>.

L'OUA via sa Convention du 10 septembre 1969, définit pour sa part le terme "réfugié" comme:

Toute personne du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité<sup>31</sup>.

Le Tchad par la loi n°027/PR/2020 portant Asile au Tchad reconduit et reconnaît les définitions telles que précisées et données par la Convention des Nations Unies relative au statut de réfugiés ainsi que son protocole additionnel de 1967, la Convention de l'OUA du 10 Septembre 1969<sup>32</sup>.

Par contre, André Jacques, définit pour sa part les réfugiés comme des "déracinés, ils fuient pour sauver leur vie, pour échapper à toute forme de mort, personnelle ou familiale, économique ou politique dans une volonté de survie, avec l'espoir de trouver ailleurs refuge, protection, vie descente, travail, dignité donc une vie supportable<sup>33</sup>".

Dans le cadre de cette étude, l'on peut concevoir et appréhender un réfugié comme toute personne qui prend du recul vis-à-vis de sa localité d'origine faute des nombreux obstacles auxquels elle se retrouve confrontée et dans l'espoir de trouver mieux ailleurs donc de la stabilité. En effet, toutes les précédentes définitions mettent avant tout, en évidence, la question relative au besoin premier exprimé par les réfugiés. Ce besoin n'est rien d'autre que la volonté et/ou l'espoir de trouver mieux ailleurs. Cependant, ces différentes conceptions et définitions permettent de mieux cerner la notion de l'esprit critique qui sera le prochain point de cette étude.

## VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

<sup>30</sup> Dictionnaire droit humanitaire, "Réfugié", consulté en ligne sur <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org> le 07 Novembre 2024 à 9h56mn.

<sup>31</sup> Article 1 alinéa 2 de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, p.5.

<sup>32</sup> Archives de la CNARR/Goré-Chad, loi n°027/PR/202 portant Asile en République du Tchad, p.6.

<sup>33</sup> A. Jacques, *Les déracinés : Réfugiés et migrants dans le monde*, Paris, Edition la Découverte, 1985, p.9.

La revue critique de la littérature est une étape importante dans la rédaction d'un mémoire. Que ce soit en Histoire ou dans d'autres disciplines, elle consiste à examiner et analyser de manière systématique les travaux de recherche existant sur un sujet spécifique<sup>34</sup>. L'objectif est d'évaluer, recenser et/ou synthétiser les connaissances accumulées dans la littérature afin d'identifier les points de divergences et de convergences, lacunes entre différentes études, elle permet au chercheur de se familiariser avec les travaux antérieurs. Elle permet en plus d'identifier les questions de recherche, de développer une méthodologie voire de formuler des hypothèses d'où l'intérêt de la revue critique de littérature dans la réalisation de cette étude. Pour ce faire, nous avons opté pour une méthodologie thématique<sup>35</sup>.

En effet, l'afflux des réfugiés dans le monde est depuis quelques années au centre des nombreuses préoccupations que ce soit pour les pays de départ ou ceux d'accueil. Néanmoins, ces préoccupations prennent en compte non seulement la problématique liée à leurs accueils et installations mais aussi surtout depuis un temps, celle orientée sur la question de leur insertion en général et plus particulièrement dans le tissu socio-économique d'où le cas des réfugiés centrafricains dans la zone de Goré, au sud du Tchad. Plusieurs auteurs, chercheurs et surtout acteurs humanitaires ont eu à travailler sur le cas des réfugiés qui, pour eux, ne saurait être un sujet tabou vu l'influence de ces derniers dans les débats internationaux afin de permettre au monde entier d'avoir des connaissances maximales sur cet aspect.

L'Union Africaine d'une part est actrice majeure sur la question liée aux réfugiés et ne cesse de travailler en collaboration avec les organisations humanitaires notamment les institutions des Nations-Unies telles que l'*United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)*, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)... pour la gestion des réfugiés d'où l'adoption de la Convention de l'Union Africaine sur la protection et assistance aux personnes déplacées en Afrique connue sous le nom de la Convention de Kampala de 2009<sup>36</sup>. En plus de travailler en étroite collaboration avec le HCR, l'on peut voir à travers son dévouement non seulement l'assistance aux réfugiés mais aussi l'importance de leur protection. L'UA dans l'article 3 de son acte constitutif a pour objectif premier de "réaliser une plus grande unité et solidarité

---

<sup>34</sup> J. Debret, "La revue de littérature scientifique : méthode, organisation et exemples", Scribbr. Consulté en ligne sur <https://www.scribbr.fr/article-scientifique/revue-de-litterature-scientifique> le 10 Septembre 2024.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> La convention de Kampala est une convention de l'Union africaine signée en Octobre 2009 et entrée en vigueur le 06 Décembre 2012 dans le but d'assurer protection et assistance aux personnes déplacées en Afrique. Consulté en ligne sur <https://au.int> via : convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux

entre les pays africains et entre les peuples de l'Afrique". De cet objectif naît une obligation, un devoir à accomplir. En plus, l'un des objectifs de l'UA dans l'art 3 de son acte constitutif est de : " promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et aux instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme<sup>37</sup>". Ces deux objectifs parmi tant d'autres mettent en avant l'importance liée à la solidarité entre les africains, la protection des droits de l'homme qui inclus le cas des personnes réfugiées. C'est dans ce sens qu'en 2019, au 32<sup>e</sup> sommet de l'UA, le thème retenu était : " année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique<sup>38</sup>".

Noël Netonon Ndjekery<sup>39</sup> fait mention pour sa part, de nombreuses injustices auxquelles les réfugiés sont confrontés dans les pays d'accueil en mettant l'accent sur les abus policiers tels que les tortures, les escroqueries voire corruptions, brèves, d'injustices policières. Selon l'auteur, ces injustices relèvent d'une part de la discrimination et du manque de considération en la personne réfugiée d'où ses mots : "dès lors, les événements précipitèrent. Des cris fuguèrent des ténèbres. D'autres policiers surgis de la nuit se ruèrent sur le réfugié déchainé et le labourèrent des coups. Absakine, avant de s'évanouir eut le temps d'entendre l'un d'eux dire : enfant de salaud ! ". Cependant, en dehors du fait que la conception de l'auteur permet d'établir un lien avec ce thème sur les questions relatives aux différents problèmes rencontrés par les réfugiés dans les pays d'accueil en général et au Tchad en particulier, précisons qu'en plus des injustices policières, d'autres faits sont à évoquer quand il s'agit de parler des différends auxquels les réfugiés sont confrontés.

Ndoubomadji Redji Tabitha<sup>40</sup> et Mirene Male<sup>41</sup> se sont elles penché sur les facteurs qui pourraient d'une manière ou d'une autre renforcer et favoriser la résilience et l'autonomisation des réfugiés. Si la première met un accent particulier sur les aspects internes (la famille, la religion) et externes (formation des réseaux communautaires), la seconde pour sa part voit en une autonomisation possible des réfugiés via l'entrepreneuriat qu'elle croit et considère comme un des moyens nécessaires pour faciliter l'intégration des réfugiés. Ces

---

personnes déplacées en Afrique le 08 Novembre 2024 à 10h28mn.

<sup>37</sup> Acte constitutif de l'Union africaine, article 3, p.5-6.

<sup>38</sup> R. Likibi, *L'Union Africaine face à la problématique migratoire*, Paris, l'Harmattan, 2010.

<sup>39</sup> N. Netonon Ndjekery, *La Descente aux enfers*, Paris, Hatier, 1993.

<sup>40</sup> T. Ndoubamadji Redji, "Renforcement de la résilience et autonomisation des réfugiés centrafricains du camp de Goré au Tchad ", Mémoire de Master en Science de l'Education, Université de Yaoundé 1, 2022, p.21.

<sup>41</sup> M. Mâle, "Autonomisation des réfugiés ruraux par l'entrepreneuriat en Afrique Centrale : proposition d'un cadre opératoire.", Mémoire de Master en Développement, Université de Senghor, 2019, p.15.

deux visions permettent non seulement de mieux cerner la question liée à l'autonomisation des réfugiés ou d'établir le lien avec cette thématique mais aussi de cerner qu'en plus de tous ces facteurs précisés par les auteures, d'autres aspects tels que l'entente avec la population locale et/ou la diversité culturelle, l'assistance financière sont aussi à évoquer.

Elie Noyombina Bakrembi<sup>42</sup> quant à lui, met l'accent particulier sur les actions menées par le HCR en faveur des réfugiés afin de pouvoir faciliter l'intégration sinon l'autonomisation des réfugiés dans les différents pays d'accueil tout en évoquant les limites, les manques et/ou les irrégularités des actions de cette institution dont l'un des objectifs à sa création est d'assister les réfugiés. Dès lors, son étude permet en plus d'approfondir nos analyses sur les actions que mène le HCR au Tchad et particulièrement dans la Sous-préfecture de Goré, de comprendre en quoi ses irrégularités et ses manques d'assistances des acteurs en faveur des réfugiés rendent complexe l'intégration de ces derniers.

En revanche, Palmbert Nadège<sup>43</sup> pour sa part, met l'accent particulier sur les différentes formes de discriminations que rencontrent les réfugiés une fois installés dans les pays hôtes en pointant du doigt le cas de ce qu'elle qualifie de "sexe-faible". Selon l'auteur, cette discrimination rend non seulement la coexistence pacifique presque impossible mais qu'elle est à l'origine de ce qu'elle entend par "au Tchad, beaucoup vivent de l'exclusion sociale que de l'inclusion". Cette vision de l'auteur rentre dans le cadre de ce thème de recherche en ce qui concerne les problèmes liés à l'intégration sociale des réfugiés au Tchad plus particulièrement dans la zone de Goré.

Idrissou Mbouen Gbouen<sup>44</sup> pour sa part, a orienté ses recherches sur la question liée à l'insertion socio-professionnelle des réfugiés dans les communautés d'accueil en mettant la lumière sur les facteurs pouvant contribuer à cela. Ensuite, il fait mention des apports des acteurs humanitaires en commun accord avec les pays hôtes à travers les institutions juridiques nationales et internationales en faveur des réfugiés or, l'apport de ces acteurs humanitaires présente quelque fois des retombées sur les réfugiés d'où l'un des objectifs relatifs à ce thème de recherche.

---

<sup>42</sup> E. Noyombina Bakrembi, "Action humanitaire du HCR en faveur des réfugiés au Tchad : cas du camp de Gaoui de 2014-2020", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2023, p.23.

<sup>43</sup> N. Palmbert, "Inégalités culturelles et ...", p.56.

<sup>44</sup> I. Mbouen Gbouen, "L'insertion socio-professionnelle des réfugiés de la zone de Garoua Boulai (1976-2014)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2022.

Luc Cambrezy<sup>45</sup> a orienté ses analyses sur la question de la vulnérabilité des personnes réfugiées qu'il définit en ces termes : " la vulnérabilité est ici à interpréter comme étant le risque d'être persécuté et, par extension, de craindre pour sa vie ou celle des autres mais avec une importante réserve". Il précise ainsi les différentes formes de menaces que sont confrontés les réfugiés en pointant du doigt, les faiblesses des normes internationales voire nationales et/ou continentales relatives à la protection des réfugiés. Dès lors, cette vision de l'auteur permet en plus de mieux cerner les différents problèmes d'intégration des réfugiés dans les pays d'accueil mais également d'établir le lien avec l'aspect intégration sociale des réfugiés telle qu'indiquée dans le présent travail.

Isabelle Bourgeois<sup>46</sup>, dans ses recherches, s'est penché sur une intégration des réfugiés dirigée vers l'emploi. Dirigée vers l'emploi en ce sens que d'après l'auteur, employer les réfugiés serait les conduire vers une insertion professionnelle. Néanmoins, elle souligne avant tout que cet emploi devra passer par le biais d'une formation à travers par exemple les stages et/ou d'emplois atypiques qu'elle qualifie de "mini-jobs à l'intérim". Ceci permet de comprendre et d'établir le lien entre favoriser l'accès des réfugiés aux emplois et faciliter leur intégration économique car les deux concepts y vont de pair même si d'un autre côté, plusieurs aspects sont à ajouter quand il s'agit de parler de l'intégration économique des réfugiés.

Smain Laacher<sup>47</sup> évoque de son côté le problème des réfugiés et de leur logement mais avant, il a eu à établir une lecture critique des mots car pour lui, des mots tels que migrants, immigrés clandestins, sans papiers, réfugiés économiques pour ne citer que ceux-là sont utilisés pour faire référence à une seule et même réalité : " la présence de celui qui n'est pas là depuis le début". Il met l'accent sur les conditions difficiles de vie de ces réfugiés qui, à son avis, ne vivent pas seulement dans les camps mais aussi dans les grottes et forêts. Dès lors, les analyses de l'auteur, malgré le fait qu'elles permettent de comprendre dans quel contexte et comment sont installés et logés les réfugiés, sont orientées uniquement sur les conditions de vie dérisoire des réfugiés alors même que certains d'entre eux, sont non seulement bien accueillis mais aussi bien installés à l'image de ceux centrafricains habitant la zone de Goré.

---

<sup>45</sup> L. Cambrezy, "Refugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité ?", *Revue européenne des migrations internationales*, vol.23-n°03, 2007.

<sup>46</sup> I. Bourgeois, "Refugiés : Comment les intégrer en emploi ?", *Regard sur l'économie allemande*, n°118-119, 2015, p.11.

<sup>47</sup> S. Laacher, "Refugiés sans refuse", *Pouvoirs*, Editions Le Seuil, 2013, n°144.

Robert Ebenezer Nsoga<sup>48</sup> a pour sa part, orienté ses recherches et analyses sur la protection des réfugiés, aspect essentiel à son avis. En faisant mention des flux de migrations forcées dont sont victimes les pays hôtes, il évoque ensuite les politiques mises en place par ces derniers pour assurer la protection des réfugiés à travers les mécanismes de coordination, les outils d'encadrement structurels voire infrastructurels. Dès lors, il évoque ensuite l'importance qui découle des nombreuses perspectives nécessaires pour faciliter cette protection. Or, seules ces politiques ne pourront assurer la protection des réfugiés étant donné que les réfugiés sont, en plus des droits qu'ils bénéficient, appelés à prendre connaissance du fait qu'ils ont aussi des devoirs à respecter et à prendre en compte.

Denis D. Cordell pour sa part, évoque le caractère ancien qui résulte du phénomène des réfugiés dans le monde causé par des nombreuses persécutions, conflits politiques voire religieux en l'occurrence dans le continent africain car, selon ses propos, " pour autant, les migrations forcées, spécialement celles étant liées à des conflits politiques ne datent pas d'hier<sup>49</sup>". Cette vision de l'auteur permet de comprendre non seulement le fait que les crises et conflits surtout en Afrique sont d'origines anciennes mais qu'en contrepartie, ces différents conflits ont été à l'origine des déplacements forcés et qu'il ne serait pas exclus de qualifier ces déplacés forcés, des réfugiés. De ces différentes analyses et critiques, l'on peut évoquer la question relative à la problématique centrale de cette étude qui d'une manière ou d'une autre, fera l'objet du point suivant.

## VII. PROBLEMATIQUE

Au Tchad comme partout ailleurs, quelle que une des préoccupations majeures dont le gouvernement fait face est la question relative aux réfugiés. Depuis son accession à l'indépendance sinon depuis plus de deux décennies, le Tchad se place au-devant de la scène internationale comme faisant partie des pays qui sont touchés par le phénomène des réfugiés et ce, en étant à la fois ce que Julien Ramadji Begoto, Hervé Tchekoté et Medar Ndoutorlengar qualifient : " d'un pays producteur de réfugiés et une terre d'asile des réfugiés<sup>50</sup>". Cette situation oblige les principaux acteurs humanitaires en l'occurrence les agences des Nations-Unies, les ONG, les Organisations de la Société Civile voire les

---

<sup>48</sup> R. E. Nsoga, "La protection des réfugiés en Afrique centrale : Quelle gouvernance des migrations forcées pour les Etats centre-africains ? Le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat en Géographie (PH. D), Université de Bordeaux Montaigne, 03 Juillet 2020, p56.

<sup>49</sup> D. Cordell, "Des réfugiés dans l'Afrique précoloniale ? L'exemple de la Centrafrique, 1850-1910", *Politique africaine*, n°85, 2002/1.

<sup>50</sup> J. Ramadji Begoto et al, "Réfugiés centrafricains au Sud du Tchad : Trajectoires migratoires et modes

Organisations Internationales à s'installer au Tchad pour secourir les réfugiés victimes d'instabilités dans leurs pays d'origine. Le Tchad pour sa part, entant qu'acteur mineur, agit en partenariat avec ses derniers en essayant de mettre sur pied des initiatives tant nationales qu'internationales vis-à-vis des réfugiés résidant sur son territoire en général et dans la sous-préfecture de Goré en particulier. Cependant, en accueillant les réfugiés centrafricains depuis le début des années 2000 précisément à partir de 2003 dans la zone de Goré, le Tchad se donne pour mission malgré des circonstances<sup>51</sup> et ce, en accord avec les organismes humanitaires d'aider ces derniers notamment en ce qui concerne leur intégration socio-économique. Certes ils sont accueillis et installés dans différentes régions du Tchad mais l'un des problèmes majeurs est celui de leur adaptation, leur insertion sinon intégration dans les localités d'accueil comme le cas de celle de Goré.

Cependant, quelles sont les raisons qui expliquent le choix de cette localité par les réfugiés centrafricains ? A leur arrivée, sont-ils bien accueillis et bien installés ? Bénéficient-ils d'assistance et de protection de la part des acteurs humanitaires ? Existont-ils des dispositifs mis sur pied pour faciliter l'intégration socio-économique de ces derniers ? Méritent-ils une attention particulière de la part des acteurs humanitaires y compris l'Etat hôte ? En dehors de cet aspect particulier à leur intégration socio-économique, ne représentent-ils pas des menaces pour la région hôte ? De ces questionnements découle l'objet de notre étude qui est de montrer les lourdeurs liées à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré.

### **VIII. HYPOTHESE DE RECHERCHE**

Si les réfugiés sont devenus depuis quelques années, sujets des relations internationales et ceux, impliquant divers acteurs en l'occurrence les organismes humanitaires voire les Etats, le Tchad pour sa part n'est pas non plus exclu de cette liste car, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur de ses frontières, il fait partie des pays qui témoignent leur grandeur à travers leurs implications au près des réfugiés. Ce thème de recherche axé sur l'intégration des réfugiés centrafricains au Tchad plus particulièrement dans la sous-préfecture de Goré s'appuie sur une hypothèse centrale au tour de laquelle s'articulent des hypothèses secondaires.

---

d'installation", *Revue Territoire Sud : Au cœur des mutations du Sud*, n°07, Juillet 2023.

<sup>51</sup> Le Tchad en question est un des pays africains dont la pauvreté, les insécurités sont toujours d'actualité ce qui rend son développement complexe poussant ainsi sa population à vivre dans l'instabilité incessante tant dans le domaine sanitaire, alimentaire qu'économique. Consulté en ligne dans : Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques sur <https://blogs.worldbank.org> le 08 Novembre 2024 à 11h44mn.

## **1. Hypothèse principale**

La sous-préfecture de Goré, chef-lieu du département de la Nya-pendé, province du Logone Oriental est une des régions au Sud du Tchad qui enregistre dès 2003 l'arrivée des réfugiés centrafricains et ce, à cause d'une part, de sa proximité géographique avec la RCA et d'autre part, des liens socio-culturels entre les deux peuples. Aujourd'hui, les réfugiés centrafricains représentent la deuxième population réfugiée la plus élevée au Tchad après celle du Soudan<sup>52</sup>. De tout ce qui précède, fort est de constater que ce nombre conséquent des réfugiés centrafricains dans la région de Goré serait non seulement source d'handicaps majeurs pour les réfugiés vu la diversité des populations mais aussi un souci majeur à leur intégration socio-économique en fonction du fait qu'en plus de manque d'activités et/ou d'emplois dont ils font face, il faudra ajouter l'accès limité aux besoins de base, aux formations professionnelles sans oublier la question de leur sécurité.

## **2. Hypothèses secondaires**

En ce qui concerne les hypothèses secondaires, nous pouvons énumérer quelques-unes :

En dehors des politiques d'accueil et d'installation dont les réfugiés centrafricains auraient bénéficié dès leurs arrivées dans la sous-préfecture de Goré de la part de l'Etat hôte et ses partenaires humanitaires, leurs arrivées seraient causées par les mobiles tels que les conflits intercommunautaires, les exactions politiques voire la violation des droits de l'Homme ;

L'assistance aux réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré serait les œuvres respectives des organisations humanitaires sur place en partenariat avec l'Etat tchadien ;

Les problèmes cruciaux liés à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans ladite région seraient causés par les difficultés d'accès aux services de base, les diversités culturelles sans oublier les désaccords permanents entre les réfugiés et les populations hôtes, les problèmes financiers et d'emplois... ;

L'intégration effective des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré en particulier et de tous ceux résidant au Tchad en général impliquerait sans aucun doute le concours de l'Etat d'accueil et ses partenaires, des populations locales voire des réfugiés eux-

---

<sup>52</sup> J. Ramadji Begoto et al, " Réfugiés centrafricains au...", p.15.

mêmes en question.

Des hypothèses sont une partie importante de la rédaction d'un mémoire. En facilitant la compréhension du sujet ou de la thématique, elles apportent et proposent des solutions anticipées à la problématique donnée. Elles permettent de mieux se situer pour parvenir à une bonne démarche méthodologique d'où le point suivant axé sur l'objectif de ladite recherche.

## **IX. OBJECTIF DE RECHERCHE**

Ce thème axé sur l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré s'appuie sur un objectif principal autour duquel s'articulent des objectifs secondaires.

### **1. Objectif principal**

La question des réfugiés est un sujet planétaire car partout dans le monde, des personnes fuient leur pays d'origine à cause des nombreuses persécutions dont elles sont victimes dans le but de pouvoir trouver mieux ailleurs. Accueillis et installés dans les pays d'accueils, ceux-ci sont confrontés à un autre problème : celui de leur intégration d'où le choix de ce thème porté spécifiquement sur les réfugiés centrafricains de la zone de Goré et la problématique de leur intégration. Dès lors, l'objectif principal de ce sujet consiste à évoquer les obstacles liés à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré tout en indiquant pourquoi cette intégration pose problème dans ladite région et de sur quoi, proposer quelles perspectives nécessaires pour y remédier.

### **2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques consistent à :

Evaluer les différents mobiles de déplacement et itinéraires migratoires, les différentes politiques d'accueils et d'installations ainsi que les différentes normes juridiques et institutionnelles relatives à la protection des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré ;

Evoquer les différentes implications et différents engagements des acteurs humanitaires en faveur des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré ;

Evoquer les différentes activités socio-économiques, les avantages tant sociaux qu'économiques d'une intégration réussie ainsi que les différents problèmes sociaux et économiques liés à l'intégration des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré ;

Apporter des suggestions et des perspectives nécessaires pour faciliter l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré.

## **X. DEMARCHES METHODOLOGIQUES**

Tout travail qui se veut scientifique doit impérativement passer par une méthodologie car celle-ci permet de mieux cerner non seulement la capacité de réflexion, de collecte des données de l'étudiant sur son sujet de recherche mais aussi de comprendre ses facultés d'analyse et surtout son sens critique<sup>53</sup>. Dès lors, parler des démarches méthodologiques revient également à évoquer les différentes sources, données et/ou documents consultés dans la réalisation d'un travail de recherche.

### **1. Choix des techniques de collecte des données**

La collecte des données est un aspect très essentiel dans la réalisation d'un travail scientifique car elle permet à l'étudiant ou au chercheur d'obtenir des données, des informations nécessaires à la rédaction de sa thématique étant donné qu'un travail scientifique s'appuie sur une méthodologie qui permet à l'étudiant de mieux répondre aux différentes questions relatives à son travail<sup>54</sup>. Dans le cadre de ce travail de recherche, des données primaires et secondaires ont été collectées.

En ce qui concerne les données primaires, les recherches ont commencé par la collecte des données orales sur le terrain. Cette phase nous a permis de nous approcher non seulement des réfugiés de ladite région mais également des responsables administratifs en tête des différents organismes en charge des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré (les responsables des ONG nationaux qu'internationaux, de l'Etat hôte y compris des Agences des Nations Unies sur place), des populations hôtes incluant ainsi les chefs des villages, des quartiers, les chefs de Canton voire les chefs religieux. A côté de ces données primaires, des archives dans le bureau du HCR/Goré, au sein de la CNARR/Goré ainsi que des autres organismes humanitaires sur place ont été un plus dans la réalisation de ce travail de recherche.

S'agissant des données secondaires, elles ont été obtenues par des consultations dans les bibliothèques (la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'université de Yaoundé I, du département d'histoire et du cercle Histoire-Géographie et

---

<sup>53</sup> D. Sidibé, " Chapitre III. Démarche méthodologique de recherche ", *Gouvernance et Management des Risques*, 2008, p.163.

<sup>54</sup> A. Zabve, *Méthodologie de la recherche en sciences sociales. Manuels de recherche sociale à l'usage des*

Archéologie, la bibliothèque du centre culturel de Doba). Des rapports des travaux effectués, des centres de recherche (Centre de recherche et de documentation au Sein du HCR/Goré, ainsi que des consultations en ligne via les sites web notamment les différents moteurs de recherche susceptible de fournir des informations et données (Google, Google Scholar, Google Semantic, Want, Microsoft Bing, Yahoo Search). Toutes ces données collectées ont permis de comprendre la complexité du sujet, de comprendre comment certains auteurs l'ont traité dans le passé car le phénomène des réfugiés a intéressé bon nombre d'auteurs qui ont d'une manière ou d'une autre contribué à travers leurs travaux respectifs.

## **2. Choix des techniques d'analyse des données**

L'analyse des données est une famille de méthode statistique dont les principales caractéristiques sont d'être multidimensionnelles et descriptives<sup>55</sup>. Ainsi, vue l'importance qui découle d'une bonne analyse des données collectées, la méthode hypothético-déductive, la démarche qualitative et quantitative, la démarche pluridisciplinaire ainsi que la démarche synchronique et diachronique sont adoptées.

La méthode hypothético-déductive est une démarche scientifique qui consiste à formuler des hypothèses, à recueillir des données, à tester les résultats obtenus pour réfuter et/ou appuyer les hypothèses afin d'en déduire des conséquences observables avec le temps mais également passé<sup>56</sup>. Dès lors, elle s'applique sur les causes d'un phénomène ou d'un sujet, sur la description des faits ainsi que sur l'influence probable de ce problème permettant ainsi de comprendre, de se questionner sur les causes des déplacements forcés des réfugiés dans le cadre de cette thématique, sur comment aboutir à leur intégration socio-économique et surtout quelles seront les influences d'une intégration réussie de ces derniers pour l'Etat d'accueil.

S'agissant de la démarche qualitative et quantitative, des traitements des données collectées sur le terrain à base d'un questionnaire à l'aide du numérique ainsi que du manuel. Numérique en ce sens que le recours au logiciel Excel 2020 pour pouvoir analyser convenablement et minutieusement les données qualitatives et quantitatives collectées. Les données manuelles relèvent des différentes informations collectées via les entretiens, les recherches documentaires.

---

*étudiants*, Paris, l'Harmattan, 2013, p.71.

<sup>55</sup> Analyse des données, Consulté en ligne le 20 Août 2024 sur <https://fr.wikipedia.org> à 16h43mn.

<sup>56</sup> Méthode hypothético-déductive, <https://fr.wikipedia.org> consulté le 20 Août 2024 à 20h13mn.

La complémentarité entre les sciences sociales est un aspect important en ce sens qu'elle accroît non seulement la vision de conception, d'analyses des données mais élargie également le champ d'étude dans la réalisation d'un travail de recherche dont l'objectif est de parvenir à un résultat scientifique. Dès lors, faire recours à d'autres sciences telles que la sociologie, les sciences juridiques et politiques, l'anthropologie, la géographie, afin de pouvoir justifier les différentes conceptions, études et analyses réalisées dans ce sens permet une bonne compréhension du sujet.

Pour finir, les méthodes synchroniques et diachroniques, deux dimensions d'un même objet d'étude dont les premières permettent de cerner le sujet dans son état à un temps donné tandis que les secondes expliquent son évolution dans le temps<sup>57</sup>. Elles permettent d'évaluer et de comprendre les différentes évolutions et/ou changements relatifs à ce thème de recherche axé sur l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains particulièrement dans la Sous-préfecture de Goré.

Les démarches méthodologiques permettent de collecter les données et d'analyser les sources obtenues. Cependant, comme les démarches méthodologiques, les cadres théoriques apportent un plus particulier dans la compréhension, la conception du sujet car elles permettent d'expliquer les phénomènes liés à la problématique du sujet. C'est dans ce sens que naît le prochain point de cette étude.

## **XI. CADRE THEORIQUE**

Plusieurs approches théoriques permettent d'expliquer et de comprendre le phénomène lié aux réfugiés. Ainsi, dans le cadre de ce travail de recherche, trois théories sont prises en compte à savoir : l'approche humaniste, d'autodétermination et transnationaliste.

L'approche humaniste est un courant de pensée dont l'objectif premier est orienté vers la conception positive de l'être humain plaçant l'Homme au centre de tout<sup>58</sup> comme nous le précise la déclaration de Protagoras : " l'Homme est la mesure de toutes choses<sup>59</sup>". Développée pendant la Renaissance<sup>60</sup>, l'approche humaniste met l'accent particulier sur les

---

<sup>57</sup> Synchronie et diachronie, <https://fr.wikipedia.org> consulté en ligne le 20 Août 2024 à 20h33mn.

<sup>58</sup> Psychologie humaniste, <https://fr.wikipedia.org> consulté en ligne le 30 Août 2024 à 11h11mn.

<sup>59</sup> Penseur présocratique et professeur grec du Ve siècle avant Jésus Christ, Protagoras, à travers sa déclaration, met l'homme au centre de tout et souligne d'une part la perspective et la subjectivité par lesquelles les individus perçoivent ou comprennent le monde. Consulté dans Protagoras : l'homme est la mesure de toute chose sur <https://www.worldhistory.org> le 10 Octobre 2024 à 13h02mn.

<sup>60</sup> La Renaissance est un mouvement de l'histoire européenne qui va du XIV au XVIIe siècle. Autrement dit, elle se situe entre le Moyen âge européen et l'époque moderne car elle est considérée comme une époque de

valeurs humaines via sa culture, son éducation voire son savoir et ce, en respectant la dignité, les droits et les expertises de l'Homme. Les humanistes, en prônant la vision "humano centrique"<sup>61</sup> "du monde, voient en quoi l'épanouissement, le progrès, la tolérance voire la recherche du bien-être humain sont importants pour la société. C'est aussi dans le cadre de favoriser les relations humaines que Carl Rogers<sup>62</sup> met sur pied " l'Approche Centrée sur la personne (ACP)" dont selon l'auteur, il est important de maintenir la relation entre le client et le thérapeute. Cette vision de l'auteur apporte un plus dans le cadre de l'intégration socio-économique des réfugiés dans la mesure où pour faciliter cette intégration, il est nécessaire de développer un climat d'épanouissement, des liens relationnels entre les réfugiés et les communautés sur place ou l'Etat d'accueil tout en favorisant la tolérance. Ainsi, l'intégration de ces réfugiés ne pourrait être possible sans l'esprit d'épanouissement, du vivre ensemble, de la tolérance donc du bien-être de l'Homme. Dès lors, les réfugiés, étant eux aussi des humains, méritent amplement de vivre.

En plus de la théorie humaniste, il convient de préciser celle dite "théorie de l'autodétermination (TAD)"<sup>63</sup> qui met l'accent sur les mécanismes pouvant expliquer les motivations humaines. Elle est fondée sur plusieurs idées fondamentales parmi lesquelles celle dont : " l'individu a une tendance naturelle et intrinsèque à chercher sa croissance psychologique et son intégration" et celle qui sous-jacent que "le contexte social peut favoriser ou, au contraire, empêcher ce mouvement naturel de croissance et d'intégration selon qu'il répond à trois besoins fondamentaux : l'anomie, le lien social ou appartenance et la compétence". Ces deux idéologies phares de la TAD mettent la lumière sur la question relative à la volonté des réfugiés de s'intégrer (pratiques d'activités génératrices par exemple) malgré les innombrables problèmes dont ils rencontrent en chemin et surtout l'influence que peut apporter un milieu social sur leur intégration.

---

transition entre les deux périodes. Elle caractérise également le renouveau dans les domaines de l'art, de la science, de la philosophie voire de la politique. Consulté dans : renaissance sur <https://fr.wikipedia.org> le 10 Novembre 2024 à 17h18mn.

<sup>61</sup> Le terme vision humano centrique fait référence à une approche qui met l'être humain au centre de toutes préoccupations, conceptions, valeurs. Consulté dans : en finir avec l'humano centrisme sur <https://www.laicite.be> le 11 Novembre 2024 à 15h12mn.

<sup>62</sup> Carl Rogers était un psychologue et thérapeute américain de renom et considéré comme une des figures de la psychologie humaniste. Il a mis sur pied plusieurs théories axées sur l'être humain telles que l'Approche Centrée sur la personne. Daval René, "Les fondements philosophiques de la pensée de Carl Rogers", *Approche Centrée sur la Personne. Pratique et recherche*, 2008/2 n°8, 2008, p.5.

<sup>63</sup> La théorie de l'autodétermination est une approche qui propose différentes méthodes complémentaires afin de mieux comprendre les motivations humaines. Elle a été formée dans les années 1970 à partir des travaux d'Edward Décy et Richard Ryan via un livre "*Intrinsic Motivation and Self-Determination in Human Behavior*"

En plus de ces deux précédentes, une autre théorie dite théorie transnationaliste ou le transnationalisme s'appuie sur une idéologie de la cohabitation. En tant que telle, le transnationalisme met en avant la question de la mobilité dans le monde, des relations entre différentes entités étatiques car non seulement elle conçoit les différents mouvements comme une force mais aussi un facteur de mondialisation.

Selon Glick Shiller<sup>64</sup>, le transnationalisme implique l'interdépendance de trois éléments : "une constellation post nationale"<sup>65</sup>, "des identités transnationales"<sup>66</sup> et les "liens post migratoires"<sup>67</sup> qui déterminent d'une manière ou d'une autre le maintien des liens familiaux, économiques, identitaires voire politiques au-delà des frontières d'où les rapports transnationaux entre les différents Etats impliqués et l'auteur le définit en ces termes :

Nous définissons le transnationalisme comme les procédés par lesquels les migrants forgent et maintiennent des relations sociales multiples et créent de la sorte des liens entre sociétés d'origine et la société où ils s'installent. Nous appelons ces procédés "transnationalisme" pour insister sur le fait que de nombreux immigrés construisent aujourd'hui des sphères sociales qui traversent les frontières géographiques, culturelles et politiques traditionnelles. Un élément essentiel du transnationalisme est la multiplicité des participations des immigrés dans le pays d'accueil et d'origine<sup>68</sup>.

Dès lors, considéré comme élément clé de la migration contemporaine, le transnationalisme ne permet pas seulement de comprendre le phénomène migratoire et son impact pour les pays d'origine et d'accueil des réfugiés mais aussi de mieux cerner à travers la conception de l'auteur, en quoi il est important voire primordial de tenir compte de l'intégration des réfugiés dans les pays hôtes. Ils déterminent en leur façon, les relations entre non seulement les Etats mais également les populations. Elle permet aux réfugiés d'avoir le

---

apparu en 1985. Consulté en ligne dans : théorie de l'autodétermination, motivation et bien-être sur <https://www.lapsychologiepositive.fr> le 11 Novembre 2024 à 14h05mn.

<sup>64</sup> Directrice de l'institut des cultures cosmopolites et professeure d'Anthropologie Sociale, Glick Shiller s'est intéressé dans ses recherches à une perspective comparative et historique sur la migration, des relations entre les migrants et les villes, la transnationalité des villes. Consulté dans : L'approche transnationale dans les études migratoires. Retour sur les 30 ans de travaux sur <https://www.icmigrations.cnrs.fr> le 13 Novembre 2024 à 20h24mn.

<sup>65</sup> La constellation post nationale fait référence à un modèle de structure sociale ou politique qui va au-delà des frontières c'est-à-dire qui traverse ou transperce les frontières. Souvent associée à la mondialisation, à l'interconnexion entre les individus, les peuples, les nations bref les pays à travers le monde, propose une vision du monde tournée vers les coopérations, les solidarités qui transcendent les frontières géographiques. Consulté en ligne dans : Constellation post-nationale et l'avenir de l'Etat libéral sur <https://www.cairn.info> le 17 Novembre 2024 à 21h11mn.

<sup>66</sup> L'identité transnationale fait référence à une identification individuelle ou collective qui dépasse les frontières nationales. Elle met l'accent sur les multiplicités des affiliations, la cohabitation au-delà de frontières brèves les interactions entre différents groupes, pays, peuples, continents et/ou nations. Consulté en ligne dans : identités transnationales/anthropen sur <https://revues.ulaval.ca> le 13 Novembre 2024 à 21h10mn.

<sup>67</sup> Le lien post migratoire fait référence pour sa part aux différentes connectivités, relations ou liens après une migration et ce, avec par exemple les communautés d'accueil. Consulté en ligne dans : sciences et développement durable-les liens migratoires sur <https://books.openedition.org> le 12 Novembre 2024 à 21h45mn.

<sup>68</sup> Le Projet Cosmopolis, "Le transnationalisme dans tous ses Etats" consulté en ligne sur <https://leprojetcosmopolis.com> le 07 Septembre 2024 à 6h23mn.

sentiment d'être partout et nulle part tout en renforçant les liens entre les personnes, les communautés voire les sociétés au-delà des frontières<sup>69</sup>.

## XII. DEFINITION DES CONCEPTS OPERATOIRES

**Acteur humanitaire :** est un concept utilisé pour désigner toute organisation, institution ou individu dont les actions premières visent à aider ou soutenir les populations touchées par des crises telles que les conflits armés, les catastrophes naturelles voire les violations des droits humains. Il s'agit en d'autres termes des organisations non gouvernementales, des agences des Nations Unies, des gouvernements, des groupes communautaires... qui, d'une manière globale, assurent assistance et protection aux personnes vulnérables notamment les réfugiés centrafricains de la Sous-préfecture de Goré<sup>70</sup>.

**Autosuffisance alimentaire :** fait référence à la capacité soit d'un pays, soit d'une communauté à pouvoir produire de la nourriture pour subvenir à ses propres besoins sans dépendre d'une aide extérieure. Cependant, elle implique les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans le but de garantir une sécurité alimentaire pour tous sans distinction. En d'autres termes, c'est s'engager à se prendre en charge sans dépendre d'une intervention extérieure<sup>71</sup>.

**Coexistence pacifique :** elle fait référence à la capacité de divers groupes culturels, ethniques, religieux ou sociaux et ce, sans distinction à vivre ensemble dans l'harmonie, la non-violence, la paix, l'entente voire la quiétude. Elle implique le respect mutuel au sein d'un groupe ou dans une société. Toutefois, son importance va au-delà d'une simple cohabitation pacifique car elle souvent considérée comme un élément essentiel au développement durable, à la stabilité sociale<sup>72</sup>.

**Conflit armé :** désigne des affrontements entre deux ou plusieurs parties avec une implication des forces militaires. Un conflit armé peut être interne (guerres civiles) et international (guerres entre Etats). Ses conséquences sont énormes car il est non seulement à l'origine des nombreuses pertes humaines et matérielles mais aussi souvent cause des

<sup>69</sup> Dialogue International sur la Migration, Atelier d'intersession sur : "La migration et le transnationalisme : chances et défis ", Document de travail, Mars 2010, p.10.

<sup>70</sup> S. Brunel, " l'humanitaire, nouvel acteur des relations internationales", *Revue internationale et strategique*, 2001, p. 98.

<sup>71</sup> J. C. Vereze, "Quelle autosuffisance alimentaire pour le Cameroun ? Quelques repères méthodologiques", *Etudes Rurales*, 1989, p.196.

<sup>72</sup> J. J. Wiatr, "Nation, Patrie et Coexistence pacifique", *Revue Tiers Monde*, 1968, p.869.

déplacements forcés<sup>73</sup>.

**Conflit communautaire :** Fait référence aux différentes tensions, violences entre différentes communautés causées souvent par les divergences culturelles, ethniques, religieuses ou socio-économiques. Il peut se manifester soit par des affrontements physiques, soit sous forme de discrimination et peut aussi d'une autre part, être causé par les problèmes d'accès aux ressources, les injustices historiques<sup>74</sup>.

**Exaction politique :** c'est un abus ou une violation des droits humains causé par des acteurs politiques tels que les groupes armés, les gouvernements. L'objectif premier de ces derniers consiste à étendre leur hégémonie et pouvoir. Les moyens tels que les tortures et assassinats, des arrestations et les intimidations sont employés<sup>75</sup>.

**Partenaire humanitaire :** désigne pour sa part, une collaboration, un partenariat entre deux ou plusieurs organisations dans le but de répondre à des crises et fournir une assistance aux populations touchées par des conflits, catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgences<sup>76</sup>.

**Population autochtone :** ce concept fait référence aux personnes considérées comme les premiers habitants d'un territoire ou d'une localité ayant surtout leur propre culture, langue, tradition et mode de vie distincte<sup>77</sup>.

### XIII. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Pour réaliser ce présent travail, nous avons fait face à plusieurs difficultés dont :

Premièrement, les problèmes d'infrastructures en ce sens que les routes d'accès dans les différents camps sont impraticables surtout en saison pluvieuse.

Deuxièmement, la question de méfiance, de peur et/ou de crainte des réfugiés car certains se sont montrés retissant et ce, soit par peur, soit par crainte ou simple méfiance de donner des informations à un "étranger". D'autres par contre, refusent catégoriquement de collaborer sous prétexte que les interrogations et/ou questions n'apporteront rien aux

<sup>73</sup> D. Carron, "l'acte déclencheur d'un conflit armé international", Université de Genève, Thèse de Doctorat, 2015, p.22.

<sup>74</sup> D. Yolande, " Les conflits communautaires : menace grandissante pour une paix du monde", *l'Environnement*, Novembre 2024, pp.1-3.

<sup>75</sup> Exaction politique, consulté en ligne sur <https://fr.wikipedia.org> le 15 Avril 2025 à 8h34.

<sup>76</sup> S. Brunel, " l'humanitaire, nouvel acteur...", p.99.

<sup>77</sup> UN, Qui sont les peuples autochtones ? Consulté en ligne sur <https://www.un.org> le 25 Mars 2025 à 07h48.

problèmes actuels dont ils font face.

Cependant, avec l'aide des proches à travers leurs différents encouragements ainsi que par la volonté, la persistance, la finalisation de ce travail a été rendu possible.

#### **XIV. PLAN DU TRAVAIL**

Réaliser un travail de recherche dit scientifique revient d'une part à ressortir des grandes lignes sinon des grandes articulations pour une bonne démarche méthodologique. Pour ce faire, dans le cadre de ce travail, un plan à 04 grands chapitres permet non seulement de ne pas déraiser mais surtout de maintenir une cohérence dans le travail élaboré.

Le premier chapitre de ce travail est axé sur les politiques d'accueil et d'installation des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré. Le chapitre met l'accent particulier sur les mobiles de déplacement et itinéraires migratoires des réfugiés centrafricains au Tchad. Les cadres et instruments juridico-normatifs de la protection des réfugiés centrafricains à Goré. En fin, les politiques d'accueil et d'installations des réfugiés centrafricains à Goré.

Le second chapitre par contre, est axé sur les acteurs en charge des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré en mettant la lumière sur les différents organismes humanitaires qui, de façon directe ou indirecte œuvrent pour le bien-être de ces derniers et ce, en partenariat avec l'Etat hôte malgré quelques obstacles qu'ils rencontrent.

Le troisième chapitre est centré sur les activités d'autonomisation des réfugiés, les atouts ainsi que les difficultés d'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré. Le chapitre met l'accent particulier sur les problèmes liés à la complexité d'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans ladite région malgré ses atouts possibles et les différentes activités entreprises par ces derniers.

Pour finir, le quatrième chapitre est axé sur les perspectives d'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré car, il met en évidence les différentes solutions à envisager pour permettre ou faciliter l'intégration socio-économique des réfugiés.

**CHAPITRE I : PROCESSUS D'ACCUEIL ET D'INSTALLATION DES REFUGIES  
CENTRAFRICAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE**

Les conflits violents, les crises identitaires et communautaires, les mouvements de *boko-haram*, les coups d'Etats, les conditions climatiques, les pauvretés, les maladies sont autant des causes liées au phénomène des migrations forcées dans le monde et en Afrique depuis quelques décennies faisant de l'Afrique centrale particulièrement un foyer à la fois d'origine et d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile<sup>1</sup>. Le Tchad, comme bien d'autres pays, n'est pas non plus épargné par cette situation car il ne cesse d'être à la merci d'afflux des réfugiés et selon le rapport des Nations Unies sur les migrations internationales, le pays enregistre une augmentation de plus de 02% de migrants internationaux entre les années 2000 et 2017 à cause de l'afflux incessant des réfugiés sur son sol (OIM 2017)<sup>2</sup> en l'occurrence ceux centrafricains. Les camps de la zone de Goré accueillent plus de 90 000 personnes soit 35% sont réfugiés parmi lesquels se trouvent celles centrafricaines<sup>3</sup>.

Dès 2003, plus de 56 000 réfugiés centrafricains avaient fui vers le Sud du Tchad dont majoritairement dans la sous-préfecture de Goré. Ceci est dû à sa proximité géographique avec la frontière centrafricaine car comme le pense Joséphine Lemouogue, " la proximité géographique est la première raison qui a poussé 72 % de réfugiés centrafricains à franchir la frontière pour trouver l'asile non loin de leur pays"<sup>4</sup>. En plus de sa proximité, la zone de Goré présente d'autres privilèges nécessaires pour les réfugiés centrafricains faisant d'elle un des foyers au Sud du Tchad où la densité de la population réfugiée d'origine centrafricaine est conséquente. Les arrivées massives des réfugiés centrafricains au Tchad et très précisément dans la sous-préfecture de Goré attirent l'attention de l'Etat tchadien. Le Tchad, en collaboration avec les institutions nationales, les Organisations Non Gouvernementales et/ou les Organisations Internationales, œuvre pour la protection des réfugiés. Dès lors, dans ce chapitre, il sera question dans un premier temps d'évoquer les causes sinon les mobiles de déplacement ainsi que les itinéraires migratoires des réfugiés centrafricains au Tchad. Dans un second temps, il sera question d'aborder dans ce chapitre la problématique relative aux différents cadres juridico-normatifs de protection et d'encadrement des réfugiés centrafricains à Goré. La dernière partie de ce chapitre mettra en lumière les différentes politiques d'accueil et d'installation des réfugiés centrafricains à Goré.

---

<sup>1</sup> G. Idrissou Mbouen., "L'insertion socio-professionnelle des réfugiés de la zone de Garoua-Boulai (1976-2014)", Université de Yaoundé 1, Mémoire de Master en Histoire, 12 Septembre 2022, p.27.

<sup>2</sup>J. Lemouogue, "Vers les terres d'accueil en Afrique Centrale : La vulnérabilité des réfugiés centrafricains au Cameroun et au Tchad", *Revue canadienne de géographie tropicale*, Vol (8), N°2, 15 décembre 2021, p.11.

<sup>3</sup> H. Caux, "Nouvelle arrivée de réfugiés centrafricains au Tchad", *articles et reportages*, 19 Août 2005, pp. 1-3.

<sup>4</sup> *Ibid.* p.13.

## **I. MOBILES DE DEPLACEMENT ET ITINERAIRES MIGRATOIRES DES REFUGIES CENTRAFRICAIS AU TCHAD**

Les mouvements des réfugiés dans le monde en général et en Afrique en particulier sont souvent influencés par des facteurs tels que les conflits, les persécutions, la pauvreté, les catastrophes naturelles voire les conditions climatiques<sup>5</sup>. Ces facteurs, que ce soit en Afrique ou partout ailleurs, font partie d'une manière ou d'une autre des causes des déplacements forcés. Dès lors, les réfugiés centrafricains sont victimes de quels quelques-uns de ces facteurs qui, pour la plupart d'entre eux, ont contribué à changer le cours de leur vie. C'est dans cette logique que déclare Mme Denehoudjoum mbayré en ces termes : " J'étais une femme de foyer avec une famille parfaite jusqu'à ce que cette crise de 2003 vienne tout m'arracher. Aujourd'hui, je suis réfugiée sans famille par ce que j'ai perdu mes proches, c'est-à-dire ma famille<sup>6</sup>." En effet, si les crises centrafricaines ont poussé un nombre conséquent des populations centrafricaines à chercher refuge ailleurs notamment au Tchad, d'autres facteurs sont à prendre en compte comme les mobiles de leur déplacement et/ou leurs itinéraires migratoires.

### **1. Les facteurs de mobilités des réfugiés centrafricains au Tchad**

Plusieurs facteurs ont influencé et/ou causé le déplacement des populations centrafricaines parmi lesquels figurent : les conflits armés et violences intercommunautaires, les instabilités politiques, les violations des droits de l'Homme...

#### **1.1. Conflits armés et violences intercommunautaires**

De nombreuses personnes fuient leurs pays à cause des conditions inappropriées dont elles font face. Que ce soit dans les pays comme le Soudan du Sud, la Somalie, la République Démocratique du Congo voire la République Centrafricaine, nombreux sont les réfugiés qui fuient à cause des conflits armés notamment les guerres et violences intercommunautaires et/ou violences ethniques<sup>7</sup>. Les réfugiés centrafricains victimes de ces différents conflits, se sont réfugiés au-delà de leurs frontières à l'image de ceux ayant migré vers le Tchad. En d'autres termes, parmi les facteurs ayant causé l'arrivée des réfugiés centrafricains au Tchad, figure en bonne place ceux liés aux conflits armés, voire conflits ethniques dont ils sont victimes. Face à une telle tension, nombreux sont les réfugiés interviewés qui estiment et déclarent que le meilleur choix à faire, était de quitter le pays. C'est dans ce sens que M.

<sup>5</sup> S. Martin et al, "*what is crisis migration?*", *forced migration review* 45, 2014, p.13.

<sup>6</sup> Denehoudjoum Mbayré, 33ans, Commerçante, Réfugiée, Camp de Dosseye, Dosseye le 31 mai 2024.

<sup>7</sup> S. Martin et al, "*What is crisis...*" p.3.

Oumar Issa, réfugié centrafricain au camp de Doholo déclare en ces termes : " la meilleure décision que nous avons prise était de sortir de ce pays car si on ne l'avait pas fait, certains d'entre nous seraient déjà morts<sup>8</sup>". En effet, le conflit en RCA de 2003 avec le renversement du président Ange-Felix Patassé par François Bozizé a marqué le début d'une série de violences armées, de rebellions, des coups d'États causant ainsi des déplacements massifs de la population centrafricaine à l'exemple de ceux arrivés dès 2003 au Tchad.

En plus des conflits armés, les violences intercommunautaires ont façonné la vie des populations centrafricaines car les tensions en particulier entre les chrétiens et musulmans ont poussé des milliers de populations centrafricaines à fuir le pays dans l'espoir de trouver mieux ailleurs. C'est dans cette logique que certains réfugiés sont arrivés au Tchad. Les violences entre groupes armés comme les *ex-seleka* constitués majoritairement des musulmans et les *anti-balaka* essentiellement des chrétiens ont conduit à des attaques ciblées contre des communautaires entières<sup>9</sup>. Cette situation, négative qu'elle soit, a poussé bon nombre des personnes à chercher de la stabilité en dehors des frontières centrafricaines à l'exemple du Tchad.

## **1.2. Instabilité politique et violation des droits de l'Homme**

Les exactions politiques et/ou les instabilités politiques sont parmi tant d'autres causes de déplacements forcés en Afrique d'une manière générale et des populations centrafricaines vers le Tchad en particulier. Caractérisées par des changements fréquents des régimes, l'absence de la stabilité ou de la bonne gouvernance, les coups d'états, les exactions politiques dont souffre la RCA a créé au sein de la population, en plus d'inquiétude, le sentiment de vivre dans l'insécurité permanente, la sensation de vivre dans la peur comme nous l'indique M. Daoud Kondo, réfugié au camp de Gondjé : " on était souvent inquiet et on a souvent peur de ce qui pourrait nous arriver demain<sup>10</sup>".

En plus l'on peut évoquer le cas des violations des droits de l'Homme. Face à ces différentes menaces, les populations sont privées en plus de leurs libertés, de leurs droits alors même que, dans l'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il est précisé : " tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sureté de sa personne<sup>11</sup>". Face à ces libertés

<sup>8</sup> Oumar Issa, 45ans, Cultivateur, Réfugié, Camp de Doholo, Doholo le 07 Juin 2024.

<sup>9</sup>A. Seminakpon Houénou, " Aspect de la crise en République Centrafricaine", *Paix et sécurité européenne et internationale*, 2016.

<sup>10</sup> Daoud Kondo, 67ans, Commerçant, Réfugié, Camp de Gondjé, Gondjé le 28 Mai 2024.

<sup>11</sup> Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, art 3, 1948, p.8.

et droits menacés, chercher refuge auprès des pays voisins reste une des solutions d'où le choix du Tchad parmi les pays d'accueil de ces derniers. En plus, l'article 14 alinéa 1 de la même Déclaration Universelle des Droits de l'Homme leur offre la possibilité de séjourner dans les pays de leur choix face à une persécution : " devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays<sup>12</sup>". Les atrocités telles que les meurtres, les viols, des enlèvements et d'autres formes de violences commises par des groupes armés ont poussé les populations centrafricaines à fuir vers le Tchad. Au nombre des réfugiés centrafricains interviewés, l'un deux notamment M. Soulé Souleymane, habitant le camp d'Amboko nous laisse entendre ses douleurs en ces termes :

Moi, je suis un père de famille même jusqu'à maintenant, je vis avec ma Femme et mes enfants mais ce que mes enfants ont traversé, c'est plus que la mort. Elles ont été torturées, maltraitées et violées pendant des jours. Aujourd'hui, quand je les vois, je suis triste par ce que je sais qu'elles ont tout perdu. Heureusement qu'elles sont en vie mais le handicap mental qu'elles ont, c'est que cela fera partie de leurs souvenirs. C'est pourquoi il est difficile pour moi de prétendre repartir en RCA car à mes yeux, ce pays ne représente plus rien pour moi<sup>13</sup>.

Tous ces facteurs sont les causes principales sinon quelles que unes d'entre elles qui ont poussé les centrafricains à migrer malgré eux vers les pays voisins à l'exemple du Tchad. Néanmoins, force est de constater qu'autour de ce processus de migration forcée dont les populations centrafricaines sont victimes, plusieurs moyens ont été mis sur pied par ces dernières pour pouvoir traverser les frontières tchadiennes d'où la problématique sur leurs différents itinéraires migratoires.

## **2. Itinéraires migratoires des réfugiés centrafricains au Tchad**

Les itinéraires migratoires des réfugiés centrafricains vers le Tchad sont les résultats directs des crises et complexes que traverse la RCA<sup>14</sup>. Les réfugiés centrafricains, à la recherche de la sécurité et surtout de la stabilité, utilisent tous les moyens possibles pour pouvoir sortir des frontières centrafricaines et se réfugier au Tchad. C'est dans ce contexte que nombreux sont les réfugiés qui ont risqué leur vie en empruntant diverses voies qui, pour certains d'entre eux, c'était un autre tour de calvaire. Si certains réfugiés à l'image de M. Pierre Ndeytou ont bénéficié de moyens de transport mis à leur disposition par les acteurs humanitaires voire l'État hôte dont en ces termes il se réjouit : " grâce à Dieu, je faisais partie de ceux qui sont transporté depuis la frontière jusqu'ici par le HCR<sup>15</sup>", d'autres par contre se

<sup>12</sup> Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, art 3, 1948, p.30.

<sup>13</sup> Soulé Souleymane, 66ans, Commerçant, Réfugié, Camp d'Amboko, Amboko le 22 Mai 2024.

<sup>14</sup> OCHA, "République centrafricaine-rapport de situation", consulté en ligne le 20 Novembre 2024 sur <https://reports.unocha.org> à 13h30mn.

<sup>15</sup> Ndeytou Pierre, 42ans, Eleveur et Agriculteur, Réfugié, Camp de Dosseye, Dosseye le 31 Mai 2024.

sont lancé eux-mêmes dans ce que l'on peut qualifier de la "quête vers une meilleure vie" et ce, avec tous les risques possibles.

## **2.1. La traversée terrestre des frontières**

Les frontières entre le Tchad et la RCA constituent majoritairement les points de passage des populations centrafricaines suite aux crises et persécutions dont elles sont victimes. Ces points de passages à travers les frontières, qu'ils soient formels ou informels sont perçus par les réfugiés centrafricains comme une autre forme de misère et de souffrance. Toutefois, ces derniers, c'est-à-dire les réfugiés centrafricains sont contraints de quitter leur pays même si d'après eux, la situation sécuritaire du pays d'accueil n'est pas non plus stable. Mme Dionlar Albertine, responsable du groupement des femmes solidaires au camp de Gondjé déclare en ces termes les conditions difficiles liées à leur déplacement :

Parmi nous qui sommes ici, il y a des mères d'enfants, des futures mères et des mères qui ont perdu leurs enfants. Le plus difficile pour nous, n'était pas seulement la situation de notre pays mais aussi les conditions dans lesquelles nous avons fait passer pour traverser la frontière. Certains ont perdu leurs familles, d'autres une partie de leur corps. Nous avons fait des jours dans les frontières pour échapper aux attaques parce que toutes les grandes routes sont remplies des criminels<sup>16</sup>.

En effet, l'un des points de passages les plus utilisés par les réfugiés centrafricains est le point de passage de la frontière de Bekoninga en raison surtout de sa proximité avec la zone de Goré. Le point de passage frontière de Bekoninga est ouvert uniquement aux piétons. Les réfugiés, anxieux et épuisés et surtout dévastés, traversent la frontière à pied pendant des jours ainsi que les enfants. Via ce point de passage, des dizaines de milliers de personnes fuient les attaques de plus en plus brutales, ciblant principalement les personnes pour des motifs religieux pour espérer sortir de ce calvaire inhumain. Dès 2013 par exemple, Plus de 13 000 personnes réfugiées ont fui la République centrafricaine vers le sud du Tchad par le biais de la frontière de Bekoninga. En plus de la frontière de Bekoninga, les réfugiés centrafricains arrivent au Tchad via la frontière Sido à l'est du Tchad et Bitoye, près de la frontière avec le Cameroun<sup>17</sup>. Des recherches effectuées permettent de comprendre que les réfugiés centrafricains bénéficient d'une part de l'assistance de l'État tchadien et d'autre part, d'autres acteurs soucieux du devenir des dites personnes en détresse. Pour ce faire, des moyens de transport en commun initiés par ces derniers pour faciliter le déplacement des certains réfugiés chanceux d'appartenir à ce groupe. La présence de l'État tchadien est marquée surtout par l'implication de CNARR au près des réfugiés centrafricains dès les frontières. Le HCR

<sup>16</sup> Dionlar Albertine, 29ans, Ménager, Réfugié, Camp de Gondjé, Gondjé le 28 Mai 2024.

<sup>17</sup> F. Farman, "Des milliers des réfugiés centrafricains ont déjà rejoint le Tchad", consulté en ligne le 27

ainsi que d'autres acteurs pour leur part, ont assuré du mieux qu'ils le peuvent, le transport des réfugiés en mettant à la disposition de ces derniers, des véhicules. Cependant, à travers l'histoire événementielle, l'on peut évoquer que les réfugiés centrafricains arrivés au Tchad via les voies terrestres, sont reparties en deux catégories dans la mesure où la première catégorie met en évidence les réfugiés ayant traversé les frontières sans le concours des acteurs humanitaires tandis-que la seconde est celle des ceux ayant bénéficié d'assistance humanitaire. Toutefois, en dehors des voies terrestres, y'a-t-il pas d'autres moyens de déplacement ayant permis aux réfugiés centrafricains d'arriver au Tchad ?

## **2.2. La traversée aérienne des réfugiés centrafricains**

En plus des traversées terrestres et surtout dans des conditions inappropriées telles qu'évoquées ci-haut, certains réfugiés centrafricains bénéficient de l'apport des acteurs soucieux de leur devenir. Ainsi, certains réfugiés centrafricains sont arrivés au Tchad par la voie aérienne. Celle-ci reste le concours de l'Etat hôte ainsi que des organismes humanitaires qui mettent sur pied un moyen de déplacement aérien pour transporter les réfugiés. Liée aux contextes de crise, l'arrivée aérienne des réfugiés centrafricains au Tchad est un sujet complexe. Complexe en ce sens que le Tchad, impliqué dans les questions d'afflux des réfugiés vers son territoire, œuvre du mieux qu'il le peut, à assurer aux côtés de ses partenaires humanitaires pour aider les réfugiés à quitter les persécutions dont ils font face<sup>18</sup>. Entre décembre 2013 et janvier 2014, plus de 5000 réfugiés centrafricains sont arrivés à la capitale tchadienne (N'Djamena) par la voie aérienne<sup>19</sup>. Dans la zone de Goré, très peu sont des réfugiés ayant traversé la frontière par la voie aérienne à l'image de Djoubian Foua qui en ces termes, déclare :

Je ne suis pas venu directement ici. Je suis d'abord arrivé à N'Djamena parmi les réfugiés qui sont transportés par l'hélico. Mais je suis ici aujourd'hui parce ma famille par contre est transportée ici à Goré. Au début, je ne savais pas exactement leur position. Je me suis renseigné pendant des mois pour savoir exactement leur position et c'est pourquoi j'ai décidé de les rejoindre<sup>20</sup>.

En effet, pour quels que uns des réfugiés arrivés par la voie aérienne, il n'y avait pas trop d'obstacles, des risques et surtout d'insécurité rencontrés pendant le trajet. Dès lors, si les accueillir fait partie de la politique du Tchad en partenariat avec des acteurs humanitaires, les réfugiés centrafricains doivent sans aucun doute bénéficier d'une assistance tant juridique

---

Novembre 2024 sur <https://www.unhcr.org> à 10h38mn.

<sup>18</sup> A. Abakar Kassambara et al, " Tchad : de l'instabilité à la terre d'accueil. Entre exigence humanitaire et le défi sécuritaire de la guerre asymétrique", Université de Ndjamena, *Djiboul*, n°004, vol.1, 2022, pp.466-467.

<sup>19</sup> C. Léon, "Les oubliés de Ndjamena", consulté en ligne le 23/11/2024 sur <https://information.tv5monde.com> à 9h31mn.

qu'institutionnelle d'où la question relative aux instruments juridico-normatifs liés à leur protection.

## **II. CADRE ET INSTRUMENTS JURIDICO-NORMATIFS DE PROTECTION ET D'ENCADREMENT DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE**

Pour avoir signé et ratifié la convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié et son protocole additionnel de 1967, le Tchad se voit dans l'obligation d'assister les réfugiés car dans son article 23 axé sur l'assistance publique, il est déclaré que : " les Etats contractants accorderont aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire le même traitement en matière d'assistance et de secours publics qu'à leurs nationaux<sup>21</sup>". Ainsi, en tant qu'acteur mineur , le Tchad travaille en étroite collaboration avec les partenaires et acteurs humanitaires dans le souci de favoriser l'accès des réfugiés centrafricains de ladite sous-préfecture aux services tels que l'abri, la nourriture, l'eau potable ainsi que les soins de santé<sup>22</sup>. Cette volonté est aussi liée à sa politique qui lui ait phare : celle de sa loi d'asile initiée en 2020. C'est dans cette même perspective qu'il adhère le 03 Mai 2018 au Cadre d'Actions Globales pour les Réfugiés (CRRF)<sup>23</sup> lors du sommet des Nations Unies sur les réfugiés et migrants tenue en septembre 2018 dont l'un des objectifs reste l'assistance aux réfugiés<sup>24</sup>. C'est dans ce sens que l'Etat Tchadien ne cesse d'œuvrer non seulement dans le domaine économique mais aussi social pour assurer le bien-être de ces derniers.

### **1. Les institutions chargées de protection des réfugiés au Tchad**

Partout dans le monde, le débat relatif à la protection des réfugiés est un des sujets majeurs dans les Relations Internationales. Que ce soit en Europe, en Asie, en Amérique ou en Afrique, nul ne peut s'empêcher d'entendre, d'écouter ou de suivre des phénomènes de migrations forcées dans le monde et ce, pour presque les mêmes motifs de départ. Selon l'Organisation Internationale des Migrations, l'Afrique quant à elle n'est pas non plus épargnée par cette situation car elle ne cesse d'enregistrer des conflits politiques, tribaux, d'indépendances, communautaires ou identitaires. Cette situation fait d'elle l'un des premiers

---

<sup>20</sup> Djoubian Foua, 55ans, Réfugié, Commerçant, Camp d'Amboko, Amboko le 22 Novembre 2024.

<sup>21</sup> ANU, Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés du 28 Juillet 1951, art 23 du chapitre IV, p.7.

<sup>22</sup> Noyombina Bakrembi, "Action humanitaire du...", p.29.

<sup>23</sup> Le Cadre d'Action Globale pour les réfugiés est une énoncée dans l'annexe I de la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants adoptée lors de l'assemblée générale le 19 Septembre 2016. Il s'agit d'une vision fondée sur une réponse plus prévisible aux crises. Il promet une intensification du soutien aux réfugiés ainsi qu'aux pays hôtes. HCR : "pacte mondial sur les réfugiés", forum mondial sur les réfugiés, 2023, consulté en ligne sur <https://www.unhcr.org> le 11 Novembre 2024 à 11h30mn.

<sup>24</sup> Nations Unies, "Action et cadre global pour les réfugiés", sur <https://globalcompactrefugees.org> consulté en

continents à être affecter par le flux migratoire.

Le Tchad pour sa part, ne peut que s'en vouloir du fait de sa position géographique, des différents conflits chez ses voisins frontaliers mais également et surtout de son engagement d'abord pris en ratifiant et signant la convention de 1951 et de son protocole additionnel de 1967. Cet engagement constitue en quelque sorte un "fardeau" pour l'Etat tchadien qui se doit de le respecter et d'assurer la protection des réfugiés résidant dans son territoire. C'est dans cette optique qu'il ouvre ses frontières pour accueillir les personnes réfugiées dont plus particulièrement celles centrafricaines. Pour mener à bien ses missions, l'Etat tchadien ne cesse de signer et ratifier des conventions ainsi que de promulguer des lois et principes nécessaires afin d'assurer le bien-être des réfugiés d'où l'objet des prochains points.

### **1.1. Les normes internationales sur les réfugiés au Tchad**

Depuis 1960, le Tchad comme bien d'autres pays africains est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU)<sup>25</sup>. En tant que membre de ladite organisation et dans sa volonté d'assister les réfugiés, de les soutenir et surtout de les protéger, le Tchad ne cesse d'adhérer, de ratifier et signer les textes internationaux relatifs à la protection de ces derniers<sup>26</sup>. Dès lors, le Tchad a ratifié la plupart des textes pris sous l'égide de l'Assemblée générale de l'ONU et/ou l'une de ses agences spécialisées notamment la Convention relative au statut des réfugiés du 28 Juillet 1951 et surtout de son protocole additionnel de 1967<sup>27</sup>. En signant cette convention, l'Etat tchadien joue un rôle non négligeable en ce qui concerne l'assistance juridique aux réfugiés car ces derniers bénéficieront du même traitement que les populations d'accueil et dans son Article 16, aliéna 2, il est fait mention : "dans l'Etat contractant où il a sa résidence habituelle , tout réfugié jouira du même traitement qu'un ressortissant en ce qui concerne l'accès aux tribunaux , y compris l'assistance judiciaire et l'exemption de la caution "judicatum solvi"<sup>28</sup>". Le Tchad signe et ratifie la Convention

---

ligne le 14 Mars 2024 à 18h21mn.

<sup>25</sup> L'ONU est une Organisation Internationale créée en 1945 pour remplacer la défunte SDN dont l'objectif premier reste le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Officiellement fondée à San Francisco en 1945 avec la ratification de la Charte des Nations Unies et dont le siège est à New York, en réunissant les Etats, elle vise à prévenir les conflits armés. Sur le plan organisationnel, elle comprend 06 organes principaux, 15 agences spécialisées voire 05 Organisations apparentées. Consulté en ligne dans Organisation des Nations-Unies sur <https://fr.wikipedia.org> le 12 Novembre 2024 à 11h34mn.

<sup>26</sup> T. Macra, "Cadre juridique de la Migration au Tchad", consulté en ligne le 09 Septembre 2024 sur <https://cadmus.eui.eu> à 19h12mn.

<sup>27</sup> Le but premier d'avoir signé et ratifié cette convention de 1951 et son protocole additionnel de 1967 est de pouvoir pallier et assister les réfugiés en non seulement les accueillant mais aussi les protégeant.

<sup>28</sup> Nations Unies, "Convention internationale relative au statut des réfugiés signée à Genève le 28 juillet 1951, art 16a2, p.5. Consulté en ligne dans : La convention de 1951 relative au statut des réfugiés/hcr sur

contre la torture et autres peines voire traitements cruels, inhumains et dégradants dans le souci de remédier aux mauvais traitements infligés aux personnes<sup>29</sup>. En plus, sans oublier les huit (08) conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à savoir : les conventions 29 sur le travail forcé ou obligatoire, 105 sur l'abolition du travail forcé, 100 et 111 sur la discrimination en matière d'emploi, de profession et d'occupation, 138 sur l'âge minimum d'admission au travail, 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, 87 et 98 sur la liberté syndicale et la négociation collective<sup>30</sup>. En Janvier 2010, l'Etat tchadien signe un accord de coopération avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM)<sup>31</sup> dont le but est d'assurer une coopération mutuelle et ce, toujours en mettant un accent particulier sur les personnes réfugiées. Le but premier qui découle de ces engagements reste la ferme volonté de protéger les personnes réfugiées résidant sur son territoire. A travers ces adhésions, l'Etat tchadien se positionne comme l'un des partisans africains dont la protection et l'assistance aux réfugiés n'est pas non plus un sujet tabou.

## **1.2. Les normes continentales sur les réfugiés au Tchad**

En signant et ratifiant les différents textes internationaux relatifs à la protection des réfugiés, le Tchad se voit dans l'obligation de mener à bien ses engagements. Engagement au cours duquel il se positionne comme garant et protecteur pourquoi pas porte-parole des réfugiés résidant sur son territoire. Face à cette situation, il ne peut qu'assurer la mise en application de ces instruments. Ainsi, parler des implications du Tchad dans le domaine régional et sous régional en faveur des réfugiés revient à priori à évoquer ses différentes adhésions dans les organisations continentales.

Le Tchad, comme bien d'autres pays africains a adhéré aux organisations régionales et sous régionales notamment l'Union Africaine (UA)<sup>32</sup>, l'Organisation Commune Africaine

---

<https://www.unhcr.org> le 12 Novembre 2024 à 18h22mn.

<sup>29</sup> Nations Unies, "Examen du Tchad devant le comité contre la torture : des experts préoccupés par la répression de manifestations, 20 octobre dernier, dans plusieurs villes du pays", consulté en ligne sur <https://www.omct.org> le 29 septembre 2024 à 16h11mn.

<sup>30</sup> M. Tadin, "Cadre juridique au...", consulté à 21h06mn en ligne le 09 Septembre 2024 sur <https://cadmus.eui.eu>.

<sup>31</sup> L'Organisation internationale des Migrations est une agence intergouvernementale basée à Genève en Suisse. Elle devient dès septembre 2016, une organisation liée à l'ONU. L'une de ses missions principales est de contribuer à relever concrètement les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires tout en favorisant la compréhension des questions migratoires. Source : organisation internationale pour les migrations-oim consulté en ligne sur <https://geneva.org> le 13 Novembre 2024 à 13h10mn.

<sup>32</sup> L'Union Africaine est une organisation intergouvernementale d'Etats africains créée en 2002 à Durban en Afrique du Sud et ce, en application de la déclaration de Syrte de 1999, elle remplace l'Organisation de l'Unité

Mauricienne et Malgache (OCAM)<sup>33</sup> aujourd'hui disparue, la Communauté Economique Africaine (CEA)<sup>34</sup>, la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (Cen-sad)<sup>35</sup>, la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC)<sup>36</sup>, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)<sup>37</sup>. Ainsi, à travers certains engagements pris dans ces différentes organisations, le Tchad se positionne à coté de ses paires africaines comme protecteur des droits de migrants. Parmi ces différentes organisations, l'OCAM était l'une des premières à avoir mis sur pied une convention générale en faveur des travailleurs réfugiés et/ou migrants qu'elle estime en ces termes :

Une liberté de circulation et de résidence des ressortissants de chaque Etat membre sur l'ensemble du territoire communautaire soit l'égalité des droits avec les nationaux. L'esprit de cette convention a inspiré tous les traités signés par d'autres institutions régionales telles que la Communauté Economique Africaine (CEA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ou l'Union Economique et Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (UEDEAC) qui garantissent une liberté de circulation et de travail ainsi que le libre exercice des activités des syndicats<sup>38</sup>.

Cependant, nous ne pouvons non plus ignorer la Convention de l'OUA du 10 septembre 1969<sup>39</sup> qui régit les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique signée le 06

---

Africaine dans le but d'œuvrer à la promotion de la démocratie, des droits humains et du développement à travers l'Afrique.

<sup>33</sup> L'Organisation Commune Malgache est une ancienne organisation intergouvernementale regroupant les Etats africains principalement francophones et ayant pour but la coopération économique, culturelle et sociale. Disparue depuis 1985, elle n'est plus opérationnelle. Consulté en ligne sur <https://www.monde-diplomatique.fr> le 14 Novembre 2024 à 11h54mn dans : dix-huit mois après sa réaction : l'organisation commune africaine et malgache témoigne de l'importance de la solidarité existant entre les Etats francophones écrit par Philippe decraene en 1966.

<sup>34</sup> La Communauté Economique Marocaine est une organisation d'Etats de l'Union africaine fondée par le traité d'Abuja, signé en 1991 et entré en vigueur en 1994 qui établit les bases d'un développement économique mutuel entre la majorité des Etats africains avec pour objets principaux dès sa création la mise en place d'une zone de libre-échange, d'unions douanières, d'un marché unique, d'une banque centrale et d'une monnaie commune. Consulté en ligne dans : commission économique pour l'Afrique sur <https://www.uneca.org> le 13 Novembre 2024 à 17h43mn.

<sup>35</sup> La Communauté des Etats Sahelo-Sahariens est une organisation internationale regroupant 29 Etats africains et créée en 1998 à Tripoli en Libye à l'issue du Sommet réunissant les chefs d'Etats de la Libye, du Mali, du Niger, du Soudan et du Tchad dont l'un des objectifs premiers est l'établissement d'une union économique globale basée sur une stratégie à travers un plan de développement complémentaire. Consulté en ligne dans : Cend-sad-communauté des Etats Sahélo-Sahariens sur <https://archive.uneca.org> le 13 Novembre 2024 à 19h11mn.

<sup>36</sup> La Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale une organisation internationale regroupant plusieurs pays africains d'Afrique Centrale. Créée pour remplacer l'Union Douanière et économique de l'Afrique centrale suite au traité instituant la CEMAC du 06 mars 1994 à Ndjamena et entrée en vigueur en juin 1999, son siège est à Bangui, en République Centrafricaine. Consulté en ligne dans : cemar.int sur <https://www.cemar.int> le 12 Novembre 2024 à 8h56mn.

<sup>37</sup> La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, créée en Octobre 1983, est une organisation Internationale dont le but est d'assurer le développement économique, social et culturel de l'Afrique. Sur le plan organisationnel, elle est constituée d'une conférence des chefs d'Etats et du gouvernement, conseil des ministres, cour de justice, Secrétariat General, commission consultative et comités techniques spécialisées. Consulté en ligne dans : CEEAC sur <https://ceeac-eccas.org> le 14 Novembre 2024 à 15h57mn.

<sup>38</sup> S. Babacar, "Migrations de travail et protection des droits humains en Afrique : Les obstacles à la convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs et des Membres de leur Famille en Afrique subsaharienne", *Etudes UNESCO sur Migrations* n°2, Unesco 2007, p.17.

<sup>39</sup> La Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique a vu le jour en

décembre 2007 sans oublier la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples du 27 Juin 1981<sup>40</sup> signé le 26 septembre 2012. En plus, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique du 22-23 octobre 2009<sup>41</sup> signée également le 26 septembre 2012 par l'Etat tchadien.

En adhérant à toutes ces organisations régionales et sous régionales, l'Etat tchadien s'engage du moins qu'il le peut, à offrir une protection disons maximale aux réfugiés. Cette politique fait du Tchad, un des pays africains et/ou de la sous-région à être considéré comme terre d'accueil pour les personnes réfugiées en général et celles centrafricaines plus particulièrement. L'objectif étant d'offrir protection et assistance aux réfugiés, le Tchad témoin sa grandeur dans la gestion des crises migratoires qui, depuis quelques décennies, ne cessent d'affecter le monde car dans l'article 33 de sa loi d'Asile, il est fait mention du fait que : " tout réfugié ou demandeur d'asile jouit du même traitement que les nationaux en ce qui concerne l'assistance et les secours publics<sup>42</sup>".

## **2. Les institutions Etatiques et nationales et l'assistance aux réfugiés**

Les migrations font partie de nos jours d'innombrables préoccupations internationales et nationales ne laissant guère le choix aux Etats désirant pallier à ce fléau. Le Tchad, également au centre de cette situation ne cesse de prendre non seulement des mesures mais aussi des dispositions nécessaires au plan national pour accueillir, installer voire assister et protéger les réfugiés sur son territoire<sup>43</sup>. C'est donc dans ce sens qu'en plus de tous ses engagements internationaux, le Tchad comme la plupart des pays dont la volonté

---

Septembre 1969 au cours duquel les chefs d'Etats présent, soucieux du phénomène relatif aux conditions d'accueil, d'installation et/ou de prise en charge des réfugiés, bref de tous les problèmes que rencontrent les réfugiés, se sont donnés comme objectif à travers ladite convention, régler le cas des réfugiés à travers toute l'Afrique tout en respectant les normes instituées par la Convention des Nations unies et son protocole additionnel. Consulté en ligne dans : "Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique", sur <https://au.int> le 10 Novembre 2024 à 12h14mn.

<sup>40</sup> La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples est une convention internationale adoptée en Juin 1981 et entrée en vigueur en Octobre 1986 par les pays africains dans cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine. Elle s'appuie sur la Charte de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la Déclaration Universelle des droits de l'homme tout en tenant compte des vertus des traditions historiques et des valeurs africaines relatives aux respects des hommes. Consulté en ligne dans : " Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples", sur <https://au.int> le 10 Novembre 2024 à 13h13mn.

<sup>41</sup> Adopté en Octobre 2009 et encore appelée Convention de Kampala, elle a pour but d'assurer la protection des personnes déplacées en Afrique et ce, en mettant sur place divers textes et normes pour permettre aux réfugiés et/ou personnes déplacées de s'épanouir comme le déclarent les chefs d'Etats et de gouvernement des Etats membres de l'Union Africaine dans le préambule d'être conscient de la gravité de la situation des personnes réfugiées en Afrique. Consulté en ligne dans : " Convention de l'union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique", sur <https://au.int> le 17 Novembre 2024 à 9h10mn.

<sup>42</sup> Archives de la CNARR/Goré, Loi d'Asile du Tchad, art 33, p.10.

<sup>43</sup> T. Antoine, "Protection et solutions durables au Tchad : cas des réfugiés et demandeurs d'asile", consulté en ligne sur <https://www.rabat-process.org> le 29 septembre 2024 à 16h21mn.

d'assister/protéger les réfugiés reste un souci majeur, s'est assuré de mettre sur pied des institutions et juridictions nationales favorables au bien-être des réfugiés résidant sur son territoire. Cette volonté prend en compte le souci d'encadrer ces derniers et pour cela, les autorités tchadiennes en plus d'innover ont aussi rénové certains cadres institutionnels voire juridiques.

### **2.1. Les dispositions juridiques nationales portant protection des réfugiés au Tchad**

Le phénomène des réfugiés est un sujet international qui touche plusieurs pays dans le monde y compris le Tchad. Cependant, vue sa complexité, tous les Etats concernés et touchés et ce, surtout les pays hôtes se voient dans l'obligation de s'assurer qu'au plan juridique, les dispositions soient prises pour une bonne gestion afin d'éviter tout retournement car elles pourraient se révéler idoines.

Cependant, l'un des premiers textes juridiques mis sur pied par l'Etat tchadien est la Constitution du 31 Mars 1996, modifiée et révisée respectivement par la loi n°08/PR/2005 du 15 Juillet 2005 et la Loi Constitutionnelle N°013/PR/2013 portant révision de la constitution du 31 Mars 1996<sup>44</sup>. L'article 15 de ladite constitution précise : "sous réserve des droits politiques, les étrangers régulièrement admis sur le territoire de la République du Tchad bénéficient des mêmes droits et libertés que les nationaux. Ils sont tenus de se conformer à la Constitution, aux lois et règlements de la République"<sup>45</sup>. En revanche, il convient de préciser que la Constitution tchadienne en question dispose de plusieurs articles relatifs aux libertés et droits de l'Homme notamment l'article 18 qui stipule que : " la personne humaine est sacrée et inviolable"<sup>46</sup>. En d'autres termes, la constitution Tchadienne met en lumière à travers les deux précédents articles respectivement 15 et 18, que la violation du droit de l'Homme est contraire aux lois nationales du pays et ce, sans distinction d'origine, de race ni de religion. Les réfugiés étant aussi des personnes sont protégées par ladite convention même si l'une des conditions requises reste "les étrangers régulièrement admis sur le territoire de la République du Tchad".

---

<sup>44</sup> La Constitution de la République du Tchad a été adoptée par référendum le 31 mars 1996. Son entrée en vigueur date du 8 avril de la même année. Sa dernière modification fut le 15 juillet 2005. Archives de la Cnaar/Goré : bases des données et rapports globaux de travail, 2022.

<sup>45</sup> Archives de la CNARR, Constitution Tchadienne du 31 Mars 1996, p.3.

<sup>46</sup> Le caractère sacré et inviolable de la personne au Tchad inclus toute catégorie des personnes y compris les réfugiés.

En plus, le Tchad adopte la Loi n°038/PR/96 du 11 Décembre 1996<sup>47</sup> portant code du travail au Tchad qui permet le recrutement des personnes étrangères dans les fonctions publiques et privées. Cette loi exige d'une certaine façon les conditions à remplir par les étrangers pour être admis et/ou recrutés dans les fonctions administratives. A titre d'exemple, l'article 67 de ladite loi précise :

Les contrats cités ci-dessous doivent être passés par écrit et soumis avant tout commencement d'exécution, au visa de l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE)<sup>48</sup> : contrats conclus avec les travailleurs de nationalité étrangère, contrats nécessitant l'installation du travailleur hors du lieu d'embauche, contrats à durée déterminée à terme précis stipulant une durée supérieure à six mois, la durée s'entend renouvellement éventuel compris, contrats à durée indéterminée. La visite médicale d'embauche prévue par l'article 240 doit être préalable à leur conclusion. Une autorisation préalable d'embauche de tout travailleur étranger doit être sollicitée par l'employeur auprès de l'Office National pour la Promotion de l'Emploi. Un décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé du travail et de la sécurité sociale fixe les modalités de recrutement de la main-d'œuvre étrangère<sup>49</sup>.

Outre la précédente loi, le décret n°191/PR/MFPT/96 du 15 Avril modifié par le décret n°289/PR/PM/MFPT/09 du 10 Mars 2009 règlemente les conditions d'embauche des travailleurs en République du Tchad et plus particulièrement dans son article 2 où : " la proportion des étrangers pouvant être employés dans les entreprises au Tchad comme salariés est fixé à 02% du total de l'effectif des agents en poste dans ladite entreprise<sup>50</sup>". Par contre, pour permettre aux étrangers d'avoir accès aux fonctions publiques, l'Etat tchadien adopte la loi n°017/PR/01 du 31 décembre 2001 portant statut général de la fonction publique. Cette loi précise dans son article 5 : " l'accès aux emplois publics est ouvert à égalité de droit, sans distinction de genre, de religion, d'origine, de race, d'opinion politique, de position sociale, sous réserve des conditions d'aptitudes physiques ou de sujétions propres à certains emplois déterminés par les statuts particuliers<sup>51</sup>".

En 2011, toujours dans sa volonté de "non refoulement", le Tchad adopte cependant au plan national le Décret n°11-839/PR/PM/MATM11 du 2 Août 2011 portant Création,

<sup>47</sup>La loi n°038/PR/96 du 11 Décembre 1996 régit les cadres législatifs et réglementaires applicables en droit du travail relatif aux relations individuelles et collectives entre les travailleurs et les employeurs exerçant leur activité professionnelle dans le territoire de la République de Tchad. Archives personnelles, M. Boy Doudjé, vice coordonnateur du hcr/goré.

<sup>48</sup> L'Office National pour la promotion de l'emploi est un établissement public placé sous tutelle du Ministère la Fonction publique et de l'emploi dont le but est d'œuvrer pour l'équité et la justice en ce qui concerne l'accès à l'emploi au Tchad. Consulté en ligne dans : "onape : office national pour la promotion de l'emploi" sur <https://onape.td> le 15 Novembre 2024 à 19h43mn.

<sup>49</sup> Archives de la CNARR, Loi n°038/PR/96 du 11 Décembre 1996 portant Code du Travail de la République du Tchad, p.7.

<sup>50</sup> Nations Unies, "Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement", *Examen de la politique d'Investissement*, Genève, 2019, p.10.

<sup>51</sup>Archives de la CNARR, Loi du 31 Décembre 2001 portant statuts généraux de la fonction publique au Tchad, art 5, p.2.

organisation et attributions de la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR). Dans l'article 6 du présent décret, il est précisé que la CNARR dispose de trois sous-commissions à savoir : une sous-commission d'Accueil et de réinsertion, une sous-commission d'Eligibilité et une sous-commission Recours qui œuvrent pour le bien-être des personnes réfugiées<sup>52</sup>. En plus, tout récemment, le Tchad adopte la Loi N°027/PR/2020 du 23 décembre 2020 portant Asile en République du Tchad qui assure d'une manière ou d'une autre la protection, le respect des droits des réfugiés sur le territoire national car l'article 21 de ladite loi précise :

Tout réfugié ou demandeur d'asile en possession d'un document provisoire, jouit dans les mêmes conditions que les nationaux, du respect des droits humains fondamentaux, notamment : le droit de circuler, le droit à la résidence, le droit aux secours publics et à l'assistance publique, le droit à la santé, le droit à l'éducation et à l'enseignement professionnel, le droit d'ester en justice et le droit de pratiquer sa religion<sup>53</sup>.

Même si l'une des conditions reste "tout réfugié ou demandeur d'asile en possession d'un document provisoire", le Tchad prouve à travers sa loi d'Asile que non seulement la prise en charge des réfugiés est un de ses soucis majeurs mais aussi que leur attribuer des droits égaux, des libertés équitables avec les populations hôtes fait partie des objectifs qu'il s'était assigné en signant et ratifiant la plupart des textes qui assurent le bien-être desdits réfugiés. Dès lors, tous ces textes et/ou décrets et lois sont adoptés et mis sur pied par les institutions nationales tchadiennes dans le souci de mieux coordonner et gérer la situation des réfugiés au Tchad.

## **2.2. Les dispositions institutionnelles nationales en faveur des réfugiés au Tchad**

Comme dans le cadre des textes nationaux adoptés par le Tchad dans sa politique d'assister les réfugiés résidant sur son territoire, le Tchad a mis à la disposition de ces derniers des institutions dont certains des objectifs sont liés aux réfugiés. Ainsi, l'une de ces premières institutions est celle du Ministère de l'intérieur et de la Sécurité publique. Celle-ci, d'après des recherches effectuées, assure et régleme les conditions d'entrée et de séjour des étrangers<sup>54</sup>. En plus, viennent le Ministère de la santé publique, le Ministère de l'Education, le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine qui, malgré les préoccupations, ne cessent d'œuvrer pour assurer la protection et l'assistance aux personnes réfugiées.

---

<sup>52</sup> Archives de la CNARR, Décret n°11-839/PR/PM/MATTM11 du 02 Août 2011 portant création, organisation et attributions de la CNARR, p.2.

<sup>53</sup> Archives de la CNARR, loi N°027/PR/2020 du 23 décembre 2020 portant Asile en République du Tchad, p.7.

<sup>54</sup> Cnarr-Tchad-Refugiés, Consulté en ligne sur <https://cnarr-tchad.site123.me> le 10 Septembre 2024 à 14h23mn.

Dans le domaine d'emploi, le Ministère en charge est celui de la Fonction Publique et de la Promotion de l'emploi qui ne cesse de faire de son mieux pour faciliter ou permettre l'accès à l'emploi des personnes étrangères en générales et celles réfugiées en particulier et ce, à travers l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE) qui, selon le décret n°471/PR/MFPT/92 du 10 Septembre 1992 :

Est chargé de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'emploi, d'orientation, de placement et de mouvement de main-d'œuvre<sup>55</sup> mais également d'assurer « en liaison avec les services de l'immigration, les modalités de recrutement de la main d'œuvre étrangère et organise les opérations d'introduction et de rapatriement de cette main-d'œuvre<sup>56</sup>.

Le Ministère de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Publique et de la Gouvernance Locale et de la Justice assure pour sa part les questions relatives à la sécurité, aux respects des droits des personnes étrangères mais également des règles auxquelles elles sont appelées à respecter et mettre en application pour une bonne cohabitation.

Outre les Ministères, les réfugiés au Tchad sont également gérés et pris en compte par la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et Rapatriés qui, comme indiqué ci-haut se fixe pour objectif à travers ses trois sous-commissions ( voir la page précédente), d'accueillir, d'installer et surtout de coordonner toutes les activités relatives aux réfugiés sur le territoire. Elle travaille en partenariat avec les autres organismes humanitaires et se positionne comme le représentant direct de l'Etat auprès des réfugiés comme le précise M. Bachar Oumar Mahamat, Délégué Provincial de la CNARR/Goré lors d'un entretien réalisé le 11 Juin 2024 en ces termes : " la CNARR est le représentant directe de l'Etat Tchadien auprès des réfugiés dans l'ensemble du territoire et en particulier auprès des réfugiés centrafricains résidant à Goré<sup>57</sup>". En plus de travailler en partenariat avec le HCR, la Croix-Rouge Tchad ainsi que d'autres organisations humanitaires, la CNARR est chargée de traiter toutes les questions relatives aux réfugiés en commençant par les questions relatives aux demandes d'Asile sur le territoire tchadien. Dans le souci d'assurer la sécurité des réfugiés déjà installés dans les camps et villages, le Tchad met sur pied le Détachement pour la Protection des Humanitaires et des Réfugiés venus remplacer le Détachement Intégré de Sécurité (DIS) dans le but de gérer, traiter toutes les questions relatives à la sécurité des réfugiés. En effet, toutes ces normes permettent ou du moins assurent un cadre de protection aux réfugiés au Tchad et en particulier ceux centrafricains. D'un autre côté, ils favorisent en

<sup>55</sup> Article 36-a de la Loi n°017/PR/01 portant statut général de la fonction publique au Tchad, p.15.

<sup>56</sup> Article 493 du Code de Travail, p.32.

<sup>57</sup> B. Oumar Mahamat, 38ans, Délégué/CNARR, Goré le 13 Juin 2024.

contrepartie les politiques d'accueil et d'installation des réfugiés au Tchad comme le cas des réfugiés centrafricains qui, en plus d'être accueillis, sont installés dans différentes régions du pays en l'occurrence celle de Goré.

### **III. POLITIQUE D'ACCUEIL A L'INSTALLATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE**

Avec plus de 1 687 205 personnes en déplacement forcé sur son sol dont plus de 1 216 992 réfugiés et plus de 140 515 réfugiés centrafricains principalement au sud, le Tchad est par conséquent le premier pays d'accueil des réfugiés en Afrique compte tenue de la densité de sa population soit un taux de 29 réfugiés pour 1000 habitants<sup>58</sup>. Cette situation oblige le gouvernement tchadien à insérer dans ses objectifs annuels, la problématique de prise en charge des réfugiés. Objectifs au cours duquel il ne cesse de s'engager comme il peut, pour non seulement assurer le bien-être de ces derniers mais aussi leur installation.

#### **1. Accueil des réfugiés centrafricains**

Longtemps confronté aux défis en matière d'accueil des réfugiés compte tenue des situations d'insécurité permanentes dans le sahel et surtout avec les pays voisins notamment la RCA et dans le souci de respecter les engagements pris auprès des Nations Unies sur la question des réfugiés<sup>59</sup>, le Tchad adopte des stratégies phares à l'accueil des réfugiés comme le cas de ceux centrafricains dans la zone de Goré.

##### **1.1. Enregistrement des réfugiés**

Face aux arrivées incessantes des réfugiés centrafricains dès le début de l'an 2000, victimes d'insécurité, le gouvernement tchadien, en commun accord avec les organisations humanitaires et des agences des Nations Unies telles que le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)<sup>60</sup>, s'engage à accueillir les réfugiés centrafricains dans la zone de Goré en particulier à bras ouvert tout en appliquant une politique "d'enregistrement". Cependant, à quoi sert donc cette politique estimée idéale aux jeux de

<sup>58</sup> D. I ssagha, "Camps de réfugiés d'Amboko", *l'Observatoire des camps de réfugiés*, 10 octobre 2020, p.8.

<sup>59</sup> Il s'agit de la convention signée le 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et de son protocole additionnel de 1967, ratifiée par le Tchad le 05 Août 1970 qui définit les modalités liées aux statuts des réfugiés notamment sur la question de leur protection et leur prise en charge. En ratifiant cette convention, le Tchad fait partie des pays dont la question des réfugiés n'est pas un sujet tabou. Archives de la CNARR/Goré, document administratif, rapport de mission, 2016.

<sup>60</sup> Agence des Nations Unies pour les réfugiés est une organisation internationale ayant pour mission principale sauver des vies et assurer l'avenir meilleur pour les personnes contraintes de fuir leur pays à travers des actions de prises en charge, de protection car elle veille pour que chacun ait le droit de demander l'asile et trouver refuge après être confronté aux insécurité diverses. Consulté en ligne dans : "hcr", sur <https://www.unhcr.org> le 13 Novembre 2024 à 9h20mn.

l'Etat Tchadien ?

L'objectif premier qui découle de cette dernière est avant tout de collecter les informations sur non seulement l'identité de ces réfugiés mais aussi leur point de provenance, leur situation familiale ou matrimoniale ainsi que leurs besoins spécifiques. Cette politique permet au gouvernement tchadien ainsi qu'aux organismes humanitaires d'identifier les réfugiés afin de leur fournir une assistance adéquate et planifier par la suite des programmes d'aide appropriés. L'enregistrement des réfugiés de façon générale au Tchad est une procédure à la fois essentielle et incontournable aux yeux de l'Etat tchadien ainsi que ses partenaires. Il passe par l'identification qui consiste à recenser les réfugiés à travers les entretiens et/ou les collectes des données biométriques avant l'enregistrement proprement dit qui présente des avantages pour les réfugiés. La coordination de l'enregistrement des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré est assurée par le HCR étant qu'agence des Nations Unies responsable des réfugiés dans le monde en général et particulièrement au Tchad. Depuis la naissance de la CNARR, les réfugiés bénéficient d'une "attestation de réfugié" délivrée à toute une famille et ce, en complicité avec l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés<sup>61</sup>.

## **1.2. La loi d'Asile et la politique d'enregistrement des réfugiés**

En effet, dans sa Loi d'Asile et en son décret d'application de la loi N° 027/PR/2020 du 31 décembre 2020 portant asile en République du Tchad<sup>62</sup>, l'accueil des réfugiés est vu comme facteur aussi important que celui de leur protection ou insertion dans le tissu socio-économique<sup>63</sup>. Cependant, l'enregistrement des réfugiés centrafricains dans la zone de Goré se déroule soit dans les camps soit au niveau des frontières entre les deux nations. Les informations collectées prennent en compte les noms, les âges, sexes et bien d'autres indicatifs nécessaires à leur identification. A travers la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR)<sup>64</sup>, l'Etat tchadien a pris des dispositions

<sup>61</sup> Adama Diallo Barka, 67ans, Agriculteur et Réfugié, Camp d'Amboko, Amboko le 22 Mai 2024.

<sup>62</sup> La Loi d'asile et son décret d'application sont un acte de souveraineté qui marque en réalité la domestication des conventions internationales relatives à la protection de réfugiés signée le 31 décembre 2020 par l'Etat tchadien. Elle vient témoigner d'après le haut-commissariat des réfugiés l'attachement phare de l'Etat tchadien à un des problèmes d'actualité qu'est la question de l'afflux incessant des réfugiés surtout dans le continent africain car en signant ce décret, le Tchad est devenu un des pionniers de la région sur la question des réfugiés. Consulté en ligne dans : " Le HCR se félicite de l'adoption de la loi d'asile au Tchad" sur <https://chad.un.org> le 11 Novembre 2024 à 17h12mn.

<sup>63</sup> A. Mahamat Orozi, *La procédure d'asile au Tchad*, Paris, Edition l'Harmattan, 2021, p.34.

<sup>64</sup> La CNARR est une institution nationale chargée de la question des réfugiés. Placée sous tutelle du Ministère de l'administration du territoire, elle est créée par le décret N°839/PR/PM/MAT/2011 et est chargée de plusieurs sous-commissions comme la sous-commission d'accueil et enregistrement, sous-commission d'éligibilité...

importantes en ce qui concerne la question d'accueil des réfugiés dans son territoire et très précisément le cas de ceux centrafricains. Cette commission dont l'un des buts est d'assurer et d'organiser l'accueil des réfugiés, œuvre à travers sa sous-commission d'accueil et d'enregistrement à faciliter l'enregistrement de ces derniers. Cet enregistrement prend en compte l'établissement des actes de naissances des réfugiés aussitôt arrivés afin de leur permettre de se sentir "chez eux". Une étape importante avant toute installation, cette phase d'enregistrement est avant tout nécessaire pour permettre aux différents acteurs humanitaires sur place d'entreprendre l'installation et la mise en place des réfugiés dans les camps d'où le point suivant.

## **2. Mise en place des réfugiés**

La mise en place des réfugiés centrafricains dès leurs arrivées sur le territoire tchadien prend en compte les méthodes de leur installation et surtout la mise en place des centres d'accueil et d'hébergements.

### **2.1. Installation des réfugiés**

Malgré son caractère instable depuis quelques décennies, le Tchad est aujourd'hui considéré comme l'un des pays d'accueil des réfugiés de la sous-région<sup>65</sup>. C'est le cas des réfugiés centrafricains qui, depuis le début des années 2000, le nombre ne cesse de s'accroître. Plus ils cherchent refuge au Tchad, plus la question de leur trouver des espaces de logement ou d'hébergement attire la curiosité de l'Etat tchadien et ses partenaires humanitaires. Suite aux événements de 2003 dont la RCA était victime, des nombreux centrafricains qui avaient pris fuite vers le Tchad, avaient non seulement été accueillis mais également installés dans différents coins du pays. Au sud, ils sont majoritairement installés dans la région du Logone Oriental précisément dans le département de la Nya-pendé. Considéré comme terre d'accueil, le Tchad ne cesse de ménager aucun effort allant dans ce sens et ce, en partenariat avec les acteurs humanitaires présent sur son territoire<sup>66</sup>.

La sous-préfecture de Goré, considérée comme l'une des principales villes d'accueil des réfugiés centrafricains au Sud du Tchad, ne reste pas non plus épargnée par ce phénomène des réfugiés. Des mises sur place des camps d'accueil des réfugiés qui, au départ, pourraient être

---

Unhcr, "Collaboration historique à Ndjamenà : HCR, CNARR et ANATS unissent leurs forces pour les demandeurs d'Asile", *flash info-co Ndjamenà*, séance de restitution, juillet 2024.

<sup>65</sup> Ramadji et al., "Refugiés centrafricains modes...", p.19.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p.21.

considérés deviennent des sites d'hébergements des réfugiés<sup>67</sup>. La mise en place des centres d'accueil des réfugiés centrafricains dans la Zone de Goré est une initiative qui vise à soutenir des personnes victimes des persécutions ou d'autres formes de violences. Ce processus de mise en place des centres d'accueil des réfugiés dans la zone de Goré prend en compte l'identification des besoins, coordination avec les autorités locales, construction des infrastructures et logistiques, suivi et évaluation, coordination avec les acteurs locaux sans oublier l'encouragement de l'autonomisation<sup>68</sup>. C'est dans cette logique que nous le précise M. Doudje Boy, vice administrateur du bureau de HCR de Goré et un des acteurs majeurs dans la création des différents camps de réfugiés de la localité de Goré en ces termes :

Suite aux événements de Juin 2003 en RCA, beaucoup des réfugiés centrafricains étaient arrivés à Goré. Ils sont d'abord installés dans la ville de Goré. Face à cette situation, l'Etat Tchadien fait appel à HCR qui a mobilisé ses différents partenaires pour travailler avec les réfugiés d'abord sur le transfert et négocier pour obtenir les surfaces favorables à leur installation. Ils ont entamé les travaux de construction des abris, de forages et tout ce qui va dans le sens des infrastructures. Dès qu'ils ont fini de construire, ils ont entamé la phase de transfert vers Amboko, le premier camp à être mis sur pied. Après cela, les tâches ont été réparties aux différents acteurs<sup>69</sup>.

L'installation des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré attire particulièrement l'attention des acteurs humanitaires. Toutefois, pour assurer cette installation ou du moins pour les accueillir, des camps voire des centres d'accueil sont avant tout mis sur place d'où l'objectif du prochain point.

## **2.2. Des centres d'accueil aux camps d'hébergement des réfugiés**

La sous-préfecture de Goré est depuis 2003, un foyer d'accueil des réfugiés centrafricains obligés de fuir leur pays à cause des violents conflits que traverse la RCA. La Sous-préfecture de Goré fait partie des régions les plus pauvres et sous-développées du Tchad et Babar Baloch, porte-parole du HCR ne s'est pas tue en déclarant en ces termes : " le sud du Tchad, y compris la région de Goré est l'une des régions les plus pauvres et sous développées du pays, qui est actuellement confrontée à une profonde crise socio-économique". Ces réfugiés centrafricains sont installés principalement dans 04 camps notamment celui d'Amboko, de Gondje, Dosseye et Doholo<sup>70</sup>.

Le camp d'Amboko est situé dans le Sud du Tchad à 07km de Goré dans la Région du

<sup>67</sup> E. Chauvin, "L'aide humanitaire au Tchad : une ressource pour l'enclavement des réfugiés dans les camps ? Le cas des réfugiés centrafricains", *Ressources mondialisées : Essais de géographie politique*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2015, p.30.

<sup>68</sup> N. Aristophane, "Point de presse : Nouvel afflux de réfugiés centrafricains au Tchad suite aux récents affrontements en RCA", consulté le 12 Mars 2024 en ligne sur <https://www.unhcr.org> à 11h23mn.

<sup>69</sup> Doudje Boy, 45 ans, Vice-administrateur du bureau de HCR de Goré, Goré le 10 Juin 2024.

<sup>70</sup> UNHCR, "Situation centrafricaine-Tchad", *Note d'Information*, Juin 2024, p.5.

Logone Orientale. Rattaché à la sous délégation de Goré, il est l'un des plus grands sites d'accueil des réfugiés au Sud après celui de Dosseye en plus d'être l'un des premiers camps de réfugiés centrafricains au Sud. Au début des années 2000, plus précisément en 2003, le camp enregistre un nombre conséquent d'afflux des réfugiés centrafricains estimé à plus de 13 000 et à 12 000 supplémentaires en 2005<sup>71</sup>. Cette situation a obligé l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés à tourner son attention dans ladite région dans le but d'effectuer des opérations de transfert et d'élargissement du camp en commun accord avec le gouvernement tchadien. Cette initiative a permis au camp d'accueillir des réfugiés centrafricains.

Le camp en question est placé sous l'autorité du gouvernement Tchadien ainsi que de ces partenaires afin de garantir les conditions de vie fiables à ces derniers. Le camp d'Amboko est constitué de 4 blocs à savoir A, B, C et D avec respectivement 6, 4,5 et 6 quartiers nous l'avait confié le Secrétaire General du camp<sup>72</sup>. Les habitants sont majoritairement commerçants et agriculteurs. Quelles que rares têtes pratiquent la pêche. Très proche de la ville de Goré, certains réfugiés disent-ils, profitent de cette proximité pour s'exercer. Des nombreux jeunes pratiquent la mototaxi pour subvenir à leur besoin sur l'axe Goré-Amboko. Ainsi, c'est dans la volonté de libérer un peu d'espace dans le camp d'Amboko que naît celui de Gondjé<sup>73</sup>. La population réfugiée dans le camp d'Amboko inclue les femmes, enfants, hommes, vieillards et des personnes handicapées. L'image ci-dessous permet de mieux voir à quoi ressemble la route d'accès au camp d'Amboko, situé à 7km de la ville de Goré mais aussi en plus, de faire un constat amer sur l'état de la route en question car elle est presque impraticable pendant la saison de pluie.

---

<sup>71</sup> D. Issagha, "Camp d'Amboko...", p.6.

<sup>72</sup> Begoto Fabrice, 41ans, Mécanicien et Secrétaire Général, Réfugié, Camp d'Amboko, Amboko le 23 Mai 2024.

<sup>73</sup> D. Issagha, " Camp d'Amboko...", p.8.

**Photo 1 : La route d'accès au camp d'Amboko**



**Source :** Cliché, Noubaramadji Saroguina, le 06 juin 2024 à 12h11.

Le camp de Gondjé, ouvert le 14 décembre 2005 est quant à lui situé à 42 km de la frontière centrafricaine et rattaché également à la sous-délégation de Goré. Il est une réponse au camp d'Amboko quasiment surpeuplé après les arrivées massives des réfugiés centrafricains en 2005. Situé à 15 km de la ville de Goré, le camp est considéré des lors comme le deuxième site des réfugiés centrafricains après celui d'Amboko. Ainsi, après les enquêtes menées, les données collectées et le constat fait, la population est majoritairement agricole car le commerce n'est pas beaucoup développé dans ledit camp. D'ailleurs les réfugiés dudit camp se ravitaillent dans les marchés soit de Goré soit d'Amboko<sup>74</sup>. Le camp de Gondjé est surtout le foyer d'accueil des réfugiés centrafricains suite aux événements de 2013 et ceux de la fin de 2017 et du début de l'année 2018 causés par les conflits violents que 350 hectares dont 38% destiné à l'habitation est ouvert en 2006<sup>75</sup>. L'image ci-dessous est celle qui montre l'accès au camp de Gondjé situé à 15km de la ville de Goré et démontre une fois de plus l'état des infrastructures routières dégradantes dans ladite région.

<sup>74</sup> D. Issagha, "Camps de réfugiés de Gondjé", *L'Observatoire des camps de réfugiés*, Juin 2020, pp.1-12.

<sup>75</sup> *Ibid...*p.7.

**Photo 2 : La route d'accès au camp de réfugiés de Gondjé**



**Source :** Cliché, Noubaramadji Saroguina, le 06 juin 2024 à 08h36

Situé à 33Km de la ville de Goré, Le Camp de Dosseye bénéficie à travers sa position et surtout sa proximité avec le Canton Timbéri d'un des marchés hebdomadaires les plus attractifs de la région qui permet aux réfugiés de s'exercer nous précisent la majorité des réfugiés interviewés<sup>76</sup>. En 2013, suite aux violences incessantes en RCA, plus de 13 000 réfugiés ont fui vers le sud du Tchad dont 4000 dans le camp de Dosseye<sup>77</sup>. Cette situation catastrophique n'étant pas la première mais la suite des événements précédant, est encore jusqu'aujourd'hui restée gravée dans l'esprit des victimes actuellement dans le camp de Dosseye au regard des résultats obtenus et des analyses. C'est le cas de Fatimé Abdoulaye qui nous explique son chagrin en ces termes lors d'un entretien au camp de Dosseye : " je vais mourir ici au Tchad même si la RCA retrouve de la stabilité parce que tout ce que j'ai subi et été obligé de faire pour survivre jusqu'à aujourd'hui, c'est pire que la mort"<sup>78</sup>. En Août 2021, plus de 14 219 réfugiés centrafricains vivent dans le camp de Dosseye. Aujourd'hui, la population est estimée à plus de 16 165<sup>79</sup>. Plusieurs partenaires en collaboration avec l'Etat officient dans cet espace en apportant une assistance nécessaire au bien-être de la population réfugiée<sup>80</sup>. Des archives consultées laissent croire que le Camp de Dosseye est le plus peuplé avec une population de plus de 22 891 réfugiés centrafricains dont 7 306 sont arrivés en 2014. Face à cette surpopulation et dans le but de décongestionner ledit site, le HCR en partenariat

<sup>76</sup> Hawa Kofewena, 22ans, Commerçante, Camp de Dosseye, Dosseye le 31/05/2024.

<sup>77</sup> H. Caux, " Nouvelle arrivée de réfugiés...", p.2.

<sup>78</sup> Fatimé Abdoulaye, 32 ans, Ménager, Camp de Gondjé, Gondjé le 28 juin 2024.

<sup>79</sup> Archives de HCR/Goré, "Selon les données statistiques réalisées par le HCR sur la population des réfugiés dans le camp de Dosseye", consulté en ligne le 01 Mars 2024 sur <https://data.unhcr.org>, 13h43mn.

<sup>80</sup> V. Manon, "Camp de réfugiés de Dosseye", *L'Observatoire des camps de réfugiés*, juin 2019, p.6.

avec les autorités nationales procède à l'évacuation de quels que 4 000 réfugiés centrafricains vers un nouveau site appelé camp de Doholo<sup>81</sup>. Comme les deux précédents, l'Etat est représenté dans le camp par la CNARR et le DPHR qui assurent la sécurité, la protection et l'enregistrement des réfugiés. Situé à 33km delà ville de Goré, l'image ci-dessous montre non seulement la route d'accès au camp des réfugiés de Dosseye mais aussi sa position reculée.

**Photo 3** : Plaque montrant l'entrée dans le camp des réfugiés de Dosseye



**Source** : Cliché, Noubaramadji Saroguina, le 31 juin 2024 à 07H27

Le camp de Doholo est le dernier sinon le 4<sup>e</sup> camp de réfugiés centrafricains à Goré crée en 2014<sup>82</sup>. Depuis sa création, les recherches attestent que le camp de Doholo est celui qui est le plus touché par les nouvelles arrivées des réfugiés centrafricains dans ladite région en raison du fait des espaces disponibles. De 2020 à 2021, le camp enregistre environ 4 873 réfugiés contre 4000 en 2014. La gestion administrative du Camp est constituée d'un Délégué et de son Secrétaire General puis les chefs des différents blocs<sup>83</sup>. Considéré comme le dernier camp des réfugiés centrafricains crée à Goré, le camp de Doholo se distingue des autres par une forte présence des populations consacrées aux pratiques des activités telles que l'agriculture et surtout la mototaxi. L'image ci-dessous est celle d'une plaque implantée à l'entrée du camp de Doholo en 2018 par le HCR, quatre ans après l'arrivée des premiers réfugiés centrafricains dans ledit site.

<sup>81</sup> UNCHR-Tchad, " Doholo : un 4eme site de réfugiés centrafricains ouvert à Goré", *Flash Info*, 2014, p.1.

<sup>82</sup> UNHCR-Tchad, " Doholo : un 4eme site...", pp.1-2

<sup>83</sup> Christophe Koulambaye, 61ans, Commerçant, Camp de Dosseye, Dosseye le 31 Mai 2024.

**Photo 4:** Plaque située dans le camp de Doholo, implantée en 2018 par le HCR



**Source :** Cliché, Noubaramadji Saroguina, le 06 juin 2024 à 10H59

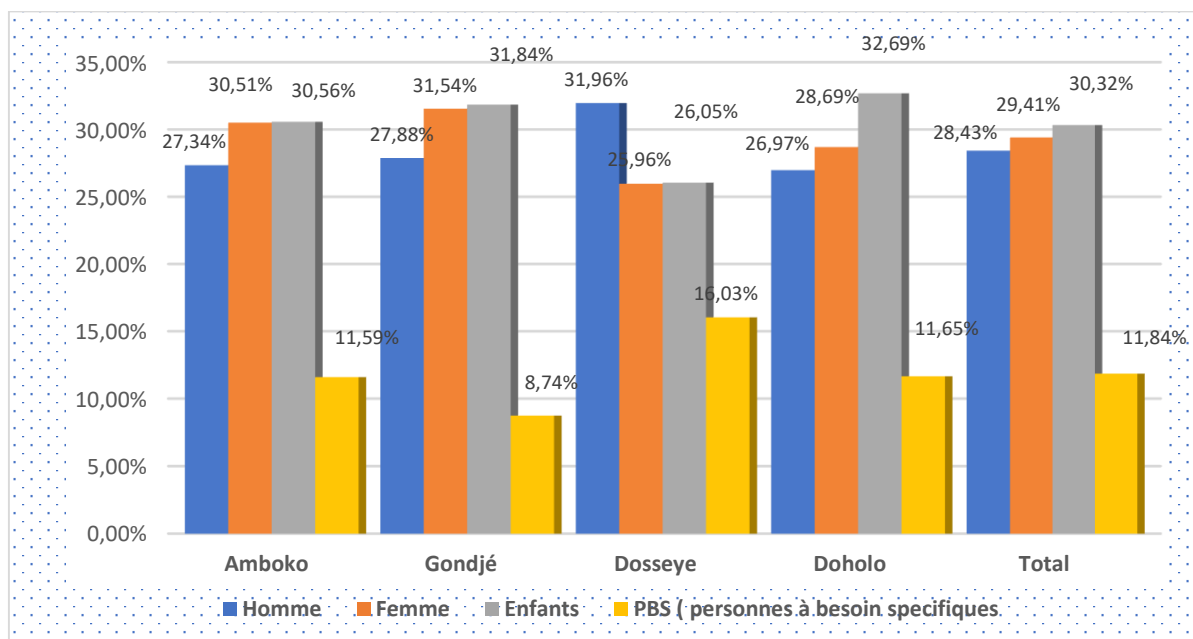
Avec le soutien de plusieurs pays représentés par leurs drapeaux respectifs sur la plaque, le HCR s'est fixé comme objectif de cultiver la solidarité entre les réfugiés et les populations autochtones. Une fois de plus, cela témoigne la volonté du HCR d'œuvrer pour le bien-être des personnes déplacées notamment les réfugiés centrafricains de ladite zone. Le tableau ci-dessous représente les caractéristiques démographiques des populations réfugiées en Décembre 2023 dans les quatre camps de réfugiés centrafricains que renferme la Sous-préfecture de Goré.

**Tableau 1 :** Caractéristique démographique des réfugiés centrafricains à Goré en Décembre 2023.

| Camps   | Homme | Femme | Enfants | PBS (personnes à besoin spécifiques) |
|---------|-------|-------|---------|--------------------------------------|
| Amboko  | 5234  | 5840  | 5851    | 2218                                 |
| Gondjé  | 4300  | 4865  | 4912    | 1348                                 |
| Dosseye | 4211  | 3421  | 3432    | 2112                                 |
| Doholo  | 3224  | 3429  | 3907    | 1393                                 |

**Source :** Archives de la CNARR, Rapport-unhcr, Dashboard réfugiés centrafricains au sud du Tchad, Décembre 2023.

Cependant, un graphique ressortit sur la base des données présentées dans ce tableau permet de mieux cerner et élucider les caractéristiques démographiques des réfugiés centrafricains dans les différents camps de Goré qui sont : Amboko, Gondjé, Dosseye et Doholo.

**Graphique 1 : Caractéristiques démographiques des populations réfugiées à Goré**

**Source :** Archives de la CNARR, Rapport-unhcr, "Dashboard réfugiés centrafricains au sud du Tchad", Décembre 2023.

Le graphique confirme une tendance générale où les femmes et les enfants constituent la majorité de la population réfugiée (total : 29,41% femmes, 30,32% enfants), surpassant les hommes (28,43%). La proportion de Personnes à Besoins Spécifiques (PBS) est également significative, s'établissant à 11,84% de la population totale, ce qui met en lumière la nécessité de programmes de soutien ciblés.

**Camp d'Amboko :** La répartition est relativement équilibrée, avec une légère prédominance des femmes (30,51%) et des enfants (30,56%), les hommes représentant 27,34%. Les PBS sont à 11,59%, un chiffre proche de la moyenne générale.

**Camp de Gondjé :** Ce camp affiche la plus forte proportion d'enfants (31,87%) et de femmes (31,54%). Il présente également la plus faible proportion de PBS (8,74%), suggérant une population plus jeune et potentiellement moins vulnérable en termes de besoins spécifiques immédiats par rapport aux autres camps.

**Camp de Dosseye :** Il se distingue par la plus forte proportion d'hommes (31,96%) et, corrélativement, les plus faibles proportions de femmes (25,96%) et d'enfants (26,05%). De plus, Dosseye enregistre la plus forte proportion de Personnes à Besoins Spécifiques

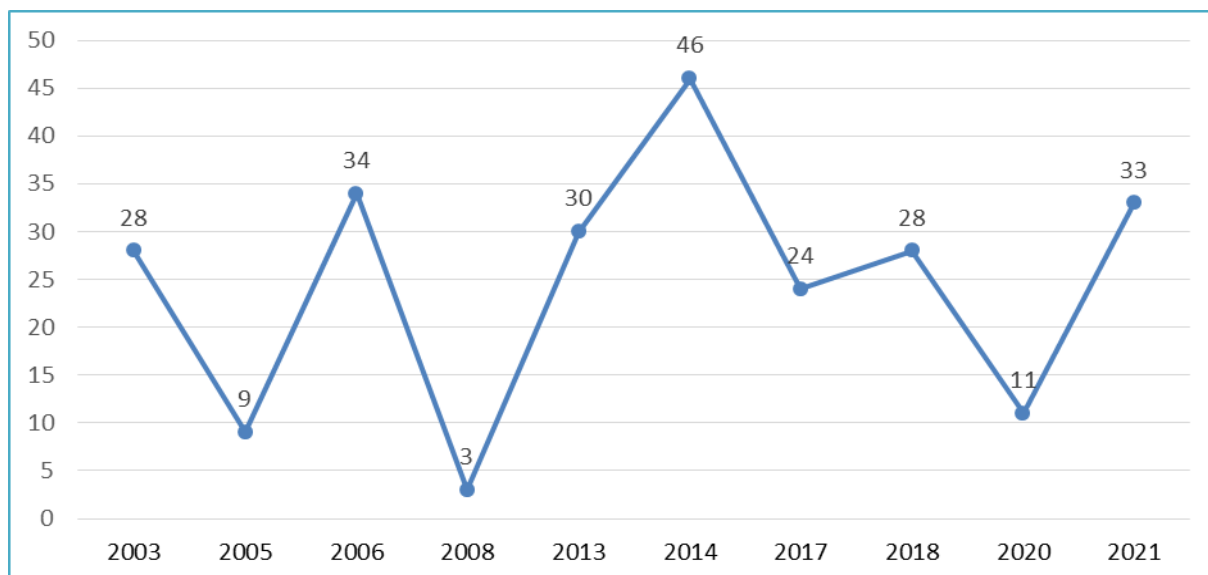
(16,03%), ce qui pourrait indiquer une concentration de personnes ayant des vulnérabilités accrues.

Camp de Doholo : Ce camp présente la plus forte proportion d'enfants (32,69%) et une dominance féminine (28,69% de femmes contre 26,97% d'hommes). La proportion de PBS (11,65%) est similaire à celle d'Amboko et à la moyenne générale.

Ces données démographiques sont cruciales pour la planification et la mise en œuvre de programmes d'intégration socio-économique. La forte présence d'enfants et de femmes met en évidence le besoin de services éducatifs, de protection de l'enfance, et de programmes d'autonomisation des femmes. La variation des proportions de PBS entre les camps souligne l'importance d'adapter les interventions aux besoins spécifiques de chaque site, en particulier dans le camp de Dosseye qui nécessite une attention particulière pour ses populations vulnérables.

De tout ce qui précède, il ressort du fait qu'après leur identification et enregistrement, les réfugiés centrafricains installés dans la sous-préfecture de Goré sont repartis dans quatre (04) camps respectivement le camp d'Amboko, de Gondjé, de Dosseye et celui de Doholo. Toutefois, on y retrouve dans les différents camps, des différents groupes d'individus mais issus d'un pays et ayant fui les mêmes problèmes. Si certains sont arrivés dès le début des années 2000 c'est-à-dire entre 2003-2006, d'autres par contre sont arrivés d'après les recherches et enquêtes menées entre 2013-2018 et ceux arrivés tout récemment date de 2021. Le graphique ci-dessous, réalisé sur la base des données et enquêtes collectées sur le terrain auprès des réfugiés interviewés permet de mieux cerner l'évolution de l'afflux des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré de 2003, date des premières arrivées jusqu'en 2021, celle des dernières arrivées dans ladite région.

**Graphique 2 :** Evolution du nombre des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré entre 2003 et 2021



**Source :** Enquête auprès des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré.

Le graphique ci-haut met en lumière l'évolution du nombre des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré selon l'année d'arrivée à partir d'un échantillon de 246 réfugiés interrogés. Le pic observé en 2003 fait suite au coup d'État orchestré à l'époque par François Bozizé et ayant permis son accession au pouvoir. La panique grandissante dans les rues de la capitale Bangui engendrée par cette fameuse insurrection a entraîné le déplacement massif des réfugiés centrafricains vers la sous-préfecture de Goré ainsi que d'autres contrées de la République Tchadienne.

Le creux observé en 2005 marque un léger apaisement des tensions entre le gouvernement centrafricain et plusieurs groupes rebelles dits "politico-militaires".

Toutefois, en 2006, l'on constate une nette augmentation du nombre de nouveaux réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré (34 réfugiés sur 246 interrogés). Une augmentation qui pourrait s'expliquer par la forte progression des rebelles de l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR), dirigée par Michel Djotodia avec pour conséquence la prise en otage de certaines localités comme Sam-Ouandja, Ouddja, etc. entraînant ainsi la fuite d'environ 5 000 à 10 000 habitants vers les villes de Bambari et Bangui<sup>84</sup>.

Entre 2007 et 2008, le nombre de réfugiés centrafricains enregistrés dans la sous-

<sup>84</sup> OCHA, "15 mars 2003-15mars 2006 : situation catastrophique des droits de l'homme en RCA", consulté en ligne le 11 Novembre 2024 à 11h02mn sur <https://reliefweb.int>.

préfecture de Goré semble diminué en raison de la signature des accords de paix successifs entre le gouvernement centrafricain et certains groupes rebelles.

Cependant, la courbe illustrative de l'évolution du nombre de réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré connaît une croissance remarquable entre 2013 et 2014 avec respectivement 30 et 46 réfugiés enregistrés sur les 246 interrogés à cet effet. Cette forte croissance pourrait se justifier par la reprise des combats en 2012 entre les groupes armés "Séléka", composé majoritairement de musulmans, et les "anti-Balaka" augmentant ainsi le nombre de réfugiés centrafricains à travers le monde. Environ 573 milles personnes se sont réfugiés dans les pays voisins suite à ces affrontements d'après le rapport du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (BCHA)<sup>85</sup>.

Entre 2014 et 2020, le nombre de réfugiés centrafricains est revu à la baisse dans la sous-préfecture de Goré même si l'instabilité socio-politique persiste en République Centrafricaine avec la démission de Michel Djotodjia et l'arrivée au pouvoir de Faustin-Archange Touadera en 2016. La flèche montante de 2021 témoin les conséquences causées par l'attaque organisée par la Coalition des Patriotes pour le Changement dès 2020 qui a causé une importante vague de migration des réfugiés centrafricains vers les pays voisins d'où le Tchad qui, dans la sous-préfecture de Goré, a enregistré 33 réfugiés sur les 246 interrogés<sup>86</sup>.

De tout ce qui précède, il convient de préciser que la situation des réfugiés centrafricains au Tchad en général et surtout dans la zone de Goré en particulier est complexe. Toutefois, leur présence au Tchad n'est pas non plus le fruit du hasard en ce sens que face à l'instabilité récurrente (conflits intercommunautaires, exactions politiques, violations des droits de l'Homme) de leur pays d'origine, le choix de trouver refuge au Tchad est une des solutions envisageables. Cependant, les réfugiés bénéficient des cadres et instruments juridico-normatifs relatifs à leur protection que ce soit au niveau national ou régional voire international même si d'un autre côté, ces derniers présentent des limites. L'Etat tchadien surtout dans sa volonté de préserver une image positive sur la scène internationale mais surtout de maintenir son sens d'hospitalité n'a cessé de ménager aucun effort pour assister les réfugiés et ce, en partenariat avec les autres acteurs humanitaires. C'est dans ce sens que des politiques d'installations des réfugiés centrafricains sont mises sur pied. Ces politiques prennent en compte le processus de leurs accueils et installations dans les camps voire villages en tenant compte dans un premier temps des facteurs tels que la proximité

---

<sup>85</sup> E. Dozio, " La crise centrafricaine entre 2013-2016", *Mères et bébés dans la guerre, comment ne pas transmettre le traumatisme aux enfants*, Paris, 2020, p.38.

géographique avec leur pays d'origine et surtout des liens sociaux voire des conditions climatiques. C'est dans ce sens que l'on note la présence des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré. Dès lors, cette présence, nécessite des assistances particulières de la part des acteurs principaux que sont les organismes humanitaires aussi bien que l'Etat tchadien d'où l'objectif du prochain chapitre.

---

<sup>86</sup> T. Lesueur, " République centrafricaine : autopsie d'une crise méconnue", *Politique étrangère* 2014, p.168.

**CHAPITRE II : LES ACTEURS EN CHARGE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS  
DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE**

La problématique des réfugiés est une question qui ne laisse pas de nos jours le monde indifférent. Face aux différents problèmes dont ils sont victimes à leur arrivée dans les territoires d'accueil et compte tenu du fait que la majorité d'entre eux sont dans des situations inappropriées, les acteurs en charge de leur protection ne cessent de ménager aucun effort pour contribuer à leur prise en charge<sup>1</sup>.

Le Tchad, depuis quelques décennies est l'un des rares pays africains à accueillir les réfugiés sur son sol et ce, malgré l'insécurité et l'instabilité dont il est souvent victime. Situé entre six (06) pays voisins, cette position géographique ne lui laisse guère le choix d'ouvrir ses portes aux réfugiés et en plus de son attachement aux différentes conventions internationales portant assistance et protection aux réfugiés et/ou aux différentes lois nationales dont il est signataire<sup>2</sup>. En 2023, le Tchad comptabilise plus de 594 235 réfugiés faisant de lui, le premier pays d'accueil des réfugiés en Afrique par rapport à la densité de sa population (rapport du HCR 2023)<sup>3</sup>.

Arrivés depuis le début de la décennie 2000, les réfugiés centrafricains installés dans les localités de Goré sont à la merci d'innombrables maux qui, jusqu'à présent, les rends vulnérables et requiert l'assistance tant du côté de l'Etat d'accueil que de ses partenaires humanitaires comme nous le précise M. Diden Jeremy, coordonnateur du Sud de Pendé du projet Mouvement Irrégulier Mixte et Monitoring de protection P21 ( MIM-MP21) lors de notre enquête sur le terrain en ces termes : " les réfugiés centrafricains installés dans la sous-préfecture de Goré méritent plus d'attention de la part de l'Etat Tchadien et des organisations parce que leur situation actuelle est très critique. Beaucoup sont obligés de quitter les camps<sup>4</sup>". En effet, l'assistance aux réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré est vue par les acteurs humanitaires et l'Etat Tchadien comme un moyen primordial car elle témoin l'engagement de ces derniers et leur volonté d'assister les réfugiés. Dès lors, l'engagement sinon la participation de ces différents acteurs en faveur des réfugiés centrafricains résidant dans la sous-préfecture de Goré en particulier sera au centre de ce chapitre car à travers ce dernier, des lumières seraient mises sur les différents acteurs qui opèrent dans cette région tout en indiquant les différentes difficultés dont ils font face.

---

<sup>1</sup> F. Tiberghien, " Réfugiés dans le monde depuis 1975", *Revue projet*, n°277, 2003, p.17.

<sup>2</sup> Tchad "plan de réponse pays pour les réfugiés 2019-2020", consulté en ligne sur <https://repporting.unhcr.org> le 11Septembre 2024 à 14h34mn.

<sup>3</sup> J. Ramadji Begoto, "Evolution des flux de réfugiés au Tchad : Une étude cartographique des territoires de départ et d'accueil", consulté en ligne sur <https://www.researchgate.net> le 17 Septembre 2024 à 20h12mn.

<sup>4</sup> Diden Jeremy, 44ans, Coordonnateur du Sud de Pendé du projet Mouvement Irrégulier Mixte et Monitoring

## **I. L'ETAT TCHADIEN ET LES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE**

L'Etat Tchadien, dans sa politique de bonne volonté, se place devant ses partenaires humanitaires comme acteur premier quand il s'agit d'apporter une touche particulière à la situation des réfugiés résidant sur son territoire. Dans l'art.3 du Décret 11-839 2011-08-02/PR/PM/MAT/11 portant création, organisation et attribution de la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR), l'une des missions premières de ladite commission est : "d'assurer la protection et l'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile<sup>5</sup>". Pour parfaire à bien la mission confiée à cette commission, le gouvernement tchadien fait de son mieux ou du moins l'essentiel pour assister les réfugiés et particulièrement, ceux centrafricains résidant dans la province de Goré.

### **1. Les actions sociales**

Depuis plus de deux décennies, le Tchad se trouve confronté à l'une des situations majeures dont le monde traverse : la problématique des réfugiés. Selon le dernier rapport de décembre 2023 du HCR, le Tchad comptabilise plus de 1 216 992 réfugiés sur son sol soit 140 515 issus de la République Centrafricaine et majoritairement installés dans le sud du Tchad<sup>6</sup>. Obligé de les assister vu surtout son engagement et son adhésion aux différents textes résidant les aspects propres aux situations de réfugiés, le Tchad apporte des assistances à la fois sociales et économiques à ces derniers.

#### **1.1. La construction des espaces d'hébergement**

La prise en charge des réfugiés en général et ceux centrafricains de la sous-préfecture de Goré en particulier commence dès l'arrivée de ces derniers. Pour accueillir les réfugiés, l'Etat tchadien en commun accord avec ses partenaires humanitaires met sur place des moyens nécessaires pour faire de cet accueil une réussite. Ainsi, dans un premier temps, l'Etat tchadien entre dans le processus d'ouverture de ses frontières pour non seulement permettre à ces réfugiés d'entrer dans son territoire mais aussi pour faciliter le processus de transfert<sup>7</sup>. Cette volonté d'ouvrir ses frontières aux réfugiés relève non seulement de ses engagements internationaux, régionaux ou sous régionaux mais aussi nationaux à travers par exemple

---

de protection P21 (MIM-MP21), Goré le 06 juin 2024.

<sup>5</sup> Archives de la CNARR, "Tchad : Décret n°11-839/PR/PM/MAT/11 du 02 Août 2011 portant création, Organisation et Attributions de la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR)", consulté en ligne sur <https://www.refworld.org> le 18 Mai 2024 à 8h27mn.

<sup>6</sup> HCR, Rapport global HCR 2023, Genève, UNHCR, 2023.

<sup>7</sup> Unhcr, "Tchad : mobilisation pour transférer les réfugiés centrafricains dans le Sud du pays avant la saison de pluie", consulté en ligne sur <https://www.unhcr.org> le 16 Novembre 2024 à 12h16mn.

l'adoption de sa loi d'asile. Sur ce, l'Etat met à leurs dispositions des sites ou des camps de logements pour pouvoir les accueillir et ce, en prenant en compte plusieurs facteurs qui facilitent leur adaptation. Plusieurs camps ont été construits notamment le Camp d'Amboko réalisé en 2003, celui de Gondjé en 2005, celui de Dosseye en 2006 et plus récemment celui de Doholo en 2014. La construction de ces sites, bien qu'ils aient été réalisés par l'Etat tchadien en partenariat avec les autres acteurs humanitaires notamment le HCR, témoigne encore une fois de plus la volonté de l'Etat tchadien d'assister les réfugiés<sup>8</sup>.

A travers la CNARR, l'Etat tchadien agit en maître mot quant à l'accueil et/ou l'installation des réfugiés. Elle possède des compétences voire des capacités dans le domaine d'identification, d'enregistrement, de documentation sur les réfugiés<sup>9</sup>. C'est dans cette logique que la commission se place au-devant de la scène pour non seulement les accueillir et les enregistrer mais aussi faire en sorte qu'ils aient un abri ou logement. L'enregistrement des réfugiés centrafricains plus particulièrement par le gouvernement tchadien est assuré dans la région de Goré par cette dernière qui est chargée de mettre sur pied des moyens et programmes nécessaires pour rendre cela effectif. Elle dispose en plus d'un système d'identification et de gestion biométrique pour enregistrer les réfugiés d'où l'adoption d'une stratégie quinquennale 2019-2023 visant à améliorer la fiabilité et la crédibilité des données biométriques des réfugiés<sup>10</sup>. C'est dans ce contexte que la CNARR est présente dans tous les sites des réfugiés centrafricains résidant dans la Sous-préfecture de Goré et ce, en tant qu'administrateur des différents camps. L'Etat Tchadien collabore selon les propos du Délégué Provincial de la CNARR/Goré, M. Bachar Oumar Mahamat et d'après des analyses faites lors de différentes recherches et/ou enquêtes sur le terrain, avec le HCR et d'autres partenaires à travers des processus de négociations avec les autorités locales dans le but d'offrir des espaces de logement comme les différents camps des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré<sup>11</sup>.

## **1.2. L'assistance sécuritaire et la question d'accès aux services de base**

Au niveau sécuritaire, dans son souci et sa volonté de préserver son image, celle d'un pays hospitalier et soucieux des risques que courent les réfugiés dans son territoire, l'Etat

---

<sup>8</sup> K. André, "Au Tchad, une journée mondiale des réfugiés sous le signe de la solidarité et des défis persistants", consulté en ligne le 16 Novembre 2024 sur <https://www.voaafrique.com> à 12h22mn.

<sup>9</sup> HCR, "Tchad : plan de réponse pays pour les réfugiés 2019-2020", *Rapport de fin d'année*, 2020, p.7.

<sup>10</sup> *Ibid*, p.8.

<sup>11</sup> Nations-Unies, "Autorités et acteurs humanitaires s'activent main dans la main pour la cohabitation pacifique entre réfugiés et populations hôte dans le département d'Iriba", consulté en ligne sur <https://chad.un.org> le 11

tchadien se préoccupe non seulement de leur prise en charge mais également d'assurer leur sécurité. C'est donc dans cette optique qu'à travers le Détachement pour la Protection des Humanitaires et des Réfugiés (DPHR), des forces de l'ordre sont installés dans les camps pour assurer la protection des populations réfugiées. En dehors celle-ci, l'Etat tchadien participe et développe avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers à divers programmes favorisant l'inclusion socio-économique des populations réfugiées<sup>12</sup>. Cette politique initiée par le gouvernement, favorise l'insertion et/ou l'autonomisation des réfugiés centrafricains de Goré. L'objectif de l'Etat tchadien consiste avant tout à fournir une assistance de qualité à ces derniers pour leur permettre de mieux s'autonomiser, s'exercer.

En ce qui concerne l'accès aux services de base, l'Etat tchadien met à la disposition des réfugiés des différents programmes pour faciliter leur accès aux différents services de base. C'est dans ce sens qu'il construit dans le domaine éducatif, des infrastructures scolaires pour permettre aux réfugiés d'avoir accès à l'éducation en mettant un accent particulier sur celle des filles réfugiées. Selon l'Etat tchadien, si l'on peut se permettre de le paraphraser, éduquer une fille, c'est éduquer toute une nation<sup>13</sup>. En dehors de la construction des infrastructures scolaires et des assistances en fournitures scolaires, en dons et/ou crédits, des conseils pour sensibiliser et conscientiser les réfugiés à s'éduquer et ce, via son Ministre de l'éducation, l'Etat tchadien construit des infrastructures sanitaires, des forages d'eaux, des latrines ainsi que des programmes de maintien sain de l'environnement.

A travers son Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA)<sup>14</sup>, il met l'accent particulier dans le domaine social sur l'accès des réfugiés aux différents services de base et la question de leur résilience en construisant ainsi les centres de santé, les abris et bien d'autres infrastructures. L'image ci-dessous est celle d'un centre de santé construit grâce au projet PARCA pour pallier aux problèmes sanitaires des réfugiés centrafricains dans le camp de Gondjé même si le centre est resté jusqu'à là en processus d'ouverture.

---

Novembre 2024 à 12h26.

<sup>12</sup> *Ibid.* p.23.

<sup>13</sup> B. Aurelie, "Tchad : des clubs pour promouvoir l'éducation des filles", consulté en ligne le 12 Novembre 2024 sur <https://information.tv5monde.com> à 12h34mn.

<sup>14</sup> Le Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil est un programme mis sur pied par le gouvernement tchadien dans le but d'améliorer l'accès aux services de base, aux moyens de subsistance et aux systèmes de sécurité sociale non seulement pour les réfugiés mais également pour les communautés locales.

**Photo 5 :** Centre de santé réalisé par le projet PARCA au camp de Gondjé



**Source :** Cliché, Noubaramadji Saroguina le 27 juin 2024 à 10h41

Au Tchad en général et dans la sous-préfecture de Goré en particulier, la prise en charge des réfugiés centrafricains par le gouvernement est orientée majoritairement vers les secteurs élémentaires. Cette volonté particulière s'expliquerait sans aucun doute par le simple fait que des besoins constants voire des manques sont observables dans ce domaine<sup>15</sup>. En plus, l'Etat tchadien a mis sur place des programmes et initiatives sous la direction de la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et Rapatriés. La mission primordiale consisterait à œuvrer pour le bien-être des populations réfugiées et ce, à travers ses sous commissions installées dans les provinces et particulièrement celle de Goré<sup>16</sup>. Toutefois, cette volonté d'assister les réfugiés touche également le volet économique car dans ce domaine, l'Etat tchadien ne cesse non plus d'œuvrer pour le bien-être économique desdits réfugiés.

## 2. Des actions économiques

Economiquement, la prise en charge des réfugiés centrafricains résidant dans la sous-préfecture de Goré par le gouvernement Tchadien reste visible à travers par exemple la mise à la disposition de ces derniers des programmes d'aides économiques tels que l'accord des micro-crédits, des dons.

### 2.1. L'assistance financière

A travers son Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement, l'Etat tchadien a mis sur pied le projet "PARCA". Ce projet assure non seulement l'accès des

<sup>15</sup> P. Enrica, "Je suis 100% centrafricain, identité et intégration dans le vécu des réfugiés musulmans centrafricains au Tchad et au Cameroun", Rapport de recherche, *Centre international pour la justice transitionnelle*, 2018, p.15.

réfugiés aux services de base ou l'amélioration de la résilience des ménages mais qui met à la disposition de ces derniers des moyens financiers. L'octroi des crédits pour leur permettre de se lancer dans les activités génératrices de revenus ou de pallier à l'un de leurs problèmes majeurs : le manque des moyens financiers. En mettant à leur disposition des crédits et/ou micro-crédits, certains réfugiés se disent non seulement satisfaits de l'amour que leur réserve l'Etat tchadien à travers ses différents programmes d'assistances et de protections mais aussi content du fait que tous ces programmes leur permettent de se prendre en charge à l'image de Abdoulaye Achta, une réfugiée du camp de Gondjé qui nous déclare lors de notre tête-à-tête ses flammes de reconnaissances en ces termes :

Mon petit, je ne peux pas te mentir en te disant que le gouvernement tchadien nous traite mal parce que ce n'est pas le cas même si d'une part, son assistance est médiocre. Moi personnellement, je n'avais rien quand je suis arrivé ici mais aujourd'hui grâce à l'Etat tchadien et surtout son projet PARCA, regarde toi-même comment je suis en forme. C'est parce que ce projet m'a beaucoup aidé et m'a permis de me lancer dans le commerce et voilà aujourd'hui je peux t'assurer que je ne calcul plus les assistances humanitaires des autres organisations. Si on me donne ou on m'appelle, je prends mais si ce n'est pas le cas, je garde mon silence. Aujourd'hui dans ma boutique, tu peux presque tout trouver et je dis toujours merci à l'Etat tchadien<sup>17</sup>.

Autant l'assistance financière est importante, autant celle dans le cadre des activités génératrices de revenus est nécessaire. C'est dans cette logique et vision des faits que l'Etat tchadien soutien ou du moins assiste également d'une part les réfugiés de pouvoir s'autonomiser via les activités génératrices de revenus.

## **2.2. L'assistance dans le cadre d'activités génératrices**

Les actions de l'Etat Tchadien à l'encontre des réfugiés centrafricains de ladite région s'observe à travers l'octroi de quelques parcelles des terres, des outils agricoles mais aussi et surtout des semences d'une part et d'autres part, des orientations, formations et conseil sur la pratique d'une activité telle que l'agriculture d'où l'intervention du Ministre de l'Agriculture. En dehors de l'agriculture, les réfugiés centrafricains bénéficient du côté de la pêche et de l'élevage des soutiens financiers et matériels de l'Etat Tchadien et ceux, à travers son Ministre de l'Elevage et de la Pêche qui comme le précédent, ne cesse de mettre sur pied en plus des outils, des formations pratiques et conseils d'orientations.

En mettant à la disposition de ces derniers des moyens pouvant favoriser les pratiques des activités génératrices de revenus, l'Etat tchadien œuvre en tant que "bienfaiteur" auprès de ces réfugiés. Dès lors, l'une des priorités de l'Etat tchadien est d'inculquer à ces derniers l'esprit de s'autonomiser financièrement, de ne plus dépendre d'une quelconque aide. Pour

---

<sup>16</sup> Ibid.p.19.

ce faire, les réfugiés, en plus de bénéficier des outils de travail dans les domaines comme l'agriculture et l'élevage, gagnent également en retour des conseils et orientations des experts mis à leur disposition par l'Etat Tchadien comme nous l'avait déclaré M. Ngeuli Prince en ces termes : " l'Etat tchadien nous aide beaucoup au départ. Il nous envoie des experts juste pour nous former à mieux comprendre les différentes variétés des semences pour avoir un bon rendement<sup>18</sup>". Ces innombrables actions de l'Etat tchadien sont majoritairement sinon presque réalisées en partenariat avec les autres organisations humanitaires sur place d'où l'objectif du point suivant.

## **II. LES PARTENAIRES DE L'ETAT TCHADIEN ET LA PRISE EN CHARGE DES REFUGIES CENTRAFRICAIS A GORE**

Les questions relatives aux réfugiés sont toujours d'actualité et leur prise en charge est d'une importance capitale pour les Pays hôtes mais aussi pour les acteurs et/ou organismes humanitaires. Le Tchad, un des pays africains concernés par cette crise se voit assister dans sa volonté de prise en charge des réfugiés par les acteurs humanitaires qui comme lui, œuvrent dans cette même perspective<sup>19</sup>. La sous-préfecture de Goré, une des régions au Sud du Tchad où la densité de la population réfugiée surtout celle centrafricaine est conséquente. Cette situation pousse plusieurs acteurs humanitaires à l'image des Organisations Internationales, les Organisations non gouvernementales qu'elles soient nationales ou internationales, les organisations nationales et/ou celles des sociétés civiles à s'implanter dans le souci d'assister cette dernière.

### **1. Le HCR et les autres institutions en charge des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré**

Acteur principal dans la question relative aux réfugiés à travers le monde, le HCR témoin par sa présence, sa bonne foi, son dévouement et surtout son engagement en faveur des réfugiés au Tchad plus particulièrement dans la sous-région de Goré. Dans le but d'améliorer les conditions de vie de ces derniers, le HCR travaille en partenariat avec les autres institutions des Nations Unies sur place telles que : PAM (Programme Alimentaire Mondial), OIM (Organisation Internationale de la Migration), *OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs)*.

---

<sup>17</sup> Abdoulaye Achta, 42ans, Commerçante, Réfugiée, Camp de Gondjé, Gondjé le 27 Mai 2024.

<sup>18</sup> Prince Ngeuli, 29ans, Réfugié, Commerçant, Camp d'Amboko, Amboko le 23 Mai 2024.

<sup>19</sup> D. Nadjji, "L'action des ONG internationales dans les camps de réfugiés de Goré au Tchad", Institut des

### 1.1. Les actions du HCR

Le Haut-Commissariat des Réfugiés, Agence des Nations Unies dont la mission principale est celle d'assister les réfugiés ne cesse de ménager aucun effort dans la sous-préfecture de Goré. Précisément dans les camps, ces actions et réalisations sont orientées dans les domaines sanitaires, éducatifs, eaux et assainissement, de sécurité et bien d'autres aspects susceptibles d'alléger les situations des réfugiés<sup>20</sup>. Cependant, pour assister les réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré, le HCR qui, est aux yeux de tous, considéré comme l'agence principale chargée d'assurer les problèmes liés aux réfugiés, se déploie dans ladite région sous diverses formes<sup>21</sup>. Néanmoins, pour mener à succès ses objectifs, il développe des partenariats avec d'autres organismes humanitaires en mettant à la disposition de chaque partenaire des moyens de déplacement notamment les véhicules où sont marqués : " propriété de HCR sous l'usage de... <sup>22</sup>". En mettant à leur disposition ces moyens de déplacement, il permet à ses partenaires de se rendre constamment dans les camps de réfugiés pour remplir leurs devoirs respectifs. En travaillant en commun accord avec le gouvernement tchadien, le HCR assure les questions relatives aux statuts des réfugiés, leur enregistrement mais également la délivrance des cartes ainsi que l'effectif des réfugiés centrafricains dans la région de Goré<sup>23</sup>.

Les actions du HCR en faveur des réfugiés centrafricains s'observent dès l'arrivée de ces derniers à travers l'accueil, l'installation des réfugiés dans les camps et ce, en travaillant en commun accord avec la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés. Ainsi, lors de nos enquêtes auprès des réfugiés centrafricains dans les différents camps, nombreux sont ceux qui estimaient l'accueil dont ils avaient bénéficié dès leur arrivée de la part du HCR satisfaisant.

A l'image de M. Christian Begoto, Secrétaire General du Camp d'Amboko qui nous déclare en ces termes : " dès notre arrivée, nous avons bénéficiés d'un accueil chaleureux non

---

relations internationales du Cameroun/Université de Padoue, Mémoire de master en Relations internationales, 2019, p.14.

<sup>20</sup> UNHCR Tchad, "Tchad : le HCR et ses partenaires prennent en charge près de 2000 nouveaux réfugiés centrafricains", Flash Info, Gore Tchad, 22 juin 2016, consulté en ligne le 14 Mars 2024 sur <https://reliefweb.int> à 13h21mn.

<sup>21</sup> M. Bettati, "Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)", *Pouvoirs*, n°144, 2013, p.98.

<sup>22</sup> Le HCR, dans le souci de faciliter surtout le déplacement de ses partenaires dans les différents camps de réfugiés de Goré, s'est engagé à mettre à la disposition de ces derniers des moyens de déplacement notamment les véhicules sur les quels sont marqués : Propriété de HCR sous l'usage de...Source : fiche d'information-Tchad consulté en ligne sur <https://data.unhcr.org> le 16 Novembre 2024 à 12h42.

<sup>23</sup>Noyombina Bakrembi, "Action humanitaire au...", p.23.

seulement de la part des autorités tchadiennes mais aussi du HCR qui a mis à notre disposition de la nourriture, de l'eau, des bâches provisoires pour notre logement<sup>24</sup>". Outre ces actions, le HCR s'est engagé dans la construction des abris, des forages, des latrines au niveau social afin de pallier aux besoins des réfugiés dans ces domaines.

Dans le domaine sanitaire, le HCR construit les centres de santé pour faciliter une prise en charge rapide des réfugiés en cas de maladies. Dans le domaine scolaire, des écoles sont construites et mises à la disposition des réfugiés pour faciliter leur accès à l'éducation. Le HCR développe en plus sur le plan scolaire, des partenariats nationaux avec les Universités, les institutions et centres de recherches (Signature de Mémoire d'Entente pour faciliter l'intégration des réfugiés dans les différentes structures éducatives et de formations) qui consiste à titre d'exemple à transférer les différents centres à l'Etat qui, à son tour, se charge de les insérer dans le cursus scolaire national en vue des délivrances de diplômes<sup>25</sup>.

L'une des missions phares du HCR est la distribution des espaces cultivables pour permettre aux réfugiés agriculteurs de se prendre en charge et ce, en commun accord avec les autorités tchadiennes notamment sous la conduite de la CNARR. Cette politique d'octroi des terres cultivables permet à bon nombre des réfugiés de s'autonomiser. En plus, le HCR met à la disposition des réfugiés agriculteurs d'une part des moyens matériels tels que les houes, les pioches, les pelles, les machettes et d'autre part, des formations professionnelles dans ledit domaine tout en mettant à leur disposition des conseillers techniques, des semences et engrais.

Pour faciliter leur insertion économique, le HCR met à la disposition des réfugiés des centres de formations professionnelles dans les domaines tels que : le tissage, la couture, la menuiserie et bien d'autres aspects. Entre 2008-2020, il a adopté une politique axée sur la formation professionnelle des jeunes réfugiés notamment dans les deux camps à savoir Dosseye et Gondjé qui a permis à plus de 2000 réfugiés d'être non seulement actif sur le terrain mais également de se disperser dans les villes<sup>26</sup>. L'image ci-dessous est celle d'un centre de formation professionnelle construite par le HCR en partenariat avec le *World-vision* dans le camp de Dosseye en 2018.

---

<sup>24</sup> Christian Begogoto, 34ans, Réfugié, Secrétaire du Camp d'Amboko, Amboko le 22 Mai 2024.

<sup>25</sup> Doudje Boy, Vice-coordonnateur du bureau provincial de HCR/GORE, 14/06/2024.

<sup>26</sup> *Idem*.

**Photo 6:** Centre de formation professionnelle du camp de Dosseye



**Source :** Cliché, Noubaramadji Saroguina le 30 mai 2024 à 14h35

Cette plaque implantée dans le camp de Dosseye se situe juste à l'entrée d'un centre de formation professionnelle mis sur pied par le HCR avec le soutien des différents pays représentés sur ladite plaque. Le centre de formation en question est ouvert dans le but de former les réfugiés sans distinction de classe sociale ni de religion encore moins de sexe. Ouvert en 2018, ce centre forme les réfugiés dans les métiers tels que la couture, la construction, la maçonnerie, la menuiserie, la mécanique moto/vélo. Pour beaucoup des réfugiés interviewés, ce centre de formation est d'une importance capitale quant à la question de leur autonomisation comme le témoin M. Zoua Adama Barka en ces termes : " J'ai fini ma formation en 2019 dans la menuiserie et c'est ce qui me permet aujourd'hui de nourrir ma famille<sup>27</sup>". Par ailleurs, les réfugiés centrafricains bénéficient en plus de HCR, des assistances venues d'autres institutions des Nations Unies pressentes dans ladite région et ce, sur le plan multidimensionnel. C'est sur ce point que s'articulera l'objectif du point suivant.

## **1.2. Les actions des autres institutions en charge des réfugiés centrafricains à Goré**

La problématique des réfugiés centrafricains dans la région de Goré est au centre d'un des objectifs des Nations Unies. Elles témoignent leur présence à travers non seulement le HCR mais également d'autres institutions notamment le Programme Alimentaire Mondial (PAM), *Office for the coordination of humanitarian Affairs (OCHA)* et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) dont les bureaux provinciaux sont installés à Goré.

<sup>27</sup> Zoua Adama Barka, 32ans, Menuisier, Réfugié, Camp de Dosseye, Dosseye le 31 Mai 2024.

Ainsi, comme le HCR, ces dernières œuvrent également pour le bien-être des réfugiés même si les actions sont quelques fois différentes.

Le PAM<sup>28</sup> est l'Agence des Nations Unies chargée de l'aide alimentaire dans le monde. Au Tchad en général et dans la sous-préfecture de Goré en particulier, elle joue un rôle non négligeable dans l'assistance aux réfugiés installés sur le territoire national. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec les autres institutions des Nations Unies notamment le HCR, les ONG et les autorités locales pour fournir une assistance alimentaire vitale aux réfugiés. Les réfugiés bénéficient de la distribution des rations alimentaires, la fourniture des repas dans les camps, la mise en place des programmes de nutrition pour les personnes vulnérables. Les initiatives qui visent à renforcer la sécurité alimentaire des réfugiés centrafricains de ladite région sont également mises sur place. En plus des soutiens alimentaires, le PAM met en place des programmes visant à renforcer la résilience des communautés touchées. Fournir une éducation nutritionnelle et améliorer les moyens de subsistance des réfugiés sont aussi les actions entreprises par le PAM pour assister les réfugiés.

*OCHA*<sup>29</sup> pour sa part joue le rôle de plaidoyer, cherche les fonds pour mettre à la disposition des Agences des Nations Unies telles que le PAM et le HCR pour servir les causes humanitaires. En plus, elle assure selon M. Allarasse Guednabé Joseph, chargé des affaires humanitaires du bureau provincial de *OCHA*/Goré lors de notre entretien privé, le rôle de coordonnateur et d'administrateur, de la gestion de la communication entre les différentes agences dans le cadre humanitaire dont il nous déclare en ces termes : " *OCHA* en question assure le rôle de coordination et de gestion car elle met à la disposition des autres institutions des Nations Unies telles que le HCR, le PAM des moyens financiers par exemple<sup>30</sup>".

OIM<sup>31</sup> de son côté, assure les questions liées aux effectifs migratoires des réfugiés au

---

<sup>28</sup> Le Programme Alimentaire Mondial est la plus grande institution des Nations Unies qui lutte contre la faim. En anglais *World Food Program*, le PAM œuvre dans le monde à travers des assistances humanitaires et dès 1965, il n'est plus seulement un programme temporaire mais pérenne de l'ONU et de la FAO. Ces actions menées partout dans le monde lui valurent Le Prix Nobel de la Paix en 2020. Source : le PAM, consulté le 14 Novembre 2024 en ligne sur <https://fr.wfp.org> à 12h56mn.

<sup>29</sup> Le bureau de la coordination des Affaires humanitaires est un département du Secrétariat de l'ONU, établi le 19 décembre 1991 par la Résolution A/RES/46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'était déclarée "Profondément préoccupée par les souffrances des victimes de catastrophes et de situations d'urgence, les pertes en vies humaines, les flux de réfugiés, les déplacements massifs de populations et les destructions matérielles". Il sert de cadre de l'aide humanitaire et en fixe les principes directeurs. Source : *OCHA*, consulté en ligne le 17 Novembre 2024 sur <https://www.unocha.org> à 12h59mn.

<sup>30</sup> Allarasse Guednabé Joseph, 47ans, Chargé des affaires humaines de *OCHA*/Goré, Goré le 06 Juin 2024.

<sup>31</sup> L'Organisation Internationale des Migrations est une agence intergouvernementale basée à Genève en Suisse

Tchad en général et ceux centrafricains en particulier en mettant à la disposition des autres organisations et/ou de l'Etat tchadien, des données, des chiffres statistiques sur le nombre d'arrivées des réfugiés par an. En plus, elle assure la réinstallation, la construction d'abris, œuvre dans le sens de la consolidation de la paix et la cohésion sociale, notamment via la sensibilisation et la promotion d'infrastructures utilisées par les communautés hôtes également.

Par contre, si les institutions des Nations Unies sur place voient l'importance d'assister les réfugiés installés dans la sous-préfecture de Goré et en font d'une part l'un de leurs objectifs principaux, l'on peut cependant évoquer la présence des autres organisations humanitaires. A l'image les ONG nationales et internationales qui justifient leur présence par des désirs de soutenir ces derniers. C'est dans cette logique que sera orienté le prochain point dudit chapitre.

## **2. Les ONG partenaires du HCR et les autres organisations en charge des réfugiés centrafricains à Goré**

Plusieurs ONG humanitaires nationales qu'internationales ainsi que d'autres organisations humanitaires réalisent depuis deux décennies des "actions positives" en faveur des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré en particulier. Force est de constater que certaines de ces ONG et Organisations Internationales voire nationales ne se sont pas implanté ou installé de façon définitive car au fil des temps, certaines s'en vont et d'autres arrivent car même dans la Sainte Bible, si l'on peut se permettre de le paraphraser, il est indiqué dans un verset qu'il y a un temps pour toute chose. Depuis l'installation des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré jusqu'aujourd'hui, la question de leur prise en charge est au centre des préoccupations des acteurs humanitaires. Aujourd'hui, nombreuses sont celles qui travaillent en partenariat avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés même si en dehors de celles-ci figurent d'autres acteurs autonomes d'où l'objectif du point prochain<sup>32</sup>.

### **2.1. Les actions des ONG partenaires du HCR**

La sous-préfecture de Goré, est caractérisée par la présence des réfugiés surtout ceux

---

qui au départ, est en dehors du système des Nations Unies jusqu'à la signature de l'accord faisant d'elle une Organisation liée aux Nations Unies. Elle se fixe comme objectif : favoriser la compréhension des questions migratoires, œuvrer pour le respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants, promouvoir le développement économique et social à travers les migrations. Source : Organisation Internationale pour les Migrations, consulté en ligne le 19 Novembre 2024 sur <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org> à 13h05mn.

<sup>32</sup> Oxfam, "HTCD19-8-153514-1", consulté en ligne le 17/11/2024 sur <https://projects.hpc.tools> à 13h25mn.

centrafricains depuis le début des années 2000. Les ONG humanitaires nationales voire internationales se déploient depuis deux décennies dans la volonté d'assister ces derniers tout en travaillant en partenariat avec le HCR pour la bonne réalisation de leurs objectifs. Au rang de ces ONG partenaires du HCR, l'on a : la Croix-Rouge Tchad (CRT), L'ONG APFLT (Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad), ADES (Agence de Développement Economique et Social), ONG ACRA (Association de Coopérative Rurale en Afrique et en Amérique Latine), *AIRD (African Initiatives for Relief and Development)* et la *World-Vision (WVI)*<sup>33</sup>.

La Croix-Rouge Tchad humanitaire se distingue de la Croix-Rouge Tchad Organisation<sup>34</sup>. La seconde intervient pour appuyer la population touchée par les catastrophes et vient en aide pour assister les victimes à travers la construction des abris, des cuisines, la distribution des kits, des denrées alimentaires. Ses actions sont orientées vers les populations victimes des catastrophes. Par contre, la Croix-Rouge humanitaire assiste les réfugiés en les offrant des protections juridiques et judiciaires à travers les conscientisations, les conseils juridiques et la rédaction d'actes de plaintes judiciaires ou paiement des frais judiciaires et M. Djingamayel Elysée, superviseur de la zone Sud et Coordonnateur Régional par Intérim de la Croix-Rouge/Goré nous précise en ces termes lors d'un entretien :

La Croix-Rouge Tchad humanitaire à travers son projet "Monitoring de Protection et assistance juridique en faveur des réfugiés installés dans la zone du sud" assiste les réfugiés en leur offrant un cadre de protection juridique en leur amenant à mieux cerner leurs droits et devoirs, mettre à leurs dispositions des textes juridiques et conseils pratiques y compris la rédaction des actes de plaintes, informer, éduquer et communiquer aux réfugiés les instruments juridiques<sup>35</sup>.

En plus, la Croix-Rouge humanitaire Tchad participe à la construction des abris et d'autres infrastructures en faveur des réfugiés mais par manque de moyens financiers et d'investissement, le projet est d'Après M. Djingamayel Elysée, réorienté vers les PBS (Personnes à Besoins Spécifiques)<sup>36</sup>.

L'ONG APLFT (Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad)<sup>37</sup>, en travaillant en partenariat avec le HCR assiste les réfugiés à travers son projet de

<sup>33</sup> A. Djekodoum, " L'action des ONG...", p.33.

<sup>34</sup> Djingamayel Elysée, 34ans, Superviseur de la zone Sud et coordonnateur régional par intérim de la Croix-Rouge/Goré, Goré le 04 Juin 2024.

<sup>35</sup> *Idem*.

<sup>36</sup> *Idem*.

<sup>37</sup> APLFT est une ONG à but non lucratif qui œuvre depuis trois décennies pour l'instauration d'un véritable Etat de droit au Tchad. Créée en 1991 et autorisée à fonctionner en juin 1992, elle intervient dans la promotion, la protection des droits de l'Homme de manière générale et assure en partenariat avec les autres organismes humanitaires en faveur des réfugiés au Tchad et plus particulièrement ceux centrafricains dans la sous-préfecture de Goré. Elle est présente à Goré depuis 2014. Source : présentation de l'APLFT, consulté en ligne le 22

protection et assistance multisectorielle aux réfugiés résidant dans le sud en général et plus précisément dans la sous-préfecture de Goré. D'après des recherches effectuées auprès des réfugiés dans le but de savoir l'impact de ladite ONG en ce qui concerne son apport ou non à leur bien-être et d'après les constats faits sur le terrain, il convient de préciser que l'ONG APLFT apporte non seulement une assistance juridique aux personnes réfugiées mais également la conscientisation des réfugiés contre les violences basées sur les genres et abus sexuel. C'est aussi dans cette même logique que nous précise M. Issa Souleymane, coordonnateur du bureau provincial de l'ONG APLFT/Goré lors de notre tête-à-tête en ces termes : " l'objectif étant d'assister les réfugiés, nous le faisons à travers une assistance juridique et multisectorielle<sup>38</sup>."

L'ONG ADES (Agence de Développement Economique et Social)<sup>39</sup> de son côté assiste d'après son Chef de Sous-délégation, M. Diakda Houlgali du mieux qu'elle peut, les réfugiés installés dans les différents camps de la sous-préfecture de Goré. L'assistance de ladite ONG est orientée vers les secteurs tels que : la Santé et Nutrition, Eau, hygiène et Assainissement. Dans le domaine sanitaire, l'assistance est orientée vers les soins primaires tels que les consultations créatives, problèmes de santé mentale, santé de reproduction, la prise en charge des personnes atteintes du VIH à travers les sensibilisations. Dans le cadre de l'eau et assainissement, l'une des premières actions consiste à maintenir les forages et assurer la qualité des eaux à travers les traitements et analyses, sensibiliser les réfugiés pour une bonne gestion sociale de l'eau en mettant sur place un comité local de gestion. Maintenir dans le cadre d'assainissement l'environnement sain, la bonne utilisation des latrines sans oublier le côté abris et sécurité alimentaire<sup>40</sup>.

L'ONG ACRA (Association de Coopérative Rurale en Afrique et en Amérique Latine)<sup>41</sup> est comme les précédentes, présente dans la localité de Goré et œuvre dans le cadre

---

Novembre 2024 sur <https://upr-info.org> à 13h27mn.

<sup>38</sup> Issa Souleymane, 45ans, Coordonnateur du bureau provincial de l'ONG APLFT/Goré, Goré le 06 Juin 2024.

<sup>39</sup> ADES est une ONG de développement et d'action humanitaire basée au Tchad qui œuvre dans le cadre des urgences, des réhabilitations et développement, de la prévention des conflits et de la culture de la paix pour les populations dans le besoin. Elle est fondée en 1993 au Tchad et reconnue comme organisme d'utilité publique. Aujourd'hui, ladite ONG est présente au Cameroun, au Niger, au Mali, en République Démocratique du Congo d'où son internationalisation. Source : ADES International, consulté en ligne le 24 Novembre 2024 sur <https://www.ades-international.org> à 13h32mn.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> ACRA est une ONG laïque et indépendante fondée en 1968 et reconnue par le Ministère Italien des Affaires Etrangères et l'Union Européenne. Elle œuvre dans ses innombrables missions aux secteurs d'activités associatives ainsi que d'assistance aux personnes en difficultés à travers les luttes contre les violences basées sur le genre et compte aujourd'hui, plus de 50 ans d'existences au Tchad. Source : Fondation, consulté en ligne le 14

d'une de ses missions, au bien-être des réfugiés centrafricains. Pour ce faire, elle mène des actions dans divers domaines notamment dans l'aspect éducatif à travers l'assistance aux enfants réfugiés scolarisés. Elle met à la disposition de ces derniers, des moyens matériels tels que les fournitures scolaires, la construction des latrines au sein des écoles, la formation des cadres enseignants qualifiés pour un enseignement de qualité voire d'une part, l'assistance aux parents pour la scolarisation de leurs enfants en général mais surtout des filles en particulier<sup>42</sup>. Dans le but de savoir quelles sont les actions réalisées par l'ONG pour soutenir l'Ecole Officielle du Camp de Gondjé qui fonctionne à ce jour sous un cycle complet, M. Pegabné Padjonré Jérémie, Directeur General de ladite école nous affirme en ces termes : " ACRA nous assiste en partenariat avec le HCR en prenant en charge les enseignants communautaires et en encourageant les filles à fréquenter tout en mettant à la disposition de celles-ci des primes et caches pour les encourager<sup>43</sup>."

L'ONG *AIRD (African Initiatives for Relief and Development)*<sup>44</sup> pour sa part travaille en partenariat avec le HCR pour assister les réfugiés centrafricains installés dans ladite région. En plus de son objectif premier qui consiste à apporter un soutien opérationnel, elle œuvre sans relâche dans le cadre d'approvisionnement, la construction des infrastructures, la réhabilitation ainsi que la réinstallation, le transport des réfugiés y compris l'assistance alimentaire sans oublier d'autres domaines d'assistances tels qu'en eau, hygiène, l'éducation et la santé.

L'ONG *Word-Vision (World-Vision International)*<sup>45</sup> est une organisation internationale humanitaire qui œuvre dans le but d'apporter aide et assistance aux personnes en difficultés et ce, à travers le monde. Cependant, au Tchad et plus particulièrement dans la sous-préfecture de Goré, la *World-Vision* met sur pied des programmes et des initiatives pour répondre aux besoins des réfugiés en prenant en compte l'amélioration de leurs conditions de vie via la fourniture de nourriture, d'eau potable, de soins de santé, d'accès à l'éducation voire de

---

Novembre 2024 sur <https://www.ewabelt.eu> à 13h37mn.

<sup>42</sup> A. Djekodoum, " L'action des ONG...", p.44.

<sup>43</sup> Pegabné Padjoré Jérémie, 39ans, Réfugié, directeur de l'école officielle/Gondjé, Gondjé le 28 Mai 2024.

<sup>44</sup> L'ONG AIRD est fondée en 2006 à Kampal, en Ouganda par un petit groupe d'individus qui souhaitaient une organisation d'origine africaine. L'objectif consiste à fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées par un conflit ou catastrophe. A Goré, elle est présente en 2014. Source : *African Initiatives for Relief and Development*, consulté en ligne le 24 Novembre 2024 sur <https://www.emploi.td> à 13h51mn.

<sup>45</sup> Créée en 1950 par Robert Bob Pierce, un pasteur évangéliste américain, *World-vision International* est un partenariat international des chrétiens dont la mission est de venir en aide, d'assister et soutenir les pauvres et opprimés, de promouvoir la transformation des vies humaines. Faire naître la justice et la tolérance dans les sociétés. Consulté en ligne le 17 Novembre 2024 sur <https://www.wvi.org> à 7h32mn.

soutien psychologique.

## 2.2. Les autres organisations en charge des réfugiés centrafricains à Goré

En dehors des Institutions des Nations Unies, des ONG partenaires et/ou de l'Etat, plusieurs d'autres organisations à vocation humanitaires sont présentes dans la sous-préfecture de Goré. Leur présence s'inscrit dans le souci d'assister et de protéger les réfugiés. Au rang des celles-ci figurent : *Hebrew Immigrant Aid Society* (HIAS), Action Contre la Faim (ACF), *Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, inc (care international)*, Caritas Suisse (CACH), Initiative Humanitaire pour le Développement Local (IHDL), Association au Secours Humanitaire pour le Développement Rural et aux Changements Climatiques (ASHDR/climat)<sup>46</sup>.

*HIAS (Hebrew Immigrant Aid Society)*<sup>47</sup>, comme les autres organisations, assiste les réfugiés centrafricains résidant dans la sous-préfecture de Goré à travers des actions dans diverses domaines notamment la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)<sup>48</sup>, intervient dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour améliorer la disponibilité et la consommation d'aliments nutritifs aux réfugiés. En mettant sur pied son "projet BPRM-Inclusion économique"<sup>49</sup>

L'ONG ACF (Action Contre la Faim)<sup>50</sup> œuvre pour sa part dans l'autosuffisance

<sup>46</sup> Les différentes organisations mentionnées ci-haut se sont implantées dans la région de Goré pour venir en aide aux réfugiés centrafricains installés dans ladite région. La présence de ces Organisations témoigne avant tout leur engagement en faveur des réfugiés. La particularité de ces dernières c'est qu'elles ne travaillent pas en partenariat avec le HCR pour assister les réfugiés car elles sont là pour leur propre compte et œuvrent avec leurs propres moyens pour assister les réfugiés.

<sup>47</sup> La Société d'Aide aux immigrants en anglais *Hebrew Immigrant Aid Society* est une organisation juive fondée en 1881 dont le but est d'aider les juifs vivant dans l'oppression à émigrer vers des pays où ils peuvent vivre en liberté et jouir de tous les droits. Elle est présente dans la Sous-préfecture de Goré début 2023. Archives de la *HIAS/Tchad*, aperçu 2022-2023, rapport, p.4.

<sup>48</sup> Violence Basée sur le Genre est une forme de violence qui, aujourd'hui n'est pas seulement présente dans les sociétés des personnes réfugiées. Pour ce qui est du cas des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré, les violences basées sur le genre entravent sévèrement l'intégration des filles et femmes réfugiées en ce sens qu'elles sont victimes des maltraitances, de viols voire d'autres formes de violences d'où l'une des volontés de *HIAS* de défendre non seulement leurs causes mais aussi d'apporter des solutions palpables pour faire face à ce fléau.

<sup>49</sup> C'est un projet humanitaire qui comprend la période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Decembre 2023 et est orienté vers les réfugiés et populations hôtes. Il vise à intervenir dans le secteur de protection de l'enfant, protection des communautés et des PBS ainsi que la lutte contre la VBG. Sa zone d'intervention comprend le Logone Oriental, le Mandoul, le Moyen Chari et le Salamat avec principalement 04 départements y compris le Nya-Pendé. Source : *HIAS Tchad*, consulté en ligne le 23 Novembre 2024 sur <https://www.facebook.com> à 8h15mn.

<sup>50</sup> ACF est une organisation à but non lucratif créée en 1979 par un groupe d'intellectuels avec pour but d'éradiquer la faim par la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition. Présente au Tchad depuis 1982, elle œuvre dans la sous-région de Goré également en faveur des réfugiés. Bassimicé Koane, 44ans, Coordonnateur ACF/Goré, Goré le 04 Juin 2024.

alimentaire des réfugiés centrafricains en mettant à leur disposition des moyens de subsistance, lutte contre la malnutrition et des conseils pratiques dans le cadre des aliments nutritifs. C'est donc dans cette même logique que nous déclare M. Bassimicé Koane, coordonnateur provincial du bureau de l'ACF/Goré en ces termes : " nous assurons et assistons avant tout les réfugiés centrafricains de la zone de Goré à travers la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire<sup>51</sup>".

L'ONG *Care international* (*Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, Inc*)<sup>52</sup> assiste les réfugiés à travers la construction des infrastructures scolaires et sanitaires, des abris, des latrines et l'aménagement des espaces de logement. A travers son "Projet d'Assistance Multisectorielle d'Urgence pour les Nouveaux Réfugiés Centrafricains et les Communautés hôtes de Goré et de Moissala : PAMUNOR<sup>53</sup>", l'ONG *Care international* vise comme objectif de contribuer à la restauration des moyens d'existence et de renforcement de la coexistence pacifique notamment appuyer les réfugiés centrafricains de ladite localité via la production des cultures pluviales, appui au développement et à la diversification des activités génératrices de revenus, construction des abris, la célébration des journées thématiques et bien d'autres. L'image ci-dessous est un des exemples illustratifs dudit projet réalisé dans le camp de Dosseye.

**Photo 7 :** Assistance de l'ONG *CARE International* via son projet PAMUDOR réalisé au Camp de Dosseye en 2021



**Source :** Cliché, Noubaramadji Saroguina le 30 Mai 2024 à 12h53

<sup>51</sup> Bassimicé Koane, 44ans, Coordonnateur ACF/Goré, Goré le 04 Juin 2024.

<sup>52</sup> Fondée en 1945 aux Etats-Unis à la fin de la seconde guerre mondiale, l'ONG Care International est une organisation humanitaire internationale qui lutte contre la pauvreté et la faim au Tchad depuis 1975. Sa présence à Goré témoigne de sa volonté de s'engager en faveur des personnes en détresse notamment les réfugiés. D'après des constats faits et après les recherches menées voire les résultats obtenus, la présence de l'ONG *Care International* à Goré est d'une grande importance vu son impact tant au plan social qu'économique.

<sup>53</sup>Le PAMUNOR est un projet mis en œuvre dans le but de contribuer à la restauration des moyens de subsistance et de renforcement de la coexistence pacifique entre les réfugiés et communautés d'accueil.

Cette plaque, implantée à Dosseye par l'ONG *CARE international* fait suite à la réalisation du projet d'assistance multisectorielle aux réfugiés, retournés et communautés hôtes dans le sud en matière de sécurité alimentaire, nutrition, protection et Wash. Il s'agit là d'un projet de construction d'une clôture du centre d'écoute dans le camp de Dosseye finalisé en 2021. Le but premier de ce projet est d'assurer le bien-être des réfugiés dans les différents domaines comme la sécurité alimentaire et/ou la nutrition.

S'agissant de la présence du CACH (Caritas suisse)<sup>54</sup> dans la sous-préfecture de Goré, il convient de préciser que l'une des missions sinon l'un de ses objectifs reste l'assistance, l'aide à l'amélioration des conditions de protection et de résilience non seulement des autochtones et retournés tchadiens mais aussi des réfugiés centrafricains résidant dans cette localité et ce, à travers son "projet DIZA-Sud"<sup>55</sup>

IHDL (Initiative Humanitaire pour le Développement Local)<sup>56</sup> de son côté s'appuie sur l'aspect sanitaire notamment sur la question de la promotion de la santé sexuelle et de la reproduction par le biais de son "Projet de Promotion de la Santé Sexuelle et de la Reproduction (SSR)"<sup>57</sup>. Les réfugiés bénéficient d'assistances notamment à travers la sensibilisation autour de la santé sexuelle, la conscientisation sur le risque que pourrait avoir des rapports sexuels non protégés, la distribution des préservatifs et l'importance liée à leur utilisation. Ils bénéficient aussi des conseils sur l'importance d'espacements de naissance et des méthodes contraceptives à utiliser pour rendre cela facile aussi bien que d'autres astuces nécessaires pour maintenir la santé sexuelle et reproductive saine et adéquate.

Le ASHDR-Climat (Association au Secours Humanitaire pour le Développement Rural et

---

<sup>54</sup> Installé au Tchad depuis 1973, CARITAS Suisse apporte une assistance humanitaire aux personnes démunies y compris les réfugiés. Dans la sous-préfecture de Goré, elle œuvre depuis le début de la crise centrafricaine en faveur des réfugiés. Source : Tchad Caritas Suisse-zone Goré, consulté en ligne le 16 Novembre 2024 sur <https://www.caritas.ch> à 8h45mn.

<sup>55</sup> Le projet DIZA-Sud est un projet humanitaire et de développement financé par l'Union Européenne et Agence Française de Développement. Il vise à améliorer les moyens d'existences, la sécurité alimentaire ainsi que la cohésion sociale des réfugiés, communautés hôtes et retournés. Le projet comprend la période allant du 01 Novembre 2018 au 31 Octobre 2023 et couvre 03 régions d'interventions notamment le Moyen Chari, le Mandoul et le Logone Oriental. Source : Caritas Suisse, "Recrute un chargé d'objectif projet DIZA, à 100%, Goré, Tchad", avis de recrutement, Goré, 2021.

<sup>56</sup> IHDL est une ONG locale créée en 2012 au Tchad dont l'objectif est d'assister non seulement les populations vulnérables à travers des orientations, conseils pratiques voire formations et distributions mais aussi de venir en aide à toutes les personnes en détresse y compris les réfugiés d'où sa présence à Goré. Source : Djimtolabay Nadenane, 54ans, Coordonnateur d'IHDL/Goré, Goré le 06 Juin 2024.

<sup>57</sup> Le projet de Promotion de la Santé Sexuelle et de la Reproduction (SSR) est un projet humanitaire qui vise la santé et la protection. Il prend en compte deux régions notamment le Logone Oriental et le Moyen Chari et inclus 06 départements y compris le Nya-Pendé. Le projet en question commence du 01 Juillet 2023 au 31 Décembre 2023. Il touche notamment les communautés locales, les retournés, personnes déplacées internes ainsi

aux Changements Climatiques)<sup>58</sup> assiste les réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré en assurant leur sécurité alimentaire et de moyens de subsistances, en leur sensibilisant à la gestion efficace de l'environnement et la connaissance des caprices climatiques, l'éducation, protection sans oublier l'aspect Wash d'où quels que uns des objectifs de son "Projet sur la Sensibilisation des Communautés sur la Gestion et la Prévention des Inondations<sup>59</sup>".

De tout ce qui précède, il convient de préciser que les réfugiés bénéficient d'assistances multiformes de la part non seulement des institutions des Nations Unies mais aussi des autres organisations humanitaires sans oublier l'apport de l'Etat. Cependant, ces organisations, à côté de l'Etat hôte ont un point commun : celui des limites et/ou des obstacles qu'ils rencontrent dans la réalisation de leurs différents objectifs d'où l'objectif du prochain point.

### **III. LES LIMITES DES ACTEURS EN CHARGE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE**

La prise en charge des réfugiés centrafricains installés dans la sous-préfecture de Goré étant un de leurs objectifs primordiaux, les acteurs humanitaires y compris l'Etat tchadien n'ont en aucun cas cessé de ménager aucun effort pour assister ces derniers. Malheureusement, force est de constater que malgré leurs apports respectifs et multidimensionnels en faveur des réfugiés, plusieurs facteurs freinent et/ou limitent leurs actions. Dès lors, la prise en charge des réfugiés centrafricains comme dans divers d'autres contextes, peut présenter des nombreuses difficultés pour les acteurs humanitaires.

#### **1. Les limites financières et esprit d'assistanat des réfugiés**

L'Etat tchadien ainsi que les autres acteurs en charge des réfugiés centrafricains dans la localité de Goré, malgré leur ferme volonté de non seulement protéger mais aussi assister ces derniers se retrouvent confrontés à d'innombrables maux qui limitent d'une manière ou d'une

---

que les réfugiés.

<sup>58</sup> L'Association au Secours Humanitaire pour le Développement Rural aux Changements Climatiques est une ONG nationale reconnue par le décret N°1917/PR/MEPD/2018 portant statut des Organisations Non Gouvernementales et des affaires gouvernementales en République du Tchad du 24 décembre 2018 et qui vient en aide aux populations touchées, aux réfugiés dont ceux de Goré. Source : ASHDR-climat en action à Goré, consulté en ligne le 24 Novembre 2024 sur <https://www.ashdrclimat.org> à 12h32mn.

<sup>59</sup> Le projet en question prend en compte la sécurité alimentaire et moyenne de subsistance, la protection de l'environnement et la gestion climatique, l'éducation et le WASH ainsi que la nutrition. Le projet prend en compte trois régions notamment le Logone Oriental, le Mandoul et le Moyen Chari dont 06 départements y compris le Nya-pendé commandé par Goré. Il inclut la période allant du 01 Août 2022 au 31 Decembre 2023 et cible non seulement les réfugiés mais aussi les retournés et populations hôtes de ladite localité. Source : ASHDR-climat

autre la réalisation de leurs objectifs vis-à-vis des réfugiés de ladite localité notamment ceux d'ordre financiers.

### **1.1. Manque d'investissement et faiblesse budgétaire**

Le problème financier est un des soucis majeurs qui freinent les réalisations humanitaires des acteurs en charge des réfugiés dans la sous-préfecture de Goré. Il prend en compte le manque de financement des projets, la mauvaise gestion des ressources financières et/ou l'insuffisance budgétaire<sup>60</sup>. Toutes ces questions financières constituent des obstacles majeurs quand il s'agit pour les acteurs humanitaires d'assister les réfugiés. Madame Véronique Njo, administratrice du bureau provincial de HCR/Goré n'a pas taché de nous l'affirmer en ces termes : "Le manque des moyens financiers et le manque de financement, la mauvaise gestion des ressources financières en question rendent les tâches difficiles aux différents acteurs humanitaires<sup>61</sup>".

### **1.2. Dureté de la crise et esprit de dépendance des réfugiés**

Depuis plus de deux décennies que l'on note la présence des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré. Ainsi, la dureté de cette crise est d'après beaucoup des responsables des organismes humanitaires en l'occurrence M. Diakda Houlgali chef de sous-délégation l'ONG ADES/Goré, l'un des nombreux soucis qui rendent leurs actions difficiles car d'après ce dernier, personne n'imaginait que la crise allait durer ainsi ce qui rend parfois le financement budgétaire de plus en plus insignifiant.

A côté de cette question de dureté de la crise se positionne celle d'esprit de dépendance des réfugiés que M. Doudje Boy, vice administrateur du bureau provincial du HCR/Goré qualifie : "d'esprit d'assistanat". Parmi les réfugiés, nombreux sont ceux qui estiment que comme ils sont réfugiés, il est de la responsabilité des acteurs humanitaires voire de l'Etat tchadien de les assister alors exercer des activités pour pouvoir s'autonomiser est d'après eux, une peine perdue. Pour M. Doudje Boy, si seulement les réfugiés pouvaient comprendre qu'exercer les activités pourrait leur permettre de non seulement s'autonomiser mais de sortir

<sup>60</sup> Les Nations Unies, "Le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lance un cri d'alarme sur les limites du système humanitaire", Soixante-neuvième session, 40<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> séances-matin et après-midi, 05 Novembre 2014. Source : consulté en ligne le 27 Novembre 2024 sur <https://press.un.org> à 9h59mn.

<sup>61</sup> Beaucoup des acteurs humanitaires sont installés dans la ville de Goré pour pouvoir assister les réfugiés centrafricains. Malheureusement, fort est de constater qu'ils sont confrontés dans la réalisation de leurs objectifs à bon nombres des problèmes parmi lesquels figurent le manque des moyens financiers ainsi que le problème budgétaire. Face à tous ces soucis, certains se demandent si d'ici 2 voire 3 ans, ils seront encore ici pour assister les réfugiés parce que certains acteurs ne sont plus présents à cause d'une part, de ces problèmes financiers comme nous l'indique Madame Véronique Njo lors de notre tête-à-tête. Source : Masrabeye Blaise, 54ans,

de la dépendance, la tâche serait moins lourde pour les acteurs.

## **2. Difficultés matérielles et l'ignorance des textes par les réfugiés**

Les difficultés matérielles et l'ignorance des textes juridiques par les réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré influencent d'une manière ou d'une autre les acteurs en charge des réfugiés dans ladite localité.

### **2.1. Limites matérielles et l'enclavement des camps**

L'Etat Tchadien à travers son institution la CNARR est présente dans la sous-préfecture de Goré à côté d'autres acteurs humanitaires pour assurer la protection et l'assistance aux réfugiés centrafricains arrivés depuis le début des années 2000<sup>62</sup>. D'après les constats faits et d'après des recherches effectuées, plusieurs facteurs entravent l'épanouissement de l'Etat tchadien et ses partenaires quant à la question d'aide et d'assistance aux réfugiés. Au rang des quels le manque des matériels et le sous-effectif. Selon M. Bachar Oumar Mahamat, Délégué provincial de la CNARR/Goré, le manque de moyens matériels est une des causes profondes qui limitent les actions de la CNARR dans la région de Goré, institution représentant le gouvernement tchadien et il nous le précise en ces termes :

L'Etat tchadien est représenté ici à Goré par la CNARR car celle-ci coordonne toutes les activités liées aux réfugiés en son nom. L'un des véritables problèmes que nous rencontrons ici ou qui constitue un handicap parmi tant d'autres quand il s'agit d'assister les réfugiés, c'est le problème de manque des moyens matériels. J'entends par manque des moyens matériels ici l'absence par exemple des moyens de déplacement c'est pourquoi nous travaillons avec les véhicules de notre partenaire HCR. Encore là, un autre problème surgit, celui du carburant car depuis déjà deux semaines que le HCR a initié le programme de voyage programmé dans les camps de réfugiés<sup>63</sup>.

En effet, le manque des moyens matériels est un handicap majeur qui rend la tâche difficile non seulement au gouvernement tchadien mais aussi à d'autres acteurs. Cela les empêche de s'affirmer matériellement de façon autonome et indépendante d'une part et d'autres part d'avoir de difficultés d'accès aux différents camps compte tenu de leur position géographique ou de leur enclavement. Il convient de préciser les difficultés d'accès surtout aux camps pendant les saisons pluvieuses en raison des mauvaises conditions routières. Dans le but de savoir quels sont les véritables handicaps qui freinent son organisation à mener à bien ses opérations dans les différents camps de réfugiés, M. Diakda Houlgali, chef de la

---

Coordonnateur S.A/Goré, Goré le 06 Juin 2024.

<sup>62</sup> Si accueillir les réfugiés sur son territoire est un de ses innombrables engagements auprès de ces derniers à travers la signature et ratification des textes tant régionaux qu'internationaux, la promulgation des lois nationales voire d'autres initiatives, l'Etat Tchadien possède disons, "un envoyé spécial" qu'est la CNARR auprès des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré. Elle se place aux côtés des partenaires humanitaires pour assister ces derniers d'où son rôle de représentant de l'Etat. Source : M. Victor, "Commission nationale d'...", p.45.

<sup>63</sup> Bachar Oumar Mahamat, 38ans Délégué provincial de la CNARR/goré, Goré le 13 Juin 2024.

sous-délégation de l'ONG ADES/Goré n'a pas manqué de nous évoquer lors de notre entretien la question relative aux mauvaises conditions routières et ce, surtout pendant la saison pluvieuse en ces termes : " l'accès aux camps est pratiquement difficile surtout quand il pleut et cela nous rend vraiment les tâches difficiles<sup>64</sup>". Par ailleurs, hormis les limites matérielles et surtout l'enclavement des camps, les acteurs humanitaires sont aussi confrontés à l'ignorance des textes juridiques par les réfugiés étant donné que cela impact notamment sur la communication entre les réfugiés et ces derniers. Cette question de l'ignorance des textes par les réfugiés, étant un des obstacles majeurs que rencontrent les organismes humanitaires fera l'objet du prochain point.

## **2.2. L'ignorance des textes par les réfugiés**

Les enquêtes effectuées auprès des responsables des acteurs humanitaires ainsi que des réfugiés, des constats faits lors des descentes dans les différents camps des réfugiés ainsi que les documents consultés mentionnent le fait que nombreux sont des réfugiés qui soient ne connaissent pas, soient ignorent l'existence des textes juridiques qui proclament leurs droits et libertés mais aussi leurs devoirs. Cette ignorance des textes juridiques relatifs aux réfugiés constitue un handicap parmi tant d'autres qui limitent les réalisations des acteurs. Plus ils sont ignorants, plus la communication passe moins vite avec ces derniers et ceci peut entraîner des arrestations en cas de violations des textes juridiques sans oublier la mauvaise interprétation ou conception des textes juridiques par les réfugiés.

De tout ce qui précède, il convient de dire que la problématique des réfugiés est un sujet qui touche de plus en plus le monde en général et l'Afrique en particulier. Pour ce faire, en ce qui concerne le cas des réfugiés au Tchad plus spécifiquement ceux centrafricains résidant dans la zone de Goré, la question de leur prise en charge n'est pas non plus un sujet exclu. Dès lors, l'Etat tchadien, en tant qu'acteur mineur, se voit assister par la présence des autres acteurs humanitaires. Au rang des ceux-ci, figurent : les institutions des Nations-Unies (HCR, OIM, OCHA...), les ONG nationales voire internationales ainsi que d'autres organisations dont la prise en charge des personnes en détresse reste un des objectifs qu'elles se sont assignées. Ainsi, c'est dans le souci de les assister, c'est-à-dire les réfugiés centrafricains de

---

<sup>64</sup> Si le Tchad est considéré comme l'un des pays parmi tant d'autres dans le monde où les infrastructures routières laissent à désirer, il convient de préciser que cette situation handicape les acteurs humanitaires de la sous-délégation de Goré car elle rend non seulement difficile l'accès aux camps de ces derniers mais les empêche véritablement de s'y rendre surtout pendant la saison pluvieuse. Cette situation s'explique par le fait que même la route principale qui relie Goré à Moundou est jusqu'à là non goudronnée. Source : Diakda Houlgali, chef de la sous-délégation de l'ONG ADES/Goré, Goré le 06 Juin 2024.

ladite région que nombreux sont les acteurs qui ont implanté leurs bases/bureaux à Goré. Leurs actions vont principalement sur la question du bien-être des réfugiés en mettant à la disposition de ces derniers des moyens nécessaires pour assurer leur "survie". Ces actions touchent principalement les domaines tels que l'accès aux services de base et/ou les formations professionnelles. Malheureusement, force est de constater que dans cette volonté de soutenir les réfugiés, ces derniers se retrouvent confrontés à d'innombrables obstacles qui freinent d'une manière ou d'une autre la bonne réalisation de leurs objectifs. Il s'agit entre autres de manque de financement et/ou des moyens financiers, le manque de personnels et d'infrastructures, la dureté de la crise en question voire l'ignorance des textes juridiques par les réfugiés. Face à une telle problématique, les réfugiés centrafricains de ladite région ne devraient-ils pas s'exercer pour venir à bout de leurs besoins respectifs et assurer en retour leur intégration vue surtout les atouts qui découleraient de leur intégration réussie ? Cette question fera l'objet du prochain chapitre qui mettra en premier lieu la lumière sur les activités d'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains. En second lieu, il abordera la question des différents atouts d'intégration socio-économique pour le pays d'accueil en général et la population locale en particulier. En fin, le chapitre mettra la lumière sur les difficultés sinon les handicaps majeurs rencontrés par lesdits réfugiés dans leur processus d'intégration.

**CHAPITRE III : ACTIVITES D'AUTONOMISATION, LES ATOUTS ET  
DIFFICULTES D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES  
CENTRAFRICAINS A GORE**

Partout dans le monde, la problématique axée sur les réfugiés n'est pas de nos jours un sujet tabou dans les Relations Internationales. Elle fait partie des maux qui minent le bon fonctionnement du monde actuel et ne date guère d'aujourd'hui comme le déclare M. Félix Schnyder, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lors d'une allocation prononcée en janvier 1962 :

Le problème des réfugiés est lui, vous le savez, aussi vieux que le monde. Les grandes invasions qui ont balayé jadis des contingents entiers, les guerres de religion, les guerres tout court avec leur cortège habituel de souffrances et les remaniements territoriaux auxquels elles donnent généralement lieu, tous ces événements qui tissent la trame de notre histoire ont donné naissance dans le monde à des mouvements de la population de plus ou moins grande amplitude, et, partant, à des problèmes de réfugiés<sup>1</sup>.

Chaque année, des millions des personnes à travers le monde fuient les violences et conditions inappropriées dont elles sont victimes. Contraintes de quitter leur pays, elles se retrouvent confrontées à d'autres obstacles comme ceux liés à leur intégration dans les communautés hôtes<sup>2</sup>. Elles sont non seulement confrontées à la question de leur accueil et installation dans les pays hôtes mais surtout celle liée à leur intégration dans le "nouvel environnement". Obligées et forcées d'abandonner leurs pays respectifs pour chercher refuge dans un milieu adapté et ce dans l'objectif d'échapper aux injustices qui ont causé leur départ, le constat amer fait, reste le fait que ces dernières ne se sentent pas non plus seulement isolées et angoissées mais aussi confrontées à la question de leur intégration<sup>3</sup>. L'Afrique est aujourd'hui et ce, depuis plusieurs décennies, considéré comme un des continents parmi tant d'autres à être à la fois terre d'origine et d'accueil des réfugiés<sup>4</sup>. Ceci s'explique par des nombreuses violences dont il enregistre depuis son accession à l'Indépendance.

Le Tchad est aussi confronté à ce phénomène en ce sens qu'il accueille des milliers des réfugiés sur son sol en l'occurrence ceux centrafricains installés à Goré. Installés et pris en charge par l'Etat tchadien en commun accord avec ses partenaires humanitaires, les réfugiés centrafricains de façon général et ceux de la Sous-préfecture de Goré en particulier sont aujourd'hui confrontés d'après des recherches effectuées et des constats faits à la question liée leur intégration dans les communautés tchadiennes dont celle socio-économique. Les réfugiés centrafricains, face aux différents problèmes dont ils sont victimes dès leurs installations, sont

---

<sup>1</sup> HCR, "L'œuvre internationale d'assistance aux réfugiés ; ses incidences économiques et sociales" : allocation prononcée par M. Félix Schnyder, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, 01 Janvier 1962, p.11.

<sup>2</sup> S. Aboubakri et al, "Au Tchad, la situation des réfugiés soudanais de plus en plus alarmante" consulté en ligne sur <https://www.france24.com> le 22 septembre 2024 à 9h11mn.

<sup>3</sup> O. Douville, " La situation traumatisante des réfugiés", *Rhizome*, n°69-70, 2018, p.22.

<sup>4</sup> D. Mayer et al, *Afrique, terre de réfugiés. Que faire ?* Paris, Editions l'Harmattan, 1985, p.17.

contraints de s'exercer pour pouvoir s'intégrer. Pour ce faire, ils s'engagent dans différentes activités pour rendre cela possible. Toutefois, cette intégration est mitigée malgré les avantages que pourrait apporter une intégration socio-économique réussie des réfugiés centrafricains au Tchad et surtout pour la région de Goré. L'objectif de ce présent chapitre consiste à évoquer les différentes activités d'intégration socio-économique des réfugiés ainsi que les atouts liés à cette intégration. La dernière partie quant à elle sera liée aux difficultés rencontrées par les réfugiés dans le processus de leur intégration.

## **I. POLITIQUES ET ACTIVITES D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE**

L'autonomisation encore appelée autonomie est un processus par lequel les individus ou groupes d'individus acquièrent le pouvoir ainsi que la capacité d'agir de façon indépendante<sup>5</sup>. Dans le contexte humanitaire, s'autonomiser revient à se prendre en charge soi-même, se détacher d'une situation de dépendance et/ou d'assujettissement. Cette volonté d'indépendance prend de plus en plus d'ampleur au sein des sociétés actuelles notamment chez les réfugiés qui, partout dans le monde, présentent presque les mêmes situations de vie<sup>6</sup>. C'est ainsi qu'à Goré, ils se lancent dans les activités telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et bien d'autres nécessaires à leur autonomie.

### **1. Activités agricoles**

Souvent confrontées à des défis majeurs liés surtout à leur subsistance depuis leur arrivée dans les régions ainsi qu'à la question de leur intégration, les réfugiés centrafricains, en dépit des soutiens qu'ils bénéficient de la part du pays hôte et ses partenaires humanitaires, se lancent dans les activités agricoles dans le but de "stabiliser leur vie" prétendent-ils<sup>7</sup>. Toutefois, la pratique de l'agriculture par ces derniers est une des réponses majeures aux innombrables problèmes dont ils sont victimes notamment une assistance humanitaire qu'ils estiment moyenne<sup>8</sup>.

En embrassant la culture de la terre, certains d'entre eux estiment qu'ils se sentent mieux financièrement car non seulement ils bénéficient d'une "stabilité alimentaire" mais

---

<sup>5</sup> Institut Canadien des Comptables Agréés, "Autonomisation vitrine linguistique consulté le 11 septembre 2024 à 14h22mn sur, <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>.

<sup>6</sup> E. Zureik, " Réfugiés : états des lieux", *Revue d'études palestiniennes*, n°63, 1997, p.64.

<sup>7</sup> E. Dingamhoudou, "Au Sud du Tchad, les réfugiés retrouvent une vie normale grâce à la reprise des activités agricoles", 31 Octobre 2016, article consulté en ligne le 23 Mars 2024 à 20h23mn sur <https://www.banquemondiale.org>.

<sup>8</sup> J. Kouagheu, "Au Cameroun, faute d'aide alimentaire, des réfugiés "s'en sortent" grâce à l'agriculture", *Cameroun, le Monde Afrique*, 16 Novembre 2018, consulté le 12 Mars 2024 sur <https://www.lemonde.fr> à 21h09mn.

aussi financière grâce aux produits vendus comme en témoin Saint-Cyr Redeybona, un réfugié : "il y a un an, j'ai pu obtenir un sac de semences d'arachides non décortiquées, après récolte, j'avais 04 sacs de semences décortiquées que je vends 10 000 le sac<sup>9</sup>". Si certains réfugiés font des pratiques agricoles non seulement leurs moyens de subsistance mais aussi d'une part, source de leurs revenus journaliers, d'autres par contre s'adonnent à la pratique des activités Silvio-pastorales qui sera l'objectif du point suivant.

## 2. Les activités Silvio-pastorales

En plus des activités agricoles, les réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré pratiquent également les activités Silvio-pastorales car la population réfugiée de ladite région est composée aussi des éleveurs et pêcheurs<sup>10</sup>.

A Goré, les réfugiés centrafricains s'adonnent à l'élevage car, aux vues des constats faits et des recherches menées, certains d'entre eux sont issus des communautés pastorales en RCA ce qui permet de comprendre qu'il s'agit juste d'une continuité de ce dont ils avaient eu à faire dans leur pays d'origine. Ils élèvent des bovins, des ovins, des caprins qui leur servent non seulement de nourriture mais aussi de sources de revenus financières. Ils bénéficient par ailleurs des soutiens des agences humanitaires et Organisations non Gouvernementales à travers des formations, conseils pratiques ainsi que d'accès aux pâturages et l'eau<sup>11</sup>.

La pratique de la pêche par les réfugiés centrafricains comme activité d'autonomisation au Tchad varie selon les privilèges accordés par la région. Ceux centrafricains appartenant à la zone de Goré bénéficient des avantages que leur accorde la région. Ces avantages sont liés aux différents cours d'eaux et rivières approximatifs de leurs résidences<sup>12</sup>. Faute de matériel, par peur voire par manque de maîtrise des eaux, certains s'associent soit avec la population hôte c'est-à-dire locale pêcheur soit avec d'autres communautés pour une activité de pêche conjointe<sup>13</sup>. Pour assurer leur autonomisation, les réfugiés s'adonnent à la pratique du commerce et des autres activités telles que les mototaxis, la cordonnerie, la menuiserie... qui leur permettent de s'autonomiser et assurer leur autosuffisance alimentaire d'où le point suivant du présent chapitre.

<sup>9</sup> J. Kouagheu, "Au Cameroun, faute"... sur <https://www.lemonde.fr> à 21h09mn.

<sup>10</sup> Ismael Mahamat, 34 ans, Commerçant, Camp d'Amboko, Amboko le 22 Mai 2024.

<sup>11</sup> *Idem*.

<sup>12</sup> Barka Hassana, 30 ans, Pêcheur et Agriculteur, Réfugié, Camp de Dosseye, Dosseye le 31 Mai 2024.

<sup>13</sup> D. Ibrahima, "Au Tchad, la pêche est une bouée de sauvetage pour les réfugiés nigériens", Articles et reportages, 05 Avril 2016, consulté le 21 Mars 2024 sur <https://www.unhcr.org> à 11h54mn.

### 3. Le commerce et les autres activités professionnelles

Selon les économistes, le commerce renvoie à l'échange des biens et de services entre plusieurs parties en l'occurrence les individus. Dans la sous-préfecture de Goré, les réfugiés centrafricains installés dans les camps et villages ne cessent de ménager aucun effort à travers les activités commerciales pour subvenir à leurs besoins. Pendant que certains se rendent dans les marchés hebdomadaires aux villages environnants, d'autres par contre, par manque de moyens de déplacement ou des problèmes physiques, s'exercent sur place<sup>14</sup>.

C'est le cas de Laguerre Claudia, une des réfugiées interviewées dans le camp d'Amboko qui nous explique sa situation en ces termes :

Sans vous mentir, notre situation ici au camp d'Amboko est très compliquée. Nous ne sommes pas d'abord pris en charge vraiment et quand certains d'entre nous veulent s'exercer un peu pour gagner de l'argent et prendre en charge la famille, d'autres problèmes nous empêchent la route. Moi, par exemple, je suis une mère d'enfants et commerçante mais je n'ai pas les moyens pour me rendre dans les marchés hebdomadaires et quand je reste ici, je ne vends pas vraiment<sup>15</sup>.

Ces activités commerciales varient selon le niveau de chaque réfugié et en fonction de leurs tranches d'âges. Grace à ces activités commerciales, ces derniers se sentent autonome sans toutefois avoir à être plus dépendant de l'aide humanitaire<sup>16</sup>. La planche ci-dessous est celle respectivement d'une réfugiée centrafricaine vendeuse de poissons et d'un autre réfugié centrafricain qui malgré son handicap physique, ne croise pas les bras pour chercher de quoi manger.

**Planche 1 :** vendeuse de poisson et boucher dans le camp d'Amboko



Source : Noubaramadji Saroguina le 22 Mai 2024 à Amboko à 16h33

<sup>14</sup> Bassirou Jean, 56 ans, Commerçant, Camp de Dosseye, Dosseye le 23 Juin 2024.

<sup>15</sup> Laguerre Claudia, 32 ans, commerçante, camp d'Amboko, 22 Mai 2024.

<sup>16</sup> M. Male, "Autonomisation proposition", Mémoire de Master en Développement, Université de Senghor, 2019, p.21.

La planche ci-dessus témoigne la volonté des réfugiés de s'autonomiser financièrement peu importe les circonstances, le sexe ou les conditions physiques. La première, étant une femme vendeuse de poisson au marché hebdomadaire du camp d'Amboko prouve à suffisance que même les femmes réfugiées s'engagent à travers leurs activités respectives pour assurer leur survie car la situation est déplorable. La seconde image est celle d'un réfugié qui, malgré son handicap physique et compte tenu du fait qu'il ne reçoit pas d'aides nécessaires pour sa prise en charge, s'engage au métier de boucher pour pouvoir se nourrir. Le tableau ci-dessous montre les caractéristiques des réfugiés centrafricains dans les différents camps de Goré.

**Tableau 2** : Caractéristiques des réfugiés centrafricains dans les camps de Goré en décembre 2023

| Camps                        | Amboko                   | Gondje                | Dosseye           | Doholo                  |
|------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|
| Populations                  | 11.412                   | 10.432                | 14.798            | 14.084                  |
| Ethnies                      | Kaba/Arabes              | Kaba/Arabes/Mb<br>aye | Kaba/Arabes/peuls | Peuls/Arabes<br>/kaba   |
| Activités<br>économique<br>s | Agriculture/com<br>merce | Agriculture           | Elevage/Commerce  | Agriculture/é<br>levage |

**Source** : Bases des données du HCR, Décembre 2023

Le tableau ci-dessus permet d'identifier non seulement le nombre des populations réfugiées habitant les quatre camps mais aussi d'identifier les différents groupes ethniques qui constituent ces camps. Des lors, si dans le camp d'Amboko, la population est kaba et arabe, dans les camps de Gondjé, de Dosseye et de Doholo, l'on note aussi la présence respective des mbye (Gondjé) et peuls (Dosseye et Doholo) en plus des kaba et arabes. Si dans les camps d'Amboko, de Dosseye et de Doholo, l'on note la présence des agriculteurs, commerçants et éleveurs, le camp de Gondjé se distingue des autres par le fait que sa population soit fortement agriculteur<sup>17</sup>. Ceci s'explique par sa dépendance sur le plan commercial du marché hebdomadaire du camp d'Amboko soit de celui de la ville de Goré.

De tout ce qui précède, il ressort des différentes analyses que les réfugiés, soucieux de leur état, ne cessent de ménager aucun effort pour pouvoir se prendre en charge et ce, en pratiquant diverses activités à but lucratif. Parler des atouts liés à leur intégration revient dans

<sup>17</sup> I. Diallo, " Camp de réfugiés...", p.6.

à parler des avantages que pourrait bénéficier non seulement le pays hôte mais aussi la population locale et ce, que ce soit sur le plan social ou économique. C'est dans cette logique que sera orienté la prochaine partie du présent chapitre.

## **II. ATOUTS DE L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES RÉFUGIÉS**

Beaucoup des réfugiés arrivent au Tchad dans les soucis d'échapper aux violences dont ils sont victimes dans leurs pays d'origine. Aujourd'hui encore, ils sont au centre des projets de l'Etat tchadien et dans le but de maintenir une bonne image vis-à-vis des réfugiés voire de la scène internationale, l'État tchadien ne cesse de mettre sur pied des programmes, des stratégies phares aux réfugiés. Ces programmes consistent dans un premier temps à accueillir et installer les réfugiés. Ensuite, penser à faciliter l'intégration desdits réfugiés.<sup>18</sup>. Outre ces questions, il est crucial de dire en fonction des observations faites, des analyses menées et/ou des recherches et enquêtes effectuées que l'intégration des réfugiés présente des atouts à la fois sociaux et économiques pour le pays hôte c'est-à-dire le Tchad mais comment et dans quel sens ?

### **1. Les atouts sociaux d'intégration des réfugiés centrafricains au Tchad**

Plusieurs faits et exemples sociaux peuvent témoigner l'importance d'intégration des réfugiés centrafricains au Tchad.

#### **1.1. Échanges culturels et renforcement des liens internationaux**

Les avantages issus d'intégration des réfugiés pour les pays hôtes varient en fonction du degré de cette intégration. En effet, plus les réfugiés sont intégrés, plus les pays d'accueil bénéficient des retombées car ils participent de façon active aux différents changements positifs. C'est précisément dans cette même vision des faits que l'Organisation Internationale des Migrations conçoit l'importance d'intégration des migrants en général et des réfugiés en particulier en ces termes :

L'OIM considère l'intégration comme une composante essentielle d'une gestion efficace et globale des migrations visant à promouvoir l'inclusion sociale et les bonnes relations entre les différents groupes, contribuant ainsi à la création de sociétés diverses mais inclusives et cohésives. Si l'intégration est très contextuelle et varie selon les pays, l'OIM reconnaît qu'une intégration réussie est un processus dynamique et multidirectionnel qui suppose une adaptation mutuelle des migrants et de la société d'accueil, basée sur des principes de protection des droits fondamentaux, de respect, de tolérance et de non-discrimination. Il s'agit d'une question multidimensionnelle qui couvre l'inclusion des migrants dans les sphères économique, psychologique, sociale, linguistique et civique, ainsi que l'habilitation des communautés d'accueil et d'autres acteurs locaux à accueillir les migrants et à collaborer avec eux<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> N. Tabitha, " Renforcement de la résilience...", p.24.

<sup>19</sup> OIM, " Intégration des migrants et cohésion sociale", consulté en ligne le 20 septembre 2024 sur

Ainsi, sur le plan culturel, l'intégration des réfugiés centrafricains au Tchad peut enrichir sans aucun doute la diversité culturelle et renforcer le tissu social de la communauté d'accueil faisant ainsi naître entre les deux communautés non seulement la cohésion sociale mais également la compréhension mutuelle. A la question de savoir si d'après lui, faciliter l'intégration des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré serait un plus pour ladite localité voire du Tchad, Mbailassem Christian, agriculteur et entrepreneur dans le village de Doholo nous laisse entendre son opinion en ces termes :

Déjà, ce sont des personnes comme nous et donc s'ils sont ici, c'est parce que chez eux, ils ne sont pas en sécurité alors ils doivent s'habituer à vivre avec nous et nous avec eux. Maintenant, s'ils sont intégrés et se sentent à l'aise, d'abord il n'y aura plus question de meurtre ou de désaccord et tout le monde sera heureux y compris nous les tchadiens. Je connais beaucoup des réfugiés ici qui sont nettement supérieurs à mes ami(e)s tchadiens dans beaucoup d'activités alors si nous parvenons à collaborer ensemble comme des frères et sœurs, ce serait bénéfique pour la région et le Tchad<sup>20</sup>.

En favorisant l'intégration des réfugiés sur son territoire, le Tchad développe et renforce non seulement les échanges culturels ainsi que les liens internationaux avec le pays d'origine desdits réfugiés mais apporte d'un autre côté au plan diplomatique, la coopération régionale. C'est également dans ce sens que L'UNESCO à travers sa déclaration universelle sur la diversité culturelle précise l'importance qui découle de la diversité culturelle :

La diversité culturelle est alors considérée comme aussi importante pour le genre humain que l'est la biodiversité pour la nature. Elle doit être considérée comme faisant partie du patrimoine commun de l'humanité et devrait profiter à toutes les générations présentes et futures. La diversité culturelle peut également être décrite comme un facteur de développement, car elle pourrait servir de moyen d'atteindre non seulement la croissance économique, mais aussi une existence intellectuelle, émotionnelle, morale et spirituelle plus satisfaisante <sup>21</sup>.

Dès lors, s'il faut tenir compte du fait que l'union fait la force, sans aucun doute la diversité culturelle renforce les liens internationaux entre réfugiés et pays d'accueil et ceci, peut sans doute conduire à la réduction des tensions entre les deux peuples.

## **1.2. Réduction des tensions**

En dehors de l'aspect culturel, faciliter l'intégration des réfugiés au Tchad revient à priori à assurer la sécurité nationale. En effet, beaucoup sont ceux qui pensent et voient d'un mauvais œil l'arrivée des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré et ce, sous prétexte que ceux-ci sont source d'innombrables conflits dans ladite région<sup>22</sup>. Toutefois, force est de constater que l'intégration disons parfaite des réfugiés centrafricains résidant dans la

---

<https://www.iom.int> à 12h23mn.

<sup>20</sup> Mbailassem Christian, 44ans, Agriculteur et Entrepreneur, Autochtone, Village de Doholo, Village de Doholo le 19 Juin 2024.

<sup>21</sup> La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, art 1, Paris, 02 Novembre 2001, p.13.

<sup>22</sup> Durant nos enquêtes, recherches et observations faites au près non seulement des réfugiés mais également des personnes hôtes, des responsables des organismes humanitaires, l'arrivée des réfugiés centrafricains a augmenté

sous-préfecture de Goré permettra de réduire les taux des conflits intercommunautaires ou tribaux, les conflits religieux et/ou ethniques qui jusqu'à présent, font de cet espace, c'est-à-dire de Goré, une des régions au sud du Tchad qui ne cesse d'enregistrer des conflits<sup>23</sup>. En effet, la zone de Goré est un espace conflictuel et cette situation a pris plus d'ampleur avec l'arrivée des réfugiés comme nous le précise M. Alladoubeye Christian, agriculteur et habitant du Canton Timberi situé à 7 km du camp de Dosseye en ces termes :

L'arrivée des réfugiés ne nous aide vraiment pas. Au lieu que le gouvernement cherche des voies et moyens pour pallier aux problèmes des conflits agriculteur-éleveurs qui nous handicapent depuis des années, il a préféré accueillir encore les réfugiés qui sont venus augmenter le taux des conflits dans nos villages. Aujourd'hui, par exemple, la vie de nos enfants et femmes est en danger parce qu'ils les menacent.

Il continu pour dire que d'après lui, puisqu'ils ne pourront plus renvoyer les réfugiés chez eux, la meilleure solution même si cela sera difficile, serait :

D'inclure les réfugiés, les intégrer dans les sociétés locales, les permettre de se sentir aimer afin de développer des sentiments d'appartenance à une même catégorie. Cette option serait pour moi efficace pour maintenir pas seulement la paix mais aussi mettre fin aux innombrables conflits actuels parce que selon moi, les réfugiés ne sont pour rien. Ils ont fui les conflits comme mes parents l'ont fait bien avant ma naissance<sup>24</sup>.

Dès lors, il est important d'œuvrer pour l'intégration des réfugiés au Tchad plus particulièrement ceux centrafricains dans la sous-préfecture de Goré et ce, y compris le volet économique.

## **2. Les avantages économiques d'intégration des réfugiés centrafricains au Tchad**

Plusieurs aspects témoignent l'importance d'intégrer les réfugiés parmi lesquels figure-le volet économique. Cette intégration favorise en plus du développement économique, d'emplois des mains d'œuvres serviles d'où la pratique des activités génératrices de revenus par les réfugiés sans oublier le regard positif et la volonté étrangère d'investir dans ledit domaine.

### **2.1. Le stimulus économique et main d'œuvre**

Les réfugiés constituent dans la sous-préfecture de Goré et en général au Tchad, une main d'œuvre additionnelle dans diverses activités telles que l'agriculture, l'élevage, les

---

le pourcentage des conflits et violences dans la région, des insécurités y compris.

<sup>23</sup> Les statistiques révèlent que la zone de Goré est une région par excellence des conflits tribaux et/ou communautaires. Cette spécificité conflictuelle dont elle fait preuve s'explique par la diversité culturelle voire ethnique qu'elle regorge et de sur quoi, la présence maximum des personnes déplacées notamment les réfugiés centrafricains qui depuis le début des années 2000, font partie des groupes des personnes que regorge la sous-préfecture de Goré. B. Elisabeth Grace, " Rapport de l'analyse des dynamiques des conflits au Tchad", Mars 2024, p.17.

<sup>24</sup> Alladoubeye Christian, 37ans, Agriculteur, Autochtone, Canton Timberi, Timberi le 03 Juin 2024.

travaux de construction des infrastructures ainsi que bien d'autres services nécessaires au bon fonctionnement de l'économie nationale. Cette position leur confère une place prépondérante dans l'avancée économique de la région de Goré et généralement pour le Tchad. Les intégrer ou encore accélérer leur processus d'intégration est d'un avantage particulier car cela aidera à combler les lacunes en matière de main d'œuvre et à soutenir la croissance économique<sup>25</sup>.

Faciliter l'intégration des réfugiés reviendrait sans aucun doute à bénéficier de leurs diverses compétences par exemple dans le domaine d'entrepreneuriat dans la mesure où ceux-ci mettent sur pied des nouvelles entreprises personnelles qui peuvent être à l'origine d'innovations et de création d'emplois locaux. En plus, une fois intégrer, les réfugiés contribuent à la demande intérieure liée à la consommation des biens et services locaux tout en permettant l'intégration des nouvelles pratiques commerciales, des traditions culinaires ainsi que des savoirs faire propres aux réfugiés<sup>26</sup>. D'ailleurs, l'agriculture et l'élevage sont considérés jusqu'à ce jour comme étant des véritables forces de l'économie tchadienne<sup>27</sup>. Dès lors, stabiliser ces deux secteurs en les amenant à cohabiter ensemble, c'est contribuer au développement économique du Tchad en général et de la sous-préfecture de Goré en particulier.

Aujourd'hui, conscient de l'importance d'intégrer réfugiés sur son sol, l'Etat tchadien s'est assigné la tâche d'œuvrer dans ce sens. Cependant, l'intégration des réfugiés au Tchad en général et ceux centrafricains en particulier serai d'une grande aide non seulement pour les communautés hôtes mais également pour l'Etat tchadien car l'union fait la force même si cette dernière réside dans la diversité<sup>28</sup>. C'est dans cette même vision que déclaré Madame Fatimé Boukar Kossei, Ministre de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et des Affaires Humanitaires lors de la journée internationale des réfugiés au Tchad du 20 juin 2024 en ces termes : " ensemble, nous pouvons bâtir un monde plus juste et plus compatissant<sup>29</sup>". A

---

<sup>25</sup> A. Savadogo et al, "Tchad : accueillir les réfugiés de manière inclusive", consulté le 24 Septembre 2024 sur <https://blogs.worldbank.org> à 17h33mn.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> FAO, " Ministère de l'Elevage et des Productions Animales", plan national de développement de l'élevage, 2017-2021, p.10-11.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Déclaration faite lors de la journée mondiale des réfugiés au Tchad du 20 juin 2024 sous le thème : " Solidarité avec les réfugiés et les communautés hôtes". Dans sa prise de parole, la Ministre n'a cessé d'évoquer l'importance d'une solidarité seigne entre non seulement les deux communautés mais aussi au sein des réfugiés eux-mêmes car d'après elle, développer la solidarité entre réfugiés et communautés locales, serai contribuer à réduire non seulement les risques de conflit mais permettre d'un autre côté, une cohésion sociale parfaite. Source : L. Sidick, " Le Tchad célébrera la journée mondiale des réfugiés édition juin 2024", consulté en ligne sur <https://www.lepaystchad.com> le 04 Mars 2025 à 11h15mn.

travers cette vision des faits, Madame Fatimé Boukar Kossei rassure une fois de plus en quoi intégrer les réfugiés serait un acte positif pour l'avancée ou le développement du Tchad mais également et surtout pour préserver l'image du Tchad en tant que pays d'accueil, solidaire vis-à-vis des étrangers. Sur cette base, l'on peut sans aucun doute concevoir qu'intégrer les réfugiés permettrait au Tchad, en tant que pays hôte de bénéficier d'une part des investissements étrangers et d'autre part d'aide internationale compte tenu de sa politique de non refoulement vis-à-vis des réfugiés.

## **2.2. Investissement étranger et aide internationale**

Faciliter l'intégration des réfugiés au Tchad, permet non seulement d'accélérer les liaisons sociales ou de maintenir l'entente entre les différentes communautés mais dans un autre contexte, favorise les investissements étrangers ainsi que des assistances internationales significatives. Investir dans une entreprise revient tout d'abord à s'assurer de la garantie qu'elle nous porte. Cependant, l'investissement, qu'il soit personnel, privé ou public, requiert une certaine prise de dispositions pour éviter tout désagrément. En d'autres termes, plus les réfugiés sont intégrés, plus l'image que propulse l'Etat tchadien à l'international serait celle d'un pays stable où vivent différentes communautés avec diverses valeurs dans la quiétude d'où la déclaration de M. Mbaybé Antoine : "vendre mieux l'image du Tchad à l'international"<sup>30</sup>.

En effet, malgré les activités entreprises, malgré les atouts d'une intégration réussie des réfugiés non seulement pour le pays hôte mais également pour les communautés locales, ces derniers peinent à s'intégrer dans le tissu socio-économique. Plusieurs difficultés retardent et/ou rendent complexe l'intégration des réfugiés au Tchad et plus particulièrement ceux centrafricains de la sous-préfecture de Goré sur le plan socio-économique. Cependant, quelles sont ces difficultés et comment influencent-elles sur l'intégration de ces derniers ?

## **III. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE PROCESSUS D'INTEGRATION**

Les problèmes sociaux qui retardent ou du moins empêchent d'une certaine manière l'intégration sociale des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré sont nombreux et laissent à désirer car l'intégration dans les communautés d'accueil reste un autre défi pour lesdits réfugiés. Ces problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés centrafricains de ladite région prennent en compte l'accès difficile ou presque impossible aux services de

base, la discrimination et diversité culturelle, les désaccords avec les communautés hôtes sans oublier l'enclavement des différents camps<sup>31</sup>.

## **1. Difficultés sociales rencontrées dans le processus d'intégration**

L'accès aux besoins prioritaires sinon aux services de base et la diversité culturelle sont quels qu'uns des problèmes sociaux qui handicapent le processus d'intégration des réfugiés centrafricains dans le tissu social.

### **1.1. Problèmes d'accès aux services de base**

Partout ailleurs et précisément au Tchad, les réfugiés font face à certains problèmes sociaux qui rendent leur intégration difficile. Au rang de ces derniers, figure l'un des principaux à savoir : l'accès difficile aux besoins de première nécessité telle que le logement, l'éducation, santé, eau et bien d'autres aspects.

En effet, au Tchad d'une manière générale et plus particulièrement dans la Sous-préfecture de Goré, les réfugiés centrafricains accueillis et installés ont un accès limité aux besoins de base. Certes accueillis et installés comme le précise Koydounan Bertin<sup>32</sup> mais se voient confronter à un autre problème majeur, celui de leur logement et ce, en ces termes, il déclare:

Nous sommes accueillis et installés dans le camp de Gondjé oui mais pas seulement à cause d'espace mais surtout d'insuffisances des abris/logements. Moi, je dors dans une même chambre avec tous mes enfants parce qu'on n'a pas les moyens de construire nos propres maisons et le HCR qui nous aide avant, ne le fait plus. Pour moi, nous sommes logés comme des prisonniers de guerre et je demande que cela change pour notre bien parce que nous sommes également des personnes bien portantes qui méritons respect et assistance<sup>33</sup>.

Le logement, un aspect important pour permettre aux réfugiés de se sentir à l'aise et aimer et/ou en sécurité, est l'un des handicaps sociaux dont les réfugiés centrafricains sont victimes depuis leur installation dans la Sous-préfecture de Goré. Des recherches effectuées, des données collectées ainsi que des constats faits sur le terrain, laissent comprendre que l'accès à l'abri n'est pas seulement un souci majeur d'intégration desdits réfugiés mais cela reste un fait déplorable<sup>34</sup>. C'est donc dans ce sens qu'après des enquêtes réalisées auprès de ces derniers dans les différents camps, 80% déclarent n'avoir pas accès aux logements ou du moins de difficultés d'accès aux logements.

---

<sup>30</sup> Mbaybé Antoine, Fonctionnaire retraité, 56ans, Canton de Timberi, Timberi le 03 Juin 2024.

<sup>31</sup> P. Kamdem et al, "Le Tchad à l'épreuve d'un nouvel afflux de réfugiés" consulté en ligne sur <https://theconversation.com> le 22 septembre 2024 à 12h13mn.

<sup>32</sup> Koydoun Bertin, 57ans, Mécanicien, Réfugié, Camp d'Amboko, Amboko le 22 Mai 2024.

<sup>33</sup> *Idem*.

En revanche, en ce qui concerne l'accès aux services de base tels que l'eau et centre de santé, latrines, les soucis majeurs résident au niveau soit de leur qualité soit de leur proximité géographique avec les réfugiés<sup>35</sup>. Beaucoup des réfugiés sinon la majorité se plaignent du fait que non seulement il y a insuffisance des infrastructures sanitaires et d'eau mais aussi qu'ils sont limités d'une part le manque des moyens financiers pour bénéficier comme les autres de ces services. Mme Fatima Rahab Issa, une jeune mère réfugiée qui, d'après elle, au nombre de tous les problèmes qu'elle rencontre en tant que réfugiée depuis son arrivée dans le camp de Gondjé, ceux qui l'ont le plus touché, sont liés à l'accès à l'eau et aux soins sanitaires d'où sa déclaration :

Avant d'arrivée ici, je me disais que les problèmes d'accès aux soins et surtout à l'eau potable ne sont seulement que chez moi en RCA. Je m'étais trompé parce qu'en vérité, je souffre vraiment ici à cause de ces problèmes. Pour moi, c'est mieux d'avoir accès à ces deux choses car elles sont essentielles pour la santé que de se faire assister financièrement. Je sais maintenant que même si j'ai l'argent, je ne peux pas facilement avoir accès aux soins à cause de la distance qu'il y a entre le camp de Gondjé et le centre de santé le plus proche qui est situé à plus de 3km d'ici. Certains de mes amis ont perdu la vie à cause de ça juste parce qu'ils n'ont pas pu être transféré à temps à l'hôpital. J'ai peur surtout pour mes enfants<sup>36</sup>.

En plus, avoir accès aux latrines relève d'une très grande chance comme le précise Fatimatou Ahmat, une réfugiée résidant au camp de Doholo en ces termes : "des latrines sont souvent attribués aux personnes de rang social un peu moyen soit aux réfugiés victimes d'un handicap physique<sup>37</sup>".

L'un des problèmes majeurs liés à l'intégration sociale des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré est celui d'accès à l'éducation<sup>38</sup>. Les réfugiés centrafricains ont des difficultés d'accéder à l'éducation et ce, malgré la politique du gouvernement tchadien qui ne cesse de faire de l'éducation une de ses priorités. Dans l'art 32 de sa Loi d'Asile, il est précisé que : " tout réfugié à droit au même titre que les nationaux à l'enseignement primaire, secondaire, professionnel et supérieur<sup>39</sup>". A Travers cet article, l'on peut souligner la volonté de l'Etat tchadien à vouloir instruire les réfugiés installés sur son territoire au même titre que

---

<sup>34</sup> C. Léon, "Les oubliés de Ndjamena" consulté en ligne sur <https://information.tv5monde.com> le 24 septembre 2024 à 17h12mn.

<sup>35</sup> Les réfugiés déclarent certes avoir accès à l'eau et aux soins sanitaires mais sauf que la qualité de l'eau n'est pas potable ou que l'accès est conditionné par une contribution financière. Ce qui rend déjà la tâche difficile. En dehors des camps de Dosseye et de Doholo où les centres de santé sont proches des réfugiés, les deux autres camps notamment Amboko et Gondjé sont situés chacun à trois Km de centre de santé du village de Beré. Source : Données recueillies auprès des réfugiés centrafricains.

<sup>36</sup> Fatimé Rahab Issa, 32ans, Ménager, Réfugiée, Camp de Gondjé, Gondjé le 27 Mai 2024.

<sup>37</sup> Fatimatou Ahmat, 27ans, Ménager, Réfugiée, Camp de Doholo, Doholo le 06 Juin 2024.

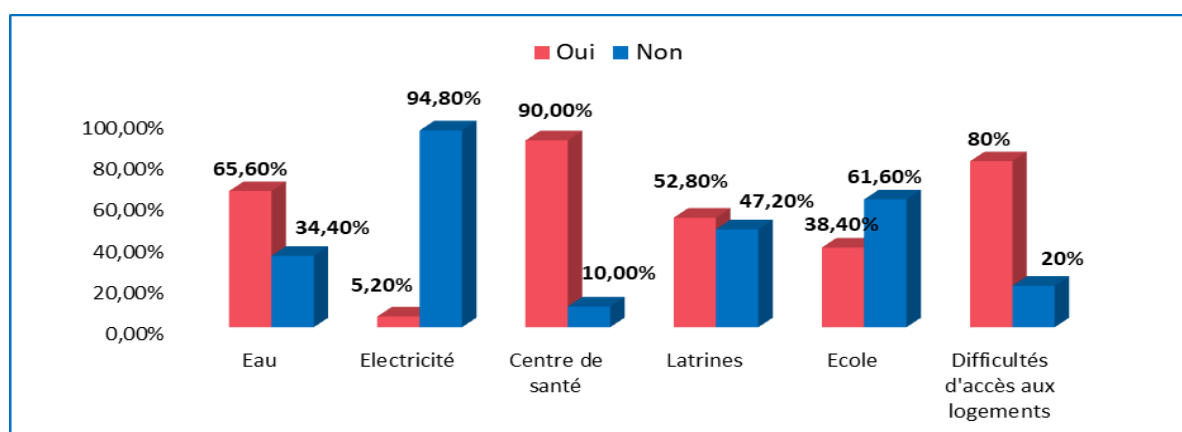
<sup>38</sup> Olivier, " Tchad : l'intégration des enfants réfugiés au système éducatif", consulté sur <https://fr.africanews.com> le 26 septembre 2024 à 19h45mn.

<sup>39</sup> Archives de la CNARR/Goré, art 32 de la loi N°027/PR/2020 portant Asile en République du Tchad, p.10.

les nationaux. Certains réfugiés soulignent le manque de moyens financiers pour accéder à l'éducation, la distance qui existe entre les infrastructures scolaires et les camps, les manques de matériels scolaires et surtout des enseignants qualifiés. C'est dans cette même perspective d'idées que nous précise en ces termes M. Pegabné Padjonré Jérémie, directeur administratif de l'Ecole Officielle de Gondjé lors de notre tête-tête : " l'école souffre de manque d'enseignement et de manque de bibliothèque<sup>40</sup>". L'un des points importants en ce qui concerne l'accès à l'éducation des réfugiés est celui des filles réfugiées. Très peu sont les parents réfugiés qui admettent d'inscrire leurs filles à l'école et cela s'explique non seulement par l'ignorance et la méfiance mais également par le manque des moyens financiers. Aujourd'hui, que ce soit les filles et garçon réfugiés, leur accès à l'éducation n'est pas chose facile.

Dès lors, tous ces problèmes liés à l'accès aux services de base sont et représentent dans la majorité des cas, quelques-uns des handicaps sinon les plus fréquents. Cette situation, déplorable qu'elle soit, n'arrange en aucun cas les réfugiés qui voient leur intégration voire adaptation dans les communautés d'accueil retardée et surtout complexée. Aujourd'hui, que ce soit au Tchad ou dans la sous-préfecture de Goré, les réfugiés peu importe leur point d'origine, souffrent pratiquement de mêmes problèmes. Le graphique ci-dessous est celui réalisé sur la base des enquêtes menées sur le terrain auprès des réfugiés centrafricains dans la zone de Goré et qui montre en quoi les difficultés d'accès aux services de base sont un problème majeur à l'intégration sociale de ces derniers.

**Graphique 3:** Répartition des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré selon les difficultés d'accès aux services de base



**Source :** Enquête auprès des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré, Goré, 05 Juin 2024

<sup>40</sup> Pegabné Padjonré Jeremie, 39 ans, Directeur de l'Ecole Officielle, Réfugié, Camp de Gondjé, Gondjé le 28 Mai 2024.

L'accès aux services de base (eau, électricité, centre de santé, latrines, etc.) fait partie intégrante des besoins les plus criants des couches vulnérables en générale et des réfugiés en particulier. Dans la Sous-préfecture de Goré, l'enquête réalisée auprès de quelques réfugiés surplace a permis de recueillir les perceptions des uns et des autres par rapport à cette problématique. A en croire les statistiques, 65,60% de réfugiés centrafricains interrogés ont accès à l'eau, 90% ont accès aux centres de santé, 52,8% ont accès aux latrines et 38,40% ont un accès à l'Ecole. En outre, seulement 5,20% des réfugiés interviewés disent avoir accès à l'électricité pendant que 80% d'entre eux ont de la peine à trouver un logement à l'arrivée.

À la vue de l'évidence des données, il convient donc de noter que les services de base pour lesquels les réfugiés centrafricains de la Sous-préfecture de Goré connaissent plus de difficultés d'accès sont entre autres : l'électricité, le logement et l'école. Toutefois, en plus de ces facteurs, l'on peut néanmoins noter la question de la diversité culturelle qui, malgré le fait qu'elle soit perçue d'une part comme un avantage, n'exclue pas l'idée qu'elle soit d'une autre part, également un obstacle pour le bien-être social des réfugiés d'où l'objectif du prochain point.

## **1.2. Diversité culturelle**

Avant d'évoquer la question liée à la diversité culturelle comme un des facteurs sociaux qui entravent l'intégration des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré, il convient de comprendre la notion relative à la culture. Cependant, la culture se réfère à un "ensemble lié de dispositions à penser, sentir, percevoir et agir qui se déclinent dans les comportements, propos, normes formelles et informelles, rites et croyances<sup>41</sup>". En effet, la diversité culturelle prend en compte un ensemble de culture mais qui fixe d'une part les modalités de vie. Elle apparaît pour certaines comme une force ou une possibilité de mieux faire, de mieux se comprendre et surtout de mieux s'organiser pour une évolution commune. Pour d'autres par contre, cette diversité est source et objet de plusieurs désaccords, et des tensions, d'absence d'intégration au sein d'une société<sup>42</sup>.

Au Tchad et plus particulièrement dans la localité de Goré, cette diversité culturelle a une valeur plurielle en ce sens qu'elle touche non seulement les populations hôtes mais également les réfugiés centrafricains de ladite localité rendant ainsi leur intégration sociale

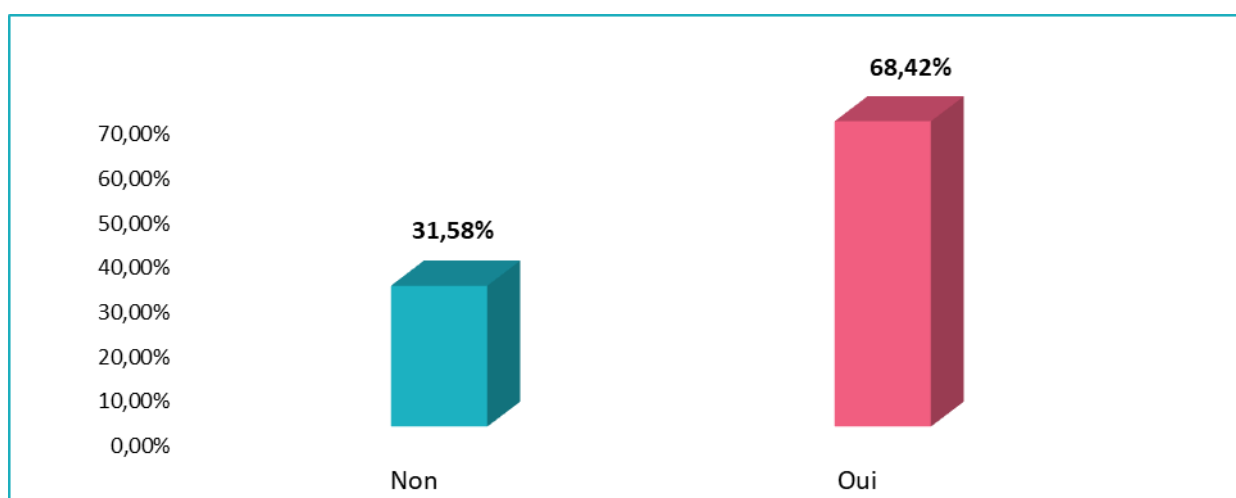
---

<sup>41</sup> Dispositif de concertation et d'appui aux centres régionaux d'intégration, "Guide de délivrance du programme d'intégration citoyenne aux personnes primo-arrivantes", consulté le 23 Juillet 2024 en ligne sur <https://discrri.be> à 11h56mn.

<sup>42</sup> Archives Quebec-Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, "La diversité culturelle, une richesse pour le monde", consulté en ligne le 12 Novembre 2024 sur <https://www.mcc.gouv.qc.ca> à 10h39.

complexe. L'obstacle qui découle de cette diversité culturelle réside au niveau du fait qu'il rend l'intégration de ces deniers difficile car il inclut les barrières linguistiques, différences sociales et normes, discrimination et stigmatisation et bien d'autres aspects<sup>43</sup>. Cause des barrières linguistiques, la diversité culturelle limite la communication entre les différents réfugiés et retarde leur intégration sans oublier la question relative à la présence des nouvelles normes socio-culturelles qu'ils sont chargés de les respecter. Pour favoriser une bonne cohabitation pacifique et une bonne intégration sociale des réfugiés, le vivre ensemble sous la diversité est un des moyens pour y parvenir malheureusement force est de constater qu'au lieu d'utiliser la diversité culturelle comme force, ceux-ci se laissent manipuler par cette dernière rendant non seulement leur cohabitation compliquée mais également leur intégration dans le tissu social. Le graphique ci-dessous, réalisé sur la base des enquêtes menées auprès des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré permet de savoir si oui ou non la diversité culturelle est un handicap pour leur intégration socio-économique.

**Graphique 4 :** Répartition des réfugiés de la sous-préfecture de Goré selon leurs avis par rapport à la diversité culturelle et l'intégration socio-économique.



**Source :** Enquête auprès des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré, Goré, 05 Juin 2024

Connu pour ses diversités culturelles et son hospitalité sans faille comme le témoignent certains récits historiques, le Tchad, pays de TOUMAI habite en son sein des personnes différentes les unes des autres de par leurs origines, ethnies, coutumes, us ou mode de vie. Or, pour favoriser la cohabitation pacifique ou l'intégration sociale et espérer faire Nation, les individus se doivent de s'accepter mutuellement tout en évitant de porter un jugement de

<sup>43</sup> S. Cochand, " Enjeux de la diversité culturelle dans l'interaction entre résidents migrants et professionnels de l'accompagnement : le problème de la sur adaptation des résidents migrants", *Bulletin de psychologie*, n°534,

valeur.

Dans la Sous-préfecture de Goré, les diversités culturelles sont un frein pour l'intégration socioéconomique à en croire les déclarations de certains réfugiés installés dans la zone. En effet, 68,42% des réfugiés centrafricains de la Sous-préfecture de Goré interrogés affirment que les diversités culturelles les empêchent de s'intégrer aussi bien socialement qu'économiquement, ce qui est déplorable.

### **1.3. Mécontentement avec la population locale**

Les réfugiés installés au Tchad en particulier et dans le monde en général ne sont pas à l'abri des problèmes sociaux qui freinent d'une manière ou d'une autre leur intégration dans les pays d'accueil<sup>44</sup>. Ceux centrafricains de la localité de Goré ne sont pas non plus épargnés par cette situation. Force est de constater que certes ils sont accueillis et installés par l'Etat hôte ainsi que ses partenaires humanitaires mais n'empêche que l'on se pose la question de savoir : sont-ils bien traités par les communautés environnantes ? Tissent-ils des bonnes relations avec les populations d'accueil ? Bref, sont-ils socialement intégrés ?

En effet, des questions peuvent toujours être posées dans ce sens mais la réalité demeure celle des mécontentements entre populations locales et réfugiés. L'un des facteurs importants qui faciliterait l'intégration sociale des réfugiés centrafricains dans la localité de Goré est sans aucun doute la bonne collaboration avec les communautés environnantes. Ce manque de cohésion sociale entre ces derniers s'explique par le simple fait qu'aux yeux des communautés d'accueil, les réfugiés sont sources non seulement de nombreux conflits et mécontentements, des assassinats et d'insécurités mais aussi et surtout cause de manque d'espaces cultivables<sup>45</sup>.

En plus des facteurs cités ci-haut qui rendent la cohabitation inefficace, d'autres aspects sont à souligner car ceux-ci relèvent d'une pure jalousie en ce sens que les populations locales se sentent délaissées au détriment des réfugiés qui bénéficient des assistances multiformes<sup>46</sup>. Cependant, face à tous ces obstacles, l'intégration sociale des réfugiés centrafricains dans la localité de Goré devient de plus en plus un sujet complexe et Mme Alimé Wami, réfugiée au camp de Gondjé nous explique sa tristesse en ces termes :

Mon petit, on ne peut pas parler des relations pacifiques entre nous les réfugiés et les tchadiens de Goré

---

2014, p.440-441.

<sup>44</sup> A. Valéry Mengo, " La coexistence pacifique entre les populations hôtes et les réfugiés au Cameroun : Le nouveau défi humanitaire", consulté en ligne sur <https://grotius.fr> le 18 septembre 2024 à 21h23mn.

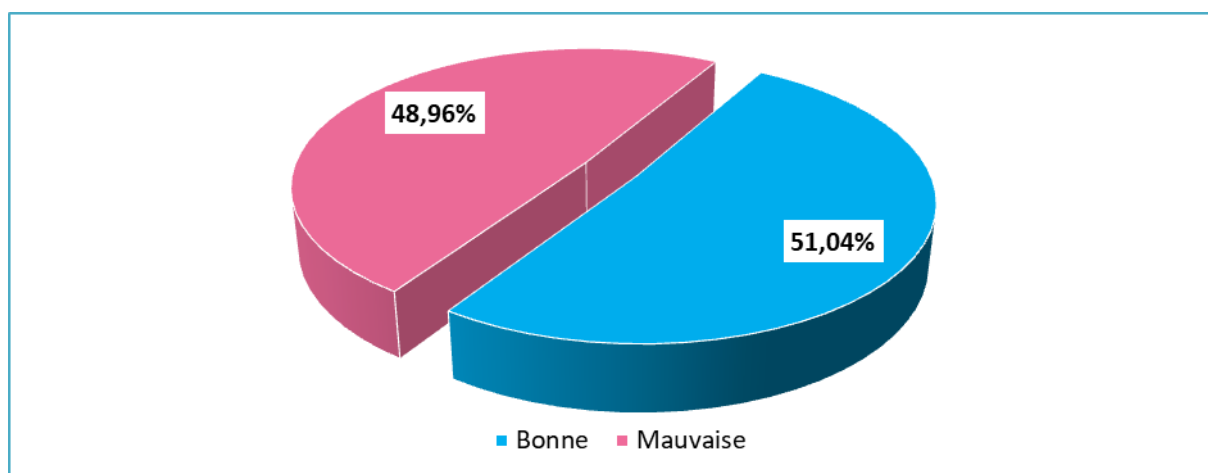
<sup>45</sup> P. Nadege, " Inégalités culturelles et discrimination...", p.56.

<sup>46</sup> *Ibid.*

ici. Ils nous traitent comme si nous ne sommes pas des personnes. Ils s'organisent pour violer nos filles, pour frapper tous les réfugiés qui essayent de se défendre. Même quand on coupe les fagots, ils nous empêchent de les ramasser parce qu'ils nous disent que nous ne sommes pas chez nous. La situation est toujours d'actualité et même tout récemment, j'étais obligé d'abandonner mes fagots en brousse pour fuir et rentrer<sup>47</sup>.

Dès lors, tous ses problèmes dont sont victimes les réfugiés vis-à-vis des populations locales entravent leur intégration sociale car dans aucun coin au monde, la paix, la cohabitation pacifique, le vivre ensemble règnent dans les discordes et mésententes. Le graphique ci-dessous est réalisé sur la base des enquêtes menées sur le terrain auprès des réfugiés centrafricains résidant dans les quatre camps de la zone de Goré et permet de comprendre en quoi les relations entre les réfugiés et les populations locales influencent sur l'intégration de ces derniers.

**Graphique 5 :** Répartition des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré selon leurs avis sur la relation avec la population hôte



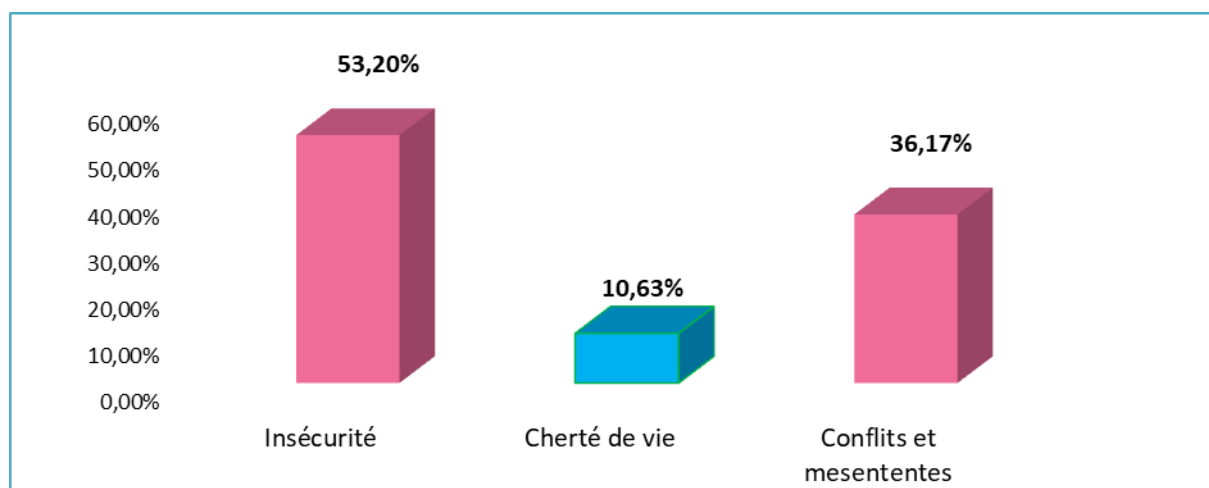
**Source :** Enquête auprès des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré, Goré, 05 Juin 2024

Interviewés sur le climat de leur relation avec la population hôte, 51,04% de réfugiés déclarent avoir de bonnes relations avec la communauté hôte pendant que 48,96% trouvent mauvaise la relation existante entre eux et la population locale. Ainsi, même si la proportion de réfugiés témoignant d'un mauvais climat relationnel avec la population hôte est relativement en dessous, elle est quand même non négligeable étant donné qu'elle représente quasiment la moitié de l'effectif des réfugiés enquêtés (48,96%). Ceci étant, l'on peut donc s'interroger sur l'intégration sociale voire économique des réfugiés centrafricains de la Sous-Préfecture de Goré étant donné que le climat relationnel avec la population hôte ne semble pas très bien être apprécié par un bon nombre de réfugiés sur place. L'arrivée des réfugiés

<sup>47</sup> Alimé Wami, 29ans, Commerçante, Réfugiée, Camp de Gondjé, Gondjé le 27 Mai 2024.

centrafricains dans la Sous-Préfecture de Goré semble être mal perçue par la population hôte. En effet, plus de 80% des populations hôtes interrogées sont quasiment contre leur arrivée pour un certain nombre de raisons évoquées dans le graphique ci-dessous.

**Graphique 6 :** Répartition de la population hôte selon les raisons pour lesquelles elle n'approuve pas l'arrivée des réfugiés dans la localité (Goré)



**Source :** Enquête terrain auprès des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré, Goré, 05 Juin 2024

Parmi les raisons mises en avant par la population hôte que nous avons interrogée et ne voulant pas de l'arrivée des réfugiés dans la Sous-Préfecture de Goré figurent entre autres : l'insécurité, la cherté de vie, les conflits et mésententes. Toutefois, l'on peut en effet dire au vu des statistiques que c'est principalement pour des raisons d'insécurité que la population hôte est contre la venue des réfugiés dans la Sous-Préfecture de Goré dans la mesure où 53,20% partagent cet avis.

Cependant, il ressort de ces deux précédents graphiques (3 et 4) des points similaires témoignant ainsi la difficulté des réfugiés à s'intégrer dans le domaine social dans la localité de Goré en ce sens que non seulement les enquêtes réalisées auprès des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré attestent que plus de 48,96% estiment avoir des relations dégradantes avec les communautés locales mais aussi par le simple fait que d'après les populations hôtes, l'arrivée des réfugiés est une mauvaise chose et ce, à cause d'insécurités, d'innombrables conflits dont ils causent ainsi que de la cherté de vie. Tous ces facteurs pris en compte permettent de savoir comment l'intégration sociale des réfugiés reste toujours un défi majeur à relever. Pour mieux relever ce défi, il est important également d'évoquer le cas de la marginalisation des réfugiés par les populations locales. Si les aspects précédant permettent de comprendre la complexité d'intégration des réfugiés centrafricains dans ladite région du

Tchad, l'on ne peut non plus balayer d'une révere de main celui de la marginalisation dont sont victimes ces derniers.

#### 1.4. Marginalisation des réfugiés

L'un des soucis majeurs qui empêche les réfugiés de s'intégrer et surtout au Tchad est le phénomène de marginalisation. Cette marginalisation écarte les réfugiés de toutes les activités sociales susceptibles de faciliter leur adaptation ou socialisation au sein des communautés locales<sup>48</sup>. C'est ainsi que les réfugiés centrafricains sont exclus pour la plupart dans ladite région des activités telles que : l'accès aux services de base (à l'éducation, à la santé, à l'eau et logement), à l'apprentissage des langues locales pour une meilleur collaboration. Face à toutes ces difficultés, les réfugiés se sentent délaissés car la marginalisation peut les conduire ou les pousser à vivre isoler du reste du monde, de tout soutien social nécessaire à leur insertion quand bien même qu'ils sont d'après certains voire nombreux d'entre eux, écartés du " reste du monde"<sup>49</sup> par le simple fait qu'ils sont installés et logés à des kilomètres des populations autochtones.

Cette situation les empêche de s'épanouir à l'image de Reoudjé Claudia qui nous explique ses regrets en ces termes :

Si en vrai, nous devons être pris en charge comme les autorités veulent nous faire croire, il faudra d'abord mettre fin à la marginalisation dont nous sommes victimes. Pour nos frères et sœurs tchadiens, nous sommes que des pauvres à la recherche d'un endroit où s'habiter mais ce n'est pas vrai. Nous avons le chez nous. Nous sommes tous humains mais si nous sommes considérés comme des Êtres inférieurs, mieux vaut ne plus bénéficier des aides. Maintenant, personnellement, je me sens insignifiant<sup>50</sup>.

Dès lors, le constat amer qui dégage du phénomène de la marginalisation dont les réfugiés centrafricains font face au Tchad en général et dans la région de Goré en particulier, permet de comprendre comment s'intégrer serait difficile pour ces derniers dans la mesure où ils sont considérés comme des "sans abris à la recherche de quoi manger"<sup>51</sup>. Par contre, autant les réfugiés sont victimes des handicaps qui rendent complexe leur intégration dans le domaine social, autant, faudra le noter, que leur intégration économique est un souci majeur. Souci majeur dans la mesure où leur intégration économique est entravée de diverses difficultés

<sup>48</sup> S. Blanchard, "Migration et marginalité. Les migrants marginaux de Santa Cruz de la Sierra (Bolivie)", *Revue Tiers Monde*, n°185, 2006, p.32.

<sup>49</sup> Le reste du monde en ce sens que d'après les réfugiés, les installés dans les camps, en dehors des populations locales, revient non seulement à les exclure de toutes les activités mais surtout de les tenir à l'écart de ces dernières.

<sup>50</sup> Réoudjé Claudia, 68 ans, Ménager, Réfugiée, Camp de Gondjé, Gondjé le 31 Mai 2024.

<sup>51</sup> L'expression " Sans abris à la recherche de quoi manger" a souvent été prononcée par la majorité des réfugiés interviewés pour nous expliquer comment ils sont vus et considérés par les populations autochtones.

d'où la problématique du prochain point.

## **2. Difficultés économiques rencontrées dans le processus d'intégration**

Dans le monde en général et au Tchad en particulier, les réfugiés sont confrontés aux maux qui rendent leur intégration économique dans les pays hôtes difficiles et ce, malgré quelques initiatives que ces derniers déploient pour s'autonomiser économiquement. Cette problématique s'avère être un des objectifs primordiaux des acteurs en charge de la protection des réfugiés alors même que celle économique est freinée soit par le manque d'emplois et de formations professionnelles, manque de moyens financiers et d'activités génératrices de revenu et bien d'autres facteurs<sup>52</sup>.

### **2.1. Manque d'emplois et d'accès aux emplois**

Le manque d'emplois et la difficulté d'accès aux emplois sont une des barrières économiques liées à l'intégration des réfugiés centrafricains dans la localité de Goré<sup>53</sup>. Face aux problèmes d'emplois, l'intégration des réfugiés ne serait pas chose facile car plus les emplois sont à leur porté, moins ils rencontrent des difficultés de s'intégrer. Il accorde à ces derniers, la possibilité de s'adapter, de comprendre le nouveau monde au quel ils seront dorénavant liés, de côtoyer et comprendre les cultures nouvelles<sup>54</sup>. Force est de constater que les réfugiés centrafricains de la localité de Goré n'ont pratiquement pas accès aux emplois si bien même qu'ils sont rares. Néanmoins, déplorable comme situation, Yasmine Abdala, réfugié centrafricain résidant dans le Camp de Gondjé nous explique sa tristesse en ces termes :

Depuis plus de 10 ans que je suis transféré ici à Gondjé. Je suis titulaire de beaucoup de diplômes professionnels qui devraient normalement me faciliter la tâche d'obtenir un emploi. Le problème ici, ce n'est pas ma performance ou ce que je peux faire mais c'est juste qu'ici, pour avoir du travail, il faut appartenir à une classe riche ou avoir des personnes bien placées. Le problème majeur ici, c'est la discrimination dans le processus d'octroi de travail<sup>55</sup>.

En plus, l'accès aux emplois n'est pas seulement difficile pour les réfugiés mais également limité en ce sens qu'ils ne bénéficient pas de même privilège que les nationaux<sup>56</sup>. Le graphique ci-dessous, réalisé sur la base des enquêtes menées sur le terrain auprès des réfugiés centrafricains dans la zone de Goré permet dans un premier temps de voir en quoi les

<sup>52</sup> D. Jacques, "Tchad : le manque des fonds entrave l'aide aux réfugiés soudanais (PAM)", consulté en ligne le 27 septembre 2024 à 16h27mn sur <https://news.un.org>.

<sup>53</sup> A. Garnier, "Jeunes réfugiés et soutien à l'emploi", *Hommes et Migrations*, 2022, p.67.

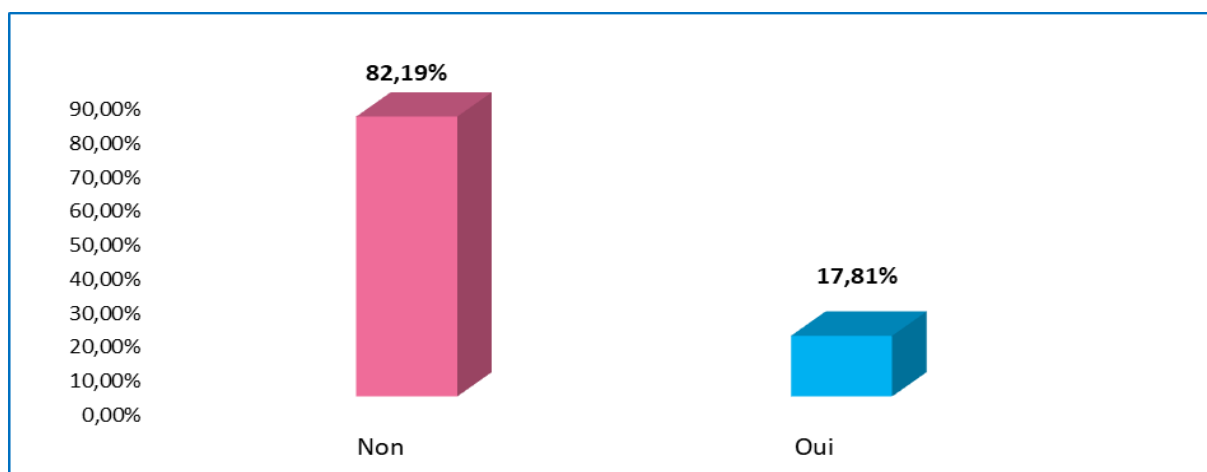
<sup>54</sup> B. Keyhani, "L'intégration par l'économique. La déqualification des réfugiés afghans", *Travail et Emploi*, 2020/1 (n°161), p.97.

<sup>55</sup> Yasmine Abdala, 54ans, Agriculteur, Camp de Gondjé, Gondjé le 27 Mai 2024.

<sup>56</sup> Nations Unies, "Le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examine le rapport du

réfugiés ont ou non accès aux emplois stables. Dans un second temps, il justifie en quoi le manque d'accès aux emplois est un souci majeur à l'intégration économique desdits réfugiés.

**Graphique 7:** Répartition des réfugiés de la sous-préfecture de Goré selon qu'ils aient ou non un emploi stable administratif.



**Source :** Enquête terrain auprès des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré, Goré, 05 Juin 2024

A l'instar de la communauté hôte, les réfugiés vivant dans la Sous-préfecture de Goré font eux aussi face au phénomène de chômage affectant ainsi leur bien-être socioéconomique et leur épanouissement personnel. Interrogés sur la problématique de l'employabilité, les réfugiés centrafricains dans leur écrasante majorité (82,19%) ont déclaré ne pas avoir un emploi stable dans le cadre administratif.

En prenant en compte ce pourcentage, il convient de préciser que le manque d'emploi ou d'accès aux emplois administratifs est une des causes principales qui empêchent les réfugiés centrafricains résidant dans les différents camps de Goré de non seulement s'autonomiser mais surtout s'intégrer au sein des communautés locales. Dès lors, en plus de manque d'emplois et d'accès aux emplois, l'un des nombreux obstacles liés à l'intégration économique des réfugiés centrafricains est la problématique de manque de formations professionnelles.

## 2.2. Manque de formations professionnelles

Se former, c'est décider de se prendre en charge, d'améliorer sa condition de vie et/ou de préparer son devenir. Pour ce faire, toutes les personnes bien portantes peuvent s'auto former y compris les réfugiés. Au Tchad, la formation professionnelle est vue comme un des

moyens nécessaires pouvant conduire à l'autonomisation<sup>57</sup>. Cependant, est-ce le cas pour les personnes réfugiées surtout celles centrafricaines de la localité de Goré ? Bénéficient-elles des formations professionnelles indispensables à leur bien-être ?

En plus des difficultés d'accès au travail faute d'absence de compétences professionnelles, il convient de préciser l'aspect selon lequel les réfugiés sont dépendants économiquement des assistances humanitaires car le manque de formation professionnelle pousse les réfugiés à dépendre des assistances économiques qu'ils qualifient eux-mêmes "d'assistances ciblées et insuffisantes"<sup>58</sup>. Cette situation lamentable pousse certains réfugiés centrafricains notamment Denemadji Nathalie, réfugié au camp d'Amboko à affirmer en ces termes lors de notre tête-à-tête :

Chaque fois que nos responsables tiennent des réunions, nous leur demandons de plaider auprès des acteurs humanitaires de mettre sur pied un projet de formation professionnelle pour nous permettre de nous prendre en charge. Depuis, rien a changé et aujourd'hui, nous certains n'avons pas accès aux emplois parce que nous ne sommes pas compétents dans un domaine. Si seulement l'Etat tchadien pouvait nous former plus dans ce domaine, je pense qu'on peut pallier à cette nouvelle question relative à notre intégration<sup>59</sup>.

Cette question constitue l'un des handicaps majeurs en ce qui concerne l'intégration économique des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré<sup>60</sup>. Toutefois, la notion d'intégration économique desdits réfugiés ne se limite guère qu'aux manques de formations professionnelles car d'autres aspects sinon d'autres facteurs sont à prendre en compte notamment ceux d'ordre financiers et de pratique d'activités de revenus.

### 2.3. Manque de moyens financiers

Partout ailleurs et ce, chez toutes les personnes, le manque de moyens financiers ne peut en aucun cas être considéré comme un cas positif ou une chose normale car il limite les actions des Hommes et les rends plus vulnérables sinon dépendant d'où l'importance de la

<sup>57</sup> M. Ndoutorlengar, "Les questions de l'éducation au Tchad-Albertine", consulté en ligne le 19 Septembre 2024 sur <https://shop.albertine.com> à 14h51mn.

<sup>58</sup> Assistance ciblée en ce sens que d'après les informations recueillies auprès des réfugiés interrogés, les acteurs humanitaires ont adopté une autre méthode pour les assister car ils tiennent compte avant tout des situations des réfugiés. En d'autres termes, ils mettent en évidence l'assistance aux personnes vulnérables telles que les handicapés, les veuves... Ce qui poussent les autres réfugiés à penser que c'est de la discrimination car tout réfugié est appelé à être assisté. Données recueillies auprès des réfugiés centrafricains sur la base d'enquêtes réalisées.

<sup>59</sup> Denemadji N', 67 ans, Institutrice retraitée, Réfugiée, Camp d'Amboko, Amboko le 22 Mai 2024.

<sup>60</sup> Handicap majeur en ce sens qu'à côté des autres problèmes qui empêchent ou retardent l'intégration économique des réfugiés dans ladite localité, la problématique de formation professionnelle n'est pas non plus un sujet taboue car elle rend la vie difficile aux réfugiés quand il s'agit par exemple d'accès aux emplois ou aux autres formes d'opportunités qui nécessiteraient sans aucun doute une compétence dans le domaine quelconque et qui dit difficulté d'accès aux emplois, dit difficulté d'intégration économique de ces derniers. Consulté en ligne dans " Intégrer les réfugiés grâce à l'apprentissage d'un métier au Tchad", le 16/11/2024 sur <https://www.voaafrique.com> à 11h39mn.

pratique des activités pour pallier à ce fléau. Malheureusement, force est de constater qu'au Tchad et plus particulièrement chez les réfugiés centrafricains accueillis et installés depuis deux décennies dans la localité de Goré, l'insuffisance des moyens financiers et surtout le manque d'activités génératrices de revenu sont des obstacles auxquels ces derniers sont confrontés<sup>61</sup>. Dans la vie actuelle, quand l'on n'a rien, l'expression la plus courante que les gens ont tendance à nous qualifier est l'appellation : " Tu es pauvre ! Pauvre type !". Dès lors, un pauvre ne peut-il pas s'intégrer économiquement ?

En effet, avant, au centre des questions relatives à leur accueil, installation, protection et prise en charge, les réfugiés centrafricains sont depuis quelques temps objet d'un nouveau sujet : celui de leur intégration en général et celle économique en particulier. C'est dans cette directive qu'oriente la vision de Madame Véronique Njo, coordonnatrice en chef du bureau provincial de HCR/Goré qui déclare : "Aujourd'hui, il est plus question surtout de la responsabilité du HCR et ses partenaires en l'occurrence les pays hôtes d'œuvrer pour l'intégration des personnes réfugiées<sup>62</sup>". Ainsi, les soucis financiers sont en effet un obstacle majeur à l'intégration économique des réfugiés en général et ceux de la région de Goré en particulier. Ils limitent tout d'abord leur accès aux services financiers mais également à l'emploi<sup>63</sup>. En plus, en raison de leur statut de réfugiés, certains n'ont pas la possibilité d'accéder aux services bancaires pour palier à leurs soucis financiers.

Toutefois, les difficultés financières dont souffrent les réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré est un frein capital à leur intégration économique en ce sens qu'en plus de limiter leurs actions, elles retardent et empêchent quelques-unes de leurs réalisations. Le besoin d'être soutenu pour pouvoir se lancer dans une quelconque activité économique hante l'esprit des réfugiés centrafricains de ladite localité mais malheureusement, force est de constater qu'ils ne bénéficient non plus d'assistances financières conséquentes comme nous le dit Madame Fatimatou Ibrahima, une réfugiée au camp de Doholo en ces termes :

---

<sup>61</sup> N. Alliance Rimbarne, "Processus d'autonomisation et résilience chez les réfugiés centrafricains de Gaoui dans le VIIIème arrondissement de N'Djamena (Tchad)", Mémoire de Master en Education Spécialisée, Université de Yaoundé 1, 2022, p.63.

<sup>62</sup> Lors de notre entretien avec Madame Véronique Njo, elle n'a taché de mentionner qu'aujourd'hui la problématique centrale sur les réfugiés est orientés surtout dans le cadre de leur intégration car d'après elle, œuvrer dans ce sens serait bénéfique non seulement pour les réfugiés en question mais également pour les communautés hôtes. Njo, 42ans, Coordonnatrice du hcr/goré, Goré le 06 Juin 2024.

<sup>63</sup> Le manque de moyen financiers limite l'accès des réfugiés centrafricains aux emplois et services financiers tels que les micro-crédits en ce sens que de nos jours, les emplois s'achètent et d'autres part, il leur faudra des moyens financiers pour suivre les formations professionnelles. Djaourou Bonaventure, 44ans, Réfugiés, Commerçant, Camp de Gondjé, Gondjé le 27 Mai 2024.

Depuis mon arrivée ici, j'essaye toujours de me battre avec les petits-commerces. Ces derniers temps, j'ai perdu mon capital. J'ai déposé des requêtes et demandes de crédits mais jusqu'aujourd'hui, je ne rein trouvé. Suis déjà dépassé parce que je ne sais plus quoi faire. Certaines de mes amies ont pu au moins une fois gagner le micro-crédit mais chez moi, ce n'est pas le cas. En plus, suis mère d'enfants scolarisés. Ma situation financière est très critique et chaque jour, je ne fais que prier et pleurer en espérant que la situation va changer, malheureusement, c'est tout le contraire<sup>64</sup>.

La question financière est d'une importance capitale dans le processus d'intégration économique des réfugiés car plus ils sont stables financièrement, moins ils se sentiront dépendant. Malheureusement, non seulement ils sont manqués des moyens financiers mais rencontrent en contre partie dans leurs volontés diverses de s'autonomiser via les activités génératrices de revenus, d'autres obstacles majeurs d'où l'objet du prochain point.

#### **2.4. Problèmes liés aux pratiques d'activités économiques**

Dans le souci de palier surtout à la question de leur "esprit d'assistanat"<sup>65</sup> d'une part et d'autre part de s'autonomiser financièrement, les réfugiés centrafricains à travers leurs engagements respectifs, leurs besoins, s'adonnent à la pratique d'activités génératrices de revenu. Que ce soit du commerçant à l'éleveur en passant par l'agriculteur, le moto-taximan, le maçon, le menuisier et bien d'autres exemples, les objectifs restent presque les mêmes. D'abord, il convient de préciser que l'un des premiers problèmes est le manque d'activité génératrice de revenu dans les différents camps pour permettre à ces derniers de réaliser leurs objectifs<sup>66</sup>. Cette situation maintient bon nombre d'entre eux dans une d'extrême pauvreté, de dépendance d'aide humanitaire comme nous l'indique Djingamayel Elysée, vice coordonnateur par intérim de Croix-Rouge Tchad/Goré : "les réfugiés par manque d'emplois et d'activités génératrices, concentrent toutes leurs énergies à attendre tous des acteurs humanitaires. Ils sont vraiment dépendant"<sup>67</sup>.

Outre le manque d'activités génératrices, surgit un autre problème, celui de leurs mauvais rendements. Certes qu'il y a manque d'activités mais n'empêchent que quelques têtes aient la possibilité d'exercer au moins une d'entre elles. Cependant, parmi les activités

<sup>64</sup> Fatimatou Ibrahima, 47 ans, Réfugiée, Camp de Doholo, Commerçante et Agriculteur, Doholo le 06 Juin 2024.

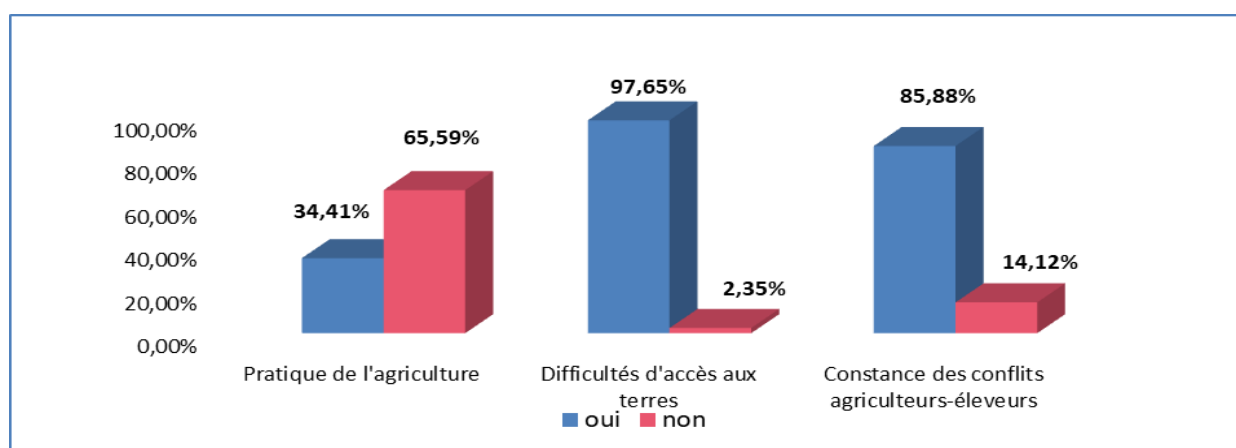
<sup>65</sup> L'esprit d'assistanat revient à dire en d'autres termes que nombreux sont les réfugiés qui estiment que non seulement l'aide dont ils bénéficient doit être une obligation pour les organismes humanitaires y compris l'Etat tchadien mais qui n'attendent uniquement que cette dernière. En des termes clairs, ils sont dépendants de l'assistance humanitaire. Données recueillies sur la base d'enquêtes réalisées sur le terrain.

<sup>66</sup> Ce manque d'activités génératrices de revenu s'explique d'une part le manque de moyens financiers et d'investissement, manque de formation professionnelle mais également et sur à cause des positions géographiques des camps d'où le concept : isolement des camps.

<sup>67</sup> Pour ce dernier, si les réfugiés veulent sortir de leur situation économique déplorable, ils doivent apprendre à voler de leurs propres ailes. Dingamayel Elysé, 34 ans, Vice-coordonnateur du Croix-Rouge/goré, Goré le 04 Juin 2024.

pratiquées par les réfugiés pour subvenir à leurs besoins figurent: le commerce, l'agriculture ainsi que l'élevage. Elles sont considérées par ces derniers comme étant des véritables moyens pour apaiser leur soif d'argent. Malheureusement, plusieurs obstacles leurs rendent la vie compliquée à l'image des conflits agriculteurs-éleveurs, les mauvais rendements sans oublier du côté de l'agriculture, l'infertilité des sols, l'accès difficile aux surfaces cultivables<sup>68</sup>. Le graphique ci-dessous nous permettra de mieux cerner les difficultés liées surtout à la pratique de l'agriculture par les réfugiés centrafricains installés dans la Sous-préfecture de Goré depuis le début de la décennie 2000.

**Graphique 8 :** Répartition des réfugiés de la sous-préfecture de Goré selon leurs avis sur les pratiques agricoles et les conflits agriculteurs-éleveurs



**Source :** Enquête terrain auprès des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré, Goré, 05 Juin 2024

Dans l'optique de garantir l'autosuffisance alimentaire et assurer le processus de pérennisation de certains projets mis en œuvre par les acteurs humanitaires (en l'occurrence le HCR), il y va de l'intérêt des réfugiés à se donner à l'agriculture, l'une des deux mamelles de l'économie tchadienne. Cependant, fort est de constater que 65,59% des réfugiés interrogés dans la Sous-préfecture de Goré ne se livrent pas aux activités agricoles (soit environ 2/3).

Peut-être pourrait-on expliquer cela par les difficultés d'accès aux terres cultivables et la constance des conflits agriculteurs-éleveurs ?

Quoi qu'il en soit, les statistiques montrent que 97,65% de réfugiés interviewés disent avoir des difficultés d'accès aux terres cultivables et 85,88% d'entre eux témoignent de la recrudescence des conflits agriculteurs-éleveurs dans la Sous-préfecture de Goré. Des conflits

<sup>68</sup> M. Chindji et al, " Contraintes et nouvelles stratégies de développement agricole des réfugiés centrafricains dans le département de la Nya-pendé au Tchad", open science, 2021, p.11.

qui sont très souvent sources d'instabilités sociales voire économiques dans la mesure où l'agriculture peut contribuer à une autonomie financière ou une augmentation du revenu des réfugiés. Cependant, à côté de ces facteurs, l'on ne peut pas non plus ignorer ceux causés par les problèmes juridiques et institutionnels qui constituent d'une manière ou d'une autre un frein à l'épanouissement socio-économique desdits réfugiés.

### **3. Problèmes juridiques et institutionnels**

En dehors de tous ces précédents problèmes qui entravent négativement l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré, fort est de constater que figurent parmi ceux-ci les problèmes d'ordre juridiques et institutionnels.

#### **3.1. Faiblesse des normes juridiques au Tchad**

Les normes juridiques sur la protection des réfugiés, bien qu'essentielles pour garantir la sécurité et les droits des personnes déplacées et en l'occurrence les réfugiés présentent des faiblesses qui, de façon globale rendent la tâche difficile en ce qui concerne l'intégration des réfugiés dans les sociétés d'accueils<sup>69</sup>. En ratifiant, signant et adoptant des lois juridiques nécessaires au bien-être des réfugiés sur son territoire, le Tchad à travers son gouvernement se doit de mener à bien cet engagement. Engagement au cours duquel le Tchad est appelé à mettre en application l'une de ses obligations notamment le "non-refoulement" en ce sens qu'en aucun moment les pays d'accueils essaieraient ou empêcheraient l'entrée des réfugiés dans leur territoire<sup>70</sup>. Malheureusement, de nos jours, que ce soit en Afrique, en Europe, en Amérique ou Tchad et ce, d'après des recherches effectuées, pour des raisons purement politiques, économiques ou socio-culturelles, des Etats ayant ratifié et signé les textes relatifs à la protection des réfugiés ne cessent non seulement de violer leurs engagements mais surtout s'éloignent peu à peu de ces différentes normes relatives à la protection des réfugiés<sup>71</sup>.

En effet, l'un des premiers textes signés par le Tchad pour faciliter la vie aux réfugiés sur son territoire est la convention des Nations Unies de 1951 régissant des aspects propres aux réfugiés<sup>72</sup>. Néanmoins, force est de constater que quand bien même cette convention régit les actions propres aux réfugiés, l'une de ses limites reste d'abord la définition disons partielle

<sup>69</sup> J. Castillo, " Les interprètes de la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 relative au Statut des réfugiés : Etude du point de vue de la France", Université de Bordeaux, Thèse de Doctorat en Droit, 2016, p.412.

<sup>70</sup> HCR, " La protection des réfugiés est en danger", recommandations d'Amnesty International à la 44ème session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, septembre 1993, p.1.

<sup>71</sup> K. Wangso Weisman, "Les insuffisances de la protection des réfugiés en droit international", consulté en ligne sur <https://www.village-justice.com> le 20 septembre 2024, à 13h44mn.

<sup>72</sup> UNHCR-Tchad, " Plan de réponse pays pour les réfugiés 2019-2020", *global focus*, 2019, p.3.

et partielle du terme réfugié qui, d'après des analyses et recherches effectuées, montre le fait qu'en aucun moment, il est fait mention de la notion d'intégration des réfugiés dans les pays hôtes en général et au Tchad en particulier. Bien que le Tchad ait ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, la mise en œuvre effective de ces normes présente des lacunes et de nombreux réfugiés dans le pays ne bénéficiaient pas d'une protection adéquate en raison de divers obstacles juridiques.

Au plan tant régional que sous-régional, la présence du Tchad s'agissant des sujets relatifs aux réfugiés est visible au niveau de l'Union Africaine et d'autres actions susceptibles de garantir l'intégrité des réfugiés. C'est le cas avec la signature des conventions de l'Organisation de l'Unité Africaine et/ou celle de l'Union Africaine qui souffrent respectivement de leurs mauvaises interprétations et mises en application sur le territoire tchadien afin de permettre aux réfugiés de s'intégrer convenablement. Cette question relative à la mauvaise mise en application desdites conventions handicap l'autonomisation et l'intégration des réfugiés car, c'est dans cette même perspective que M. Oumar Bachar, Délégué provincial de la CNARR/Goré nous déclare en ces termes : " les normes juridiques en matière de protection des réfugiés ne sont pas toujours appliquées de manière uniforme dans tous les pays, ce qui crée des disparités et des lacunes au niveau de la protection ainsi que d'intégration offerte aux réfugiés en général et ceux d'ici au Tchad particulièrement"<sup>73</sup>."

Au plan national, même si le Tchad a témoigné dans sa Constitution<sup>74</sup> sa ferme volonté et son envie d'aider tout réfugié résidant sur son territoire, nul ne peut ignorer le fait que ce n'est qu'en 2020 qu'il adopte sa loi d'asile réglementant non seulement l'accueil, l'installation des réfugiés mais aussi la question relative à leur protection ainsi qu'aux droits et devoirs dont ils pourront jouir.

La fragmentation des instruments juridiques au Tchad, les pauvretés, le disfonctionnement des institutions nationales tchadiennes chargées d'appliquer rigoureusement les textes, la corruption voire l'insuffisance des législations sont d'une manière ou d'une autre des problèmes phares à l'intégration des réfugiés en général et ceux centrafricains résidant dans la sous-préfecture de Goré en particulier. En plus, il est important

<sup>73</sup> Bachar Oumar Mahamat, 38ans, Délégué provincial de la CNARR/Goré, Goré le 16 Juin 2024.

<sup>74</sup> Tel qu'évoqué dans l'art 15 de la Constitution Tchadienne, l'Etat tchadien accorde le même privilège, les mêmes droits et devoirs à tout réfugié résidant sur son territoire si et seulement si ce dernier est régulièrement inscrit et bénéficie du statut de réfugiés. Cette action témoin une fois de plus la volonté de l'Etat tchadien de venir en aide, soutenir et assister les réfugiés. A.CNARR, Constitution tchadienne, art 15, p.8.

de signaler l'absence sinon l'insuffisance des normes juridiques favorables à l'intégration des réfugiés au Tchad en général et ceux centrafricains en particulier. Néanmoins, force est de constater qu'au même titre que les faiblesses des normes juridiques sont des obstacles majeurs à l'intégration des réfugiés, au même titre l'ignorance des textes juridiques par ces derniers rend également complexe leur intégration.

### **3.2. Ignorance des textes juridiques par les réfugiés**

"Beaucoup des réfugiés ne connaissent rien en ce qui concerne les lois juridiques, leurs droits et devoirs. Certains, c'est dû à leur niveau scolaire bas mais d'autres, c'est par pure volonté<sup>75</sup>" nous l'avait précisé M. Begoto Christian, Secrétaire General au camp d'amboko. L'ignorance des textes juridiques par les réfugiés au Tchad en général et les réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré est non seulement désavantageuse pour les réfugiés dans la majorité des cas mais également surtout en ce qui concerne leur intégration dans les sociétés locales. Cette méconnaissance des textes et lois juridiques par les réfugiés les empêchent non seulement de s'autonomiser, de se protéger mais également de se défendre et/ou revendiquer leurs droits d'où la notion de leur intégration<sup>76</sup>.

En plus, les normes juridiques au plan national relatives aux réfugiés soulignent non seulement ou précisent non seulement que ces derniers ne bénéficient pas uniquement des droits et libertés qui leurs sont favorables mais également des devoirs c'est-à-dire des obligations dont ils sont appelés à les respecter, les appliquer pour éviter tout soucis avec les autorités nationales car dans sa loi d'asile, le Tchad précise dans son Art 23 que :

Tout réfugié ou demandeur d'asile a le devoir de se conformer aux lois et règlements en vigueur et aux mesures visant au maintien de l'ordre public. Tout réfugié ou demandeur d'asile est tenu en outre de s'abstenir de tout agissement subversif dirigé contre un Etat. Tout réfugié ou demandeur d'asile établi au Tchad s'engage à ne pas attaquer un quelconque Etat par des activités qui soient de nature à faire naître une tension entre des Etats, notamment par les armes et la voie de la presse. Tout réfugié ou demandeur d'asile s'abstient d'exercer des activités politiques sur le territoire national<sup>77</sup>.

Dès lors, le non-respect de ses normes entraîne sans aucun doute des arrestations et des corrections à l'endroit des réfugiés. C'est dans ce même sens que Abdoulaye Lamine Djara, réfugié au camp d'Amboko nous raconte comment il s'est fait arrêter par les autorités sur place pour avoir violé une règle qu'il qualifie de minime et en ces termes, il nous le fait comprendre :

Je suis quelqu'un qui aime se vanter même comme je n'ai rien. Un jour, j'étais avec mes amis et j'ai

<sup>75</sup> Begoto Christian, 34ans, Réfugiés, Secrétaire général, Camp d'Amboko, Amboko le 22 Mai 2024.

<sup>76</sup> *Idem*.

<sup>77</sup> Archives de la CNARR/Goré, Loi n°027/PR/2020 du 31 décembre 2020 portant Asile en République du Tchad, art 23, p.8.

volontairement insulté un agent de sécurité croyant qu'il ne comprenait pas l'Haoussa mais à ma très grande surprise, il s'est retourné et m'a gentiment demandé de venir. Une fois arrivé, il m'a salué avant de me dire que je vais mieux l'expliquer pourquoi je lui ai insulté quand nous serons au poste. Pour ça, j'ai dû payer pour ma libération encore que j'étais bien fouetté. Depuis ce jour, j'ai changé de mentalité<sup>78</sup>.

D'autres problèmes majeurs liés à l'ignorance des textes juridiques par les réfugiés en général et ceux centrafricains résidant dans la sous-préfecture de Goré en particulier reste les difficultés à accéder aux textes juridiques en raison de la langue, du niveau d'éducation, de l'accès limité aux ressources, En plus, sans connaissance des lois et des droits qui leur sont accordés, les réfugiés peuvent avoir du mal à se défendre en cas de violation de leurs droits, que ce soit par d'autres individus, des organisations ou même par des autorités. Ceci rendra sans aucun doute leur intégration dans les pays d'accueil difficile et complexe car comprendre les lois et le système juridique du pays hôte peut faciliter l'intégration des réfugiés dans la société et leur permettre de mieux naviguer dans leur environnement juridique et administratif<sup>79</sup>. L'ignorance des lois peut entraver l'accès des réfugiés à la justice. Ils peuvent ne pas savoir comment défendre leurs droits ou accéder aux mécanismes de résolution des conflits.

### **3.3. Problèmes d'ordre institutionnel**

Au Tchad comme partout ailleurs, l'Etat a mis sur pied des institutions nationales tout en travaillant en commun accord avec les partenaires humanitaires pour assister les réfugiés. Cependant, ces institutions sont limitées dans le temps et dans l'espace par des obstacles qui rendent l'intégration desdits réfugiés complexe. Autrement dit, les réfugiés en général et ceux centrafricains en particulier qui vivent au Tchad ont de la peine à s'intégrer dans les sociétés locales à cause d'une part des problèmes d'ordre institutionnel en l'occurrence l'inefficacité des institutions à réaliser équitablement leurs devoirs respectifs envers les réfugiés et d'autre part, de leur incapacité à réaliser cela.

Les normes institutionnelles chargées des réfugiés au Tchad, comme dans des nombreux autres pays, peuvent souffrir de diverses faiblesses qui entravent l'efficacité et la protection des populations déplacées. Cette situation touche en particulier l'intégration des réfugiés. Au Tchad, l'une des institutions mises en place pour permettre l'insertion des réfugiés reste la CNARR, une institution étatique chargée d'accueillir, protéger, installer et surtout faciliter

<sup>78</sup> Abdoulaye Lamine Djara, 29ans, Eleveur, Réfugié au camp d'Amboko, Amboko le 22 Mai 2024.

<sup>79</sup> M. Benjamin, " Réfugiés climatiques aux abords du Lac Tchad et incidences sécuritaires dans le département de Mamdi (Tchad), 1964-2022", Université de Yaoundé 1, Mémoire de Master en Histoire, 2024, p.49.

l'intégration de ces derniers. Malheureusement, force est de constater que cette institution, considérée comme le représentant direct de l'Etat au près des réfugiés comme nous le précise son Délégué provincial/Goré M. Oumar Bachar Mahamat, manque de cohérence dans la réalisation de ses missions<sup>80</sup>. Elle est confrontée au niveau financier, au manque d'investissement de la part de l'Etat Tchadien. Ce manque de moyen financier l'empêche d'assister convenablement les réfugiés pour leur permettre de s'autonomiser d'où le souci principal relatif à l'intégration des réfugiés. En plus du manque de moyen financier, précisons le manque des matériels et/ou d'infrastructures nécessaires, le manque de personnel qualifié et bien d'autres qui ne garantissent guère l'intégration des réfugiés en général et celle des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré en particulier<sup>81</sup>.

L'un des partenaires humanitaires de l'État tchadien dans le cadre de la prise en charge des réfugiés est le HCR qui, depuis le début de la décennie 2000, s'est installé à Goré avec pour mission principale, assurer le bien-être des réfugiés. Au niveau d'assistances humanitaires, les réfugiés ne bénéficient guère de ses actions malgré quelques-unes qu'elle réalise pour permettre l'intégration des réfugiés. C'est dans ce contexte que nombreux sont des réfugiés qui pensent que l'assistance des acteurs humanitaires est loin d'être suffisante. Les institutions et agences responsables des réfugiés au Tchad sont d'une part manquée des capacités administratives, techniques et opérationnelles pour répondre efficacement aux besoins des réfugiés et pour mettre en œuvre des programmes de protection et d'assistance aux réfugiés afin de faciliter leur intégration et ce, sans oublier le cas d'assistance ciblée qui constitue également un obstacle majeur car par manque de moyens, les organismes humanitaires appliquent ce que les réfugiés entendent et qualifient "d'assistance priorisée".

### **3.4. Assistance ciblée**

L'assistance en question dont bénéficient les réfugiés centrafricains installés dans la sous-préfecture est depuis quelque temps, un sujet non seulement de discorde en raison de son caractère insuffisant que pensent les réfugiés mais surtout du simple fait que les acteurs ont adopté un nouveau système sinon une nouvelle forme d'assistance orientée vers les personnes à besoin spécifique. En d'autres termes, les personnes à besoins spécifiques sont celles qui sont les plus privilégiées en raison de leurs situations. Cette distinction pousse certains

---

<sup>80</sup> Bachar, 38ans, Délégué/CNARR, Goré le 31 Mai 2024.

<sup>81</sup> M. Victor, "Commission nationale d'accueil de réinsertion des réfugiés et des rapatriés et la prise en charge des réfugiés centrafricains au Sud du Tchad (1996-2020)", Mémoire de Master, Université de Yaoundé I, 2023, pp.112.

réfugiés à réagir à l'image de M. Mbaissibé Fidel, l'un des premiers dirigeants du camp d'Amboko en 2003 a donné son avis en ces termes :

Pour moi, quand on est réfugié, on est appelé à être pris en charge par les organisations ou l'Etat d'accueil qui s'est engagé à nous accueillir. Je ne comprends pas cette nouvelle méthode. Comment assister une partie des réfugiés et laisser les autres à la merci de leur souffrance ? Déjà presque une année que je n'ai rien reçu et je suis père de plusieurs enfants dont les filles et garçons. Certaines de mes filles se sont mariées mais malheureusement elles sont revenues vivre ici. Les voilà devant toi. Imagine mon fils le nombre de cette grande famille à ma charge et je ne suis pas assisté pendant une année. Pourrai-je m'en sortir ? Le pire, c'est que quand ils savent que tu laboures un peu ou tu fais une petite activité, ils pensent que tu peux déjà te prendre en charge. Ce n'est pas normal<sup>82</sup>.

Aux vues des témoignages, constats faits et recherches effectuées, l'assistance ciblée dont il est question est un souci majeur pour certains réfugiés même si elle est avantageuse pour les bénéficiaires. Dans une telle circonstance, leur intégration n'est pas non plus chose facile comme nous le précise Mm Nekouloum Nina en ces termes :

Maintenant, je ne plus d'argent pour mener à bien mon commerce. Je ne plus de marchandise. Avant, je vendais ce qu'on nous donnait pour avoir d'argent et faire d'autres trucs avec mais le problème actuel est que les ONG ne nous regardent vraiment plus. Ils ont orienté leurs yeux vers les personnes handicapées, les femmes enceintes et les veuves. Ma situation personnelle ne correspond pas à ma vie car je souffre vraiment<sup>83</sup>.

En effet, les réfugiés centrafricains dans la localité de Goré souffrent pour leur intégration, d'une part du phénomène d'assistance ciblée inimitié par les autorités en charge de leur protection. Cette situation n'arrange guère la majorité des réfugiés qui pensent et croient qu'ils sont en train d'être laissés à leur propre sort sinon en d'autres termes, ils qualifient cela d'un "processus lent vers l'abandon<sup>84</sup>". De tout ce qui précède, il convient de préciser que face aux différentes aides humanitaires que les réfugiés centrafricains bénéficient de la part des acteurs en charge de leur protection et qui, de sur quoi, ils les qualifient d'insuffisantes, les réfugiés se lancent dans les pratiques d'activités d'autonomisation financière. Dès lors, certains sont agriculteurs et éleveurs, d'autres commerçants et quels peu des pêcheurs. En dehors de ces derniers, figurent ceux qui s'adonnent aux activités dites de "petits métiers" comme la cordonnerie, la maçonnerie, la coiffure... pour pouvoir s'intégrer. Alors même que leur intégration est d'une part avantageuse pour le pays hôte dans la mesure où le pays bénéficierait d'un peu de la stabilité, du développement économique voire de la cohésion sociale, les réfugiés sont confrontés à d'innombrables obstacles qui freinent leur

<sup>82</sup> Mbaissibé Fidel, 67ans, Réfugié, Agriculteur, Camp d'Amboko, Amboko le 23 Mai 2024.

<sup>83</sup> Nekouloum Nina, 33ans, Réfugiée, Camp d'Amboko, Amboko le 23 Mai 2024.

<sup>84</sup> Processus lent vers l'abandon est un terme utilisé par un des réfugiés centrafricains résidant dans le camp de Doholo pour expliquer en quoi il serait facile de passer d'une assistance ciblée que les autorités prétendent leur faire savoir à un abandon pur et simple de leur part car si au début ils bénéficient régulièrement des assistances de tout genre, celles-ci ont commencé par disparaître peu à peu jusqu'à ce qu'aujourd'hui, ils parlent de celle ciblée. Mbazou Djibrine, 66 ans, Commerçant, Réfugié, Camp de Gondjé, Gondjé le 28 Mai 2024.

processus d'intégration. Au rang des ceux-ci figurent le manque d'accès aux services de base, manque de moyens financiers et d'activités génératrices de revenu, mésentente avec la communauté hôte voire la question d'accès aux terres cultivables et/ou les problèmes agriculteurs sans oublier les discriminations de tout genre. Face à tous ces problèmes et vu surtout les atouts de leur intégration pour non seulement la communauté locale mais également le pays d'accueil qu'est le Tchad, des solutions voire des perspectives sont envisageables pour favoriser leur processus d'intégration d'où le but du prochain chapitre.

**CHAPITRE IV : PERSPECTIVES D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES  
REFUGIES CENTRAFRICAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE**

Chaque jour et ce partout dans le monde, la problématique liée aux phénomènes des réfugiés s'accroît et se place au-devant de la scène internationale comme l'une des préoccupations mondiales<sup>1</sup>. Ainsi, des milliers des personnes cherchent refuge ailleurs parce que leurs vies sont non seulement en danger mais menacées. En Juin 2023, le nombre des personnes déplacées forcées dans le monde est estimé à plus de 117 millions soit 43,4 millions essentiellement des réfugiés<sup>2</sup>. Au Tchad, la question relative aux réfugiés est complexe et continue. Des personnes déplacées forcées et/ou des réfugiés voire des migrants tout court arrivent quotidiennement sur le territoire tchadien dans le but de s'y réfugier. De sa politique d'accueil à sa loi d'Asile en passant par la déclaration de son ex et défunt président Idriss Deby Itno lors de son investiture en 2016 en ces termes : " notre pays doit poursuivre sa politique de solidarité avec nos sœurs et nos frères qui subissent, à leur corps défendant, les affres de l'obscurantisme et de l'intégrisme barbare<sup>3</sup>", le Tchad témoigne toujours la grandeur de son hospitalité, de son caractère solidaire en accueillant sans refoulement toute personne réfugiée victime d'immondes persécutions et de violences dans son pays dont il a la nationalité. Par ailleurs, si les accueillir ou les installer est d'après l'État tchadien une preuve de sa solidarité à l'égard des réfugiés, précisons-le car l'un des soucis majeurs des réfugiés reste la question de leur adaptation dans toute l'étendue du territoire. Cependant, apporter des solutions nécessaires pour pallier à ce problème sera au centre de ce présent chapitre.

## **I. PERSPECTIVES SOCIALES D'INTEGRATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE**

Si l'intégration socio-économique des réfugiés en général au Tchad et précisément dans la Sous-préfecture de Goré est complexe voire difficile et ce, en dépit de toutes les attentions tant nationales que sous régionales voire internationales portées à leur égard, rien n'exclut de nous, le sentiment d'y contribuer c'est-à-dire proposer quelles perspectives nécessaires pour faciliter la tâche aux différents organismes humanitaires en charge des réfugiés y compris les communautés hôtes. Dès lors, plusieurs solutions sont à proposer pour améliorer sinon faciliter l'intégration des réfugiés au Tchad principalement dans la sous-préfecture de Goré car elle est d'une importance capitale comme le pense Madame Dehetel Chancela quand elle

---

<sup>1</sup>Oxfam, "Les réfugiés dans le monde", sur <https://www.oxfam.org> consulté en ligne le 05 Août 2024 à 19h23mn.

<sup>2</sup> Unhcr, "rapport sur les tendances mondiales de juin 2023", consulté en ligne le 13 Juillet 2024 sur <https://www.unhcr.org> à 10h11mn.

<sup>3</sup> Discours d'investiture du défunt et ex président tchadien M. Idriss Deby Itno lors de son investiture pour le cinquième mandat le 08 Août 2016.

déclare : " intégrer les réfugiés, c'est contribuer au bien-être du Tchad<sup>4</sup>". Ces perspectives prennent en compte plusieurs aspects notamment sociaux et économiques. Parler des perspectives sociales nécessaires à l'intégration des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré revient à évoquer tous les aspects sociaux pouvant contribuer à cet exploit. Ainsi, plusieurs solutions sont envisageables pour faciliter et favoriser le processus d'intégration sociale des réfugiés centrafricains sur le sol en général et particulièrement dans la zone de Goré.

### **1. Favoriser l'entente entre réfugiés et communautés hôtes**

Lors des recherches et enquêtes sur le terrain ainsi que des observations faites, l'un des soucis premiers qui empêchent l'intégration des réfugiés centrafricains dans ladite région reste les rapports froids qu'ils entretiennent avec les communautés locales. Pour Madame Véronique Njo, le désaccord entre les deux peuples est le point central lié aux différentes difficultés d'intégration des réfugiés dont elle le déclare ainsi : " les rapports conflictuels entre les réfugiés et les communautés locales sont les principaux soucis parmi tant d'autres qui rendent l'intégration des réfugiés presque impossible<sup>5</sup>". Cependant, que faudra-t-il faire pour y remédier ?

L'Afrique est un continent rempli des valeurs qui lui sont propres. Parmi ces valeurs, figure la notion de l'hospitalité, du vivre ensemble même si de nos jours, certains facteurs influencent négativement sur la pratique de ces valeurs. En effet, la notion de l'hospitalité est d'une importance capitale pour le bien-être de deux peuples concernés. Déjà, qu'en dehors de l'aspect humain, l'intégration des réfugiés au Tchad et surtout à Goré, en raison de sa complexité, demande un certain nombre de mis au point. Pour ce faire, l'une des solutions majeures voire phares pour permettre, faciliter et/ou aider les réfugiés non seulement à s'autonomiser mais surtout à s'intégrer socialement est d'œuvrer pour le vivre ensemble, l'entente et la cohabitation pacifique avec les communautés hôtes même si cela requiert d'un autre côté un certain nombre de sacrifice. Cette question du vivre ensemble, de la cohabitation pacifique et surtout de l'amour entre deux ou plusieurs peuples, entre deux ou plusieurs individus est aussi évoquée par Dieu dans l'un de ses 10 commandements quand il précise : "Voici le second : Tu aimeras ton prochain comme toi-même<sup>6</sup>". L'amour, déjà évoqué dans la Sainte Bible comme un élément primordial entre les individus, devrait à priori être appliqué et

<sup>4</sup> Dehetel Chancela, 37 ans, Commerçante, Autochtone, Canton timberi, Timberi le 04 Juin 2024.

<sup>5</sup> Véronique Njo, 42ans, Coordonnatrice/HCR, Goré le 18 Juin 2024.

<sup>6</sup> Marc Chapitre 12 verset 31, Version Louis Segond, *Nouvelle Edition de Genève*, 1979.

se développer entre les réfugiés et les communautés locales pour permettre l'intégration sociale de ces derniers.

Hormis l'amour, même si nous savons qu'il est au centre sinon l'élément clé dans cette phase cruciale des réfugiés, établir une entente entre les deux communautés est nécessaire pour faciliter l'intégration des réfugiés. Cependant, cette entente devrait passer par la sensibilisation et la conscientisation mutuelle afin de promouvoir la compréhension des cultures, des besoins et défis auxquels les réfugiés et communautés locales sont confrontés car rien n'est plus important qu'une bonne vie dans la diversité étant donné qu'un adage populaire estime que "l'union fait la force"<sup>7</sup> ou encore qu'"une seule main ne peut attacher un fagot de bois"<sup>8</sup>. Dès lors, en acceptant de vivre avec les réfugiés, leur accorder le bénéfice du doute, leur inclure dans leurs pratiques sociales et en les considérant non seulement comme des personnes ayant fui leurs pays d'origine mais surtout en les voyant comme leurs frères et sœurs, l'intégration sociale des réfugiés centrafricains pourrait provenir de nulle part.

Outre ces aspects, pour mieux faciliter l'intégration sociale des réfugiés centrafricains au Tchad et surtout en l'occurrence à Goré, il est nécessaire d'organiser des événements et des activités interculturelles pour permettre aux réfugiés ainsi qu'à la population locale de non seulement se rencontrer mais également d'échanger et de créer des liens<sup>9</sup>. En plus, il faudrait impliquer les réfugiés dans la vie locale tout en les encourageant à embrasser et s'adhérer dans les associations locales, dans des clubs pour favoriser leur intégration dans les communautés. C'est dans cette même vision que regarde M. Domagoj Hajdukovic :

Créer des espaces pour rapprocher les migrants, les réfugiés et la population locale : les États devraient faire le maximum pour éviter de construire de nouveaux centres de rétention. Une telle mesure va à l'encontre de l'objectif d'intégration et d'inclusion pleine et entière des réfugiés et des migrants dans leur pays d'accueil. Même en l'absence de camps, la ségrégation des réfugiés et des migrants dans certaines zones urbaines nuit au progrès social. Encourager les membres de la diaspora des réfugiés et des migrants à se rencontrer, à confronter leurs expériences et à constituer des réseaux d'entraide peut être bénéfique à court terme pour la recherche d'emploi au niveau local, la résilience ou l'établissement de nouveaux contacts, mais cela peut aussi devenir problématique dans la mesure où cela peut empêcher certains groupes de personnes d'accéder aux opportunités et aux services qui leur permettraient de participer pleinement au développement économique et social du pays d'accueil. Il est essentiel, pour

<sup>7</sup> L'union fait la force est un proverbe populaire qui met en avant l'importance de s'allier, s'associer avec une ou plusieurs personnes étant donné que le résultat que pourrait naître de cette union serait largement différent de celle où nous décidions de mener le combat seul. Autrement dit, il explique la force que pourrait naître d'une union solide.

<sup>8</sup> Comme le précédant proverbe, celui-ci est utilisé pour expliquer ou faire comprendre en quoi il est essentiel et important de réunir des efforts communs pour être plus solide.

<sup>9</sup> Cette vision consisterait non seulement à faciliter les échanges d'idées et des cultures entre les deux peuples mais permettre d'un autre côté à ces derniers de se rencontrer et juxtaposer leurs différentes idées pour mieux avancer et faire face à tous les défis importants. Cela implique donc l'organisation des soirées culinaires par exemple, des ateliers artistiques, des sorties sportives voire l'organisation des débats culturels entre les deux communautés.

une intégration réussie, de créer, dans la sphère publique des espaces qui réunissent la population locale et les migrants et réfugiés. Cela permet de réduire les tensions et de renforcer la cohésion sociale, en rapprochant les différents groupes qui composent la société<sup>10</sup>.

Ainsi, Sensibiliser la population locale à mieux cerner les réalités des réfugiés via les témoignages et conseils, des formations, favoriser en plus la proximité ou la mixité sociale dans les logements, dans les écoles ou dans les emplois pourrait faciliter les échanges ainsi que la compréhension entre les réfugiés d'où le processus de villagisation des camps ainsi que de leurs installations au sein des communautés locales. Selon Diden Jeremy, coordonnateur de la Croix-Rouge Tchad/Goré, il est "important de villagiser les camps pour une meilleur intégration des réfugiés car leurs installations dans les zones reculées appelées communément camps limitent leur capacité à s'intégrer<sup>11</sup>".

Pour finir, la culture de l'amour entre les deux peuples telle que recommandée par Dieu dans la Sainte Bible, la sensibilisation des populations autochtones pour le vivre ensemble dans la diversité, la villagisation des camps, la mixité ou le rapprochement des deux communautés dans le cadre de logement voire plus sont quelles que unes des solutions nécessaires à l'intégration sociale des réfugiés au Tchad en général et pour ceux centrafricains en particulier résidant dans la sous-préfecture de Goré.

## **2. Favoriser l'accès des réfugiés aux services de base**

L'accès aux besoins de base étant un élément clé pour l'intégration de tout réfugié en situation de détresse, les réfugiés centrafricains de la région de Goré en particulier ont des difficultés d'avoir accès et ce, à cause d'innombrables raisons élucidées dans le précédent chapitre. Ainsi, des données collectées attestent après leurs analyses que nombreux sont des réfugiés centrafricains qui ont de la peine à s'intégrer parce que faute d'accès aux services des bases. Dès lors, il faudra y remédier. Mais comment ? En effet, l'une des perspectives nécessaires à l'intégration sociale des réfugiés centrafricains au Tchad en l'occurrence dans la région de Goré serait de favoriser l'accès des réfugiés aux besoins de premières nécessités tels que le logement, la santé, l'éducation voire l'alimentation d'où les rôles primordiaux des acteurs humanitaires en charge des réfugiés.

Premièrement, en ce qui concerne le logement, les acteurs en charge des réfugiés notamment le gouvernement tchadien et ses partenaires humanitaires devraient faire de leur

---

<sup>10</sup> H. Domagoj, *"Intégration des migrants et des réfugiés : Des avantages pour toutes les parties prenantes."* Rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, 05 Juin 2023, p.4

<sup>11</sup> Diden, 44, Coordonnateur/CRT, Goré le 06 Juin 2024.

mieux pour que ces derniers aient accès aux abris à travers la construction des maisons pour permettre aux réfugiés de se sentir protégés et bien accueillis. Pour M. Domagoj Hajducovic, il faudra :

Développer des politiques de logement ciblées : un logement décent et abordable est indispensable pour l'intégration réussie des migrants et leur accès effectif au marché de l'emploi et aux services essentiels comme la santé et l'éducation. Par ailleurs, il faut des politiques ciblées en matière d'installation, qui visent à répartir la population de migrants de manière juste et équilibrée sur le territoire national, à faciliter les contacts entre les nouveaux arrivants et la population locale et à empêcher la création de ghettos ou de sociétés parallèles, diminuant ainsi le risque que les migrants s'engagent dans des activités illégales<sup>12</sup>.

Ainsi, la construction des logements pour les réfugiés ne garantit pas seulement leur sécurité ou protection contre certaines complications naturelles mais pourrait permettre l'intégration sociale de ces derniers étant donné que les conditions de vie d'un peuple peuvent garantir son adaptation dans la société. D'ailleurs, la question relative au logement est un des aspects centraux indiqués dans la Convention de Genève relative aux statuts des réfugiés de 1951 quand il est précisé dans son art 21 que :

En ce qui concerne le logement, les États contractants accorderont, dans la mesure où cette question tombe sous le coup des lois et règlements ou est soumise au contrôle des autorités publiques, aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire un traitement aussi favorable que possible ; ce traitement ne saurait être, en tout cas, moins favorable que celui qui est accordé, dans les mêmes circonstances, aux étrangers en général<sup>13</sup>.

A travers cet article, l'on comprend que la question relative au logement n'est pas seulement une nécessité mais aussi et surtout une des obligations de tous les États d'accueil.

Deuxièmement, il faudra faciliter l'accès des réfugiés à la santé. La santé, étant la vie comme nous avons tendance à dire et les réfugiés, étant avant tout des personnes et non des objets, mériteraient d'avoir accès aux soins de qualité mais avant tout, il faudra que l'État en partenariat avec les autres organisations humanitaires sur place mettent à la disposition des réfugiés, des personnels soignants hautement qualifiés. Construire des hôpitaux et centre de santé, mettre à leur disposition des soins gratuits pour avant tout préserver leur vie et faciliter leur intégration sans oublier que de nos jours, même les objets bénéficient d'entretiens. C'est surtout à cause de l'importance et de la nécessité de favoriser l'accès des réfugiés aux soins sanitaires efficaces que les Chefs d'États et de Gouvernements et Hauts Représentants réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 19 Septembre 2016 dans le souci d'examiner la question propre aux déplacements massifs des réfugiés dans le monde, qu'ils réaffirment leur engagement dans le domaine sanitaire en ces termes :

---

<sup>12</sup>H. Domagoj, " Intégration des migrants...", p.5.

Nous nous emploierons à faire en sorte que les besoins de base des communautés de réfugiés en matière sanitaire sont satisfaits et que les femmes et les filles ont accès aux soins de santé essentiels. Nous nous engageons à fournir un appui aux pays d'accueil à cet égard et à mettre au point des stratégies nationales concernant les réfugiés dans le cadre des systèmes nationaux de protection sociale, en tant que de besoin<sup>14</sup>.

En effet, l'on peut énumérer plusieurs perspectives nécessaires non seulement à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés sur le plan social mais également dans le volet économique. Parler des perspectives économiques d'intégration des réfugiés revient à évoquer les différentes solutions possibles à envisager pour permettre l'insertion sinon l'intégration économiques desdits réfugiés d'où l'objectif du point suivant.

## **II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES D'INTEGRATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE**

L'intégration économique des réfugiés centrafricains résidant dans la sous-préfecture de Goré est confrontée à plusieurs obstacles que ci-haut, nous avons pu les évoquer. Cependant, pour un futur radieux dans le domaine économique des réfugiés notamment les réfugiés centrafricains de ladite région et dans le souci de favoriser et faciliter l'intégration économique des réfugiés dans les pays d'accueil, plusieurs perspectives sinon solutions sont envisageables parmi lesquelles quelques-unes feront l'objet de ce présent travail dans les lignes suivantes.

### **1. Formation professionnelle et octroi des micro-crédits**

La formation professionnelle telle que définit dans le code de travail tchadien "Consiste à dispenser à une personne un enseignement technique, théorique et pratique pouvant lui permettre d'occuper un poste de travail<sup>15</sup>". La problématique centrale sur l'intégration des réfugiés qui, aux yeux de tous et en fonction des différentes définitions qui leurs ont été attribuées, sont considérés comme des personnes ayant fui leur pays d'origine et ce, par peur et crainte des événements en cours dans leurs pays est une des préoccupations mondiales ces dernières décennies et en l'occurrence pour l'Etat tchadien. Cependant, compte tenu des obstacles qu'ils rencontrent dans les pays d'accueil et vu surtout les avantages et atouts qui découleraient de leur intégration effective, des solutions sont envisageables : C'est le cas de non seulement favoriser leur formation professionnelle mais aussi mettre à leur disposition des micro-crédits.

---

<sup>13</sup> Convention de Genève relative aux statuts des réfugiés, art 21, 1951, p.26.

<sup>14</sup> Déclaration de *New York* pour les réfugiés et les migrants du 19 Septembre, art 83, 2016, p.17.

<sup>15</sup> Article 38 du Code du travail tel que déclaré par la Loi n°038/PR/96 du 11 décembre 1996, p.5.

En effet, la formation professionnelle est un "processus d'apprentissage qui permet à un salarié ou demandeur d'emploi d'acquérir le savoir, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle<sup>16</sup>". Ainsi, former les réfugiés est une des pistes idoines pour que ceux-ci ne puissent pas seulement s'approprier des compétences nécessaires à leur vie professionnelle mais augmenter d'un autre côté, leur probabilité d'accès aux emplois et/ou à des postes de responsabilité car si former, c'est éduquer, former les réfugiés centrafricains dans ladite région revient à mettre à leur disposition tous les outils, moyens et compétences leur permettant de s'ingérer sur le marché d'emploi. Des lors, du point de vue globale, si former les réfugiés c'est leur inculquer des connaissances, aptitudes et faciliter leur accès soit dans les entreprises publiques voire privées, dans les fonctions publiques de l'Etat, c'est aussi d'une certaine manière leur permettre de s'autonomiser économiquement, de se prendre en charge sans dépendre à 100% des assistances humanitaires bref, c'est contribuer à leur intégration économique dans les pays d'accueil<sup>17</sup>.

Cependant, il serait judicieux que l'Etat tchadien et ses partenaires humanitaires œuvrent dans ce sens en mettant sur place des centres de formations professionnelles pour les petits métiers tels que la couture, la cordonnerie, la maçonnerie, le tissage, la soudure voire des infrastructures scolaires tant primaires que secondaires pour inculquer aux réfugiés centrafricains des valeurs et compétences. C'est dans cette même directive que nous confie Fatimatou Daoud, réfugiée au Camp de Gondjé lors d'un entretien en ces termes :

Si aujourd'hui nous sommes manqués des moyens financiers ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'activités ou toute autre raison même si je sais qu'elles sont nombreuses. Pour moi, je dis bien que selon moi, si les autorités avaient mis sur pied des centres de formations professionnelles pour permettre à tout réfugié de se spécialiser dans une activité, les problèmes financiers ne seraient pas trop notre souci. Je veux que quand nous sortons, chaque réfugié puisse dire que je suis de tel domaine ou que je fais ceci ou cela, pour que nous soyons actifs à tout moment<sup>18</sup>.

En dehors d'une formation professionnelle adéquate des réfugiés centrafricains en particulier dans la Sous-préfecture de Goré comme socle ou porte d'entrée dans le marché d'emplois, ce qui faciliterait leur insertion économique ou leur Indépendance, il est aussi important de mettre à la disposition de ces derniers des micro-crédits car des données collectées sur terrain par le biais de notre questionnaire laisse savoir qu'à la question de savoir si oui ou non ils ont accès aux micro-crédits, plus de 84,26% de réfugiés centrafricains interrogés contre seulement 15,74% déclarent n'avoir pas accès aux micro-crédits. Or,

<sup>16</sup> La formation professionnelle consulté en ligne le 21 septembre 2024 sur <https://fr.wikipedia.org> à 16h44mn.

<sup>17</sup> K. André, " Intégrer les réfugiés grâce à l'apprentissage d'un métier au Tchad", *Communiqué de presse*, 06 Septembre 2016.

<sup>18</sup> Fatimatou Daoud, 51 ans, Enseignante et réfugiée, Camp de Gondjé, Gondjé le 27 Mai 2024.

octroyer des micro-crédits aux réfugiés revient à non seulement assurer leur autonomie financière et leur intégration économique en ce qu'ils pourront développer leurs propres petites entreprises ou investir dans les projets générateurs de revenus comme nous le précise en ces termes une des rares bénéficiaires de micro-crédits dans le camp de Dosseye : "Aujourd'hui, grâce aux micro-crédits que j'ai obtenue dès mon arrivée dans le camp que je me bats avec jusqu'à présent. C'est même avec ça que je me soigne et je m'occupe de mes enfants et mon mari<sup>19</sup>".

En plus, mettre à la disposition des réfugiés des micro-crédits revient à les encourager à s'ingérer dans le monde entrepreneurial via ces micro-crédits, ils pourront créer leurs propres entreprises ou activités entrepreneuriales ce qui peut créer des emplois pour eux-mêmes et pour d'autres membres de la communauté. De tout ce qui précède, il ressort de nos analyses qu'il est important d'octroyer des micro-crédits aux réfugiés pour leur permettre en plus de pouvoir s'intégrer financièrement donc économiquement, de garantir leur indépendance. Toutefois, si octroyer les micro-crédits est important pour permettre l'intégration économique des réfugiés nul ne peut non plus ignorer l'importance de la création d'emplois. Il s'agit là de permettre à bon nombre de réfugiés de pouvoir s'intégrer via les emplois disponibles.

## **2. Création d'emplois**

Partout dans le monde, que ce soit au niveau des pays, des continents voire des communautés, la création d'emploi est au cœur du processus de développement. En d'autres termes, l'emploi et le développement vont dans le même sens étant donné que l'accès aux emplois favorise non seulement l'inclusion économique mais constitue également une voie pour sortir de la pauvreté<sup>20</sup>. Le gouvernement Tchadien a à travers sa Politique Nationale de l'Emploi et de Formation Professionnelle (PNEFP) évoqué la question relative à la création d'emplois et de son importance car pour ce dernier, »la question de l'emploi, en particulier pour les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables, constitue un sujet de préoccupation majeure pour le gouvernement de la République du Tchad et ses partenaires de développement<sup>21</sup>". C'est dans ce même sens que déclare l'ex-président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Young Kim en ces termes : "Un bon emploi peut transformer la vie d'un être humain, et des emplois qui importent peuvent transformer des sociétés entières. Les

<sup>19</sup> Sibé Justine, 65ans, Ménagère et réfugiée, Camp de Dosseye, Dosseye le 31 Mai 2024.

<sup>20</sup> Groupe de la Banque Mondiale, "Comprendre la pauvreté", consulté en ligne le 04 Septembre 2024 via <https://www.ilo.org> à 22h12mn.

<sup>21</sup> Document final, "Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au Tchad (PNFFP)",

pays ont besoin de faire de l'emploi leur priorité pour promouvoir la prospérité et lutter contre la pauvreté<sup>22</sup>". Cependant, compte tenu de l'importance qui découle de la disponibilité des emplois dans une localité, il est crucial de dire qu'une des solutions à l'intégration économique des réfugiés en général au Tchad et surtout ceux centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré serait que l'Etat y compris ses partenaires développent ou créent des emplois pour non seulement occuper les réfugiés mais de pouvoir leur accorder la possibilité de sortir de leur dépendance financière vis-à-vis des acteurs humanitaires.

En effet, créer ou multiplier des emplois dans ladite localité permettra aux réfugiés de sortir de la pauvreté, de favoriser leur inclusion économique parce que plus ils travaillent, moins ils rencontrent des problèmes financiers. Dès lors, en plus de l'indépendance financière des réfugiés, ces derniers auront la possibilité d'améliorer leur employabilité et d'augmenter leurs chances de réussite à long terme. Sur cette base, il est important que l'Etat tchadien mette à la disposition des réfugiés en plus des emplois, des autorisations d'emploi et visa des contrats de travail dans l'optique de créer un environnement professionnel inclusif où les réfugiés pourraient bénéficier de conditions équitables et sécurisées<sup>23</sup>. Cette méthode implique d'une part de la sensibilisation, de la conscientisation voire de la promotion pour montrer aux réfugiés qu'ils sont non seulement des personnes égales à la "communauté d'accueil" mais bénéficient au même titre que ces dernières des mêmes droits et devoirs d'accès aux emplois. Toutefois, le respect de ces droits et devoirs par les réfugiés implique non seulement une certaine base de connaissances, de compréhensions des textes régissant leurs droits et devoirs mais d'une autre part, la mise à la disposition de ces derniers des différents textes normatifs. En d'autres termes, favoriser l'accès des réfugiés centrafricains résidant dans la sous-préfecture de Goré, faciliter la compréhension de ces différents textes sont des moyens à envisager pour asseoir, permettre et surtout faciliter l'intégration socio-économique de ces derniers d'où l'objectif du prochain point.

### **III. PERSPECTIVES JURIDIQUES D'INTEGRATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE**

L'intégration socio-économique des réfugiés étant prioritaire pour tout pays hôte, celle des ceux centrafricains au Tchad en général et de la sous-préfecture de Goré en particulier

---

Ndjamena, Avril 2014, p.9.

<sup>22</sup>T. Merrell, "L'emploi est la pierre angulaire du développement selon le rapport sur le développement dans le monde de 2013", *Communiqué de presse*, Octobre 2013.

<sup>23</sup> Ndoubamadi, " Renforcement de la résilience...", p.56.

requiert également une attention particulière. C'est dans ce sens que des solutions doivent être prises pour rendre cela effective étant donné qu'elle est pleine d'avantage. Sur ce, des perspectives juridiques sont envisageables.

### **1. Favoriser l'accès des réfugiés aux documents juridiques**

L'un des problèmes majeurs que rencontrent les réfugiés dans leur processus d'intégration est aussi d'ordre juridique compte tenu du fait que nombreux sont ceux qui déclarent n'avoir pas seulement accès à ces différents textes juridiques mais beaucoup sont également ces réfugiés qui, ne sont pas en mesure de les cerner faute de manque des documents. En effet, le Tchad dispose des lois, des normes juridiques qui favorisent la protection des réfugiés sur son territoire comme sa loi d'asile qui prône l'importance d'assister les réfugiés<sup>24</sup>. Néanmoins, force est de constater que les réfugiés n'ont pas accès à ces documents. Cette situation les met dans des conditions critiques notamment avec les autorités sur place à travers la violation desdits textes.

Cependant, il est nécessaire de permettre aux réfugiés de comprendre et prendre connaissance des lois et normes juridiques car cela leur permettra de connaître leurs droits et devoirs. La connaissance de leurs droits et devoirs peut aider les réfugiés à éviter les infractions involontaires et surtout à exercer pleinement leurs devoirs. Dès lors, ils auront moins problèmes de s'intégrer socialement que ce soit au niveau de leur relation avec les communautés hôtes ou celle avec les autorités voire les organismes humanitaires. En plus, les réfugiés pourraient facilement cerner sur le plan éducatif, de comprendre les droits et devoirs ainsi que les obligations de l'Etat tchadien en matière de l'éducation, de pouvoir réduire les vulnérabilités car plus ils connaissent des lois en matière de protection sociale, de la santé, du logement, plus ils réduisent les risques sociaux et favorisent leur accès aux services essentiels y compris leur participation à la vie civique, ce qui favoriserait leur intégration sociale<sup>25</sup>.

Au plan économique, la connaissance des droits et devoirs favoriserait leur intégration économique en ce sens que les réfugiés, en comprenant les lois et réglementations liées à l'emploi, à la création d'entreprises, les réfugiés pourraient mieux s'ingérer. Cela favoriserait leur autonomie financière et leur intégration professionnelle.

---

<sup>24</sup> N. Aristophane, " Le Tchad dispose d'une loi d'Asile et de son décret d'application " consulté en ligne sur <https://www.unhcr.org> le 22 septembre 2024 à 21h50mn.

<sup>25</sup> G. Jaeger, " La pertinence de la protection des réfugiés au XXe siècle", *revue québécoise de droit inter atonal*,

## 2. Favoriser la compréhension des textes juridiques pour les réfugiés

Les réfugiés centrafricains ont sur le plan juridique, des problèmes qui comprennent non seulement le manque d'accès aux textes juridiques mais aussi leurs mauvaises compréhensions et interprétations. Ce phénomène est récurrent chez les réfugiés et d'après le coordonnateur provincial de l'ONG ADES/Goré, les réfugiés sont souvent :

Pris au piège à cause de cela parce que constamment, ils se font arrêtés quand ils ne savent pas qu'ils ont des obligations à remplir en tant que réfugiés donc des devoirs à accomplir ou bien même quand ils ne parviennent pas à savoir qu'ils sont dans leurs droits et peuvent contredire. C'est dans ce sens que je disais au début qu'ils se font piéger. Ce phénomène, nous le traitons pratiquement chaque jour. Certains réfugiés, parce qu'ils ne comprennent pas qu'ils ont des devoirs à côté de leurs droits à accomplir, pensent souvent qu'ils sont maltraités en cas des sanctions imposées par les autorités sur place<sup>26</sup>.

Face à une telle problématique, nécessaire, il serait de mettre sur pied des moyens pour y remédier. Parmi ces moyens, figure en bonne place la question de la traduction et simplification des textes juridiques pour une meilleure compréhension et interprétation par les réfugiés. Cela implique la traduction des textes dans les différentes langues maternelles des réfugiés concernés ou du moins dans l'une des langues les plus parlées par ces derniers. Ceci rendra sans aucun doute non seulement l'accessibilité des textes juridiques pour les réfugiés mais aussi qu'ils seront à mesure d'identifier leurs droits et devoirs pour éviter tout désaccord ou désagrément avec les autorités locales voire les populations autochtones. L'avantage qui découlerait d'un autre côté de cet aspect résulte dans le fait que les réfugiés pourraient également s'intégrer. En plus de leur traduction, il faudra les simplifier en utilisant un langage accessible aux réfugiés.

De tout ce qui précède, il est nécessaire de préciser qu'il est aussi important dans le souci de favoriser la compréhension des textes juridiques par les réfugiés, de mettre à leur disposition des supports visuels, des formations et sensibilisations, d'organisations de sessions d'informations pour rendre la compréhension des textes juridiques facile pour les réfugiés. En effet, parler des supports visuels revient juste à évoquer l'importance qui découlerait de l'utilisation des supports tels que les images, les infographies et/ou des schémas pour leurs expliquer les concepts clés. En plus, assurer en favorisant leur formation et sensibilisation à travers des séances des formations et d'ateliers pour les expliquer leurs droits et responsabilités en tant que réfugiés dans le pays d'accueil<sup>27</sup>. Outre ces précédentes perspectives, il est aussi d'une part importante pour les réfugiés d'organiser des sessions

---

volume 14, n°1, 2001, p.7.

<sup>26</sup> Diakda Houlgali, 43ans, Coordonnateur de l'ONG ADES/Goré, Goré le 04 Juin 2024.

<sup>27</sup> M. Ali Orozi, La procédure d'asile...p.45.

d'informations pour permettre à ceux-ci de non seulement poser des questions mais aussi obtenir des réponses et clarifications sur les textes auxquels ils sont appelés à les respecter. Hormis cet aspect, pourquoi ne pas mettre à la disposition des réfugiés des accompagnateurs individuels pour leur expliquer les textes juridiques ? En des termes clairs, favoriser la compréhension des textes juridiques aux réfugiés résidant au Tchad en général et ceux centrafricains habitant la sous-préfecture de Goré en particulier, revient à user de tous les moyens possibles pour y parvenir vue surtout l'importance qui en découle. User de tous les moyens possibles revient aussi à mettre à leur disposition non seulement des accompagnateurs individuels mais également à initier l'utilisation des cas pratiques avec des exemples concrets pour faciliter la compréhension des différents textes juridiques et ceci requiert une collaboration entre les acteurs humanitaires en charge des réfugiés dont l'Etat en tête de la liste.

De tout ce qui précède, il convient de préciser que la question relative au phénomène des réfugiés est un sujet planétaire vue surtout son influence dans les relations internationales, son impact sur les libertés des Hommes que ce soit à l'intérieure ou au-delà des frontières. Ainsi, chaque jour, des milliers des personnes se déplacent sous l'influence des insécurités dont elles font face. Dès lors, le présent travail met un accent particulier sur le cas des réfugiés centrafricains installés spécifiquement dans le territoire tchadien plus précisément dans la sous-préfecture de Goré. Aux vues des analyses, des constats voire des recherches effectuées, la présence de ces derniers dans la zone de Goré date de 2003 suite aux persécutions que vivent les populations centrafricaines. Cependant, malgré des efforts fournis par ces derniers en s'engageant dans les activités génératrices des revenus et malgré des assistances dont ils bénéficient, la question de leur intégration socio-économique spécifiquement demeure un souci majeur. C'est dans cette perspective qu'à travers ce travail, certains points sont énumérés. Il s'agit entre autres des problèmes sociaux (manque d'accès aux services de base, désaccord avec les populations autochtones...), des problèmes économiques (manque des moyens financiers, manque d'accès à l'emploi et aux activités génératrices, manque de formations professionnelles). Cependant, des solutions sont envisageables notamment : favoriser l'accès aux services de premières nécessités, assurer la formation professionnelle desdits réfugiés tout en leur incluant l'importance du vivre ensemble, de la cohabitation pacifique avec les populations locales. C'est dans ces directives qu'est orienté l'objectif de ce présent travail.

## **CONCLUSION GENERALE**

Au terme de ce travail, il était question de présenter les différents obstacles liés à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré et proposer en suite des perspectives nécessaires pour faciliter cette intégration. Toutefois, à l'analyse des faits, force est de constater que l'arrivée incessante des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré dès 2003 a plongé le pays dans une situation complexe. Cette situation complexe s'explique dans un premier temps par l'influence de ces derniers sur le plan social, sécuritaire et dans un second temps, dans le domaine économique voire politique.

Au niveau social, l'impact des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré en particulier et au Tchad en général s'observe au niveau des désaccords permanent qui ne cessent de prendre de plus en plus d'ampleur au sein des sociétés. La présence de ces derniers dans la Sous-préfecture de Goré enrichit dans un premier temps la diversité culturelle car elle favorise les échanges entre les deux communautés, développe un sens de solidarité et de coopération entre ces dernières, assure le développement de la communauté d'accueil via la présence des acteurs humanitaires sur place dans l'amélioration des infrastructures et conditions de vie des communautés d'accueil.

Néanmoins, l'arrivée des réfugiés est dans un second temps source de nombreuses tensions sociales entre les populations locales et les réfugiés (eau, terre, emplois), cause des désaccords et inégalités sociales. Au plan sécuritaire, la présence des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré présente selon les informations recueillies, les données consultées et les recherches effectuées, un handicap majeur pour la communauté locale. Ceci parce qu'elle a non seulement accru de manière considérable le taux d'insécurité dans la région mais aussi et surtout parce qu'elle est, d'après les populations locales interviewées, la principale source d'insécurité qui frappe la région. Cette insécurité se caractérise soit par les viols et agressions physiques soit par les assassinats et tueries.

Cependant, au plan économique, la présence des réfugiés a des multiples impacts. Bien qu'elle puisse stimuler certains secteurs de l'économie (agriculture, élevage, commerce...) et contribuer surtout au développement de la communauté d'accueil à travers la création d'emplois, la construction des infrastructures, elle pose également des défis significatifs dans le cadre de la gestion des ressources et de la concurrence pour l'emploi qui oppose les deux communautés. Dans le domaine politique, les réfugiés centrafricains de la Sous-préfecture de Goré, conscient de leur place au sein de la communauté, n'embrassent guère ou ne se lancent guère dans la politique ; mais notons que leur impact indirect dans la

Sous-préfecture de Goré est complexe et multidimensionnel. Complexe et multidimensionnel dans la mesure où si d'un côté, elle offre des opportunités pour promouvoir la coopération régionale et des réformes positives, elle pose également des défis majeurs en matière de gestion des tensions politiques (manipulation politique, instabilité régionale).

Par la suite, Cette étude portée sur l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré consistait à évoquer les différents mobiles de déplacement ainsi que les différentes politiques d'accueil et d'installation desdits réfugiés. Il en ressort d'après les analyses faites que les réfugiés centrafricains installés dans la Sous-préfecture de Goré sont victimes d'instabilités récurrentes que traverse leur pays d'origine. Ils bénéficient par contre des politiques d'accueil de l'Etat hôte à travers leur enregistrement et installation dans les différents camps à proximité de la ville de Goré. Néanmoins, ce présent travail nous a permis surtout de questionner les différentes actions menées par les acteurs humanitaires en charge de ces réfugiés mais aussi d'évoquer les différents engagements pris par l'Etat hôte vis-à-vis des réfugiés. Il adhère et signe les textes relatifs à leur protection à l'image de la Convention des Nations Unies relatives au statut des réfugiés de 1951 et/ou de son protocole additionnel de 1967. Au plan national, l'un des exemples phares de son envie d'assister les réfugiés réside dans sa loi d'asile de 2020 qui consacre le principe de " non refoulement". A côté de ses décrets et lois, le Tchad s'est assuré de mettre sur pied des institutions nationales qui apportent assistance et protection aux réfugiés, à l'image de la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et Rapatriés (CNARR). Ces différents textes témoignent la volonté de l'Etat tchadien à œuvrer pour le bien-être des réfugiés sur son territoire même si d'un autre côté, la mise en application de ces textes reste pratiquement un problème.

En outre, ce présent travail consistait à évoquer les différentes lourdeurs liées à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré. Cependant, il en ressort après les analyses et études faites que la question liée à l'intégration socio-économique desdits réfugiés pose problèmes. Parmi ces problèmes, on note au plan social : le manque d'accès aux services de base, la mésentente avec les populations locales à cause des divergences d'opinions, de la diversité culturelle. Au plan économique, il est important de souligner que les réfugiés centrafricains installés dans la Sous-préfecture de Goré peinent à s'intégrer à cause des problèmes tels que le manque des moyens financiers et d'accès aux emplois, manques d'activités génératrices de revenus, manque surtout des

formations professionnelles voire d'assistance financière. En dehors de tous ces aspects qui rendent complexe l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré, nous avons pu énumérer l'aspect juridique et institutionnel caractérisé dans un premier temps par l'ignorance et la faiblesse des textes juridiques ; mais aussi dans un second temps par la faiblesse des institutions nationales et internationales chargées d'assurer la protection desdits réfugiés. Ceci nous a permis de comprendre que face à des tels obstacles, toute personne qu'elle soit réfugiée ou non, ne peut prétendre vivre dans la quiétude. Aux vues de tous ces problèmes qui rendent l'intégration des réfugiés centrafricains complexe au Tchad et précisément dans la zone de Goré, que faut-il faire pour y remédier ? En d'autres termes, quelles solutions suggérer pour favoriser l'intégration de ces derniers sur le plan socio-économique étant donné qu'elle présente des atouts considérables pour le Tchad en général et la communauté d'accueil en particulier ?

En effet, l'un des objectifs de départ de ce présent travail consistait à apporter des solutions sinon des perspectives nécessaires pour faciliter l'intégration des réfugiés au Tchad et plus particulièrement ceux résidant dans la sous-préfecture de Goré. Au terme de ce travail et compte tenu surtout des différents problèmes liés à l'intégration socio-économique desdits réfugiés, quelles que unes des perspectives sont nécessaires. Ainsi, il faudra mettre l'accent particulier au plan social, à l'accès des réfugiés centrafricains aux services de base à travers la construction des abris pour le logement, la construction des écoles pour assurer l'éducation de ces derniers, la construction des hôpitaux et centres de santé à proximité des camps pour assurer leur sécurité sanitaire, mettre sur place des châteaux d'eaux.... Il faudra en plus apprendre aux deux communautés les valeurs propres à l'Afrique telles que le vivre ensemble, la cohabitation pacifique, la solidarité, le respect mutuel bref, leur inculquer l'importance de vivre dans la diversité et ce, à travers des campagnes de sensibilisations et de conscientisations et songer surtout à "villagiser" les différents camps. Au plan économique, pour faciliter l'intégration des réfugiés centrafricains dans la région de Goré, nous avons mis l'accent particulier sur les formations professionnelles, faciliter leur accès aux emplois tant privés que publics en fonction de leurs compétences respectives. Il faudra en plus, mettre à leur disposition des micro-crédits, des terres cultivables pour leur permettre de s'intégrer financièrement. Il est aussi important de mettre à la disposition des réfugiés des textes juridico-normatifs règlementant leurs droits et devoirs. Essayer surtout de les conscientiser et sensibiliser aux respects de ces textes à travers des séances d'apprentissages car plus ils maîtrisent leurs droits et devoirs, moins il y aura des désaccords avec les communautés

locales, les autorités et surtout entre eux-mêmes.

Cependant, d'après les analyses faites, les études menées, il ressort de ce présent travail que la présence des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré est due aux conditions inappropriées dont ils sont victimes dans leur pays d'origine. Ces conditions sont non seulement causées par les conflits intercommunautaires mais aussi par des exactions politiques, les circonstances naturelles voire les violations des droits de l'Homme. Par conséquent, ils sont après installation, pris en charge par l'Etat en tant qu'acteur mineur en partenariat avec les autres organismes humanitaires présent dans la localité. Toutefois, cette étude a permis de répondre à l'une des hypothèses du départ. En d'autres termes, les problèmes cruciaux liés à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la Sous-préfecture de Goré sont causés par des difficultés d'accès aux services de base, les diversités culturelles, les désaccords avec les communautés hôtes, les problèmes financiers, le manque des formations professionnelles voire manque d'emplois sans oublier ceux liés aux cadres normatifs. En plus, le présent travail nous a permis de confirmer la dernière hypothèse émise au départ : celle axée sur les perspectives. Il est ainsi important de préciser que l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la région de Goré en particulier et au Tchad en général implique sans aucun doute le concours de l'Etat d'accueil et de ses partenaires humanitaires, des populations locales voire des réfugiés eux-mêmes.

De tout ce qui précède, les réfugiés façonnent les Relations Internationales et définissent en même temps les politiques nationales d'un Etat. Le Tchad, sur la question des réfugiés, présente double face car il est à la fois pays producteur et d'accueil des réfugiés. Sur cet angle, il ne peut qu'ouvrir ses frontières pour accueillir les réfugiés. Dès lors, redéfinir une politique nationale relative aux conditions d'accueil, de protection et d'assistance aux réfugiés devrait être pensée par l'Etat tchadien.

**ANNEXES**

## ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX RESPONSABLE DES ACTEURS HUMANITAIRES

Madame/Monsieur, nous vous sollicitons pour nous permettre de mener ce travail de recherche portant sur le thème : " **L'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains à Goré (Tchad), 2003- 2023**". Les informations collectées sont strictement académiques.

### 1. Identification

Nom et prénom.....

Age.....

Institution.....

Fonction dans l'institution.....

### 2. QUESTIONS

1. Que pensez des arrivées incessantes des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

2. Depuis quand les réfugiés centrafricains sont-ils installés ici ?

.....  
 .....

3. Quels sont les programmes d'intégration socioéconomique des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

4. Qu'est ce qui peut permettre la réussite des projets d'intégration des réfugiés élaborés ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

5. Par rapport à la mise en œuvre des différents programmes d'intégration socioéconomique, quelle remarque faites-vous ?

.....  
 .....  
 .....

.....  
 .....  
 6. A votre avis, quelles sont les difficultés liées l'exécution des projets d'intégration socio-économique des réfugiés dans la sous-préfecture de Goré ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

7. Quelles sont les améliorations à apporter à l'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains de la sous-préfecture de Goré selon vous ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

8. Quel constat faites-vous sur l'état d'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré il y a disons 10 ans et celui actuel ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

# **I. GUIDE D'ENTRETIEN A L'INTENTION DES REFUGIES CENTRAFRICAIS DANS LA SOUS PREFECTURE DE GORE**

Madame/Monsieur, nous vous sollicitons pour permettre de mener à bien ce travail de recherche portant sur le thème : "**L'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré (Tchad), 2003- 2023**". Les informations recueillies sont strictement académiques

## **1. Identification**

Nom et prénom.....

Age.....

Nationalité.....

Statut matrimonial.....

Fonction.....

## **2. Questions**

1- Depuis combien de temps êtes-vous ici ?

.....

2- Comment êtes-vous accueillis et installés ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

.....

3- Les autorités vous ont-ils enregistrés avant votre installation ?

.....

.....

4- Comment êtes-vous traités par les autorités tchadiennes ?

Très bien.... Bien.... Passable.... Médiocre....

5- Comment jugez-vous le traitement que vous recevez de la part du HCR ?

Très bien.... Bien.... Passable.... Médiocre....

6. Appréciez-vous à leur juste valeur les aides que vous percevez ? si oui, pourquoi ? et si non, justifiez ?

.....

.....

.....

.....

.....

7. Quelles sont les activités d'autonomisation que vous pratiquez et pourquoi les pratiquez-vous alors que d'un côté, disons que vous êtes pris en charge ?

.....

8. Etes-vous confrontés à certaines difficultés liées à votre intégration ? si oui lesquelles ? sinon pourquoi ?

.....

9. Comment jugez-vous l'état des relations entre vous et les populations hôtes ? bonnes ? mauvaises ? passables ? médiocres ?

.....

10. Connaissez-vous les projets qui ont été initiés pour votre autosuffisance ? si oui lesquelles ? si non pourquoi ?

.....

11. Avez-vous bénéficié des solutions intermédiaires (emplois, micro-projets, formations, micro crédits) aux solutions durables ? si oui lesquelles ? si non pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

12. Quelles sont les difficultés rencontrées par rapport à la santé et l'éducation ?

.....

.....

.....

.....

## II. GUIDE D'ENTRETIEN À L'ADRESSE DES POPULATIONS HOTES DE LA SOUS PREFECTURE DE GORE

Madame/ Monsieur, nous vous sollicitons pour nous permettre de mener à bien ce travail de recherche portant sur : **"L'intégration socio-économique des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré (Tchad), 2003- 2023"**. Les informations collectées sont à des fins académiques.

### 1. Identification

Nom et prénom.....

Age.....

Quartier ou village.....

Statut matrimonial.....

### 2. Questions

1- L'état des relations entre vous et les réfugiés (harmonieuses, conflictuelles, mitigées)

.....

.....

.....

2- Quel est l'état de sécurité dans le quartier ou au village ?

.....

.....

.....

3- Quel avenir pour les réfugiés dans le village et dans la zone ?

.....

.....

.....

## ANNEXE 2: AUTORISATION DE RECHERCHE

REPUBLIQUE DU TCHAD

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE TRANSITION

\*\*\*\*\*

PRIMATURE

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SOLIDARITE  
NATIONALE ET DES AFFAIRES HUMANITAIRES

\*\*\*\*\*

COMMISSION NATIONALE D'ACCUEIL, DE REINSERTION  
DES REFUGIES ET DES RAPATRIES (CNARR)

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT PERMANENT

\*\*\*\*\*

DELEGATION PROVINCIALE DU LOGONE ORIENTAL / GORE



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

\*\*\*\*\*

N° 16 /PT/PMT/MASSNAH/CNARR/SP/DPLOR/2024
**AUTORISATION DE STAGE DE RECHERCHE  
ET D'ACCES AUX CAMPS DE GORE**

Il est autorisé à Monsieur NOUBARAMADJI SAROGUINA, étudiant en Master 2 à la Faculté des arts, Lettres et Sciences Humaines, option Histoire des Relations Internationales à l'Université de Yaoundé I, à effectuer un stage d'enquête académique et d'accéder aux camps de réfugié de Goré, Département de la Nya Pendé, Province du Logone Oriental, pour la période du 21/05/2024 au 11/06/2024.

Les Partenaires opérationnels, les services de sécurité et les Leaders réfugiés, sont priés de bien vouloir faciliter la tâche à l'intéressée.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Goré, le 21 Mai 2024

*Le Délégué*  
  
BACHAR OUMAR MAHAMAT

Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR)  
Délégation Provinciale du Logone Oriental - Goré, Tel : 63 10 15 15/90 10 15 15, Email : oumar89@gmail.com

### ANNEXE 3: ATTESTATION DE RECHERCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
\*\*\*\*\*  
UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
\*\*\*\*\*  
UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
SOCIAL SCIENCES  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF HISTORY

#### ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **NOUBARAMADJI SAROGUINA** matricule **21N246** est inscrit en Master II dans ledit Département, option Histoire des Relations Internationales. Il mène, sous la direction du Professeur Virginie Wanyanka Bonguen Oyongmen, une recherche universitaire sur le thème :

**"L'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIÉS CENTRAFRICAINS AU TCHAD : CAS DE LA SOUS-PREFECTURE DE GORE (2003-2023)".**

Nous le recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes les institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le ..... 4 AVR 2024 .....



**Le Chef de Département :**

*B. Bokagne*  
**Bokagne Betobo Edouard**  
Maître de Conférences

## **SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

## I. Sources

### 1. Les archives

Archives de la CNARR, Le Décret n°11-839/PR/PM/MATTM11 du 02 Août 2011 portant création, organisation et attributions de la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR).

Archives de la CNARR, La loi N°027/PR/2020 du 31 décembre 2020 portant asile en République du Tchad.

### 2. Sources orales

| N° | Noms et prénoms               | Agés | Qualité                             | Lieu/Camp                 | Dates d'entretiens |
|----|-------------------------------|------|-------------------------------------|---------------------------|--------------------|
| 01 | Abdoulaye Achta               | 42   | Réfugiée/Commerçante                | Gondjé                    | 27/05/2024         |
| 02 | Abdoulaye Lamine Djara        | 29   | Réfugié/Éleveur                     | Amboko                    | 22/05/2024         |
| 03 | Absolu Pitrou                 | 38   | Réfugié/Pêcheur                     | Gondjé                    | 28/05/2024         |
| 04 | Adama Dialo Barka             | 67   | Réfugiée/Agricultrice               | Amboko                    | 22/05/2024         |
| 05 | Alhssane Balaoumar            | 41   | Réfugié/Agriculteur                 | Gondjé                    | 27/05/2024         |
| 06 | Ali Moussa                    | 25   | Réfugié/Coiffeur                    | Doholo                    | 07/06/2024         |
| 07 | Alimé Wami                    | 29   | Réfugiée/Commerçante                | Gondjé                    | 27/05/2024         |
| 08 | Alladoubeye Christian         | 37   | Autochtone/Agriculteur              | Autochtone/Canton Timberi | 03/06/2024         |
| 09 | Allarassem Guednabé Joseph    | 47   | Chargé des affaires humaines d'OCHA | Goré                      | 06/06/2024         |
| 10 | Assilek Saleh Gundelar Lucien | 27   | Réfugié/Bouchier                    | Amboko                    | 23/05/2024         |
| 11 | Aziz Abdoula Hamit            | 31   | Réfugié/Bouchier                    | Dosseye                   | 31/05/2024         |

|    |                                   |    |                               |                 |            |
|----|-----------------------------------|----|-------------------------------|-----------------|------------|
| 12 | Bachar Oumar<br>Mahamat           | 38 | Délégué/CNARR                 | Goré            | 13/06/2024 |
| 13 | Balkissi<br>Yacoub                | 44 | Réparateur                    | Refugie/Dosseye | 31/05/2024 |
| 14 | Barka Hassana                     | 30 | Pêcheur et agriculteur        | Dosseye         | 31/05/2024 |
| 15 | Barthelemy<br>Démona              | 62 | Réfugié/Agriculteur           | Dosseye         | 31/05/2024 |
| 16 | Bassimicé<br>Koane                | 44 | Coordonnateur/ACF             | Goré            | 04/06/2024 |
| 17 | Bassirou Jean                     | 56 | Réfugié/Commerçant            | Dosseye         | 31/05/2024 |
| 18 | Begogoto<br>Christian             | 34 | Réfugiée/Secrétaire           | Amboko          | 22/05/2024 |
| 19 | Begomal Signé                     | 45 | Réfugiée/Ménagère             | Doholo          | 06/06/2024 |
| 20 | Begoto Fabrice                    | 31 | Réfugié/Mécanicien            | Amboko          | 23/05/2024 |
| 21 | Bemadjita<br>Belarmain            | 32 | Réfugié/Secrétaire<br>General | Gondjé          | 27/05/2024 |
| 22 | Biro Mangali<br>Simone-<br>Magali | 35 | Réfugié/Coiffeuse             | Dosseye         | 31/05/2024 |
| 23 | Bouba Bilabi                      | 55 | Réfugié/Couturier             | Gondjé          | 28/05/2024 |
| 24 | Boudja<br>Deaoutel Irene          | 67 | Réfugié/Ménager               | Gondjé          | 28/05/2024 |
| 25 | Bourima<br>Micheline              | 25 | Réfugiée/Ménagère             | Gondjé          | 28/05/2024 |
| 26 | Brahim Adam                       | 54 | Autochtone/Commerçant         | Canton Timberi  | 03/06/2024 |
| 27 | Claudia<br>Laguerre               | 32 | Réfugiée/Commerçante          | Amboko          | 22/05/2024 |
| 28 | Daoud Kondo                       | 67 | Réfugié/Commerçant            | Gondjé          | 28/05/2024 |
| 29 | Dehetel<br>Chancela               | 37 | Autochtone/Commerçante        | Canton Timberi  | 04/06/2024 |
| 30 | Dehetelbé<br>philomaine           | 45 | Réfugiée/Institutrice         | Doholo          | 06/06/2024 |

|    |                           |    |                                    |                   |             |
|----|---------------------------|----|------------------------------------|-------------------|-------------|
| 31 | Denehoudjourn<br>mbayré   | 33 | Réfugiée/Commerçante               | Dosseye           | 31/05/2024  |
| 32 | Denelelem<br>Victoire     | 45 | Autochtone/Ménager                 | Village de Doholo | 19/06/2024  |
| 33 | Denelem<br>Clementine     | 39 | Autochtone/Ménagère                | Village de Doholo | 19/06/2024  |
| 34 | Denemadji<br>Nathalie     | 67 | Réfugiée/Institutrice<br>retraîtée | Amboko            | 22/05/2024  |
| 35 | Diakda<br>Houlgali        | 43 | Coordonnateur ADES                 | Goré              | 04/06/2024  |
| 36 | Didena Jeremy             | 44 | Coordonnateur/CRT                  | Goré              | 06/06/2024  |
| 37 | Dionlar<br>Albertine      | 29 | Réfugiée/Ménagère                  | Gondjé            | 28/05/2024  |
| 38 | Djakelmbaye<br>Chantal    | 67 | Réfugiée/Ménagère                  | Amboko            | 23/05/2024  |
| 39 | Djakilayo<br>Denemadji    | 19 | Autochtone/Coiffeuse               | Canton Timberi    | 04/06/2024  |
| 40 | Djaourou<br>Bonaventure   | 44 | Réfugié/Commerçant                 | Gondjé            | 27/05/2024  |
| 41 | Djasdé<br>Djarabé         | 55 | Autochtone/Agriculteur             | Canton Timberi    | 03/06/2024  |
| 42 | Djatel Koulayo            | 42 | Autochtone/Agriculteur             | Village de Doholo | 19/06/2024  |
| 43 | Djido Djibrine<br>Ibet    | 20 | Réfugié/Coiffeur                   | Dosseye           | 31/05/2024  |
| 44 | Djim Narciss              | 23 | Réfugié/Moto-taximan               | Doholo            | 06/06/2024  |
| 45 | Djimtessem<br>Daoud       | 31 | Autochtone Moto-<br>taximan        | Canton Timberi    | 04/06/2024  |
| 46 | Djimtoulabaye<br>Nadenane | 54 | Coordonnateur d'IHDL               | Goré              | 06/06/2024. |
| 47 | Djingamnyel<br>Elysée     | 34 | Coordonnateur<br>intérimaire/CRT   | Goré              | 04/06/2024  |

|    |                             |    |                                         |                   |             |
|----|-----------------------------|----|-----------------------------------------|-------------------|-------------|
| 48 | Djondodé<br>Christophe      | 36 | Autochtone/Moto-<br>Taximan             | Canton Timberi    | 03/06/2024  |
| 49 | Doudje Boy                  | 45 | Vice-coordonnateur/HCR                  | Goré              | 14/06/2024  |
| 50 | Fatimatou<br>Ahmat          | 27 | Réfugiée/ Ménagère                      | Doholo            | 06/06/2024. |
| 51 | Fatimatou<br>Daoud          | 51 | Réfugiée/Enseignante                    | Gondjé            | 27/05/2024  |
| 52 | Fatimatou<br>Ibrahima       | 47 | Réfugiée/Commerçante et<br>agricultrice | Doholo            | 06/06/2024  |
| 53 | Fatimé<br>Abdoulaye         | 32 | Réfugiée/Ménagère                       | Gondjé            | 27/05/2024  |
| 54 | Fatimé Rahb<br>Issa         | 32 | Réfugiée/Ménagère                       | Gondjé            | 27/05/2024  |
| 55 | Godonam<br>Deboheur         | 26 | Réfugiée/Maçon                          | Amboko            | 23/05/2024  |
| 56 | Gospa Vinçent               | 42 | Autochtone/Maçon                        | Village de Doholo | 19/06/2024  |
| 57 | Habsi<br>Tabourma           | 40 | Réfugiée/Chef de ménage                 | Gondjé            | 27/05/2024  |
| 58 | Hadjatou<br>Hawa            | 31 | Réfugiée/Commerçante                    | Gondjé            | 27/05/2024  |
| 59 | Halimé Issa<br>Brahim       | 66 | Réfugiée/Commerçante                    | Dosseye           | 31/05/2024  |
| 60 | Hamadou<br>Aoudou<br>Ousman | 41 | Réfugié/Délégué                         | Gondjé            | 27/05/2024  |
| 61 | Hamadou<br>Sindo            | 62 | Réfugiée/Couturier                      | Gondjé            | 28/05/2024  |
| 62 | Hamit Issac                 | 19 | Réfugiée/Couturier                      | Doholo            | 06/06/2024  |
| 63 | Hawa<br>Kofewena            | 22 | Réfugiée/Commerçante                    | Dosseye           | 31/05/2024  |
| 64 | Honour Ital                 | 77 | Réfugié/Commerçant                      | Gondjé            | 28/05/2024  |

|    |                               |    |                                  |                   |            |
|----|-------------------------------|----|----------------------------------|-------------------|------------|
| 65 | Ismael<br>Mahamat             | 34 | Réfugié/Commerçant               | Amboko            | 22/05/2024 |
| 66 | Issa Ali                      | 20 | Réfugié/Moto-taximan             | Doholo            | 07/06/2024 |
| 67 | Issa<br>Souleymane            | 45 | Coordonnateur/APLFT              | Goré              | 06/06/2024 |
| 68 | Kaltouma Bina                 | 43 | Réfugiée/Commerçante             | Doholo            | 06/06/2024 |
| 69 | Kaltouma<br>Djibrine<br>Amina | 44 | Réfugiée/Ménagère                | Doholo            | 06/06/2024 |
| 70 | Kaltouma<br>Oumar             | 23 | Réfugiée/Coiffeuse               | Dosseye           | 31/05/2024 |
| 71 | Koula Mbaye                   | 21 | Réfugiée/Moto-taximan            | Doholo            | 06/06/2024 |
| 72 | Koulambaye<br>Christophe      | 61 | Réfugié/Commerçant               | Dosseye           | 31/05/2024 |
| 73 | Koulayom<br>Constant          | 34 | Réfugié/Eleveur                  | Amboko            | 23/05/2024 |
| 74 | Koulmbaye<br>Amadine          | 32 | Réfugiée/Commerçante             | Gondjé            | 27/05/2024 |
| 75 | Koydoum<br>Bertin             | 57 | Réfugié/Mécanicien               | Amboko            | 22/05/2024 |
| 76 | Laouledé<br>Chistian          | 23 | Autochtone/Coiffeur              | Village de Doholo | 19/06/2024 |
| 77 | Iarhiguem<br>Claire           | 31 | Autochtone/Ménagère              | Canton Timberi    | 04/06/2024 |
| 78 | Madina<br>Abdoulaye           | 55 | Réfugié/Electricien              | Dosseye           | 31/05/2024 |
| 79 | Madjidené<br>Madjiré          | 21 | Autochtone/Canton<br>Commerçante | Timberi           | 03/06/2024 |
| 80 | Madjidongaral<br>Télévé       | 65 | Autochtone/Canton<br>Agriculteur | Canton Timberi    | 03/06/2024 |

|    |                            |    |                                           |                   |            |
|----|----------------------------|----|-------------------------------------------|-------------------|------------|
| 81 | Madjilem Sela              | 23 | Réfugiée/Coiffeuse                        | Amboko            | 23/05/2024 |
| 82 | Madjilembaye<br>Philomene  | 70 | Autochtone/Ménagère                       | Canton Timberi    | 03/06/2024 |
| 83 | Mariam<br>Ousma            | 44 | Réfugiée/Ménagère                         | Dosseye           | 31/05/2024 |
| 84 | Mariam<br>Ousmane          | 71 | Réfugiée/Ménagère                         | Doholo            | 06/06/2024 |
| 85 | Masrabeye<br>Blaise        | 45 | Coordonnateur S.A                         | Goré              | 06/06/2024 |
| 86 | Mbailassem<br>Christian    | 44 | Autochtone/Agriculteur et<br>entrepreneur | Village de Doholo | 19/06/2024 |
| 87 | Mbayam<br>Clement          | 41 | Autochtone/Agriculteur                    | Village de Doholo | 19/06/2024 |
| 88 | Mbayasdé<br>Gloire         | 45 | Autochtone/Agriculteur                    | Village de Doholo | 19/06/2024 |
| 89 | Mbaybé<br>Antoine          | 56 | Autochtone/Fonctionnaire<br>retraité      | Caton Timberi     | 03/06/2024 |
| 90 | Mbazou<br>Djibrine         | 66 | Réfugié/ Commerçant                       | Gondjé            | 28/05/2024 |
| 91 | Mbita Caroline             | 36 | Réfugiée/Commerçante                      | Doholo            | 07/06/2024 |
| 92 | Mbodou<br>Ibrahim          | 44 | Réfugié/Eleveur                           | Doholo            | 07/06/2024 |
| 93 | Mbodou<br>Moussa Ali       | 19 | Autochtone/Bouchier                       | Canton Timberi    | 03/06/2024 |
| 94 | Miandi Honoré              | 19 | Réfugié/Cordonnier                        | Gondjé            | 28/05/2024 |
| 95 | Michel Toubab              | 40 | Réfugié/Mécanicien                        | Gondjé            | 28/05/2024 |
| 96 | Moremem<br>Tessem          | 23 | Réfugiée/Commerçante                      | Amboko            | 23/05/2024 |
| 97 | Moussa<br><br>Mbodou Hamit | 31 | Autochtone/Eleveur                        | Canton Timberi    | 03/06/2024 |

|     |                               |    |                                            |                   |            |
|-----|-------------------------------|----|--------------------------------------------|-------------------|------------|
| 98  | Nasta<br>Chafradine           | 34 | Réfugiée/Coiffeuse                         | Doholo            | 07/06/2024 |
| 99  | Ndeytou Pierre                | 42 | Réfugié/ Eleveur et<br>agriculteur         | Dosseye           | 31/05/2024 |
| 100 | Ndilambye<br>Mbayam           | 19 | Autochtone/Bouchier                        | Canton Timberi    | 03/06/2024 |
| 101 | Ndjiguinang<br>Luther         | 33 | Réfugié/Agriculteur                        | Doholo            | 06/06/2024 |
| 102 | Ndon Emelie                   | 19 | Réfugiée/Coiffeuse                         | Gondjé            | 28/05/2024 |
| 103 | Ndoti Francine                | 45 | Réfugié/Ménagère                           | Amboko            | 23/05/2024 |
| 104 | Ndouba<br>Reounoudji          | 21 | Autochtone/Bouchier                        | Canton Timberi    | 04/06/2024 |
| 105 | Ndoubabaye<br>Nicholas        | 37 | Réfugié/Chef de zonz A                     | Gondjé            | 27/06/2024 |
| 106 | Ndoyo Felix                   | 66 | Autochtone Eleveur                         | Village de Doholo | 19/06/2024 |
| 107 | Nedem Berthe                  | 37 | Réfugiée/Ménager                           | Amboko            | 23/05/2024 |
| 108 | Nekouloum<br>Nina             | 33 | Réfugiée/Commerçante                       | Amboko            | 23/05/2024 |
| 109 | Nestore<br>Clement            | 56 | Réfugiée/Agriculteur-<br>éleveur           | Doholo            | 07/06/2024 |
| 110 | Ngar Barka                    | 22 | Réfugié/Moto-taximan                       | Doholo            | 06/06/2024 |
| 111 | Ngarounoum<br>Prospere        | 69 | Autochtone/Eleveur                         | Canton Timberi    | 03/06/2024 |
| 112 | Ngoak Israel                  | 31 | Réfugié/Maçon                              | Doholo            | 07/06/2024 |
| 113 | Ngueli Prince                 | 29 | Réfugié/Commerçant                         | Amboko            | 23/05/2024 |
| 114 | Oumar Issa,                   | 45 | Réfugié/Cultivateur                        | Doholo            | 07/06/2024 |
| 115 | Pascaline<br>Hortom           | 25 | Autochtone/Coiffeuse                       | Village de Doholo | 19/06/2024 |
| 116 | Pegabné<br>Padjoré<br>Jérémie | 39 | Réfugié/Directeur de<br>l'Ecole Officielle | Gondjé            | 28/05/2024 |

|     |                         |    |                        |                   |            |
|-----|-------------------------|----|------------------------|-------------------|------------|
| 117 | Réoudjé<br>Claudia      | 68 | Réfugié/Ménager        | Dosseye           | 31/05/2024 |
| 118 | Reouledé<br>reoungar    | 63 | Autochtone/Commerçant  | Canton Timberi    | 03/06/2024 |
| 119 | Rimbar Jonas            | 27 | Autochtone/Bouchier    | Village de Doholo | 19/06/2024 |
| 120 | Routoungar<br>Sebastien | 32 | Autochtone/Agriculteur | Canton Timberi    | 03/06/2024 |
| 121 | Siandé Mbimé            | 23 | Réfugiée/Couturière    | Gondjé            | 28/05/2024 |
| 122 | Sibé Justine            | 65 | Réfugié/Ménagère       | Dosseye           | 31/05/2024 |
| 123 | Sou Viviane             | 19 | Réfugiée/commerçante   | Gondjé            | 28/05/2024 |
| 124 | Soulé<br>Souleymane     | 66 | Réfugié/ Commerçant    | Amboko            | 22/05/2024 |
| 125 | Tchichaidou<br>Haroun   | 22 | Réfugié/Ménager        | Gondjé            | 27/05/2024 |
| 126 | Toblar rosine           | 22 | Autochtone/Commerçante | Canton Timberi    | 04/06/2024 |
| 127 | Tordé Gloire<br>Maxime  | 27 | Réfugié/Cordonnier     | Gondjé            | 27/05/2024 |
| 128 | Veronique Njo           | 42 | Coordonnatrice/HCR     | Goré              | 06/06/2024 |
| 129 | Yasmine<br>Abdala       | 54 | Réfugiée/Agricultrice  | Gondjé            | 27/05/2024 |
| 130 | Zara Djimé              | 71 | Réfugiée/Ménagère      | Doholo            | 07/06/2024 |
| 131 | Zoua Adama<br>Barka     | 32 | Réfugié/ Menuiser      | Dosseye           | 31/05/2024 |

## II. Bibliographie

### 1. Ouvrages

André Jacques, *Les Déracinés : réfugiés et migrants dans le monde*, Paris, Edition La Découverte, 1985.

Cambrezy Luc, *Réfugiés et exilés : Crises des sociétés, crises des territoires*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2001.

Mahamat Ali Orozi, *La procédure d'asile au Tchad*, Paris, Edition Sénégal l'Harmattan, 2021.

Mayer Daniel, Aurenche Guy, Farine Philippe, Ki-Zerbo Joseph, Pisani Edgard, Tsetsi Georges, *Afrique, terre de réfugiés. Que faire ?* Paris, Editions l'Harmattan, 1985.

Netonon Noël Ndjekery, *la Descente aux enfers*, Paris, Hatier, 1992.

Romuald Likibi, *L'Union Africaine face à la problématique migratoire*, Paris, l'Harmattan, 2010.

Zagré Ambroise, *Méthodologie de la recherche en sciences sociales. Manuels de recherche sociale à l'usage des étudiants*, Paris, l'Harmattan, 2013.

## 2. Articles

Abdoulaye Abakar Kassambara, Goni Ousman Abakar, Mahamat Mey Mahamat, " Tchad : de l'instabilité à la terre d'accueil. Entre exigence humanitaire et défi sécuritaire de la guerre asymétrique", Université de Ndjamena, *Djiboul*, n°004, vol.1, 2022, pp.452-471.

Ada François Xavier Affana, "Crise des réfugiés en Afrique : une négligence alarmante", *Institut d'Etudes de Sécurité/Africa*, 2023, pp.1-5.

Babacar Sall, "Migrations de travail et protection des droits humains en Afrique : Les obstacles de la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs et des Membres de leur Famille en Afrique subsaharienne", *Etudes UNESCO sur Migrations* n°2, Unesco 2007, pp. 1-54.

Barbé Vanessa, "La définition juridique de l'intégration. Etude de droit comparé", *Revue de la Recherche juridique-Droit prospectif*, 2015, pp.1001-1023.

Barbellay Frederic, "Vers une théorie de l'interdisciplinarité ? Entre Unité et diversité", *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 2011, pp.65-87.

Bettati Mario, "Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)", *Pouvoirs*, n°144, 2013, pp.91-111.

Blanchard Sophie, "Migration et marginalité. Les migrants marginaux de Santa Cruz de la Sierra (Bolivie)", *Revue Tiers Monde*, n°185, 2006, pp.23-38.

Bourgeois Isabelle, "Réfugiés : Comment les intégrer en emploi ?", *Regard sur l'économie allemande*, n°118-119, 2015, pp.35-37.

Brunel Sylvie, "l'humanitaire, nouvel acteur des relations internationales", *Revue internationale et stratégique*, 2001, pp.93-110.

Cambrezy Luc, "Refugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité ?", *Revue européenne des migrations internationales*, vol.23-n°03, 2007, pp.13-28.

Caux Helene, "Nouvelle arrivée de réfugiés centrafricains au Tchad", *Articles et reportages*, 19 Août 2005, pp. 1-3.

Chauvin Emmanuel, "L'aide humanitaire au Tchad : une ressource pour l'enclavement des réfugiés dans les camps ? Le cas des réfugiés centrafricains", *Ressources mondialisées : Essais de géographie politique*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2015, pp.27-45.

Cochand Sophie, " Enjeux de la diversité culturelle dans l'interaction entre résidents migrants et professionnels de l'accompagnement : le problème de la sur adaptation des résidents migrants", *bulletin de psychologie*, n°534, 2014, pp.435-446.

Cordelle Denis, "Des réfugiés dans l'Afrique précoloniale ? L'exemple de la Centrafrique, 1850-1910", *politique africaine*, n°85, 2002/1 pp.16-28.

Dalude Yolande, " Les conflits communautaires : menace grandissante pour une paix du monde", *l'Environnement*, Novembre 2024, pp.1-3.

Daval René, "Les fondements philosophiques de la pensée de Carl Rogers", *Approche Centrée sur la Personne. Pratique et recherche*, 2008/2 n°8, 2008, pp.5-20.

Douville Olivier, " La situation traumatisante des réfugiés", *Rhizome*, n°69-70, 2018, pp.21-22.

Dozio Elisabetta, " La crise centrafricaine entre 2013-2016", *Mères et bébés dans la guerre, comment ne pas transmettre le traumatisme aux enfants*, Paris, Press, 2020, pp.37-53.

Garnier Adel, "Jeunes réfugiés et soutien à l'emploi", *Hommes et Migrations*, 2022, pp.63-69.

Jaeger Gilbert, " La pertinence de la protection des réfugiés au XXe siècle", *Revue québécoise de droit international*, volume 14, n°1, 2001, pp.1-7.

Johanne Favre, "Réfugiés et déplacés dans l'Est du Tchad : De l'intervention humanitaire à la sécurisation militaire", *EchoGéo sur le vif*, 2007, pp.1-06.

Keyhani Behrouz, "L'intégration par l'économique. La déqualification des réfugiés afghans", *Travail et Emploi*, 2020/1 (n°161), pp.93-118.

Lemouogue Joséphine, "Vers les terres d'accueil en Afrique centrale : La vulnérabilité des réfugiés centrafricains au Cameroun et au Tchad", *Revue canadienne de géographie tropicale*, vol. (8)2, 2021, pp.11-15.

Manon Vinclore, "Camp de réfugiés de Dosseye", *l'Observatoire des camps de réfugiés*, juin 2019, pp.1-12.

Marchal Roland, "Brève histoire d'une transition singulière : La République Centrafricaine de Janvier 2014 à mars 2016", *Réseau des organisations de la société civile de Centrafrique pour la Gouvernance et le Développement (Rosca-GD)*, 15 Septembre 2016, pp.14-17.

Martin Susan, Sanjula Weerasinghe and Abbie Taylor, "what is crisis migration?", *forced migration review* 45, 2014, pp.1-15.

Mediebou Chindji, Kandé Noël, Mangenda Holy Holenu, " Contraintes et nouvelles stratégies de développement agricole des réfugiés centrafricains dans le département de la Nya-pendé au Tchad", *Open science*, 2021, pp.1-14.

Perousse Marc-Antoine de Montclos, " Marges urbaines et migrations forcées : les réfugiés à l'épreuve des Camps en Afrique de l'Est", *Autrepart*, 2008/1 n°45, pp. 191-205.

Ramadjou Julien Begoto, Tchekoté Hervé et Ndoutorlengar Médard, "Réfugiés centrafricains au Sud du Tchad : Trajectoires migratoires et modes d'installation", *Revue Territoire Sud : Au cœur des mutations du Sud*, n°07, Juillet 2023, pp.1-33.

Rhein Catherine, "Intégration sociale, intégration spatiale", *Morphologie spatiale, morphologie sociale*, 2003, pp.193-207.

Seminakpon Arnaud Houénou, "Aspect de la crise en République Centrafricaine", *Paix et sécurité européenne et internationale*, 2016, pp.1-15.

Sidibé Dramane, "Chapitre III. Démarche méthodologique de recherche ", *Gouvernance et Management des Risques*, 2008, pp.163-180.

Smain Laacher, "Réfugiés sans refuse", *Pouvoirs*, Editions Le Seuil, 2013, n°144, pp.125-136.

Thibaud Lesueur, " République centrafricaine : autopsie d'une crise méconnue", *Automne, Politique étrangère*, 2014, pp.163-174.

Thiollet Helene, "Migrations et relations intentionnelles, les apories de la gestion multilatérale des migrations internationales ?", *Des migrations aux circulations transnationales*, 2010, pp.1-12.

Tiberghien Frédéric, " Réfugiés dans le monde depuis 1975", *Revue projet*, n°277, 2003, pp.12-19.

Verez Jean-Claude, "Quelle autosuffisance alimentaire pour le Cameroun ? Quelques

repères méthodologiques", *Etudes Rurales*, 1989, pp.195-221.

Wiatr Jerzy Jozef, "Nation, Patrie et Coexistence pacifique", *Revue Tiers Monde*, 1968, pp.867-876.

Zahar Marie-joelle, " La République Centrafricaine et le Tchad : fragiles également ?", *Les presses de l'Université de Montréal*, 2015, pp.37-55.

Zureik Elia, " Réfugiés : états des lieux", *revue d'études palestiniennes*, n°63, 1997, pp. 61-74.

### **3. Textes Juridiques**

#### **3.1. Les Conventions**

Acte Constitutif de l'Union Africaine du 11 juillet 2000.

Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples du 18 Juin 1981.

Convention de Genève du 28 Juillet 1951 portant statut des réfugiés et son protocole additionnel du 31 Janvier 1967.

Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 Septembre 1969.

Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) du 23 octobre 2009.

Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984.

Déclaration de *New York* pour les réfugiés et les migrants du 19 Septembre 2016.

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle adoptée lors de la 31<sup>e</sup> de la Conférence générale en 2001.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.

#### **3.2. Les Décrets et Lois**

Le décret n°471/PR/MFPT/92 du 10 Septembre 1992 portant restriction et changement de dénomination de l'Office national de la main-d'œuvre (ANAMO).

Loi n°038/PR/96 du 11 Décembre 1996 portant Code du Travail de la République du Tchad.

La loi n°17/PR/O1 du 31 décembre 2001 portant Statut General de la Fonction Publique au Tchad.

Loi n°08/PR/2005 du 15 Juillet 2005 et la Loi Constitutionnelle N°013/PR/2013 portant

révision de la constitution du 31 Mars 1996.

Le décret n°191/PR/MFPT/96 du 15 Avril modifié par le décret n°289/PR/PM/MFPT/09 du 10 Mars 2009 règlementant les conditions d'embauche des travailleurs en République du Tchad.

#### **4. Thèses et mémoires**

##### **4.1.Thèses**

Bidimé Epopa Charles, "Essai d'étude du phénomène des conflits armés en Afrique à partir de l'exemple camerounais (1960-2016)", Thèse de Doctorat/Ph en histoire, Université de Yaoundé 1, 2022.

Castillo Justine, " Les interprètes de la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 relative au Statut des réfugiés : Etude du point de vue de la France", Université de Bordeaux, Thèse de Doctorat en Droit, 2016.

Djemila Carron, "l'acte déclencheur d'un conflit armé international", Thèse de Doctorat, Université de Genève, 2015.

Nsoga Ebenezer , "La protection des réfugiés en Afrique centrale : quelle gouvernance de migratoire forcée pour les Etats centrafricains ? Le cas du Cameroun ", Thèse de doctorat (PHD), Université Bordeaux Montaigne, 2020.

##### **4.2.Mémoires**

Djekodoum Auriol Nadji, "L'action des ONG internationales dans les camps de réfugiés de Goré au Tchad", Institut des relations internationales du Cameroun/Université de Padoue, Mémoire de master II en Relations Internationales, 2019.

Mairo Victor, "Commission nationale d'accueil de réinsertion des réfugiés et des rapatriés et la prise en charge des réfugiés centrafricains au Sud du Tchad (1996-2020)", Université de Yaoundé I, Mémoire de Master, 2023.

Mâle Mirene, "Autonomisation des réfugiés ruraux par l'entrepreneuriat en Afrique Centrale : proposition d'un cadre opératoire", Mémoire de Master en développement, Université de Senghor, 2019.

Mbouen Idrissou Gbakouop, " L'insertion socio-professionnelle des réfugiés de la zone de Garoua-Boulâi (1976-2014)", Université de Yaoundé 1, Mémoire de Master en Histoire, 12 Septembre 2022.

Moyongar Benjamin, " Réfugiés climatiques aux abords du Lac Tchad et incidences

sécuritaires dans le département de Mamdi (Tchad), 1964-2022", Université de Yaoundé 1, Mémoire de Master en Histoire, 2024.

Ndoubomadji Redji Tabitha, " Renforcement de la résilience et autonomisation des réfugiés centrafricains du Camp de Goré au Tchad", Mémoire de Master en science de l'éducation, Université de Yaoundé 1, 2020.

Neronel Alliance Rimbarne, " Processus d'autonomisation et résilience chez les réfugiés centrafricains de Gaoui dans le VIIIème arrondissement de N'Djamena (Tchad)", Mémoire de Master en Education Spécialisée, Université de Yaoundé 1, 2022.

Noyombina Elie Bakrembi, "Action humanitaire du HCR en faveur des réfugiés au Tchad : Cas du Camp de Gaoui de 2014-2020", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2023.

Palmbert Nadège, "Inégalités culturelles et discrimination à l'égard des réfugiés soudaniens au Camp de Djabal/Tchad", Mémoire de Master en Education spécialisée, Université de Yaoundé 1, 2022.

## **5. Rapports et documents administratifs**

Appel global 2004 de l'UNHCR, Genève, UNHCR, 2004.

Caritas Suisse, "Recrute un chargé d'objectif projet *DIZA*, à 100%, Goré, Tchad", avis de recrutement, Goré, 2021.

Cnaar/Goré : bases des données et rapports globaux de travail, 2022.

Communiqué de presse : "L'emploi est la pierre angulaire du développement selon le rapport sur le développement dans le monde de 2013", Octobre 2013.

Dialogue International sur la Migration, Atelier d'intersession sur : " La migration et le transnationalisme : chances et défis", *Document de travail*, 09-10 Mars 2010.

Document final, "Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au Tchad (PNFFP)", Ndjamen, Avril 2014.

Domagoj Hajdukovic, " Intégration des migrants et des réfugiés : Des avantages pour toutes les parties prenantes", *Rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées*, 05 Juin 2023.

FAO, " ministère de l'Elevage et des Productions Animales", plan national de développement de l'élevage, 2017-2021.

HCR, " La protection des réfugiés est en danger", Recommandations d'Amnesty International à la 44eme session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Septembre 1993.

HCR, "L'œuvre internationale d'assistance aux réfugiés ; ses incidences économiques et sociales" : allocation prononcée par M. Félix Schnyder, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, 01 Janvier 1962.

HCR, "Sud-Tchad : Les réfugiés centrafricains sont transférés vers un nouveau site", *Point de presse*, 15 Décembre 2006.

HCR, "Tchad : plan de réponse Pays pour les réfugiés 2019-2020", Rapport de fin d'année, 2020.

HCR, CNARR et ANATS unissent leurs forces pour les demandeurs d'Asile", *Flash info-co Ndjamena*, séance de restitution, juillet 2024.

HCR, personnes déplacées de force et apatrides, données fournies par le bureau de HCR/Goré le 27 Juin 2024.

HCR, *Rapport sur les tendances mondiales de 2023*, Genève, HCR, 2023.

*HIAS Tchad*, Rapport, Aperçu 2022-2023.

Les Nations Unies, "Le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lance un cri d'alarme sur les limites du système humanitaire", Soixante-neuvième session, 40<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> séances-matin et après-midi, 05 Novembre 2014.

Nations unies, "Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement", *Examen de la politique d'investissement*, Genève, 2019.

ONU Info, "Au Tchad, les réfugiés centrafricains ont besoins davantage d'aide humanitaire (HCR)", *Migrants et réfugiés*, 16 Mars 2018.

Picco Enrica, Rapport de recherche sur le thème "Je suis 100% centrafricain, identité et intégration dans le vécu des réfugiés musulmans centrafricains au Tchad et au Cameroun", *Centre International pour la Justice Transitionnelle*, 2018.

Tchad, Plan de réponse, pays pour les réfugiés, 2019-2020.

UNHCR, "Situation centrafricaine-Tchad" *Note d'information*, Juin 2024.

UNHCR-Tchad, " Plan de réponse pays pour les réfugiés 2019-2020", *Global focus*, 2019.

## **6. Dictionnaires et sources bibliques**

### **6.1.Dictionnaires**

Flammarion Camille, "Dictionnaire encyclopédique universel", *E. Flammarion*, 1894-1898.

## 6.2.Sources bibliques

Marc Chapitre 12 verset 31, Version Louis Segond, *Nouvelle Edition de Genève*, 1979.

## 7. Sources web

Abdel Hakim Tahir, "Le Tchad à l'épreuve d'un nouvel afflux de réfugiés" consulté en ligne sur <https://theconversation.com> le 22 septembre 2024 à 12h13mn.

Aboubakri Sara, Bey Serine, Obiang Nzé Ismael, Sodji Emmanuel, Renouil Bastien, "Au Tchad, la situation des réfugiés soudanais de plus en plus alarmante" consulté en ligne sur <https://www.france24.com> le 22 septembre 2024 à 9h11mn.

Aboudrahyme Savadogo, Noumedem Temgoua Claudia, Pantaléo Creti, Martin Jean-Loui, "Tchad : accueillir les réfugiés de manière inclusive", consulté le 24 Septembre 2024 sur <https://blogs.worldbank.org> à 17h33mn.

ADES International, consulté en ligne le 24 Novembre 2024 sur <https://www.ades-international.org> à 13h32mn.

Adress Latif, Reuters, "Pour les migrants, l'année 2023 a été la plus meurtrière de la décennie, selon l'ONU", consulté le 01 Septembre 2024 à 12h15mn sur : <https://www.lemonde.fr>.

African Initiatives for Relief and Development, consulté en ligne le 24 Novembre 2024 sur <https://www.emploi.td> à 13h51mn.

Africanews, "Tchad : l'intégration des enfants réfugiés au système éducatif" consulté sur <https://fr.africanews.com> le 26 septembre 2024 à 19h45mn.

Analyse des données, consulté en ligne le 20 Août 2024 sur <https://fr.wikipedia.org> à 16h43mn.

Archives de la CNARR/Goré, "Tchad : Décret n11-839/PR/PM/MAT/11 du 02 Août 2011 portant création, Organisation et Attributions de la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR)", consulté en ligne sur <https://www.refworld.org> le 18 Mai 2024 à 8h27mn.

Archives des Nations Unies, "La convention de 1951 relative au statut des réfugiés/hcr" sur <https://www.unhcr.org> le 12 Novembre 2024 à 18h22mn.

ASHDR-climat en action à Goré, consulté en ligne le 24 Novembre 2024 sur <https://www.ashdrclimat.org> à 12h32mn.

Barrel Sylvain, "Le PAM", consulté le 14 Novembre 2024 en ligne sur <https://fr.wfp.org> à 12h56mn.

Bazzara Aurelie, "Tchad : des clubs pour promouvoir l'éducation des filles", consulté en

ligne le 12 Novembre 2024 sur <https://information.tv5monde.com> à 12h34mn.

CEA, "Commission économique pour l'Afrique" sur <https://www.uneca.org> le 13 Novembre 2024 à 17h43mn.

Cend-sad-communauté des Etats Sahélo-Sahariens sur <https://archive.uneca.org> le 13 Novembre 2024 à 19h11mn.

Cnarr-tchad-refugiés sur : <https://cnarr-tchad.site123.me> le 07 Novembre 2024 à 10h15mn.

Communication CEEAC, " CEEAC" sur <https://ceeac-eccas.org> le 14 Novembre 2024 à 15h57mn.

Debret Justine, "La revue de la littérature scientifique : méthode, organisation et exemples" consulté en ligne sur <https://www.scribbr.fr> le 08 Novembre 2024 à 10h22mn.

Despret Vinciane, "En finir avec l'humano centrisme" sur <https://www.laicite.be> le 11 Novembre 2024 à 15h12mn.

Dictionnaire biologique-aquaportail, "Socio-économique (Socio-économie) : définition", consulté en ligne sur <https://www.aquaportail.com> le 17 Septembre 2024 à 11h54mn.

Dictionnaire droit humanitaire, "Réfugié" consulté en ligne sur <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org> le 07 Novembre 2024 à 9h56mn.

Dictionnaire la Toupie, consulté en ligne via <https://www.toupie.org> le 07 Septembre 2024 à 16h07mn.

Dingamhoudou Elie, "Au Sud du Tchad, les réfugiés retrouvent une vie normale grâce à la reprise des activités agricoles", 31 Octobre 2016, article consulté en ligne le 23 Mars 2024 à 20h23mn sur <https://www.banquemonddiale.org>.

Dispositif de concertation et d'appui aux centres régionaux d'intégration( DISCRI), "Guide de délivrance du programme d'intégration citoyenne aux personnes primo-arrivantes" consulté le 23 Juillet 2024 en ligne sur <https://discri.be> à 11h56mn.

Document juridique, "La dissertation juridique-Comment délimiter le sujet ?", consulté en ligne sur <https://www.doc-juriste.com> le 06 Septembre 2024 à 11h50.

Fabricio Pamplona, "Guide de la recherche en analyse conceptuelle", consulté en ligne sur <https://mindthegraph.com> le 07 Septembre 2024 à 13h11mn.

Flash info, "UNCHR Tchad le 03 Décembre 2014 à Goré", consulté en ligne sur <https://data.unhcr.org> le 01 Mars 2024 à 11h23mn.

Goré, consulté en ligne sur <https://fr.wikipedia.org> le 07 Novembre 2024 à 12h22mn.

Groupe de la Banque Mondiale, "Comprendre la pauvreté", consulté en ligne le 04 Septembre 2024 via <https://www.ilo.org> à 22h12mn.

Ibrahima Diane, "Au Tchad, la pêche est une bouée de sauvetage pour les réfugiés nigériens", Articles et reportages, 05 Avril 2016, consulté le 21 Mars 2024 sur <https://www.unhcr.org> à 11h54mn.

Intégration économique, consulté en ligne sur <https://fr.wikipedia.org> le 07 mars 2024 à 13h23mn.

Jacques David, " Tchad : le manque des fonds entrave l'aide aux réfugiés soudanais (PAM)", consulté en ligne le 27 septembre 2024 à 16h27mn sur <https://news.un.org>

Joran Farmier, "Théorie de l'autodétermination, motivation et bien-être" sur <https://www.lapsychologiepositive.fr> le 11 Novembre 2024 à 14h05mn.

Joshua Mark, "Protagoras : l'homme est la mesure de toute chose" sur <https://www.worldhistory.org> le 10 Novembre 2024 à 13h02mn.

Kogmadjingar André, "Au Tchad, une journée mondiale des réfugiés sous le signe de la solidarité et des défis persistants", consulté en ligne le 16 Novembre 2024 sur <https://www.voafrique.com> à 12h22mn.

Kogmadjingar André, "Intégrer les réfugiés grâce à l'apprentissage d'un métier au Tchad", le 16 Novembre 2024 sur <https://www.voafrique.com> à 11h39mn.

Kolwe Wangso Weisman, "Les insuffisances de la protection des réfugiés en droit international", consulté en ligne sur <https://www.village-justice.com> le 20 septembre 2024, à 13h44mn.

Kouagheu Josiane, "Au Cameroun, faute d'aide alimentaire, des réfugiés "s'en sortent" grâce à l'agriculture", *Cameroun, le Monde Afrique*, 16 Novembre 2018, consulté le 12 Mars 2024 sur <https://www.lemonde.fr> à 21h09mn.

La formation professionnelle, consulté en ligne le 21 septembre 2024 sur <https://fr.wikipedia.org> à 16h44mn.

Le projet cosmopolis, "Le transnationalisme dans tous ses Etats", consulté en ligne sur <https://leprojetcosmopolis.com> le 07 Septembre 2024

Léon Constance, "Les oubliés de Ndjamenas" consulté en ligne sur <https://information.tv5monde.com> le 24 septembre 2024 à 17h12mn.

Les Nations Unies, "Le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lance un cri d'alarme sur les limites du système humanitaire", soixante-neuvième session, 40<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup>

séances-matin et après-midi, 05 Novembre 2014. Source : consulté en ligne le 27 Novembre 2024 sur <https://press.un.org> à 9h59mn.

Lesueur Thibaud, "Le sort des réfugiés centrafricains au Sud du Tchad", consulté le 06 septembre 2024 à 11h12mn sur <https://www.crisisgroup.org>.

Macra Tadin, "Cadre juridique de la Migration au Tchad", consulté en ligne le 09 Septembre 2024 sur <https://cadmus.eui.eu> à 19h12mn.

Madjadoum Syamtel, "Présentation de l'APLFT", consulté en ligne le 22 Novembre 2024 sur <https://upr-info.org> à 13h27mn.

Manon Vinclore, "Camp de réfugiés de Dosseye", *l'Observatoire des camps de réfugiés*, juin 2019.

Mengo Valery, "La coexistence pacifique entre les populations hôtes et les réfugiés au Cameroun : Le nouveau défi humanitaire", consulté en ligne sur <https://grotius.fr> le 18 septembre 2024 à 21h23mn.

Méthode hypothético-déductive", <https://fr.wikipedia.org> consulté le 20 Août 2024 à 20h13mn.

Nations Unies, "Autorités et acteurs humanitaires s'activent main dans la main pour la cohabitation pacifique entre réfugiés et populations hôte dans le département d'Iriba", consulté en ligne le 11 Novembre 2024 sur <https://chad.un.org> à 12h26mn.

Nations Unies, "Examen du Tchad devant le comité contre la torture : des experts préoccupés par la répression de manifestations, 20 octobre dernier, dans plusieurs villes du pays", consulté en ligne sur <https://www.omct.org> le 29 septembre 2024 à 16h11mn.

Nations Unies, Qui sont les peuples autochtones ? Consulté en ligne sur <https://www.un.org> le 25 Mars 2025 à 07h48mn.

Nations Unies, "Le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examine le rapport du Tchad", Consulté en ligne sur <https://www.ohchr.org> le 27 septembre 2024, à 14h13mn.

Ndoutorlengar Medard, "Les questions de l'éducation au Tchad-Albertine", consulté en ligne le 19 Septembre 2024 sur <https://shop.albertine.com> à 14h51mn.

Ngargoun Aristophane, "Le HCR se félicite de l'adoption de la loi d'asile au Tchad" sur <https://chad.un.org> le 11 Novembre 2024 à 17h12mn.

Ngargoun Aristophane, "Le Tchad dispose d'une loi d'Asile et de son décret d'application " consulté en ligne sur <https://www.unhcr.org> le 22 septembre 2024 à 21h50mn

Ntwari Bernard, Caux Helene, "Le site d'amboko au Sud du Tchad, un immense

village", consulté en ligne sur <https://www.unhcr.org> le 07 Novembre 2024 à 09h09mn.

OCHA, "15 mars 2003-15mars 2006 : situation catastrophique des droits de l'homme en RCA", consulté en ligne le 11 Novembre 2024 à 11h02mn sur <https://reliefweb.int>.

Ocha, "République centrafricaine-rapport de situation", consulté en ligne le 20 Novembre 2024 sur <https://reports.unocha.org> à 13h30mn.

Office québécois de la langue française, "Autonomisation vitrine linguistique" consulté le 11septembre 2024 à 14h22mn sur, <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>

OIM, " Intégration des migrants et cohésion sociale", consulté en ligne le 20 septembre 2024 sur <https://www.iom.int> à 12h23mn.

OIM, "Organisation internationale pour les migrations-oim" consulté en ligne sur <https://geneva.org> le 13 Novembre 024 à 13h10mn.

ONAPE, "Office National pour la Promotion de l'Emploi" sur <https://onape.td> le 15 Novembre 2024 à 19h43mn.

Organisation des Nations-Unies sur <https://fr.wikipedia.org> le 12 Novembre 2024 à 11h34mn.

Organisation Internationale du Travail, "Définition de l'intégration de la dimension du genre", consulté en ligne sur <https://webapps.ilo.org> le 07 Novembre 2024 à 15h03mn.

OUA, "Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples", sur <https://au.int> le 10 Novembre 2024 à 13h13mn.

Oxfam, "HTCD19-8-153514-1", consulté en ligne le 17 Novembre 2024 sur <https://projects.hpc.tools> à 13h25mn.

Oxfam, "Les réfugiés dans le monde", sur <https://www.oxfam.org> consulté en ligne le 05 Août 2024 à 19h23mn.

Pierre Gomes, "Tchad-plan de réponse pays pour les réfugiés", consulté en ligne sur <https://reporting.unhcr.org> le 11 Septembre 2024 à 14h34mn.

Psychologie humaniste ", <https://fr.wikipedia.org> consulté en ligne le 30 Août 2024 à 11h11mn.

Ramadji Julien Begoto, "Evolution des flux de réfugiés au Tchad : Une étude cartographique des territoires de départ et d'accueil", consulté en ligne sur <https://www.researchgate.net> le 17 Septembre 2024 à 20h12mn.

Renaissance sur <https://fr.wikepia.org> le 10 Novembre 2024 à 17h18mn.

Reseau d'Information des Bibliotheques Gouvernementales (RIBG) "La diversité culturelle, une richesse pour le monde", consulté en ligne le 12 Novembre 2024 sur

<https://www.mcc.gouv.qc.ca> à 10h39.

Savidan Patrick, "Constellation post-nationale et l'avenir de l'Etat libéral" sur <https://www.cairn.info> le 17 Novembre 2024 à 21h11mn.

Scandadellari Thomas, "Politiques d'intégration et de lutte contre les exclusions" sur <https://www.dunod.com>, consulté le 07 Septembre 2024 à 20h13mn.

Schmoll Camille, "L'approche transnationale dans les études migratoires. Retour sur les 30 ans de travaux" sur <https://www.icmigrations.cnrs.fr> le 13 Novembre 2024 à 20h24mn.

Sibiloni Michele, "Action et cadre global pour les réfugiés" sur <https://globalcompactrefugees.org> consulté en ligne le 14 Mars 2024 à 18h21mn.

Synchronie et diachronie, <https://fr.wikipedia.org> consulté en ligne le 20 Août 2024 à 20h33mn.

Tardi Antoine, "Protection et solutions durables au Tchad : cas des réfugiés et demandeurs d'asile, consulté en ligne sur <https://www.rabat-process.org> le 29 septembre 2024 à 16h21mn.

Tchana Fulbert, Aboudrahyme Savadogo, Noumedem Temgoua Claudia, "Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques" sur <https://blogs.worldbank.org> le 08 Novembre 2024 à 11h44mn.

Thompson Brney, Dunmore Charlie, "Pacte mondial sur les réfugiés, forum mondial sur les réfugiés 2023", consulté en ligne sur <https://www.unhcr.org> le 11 Novembre 2024 à 11h30mn.

Unchr, "Nouvel afflux de réfugiés centrafricains au Tchad suite aux récents affrontements en RCA", consulté le 12 Mars 2024 en ligne sur <https://www.unhcr.org> à 11h23mn.

UNHCR Tchad, "Tchad : le HCR et ses partenaires prennent en charge près de 2000 nouveaux réfugiés centrafricains", Flash Info, Gore Tchad, 22 juin 2016, consulté en ligne le 14 Mars 2024 sur <https://reliefweb.int> à 13h21mn.

Unhcr, "Fiche d'information-Tchad" consulté en ligne sur <https://data.unhcr.org> le 16 Novembre 2024 à 12h42mn.

Unhcr, "Rapport global HCR", consulté en ligne le 14 Mars 2024 sur <https://globalcompactrefugees.org>.

Unhcr, "Rapport sur les tendances mondiales de juin 2023", consulté en ligne le 13 Juillet 2024 sur <https://www.unhcr.org> à 10h11mn.

Unhcr, "Selon les données statistiques réalisées par le HCR sur la population des

réfugiés dans le camp de Dosseye", consulté en ligne le 01 Mars 2024 sur <https://data.unhcr.org>, 13h43mn.

Unhcr, "Tchad : mobilisation pour transférer les réfugiés centrafricains dans le Sud du pays avant la saison de pluie", consulté en ligne sur <https://www.unhcr.org> le 16 Novembre 2024 à 12h16mn.

Union Africaine, "Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique", sur <https://au.int> le 10 Novembre 2024 à 12h14mn.

Union Africaine, "Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique" sur <https://au.int> le 08 Novembre 2024 à 10h28mn.

Vigoureux Cécile, "Identités transnationales/anthropes" sur <https://revues.ulaval.ca> le 13 Novembre 2024 à 21h10mn.

Zahar Marie-joelle, "La République centrafricaine et le Tchad : fragiles également ?" Consulté en ligne sur <https://www.degruyter.com> le 07 Novembre 2024 à 08h47mn.

|                                                                                                                        |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| SOMMAIRE .....                                                                                                         | i    |
| DEDICACE.....                                                                                                          | ii   |
| REMERCIEMENTS .....                                                                                                    | iii  |
| LISTE DES ABBREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES.....                                                                      | iv   |
| LISTE DES ILLUSTRATIONS .....                                                                                          | vi   |
| RESUME.....                                                                                                            | viii |
| ABSTRACT.....                                                                                                          | ix   |
| INTRODUCTION GENERALE.....                                                                                             | 1    |
| I.    CONTEXTE GENERAL DE L’ETUDE .....                                                                                | 2    |
| II.   LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET .....                                                                              | 3    |
| 1.  Raisons personnelles.....                                                                                          | 3    |
| 2.  Raisons scientifiques .....                                                                                        | 3    |
| III.  INTERET DE L’ETUDE .....                                                                                         | 4    |
| IV.   DELIMITATION DU SUJET .....                                                                                      | 5    |
| 1.  Cadre temporel .....                                                                                               | 5    |
| 2.  Cadre géographique .....                                                                                           | 6    |
| V.    ANALYSE CONCEPTUELLE .....                                                                                       | 8    |
| VI.   REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE .....                                                                           | 11   |
| VII.  PROBLEMATIQUE .....                                                                                              | 16   |
| VIII. HYPOTHESE DE RECHERCHE.....                                                                                      | 17   |
| 1.  Hypothèse principale .....                                                                                         | 18   |
| 2.  Hypothèses secondaires .....                                                                                       | 18   |
| IX.   OBJECTIF DE RECHERCHE.....                                                                                       | 19   |
| 1.  Objectif principal.....                                                                                            | 19   |
| 2.  Objectifs spécifiques.....                                                                                         | 19   |
| X.    DEMARCHES METHODOLOGIQUES .....                                                                                  | 20   |
| 1.  Choix des techniques de collecte des données .....                                                                 | 20   |
| 2.  Choix des techniques d’analyse des données .....                                                                   | 21   |
| XI.   CADRE THEORIQUE.....                                                                                             | 22   |
| XIII. LES DIFFICULTES RENCONTREES .....                                                                                | 26   |
| XIV.  PLAN DU TRAVAIL .....                                                                                            | 27   |
| CHAPITRE I : PROCESSUS D’ACCUEIL ET D’INSTALLATION DES REFUGIES<br>CENTRAFRICAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE..... | 28   |
| I.    MOBILES DE DEPLACEMENT ET ITINERAIRES MIGRATOIRES DES<br>REFUGIES CENTRAFRICAINS AU TCHAD .....                  | 30   |
| 1.  Les facteurs de mobilités des réfugiés centrafricains au Tchad .....                                               | 30   |
| 1.1. Conflits armés et violences intercommunautaires.....                                                              | 30   |
| 1.2. Instabilité politique et violation des droits de l'Homme.....                                                     | 31   |
| 2.  Itinéraires migratoires des réfugiés centrafricains au Tchad .....                                                 | 32   |
| 2.1.  La traversée terrestre des frontières.....                                                                       | 33   |

|                                                                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.2. La traversée aérienne des réfugiés centrafricains .....                                                        | 34 |
| II. CADRE ET INSTRUMENTS JURIDICO-NORMATIFS DE PROTECTION ET D'ENCADREMENT DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE ..... | 35 |
| 1. Les institutions chargées de protection des réfugiés au Tchad.....                                               | 35 |
| 1.1. Les normes internationales sur les réfugiés au Tchad.....                                                      | 36 |
| 1.2. Les normes continentales sur les réfugiés au Tchad .....                                                       | 37 |
| 2. Les institutions Etatiques et nationales et l'assistance aux réfugiés.....                                       | 39 |
| 2.1. Les dispositions juridiques nationales portant protection des réfugiés au Tchad ..                             | 40 |
| 2.2. Les dispositions institutionnelles nationales en faveur des réfugiés au Tchad ..                               | 42 |
| III. POLITIQUE D'ACCUEIL A L'INSTALLATION DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                                  | 44 |
| 1. Accueil des réfugiés centrafricains.....                                                                         | 44 |
| 1.1. Enregistrement des refugies .....                                                                              | 44 |
| 1.2. La loi d'Asile et la politique d'enregistrement des réfugiés .....                                             | 45 |
| 2. Mise en place des réfugiés.....                                                                                  | 46 |
| 2.1. Installation des réfugiés.....                                                                                 | 46 |
| 2.2. Des centres d'accueil aux camps d'hébergement des réfugiés.....                                                | 47 |
| CHAPITRE II : LES ACTEURS EN CHARGE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE.....                | 57 |
| I. L'ETAT TCHADIEN ET LES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                                                      | 59 |
| 1. Les actions sociales .....                                                                                       | 59 |
| 1.1. La construction des espaces d'hébergement .....                                                                | 59 |
| 1.2. L'assistance sécuritaire et la question d'accès aux services de base.....                                      | 60 |
| 2. Des actions économiques.....                                                                                     | 62 |
| 2.1. L'assistance financière .....                                                                                  | 62 |
| 2.2. L'assistance dans le cadre d'activités génératrices .....                                                      | 63 |
| II. LES PARTENAIRES DE L'ETAT TCHADIEN ET LA PRISE EN CHARGE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....               | 64 |
| 1. Le HCR et les autres institutions en charge des réfugiés centrafricains dans la sous-préfecture de Goré.....     | 64 |
| 1.1. Les actions du HCR.....                                                                                        | 65 |
| 1.2. Les actions des autres institutions en charge des réfugiés centrafricains à Goré.....                          | 67 |
| 2. Les ONG partenaires du HCR et les autres organisations en charge des réfugiés centrafricains à Goré .....        | 69 |
| 2.1. Les actions des ONG partenaires du HCR .....                                                                   | 69 |
| 2.2. Les autres organisations en charge des réfugiés centrafricains à Goré .....                                    | 73 |
| III. LES LIMITES DES ACTEURS EN CHARGE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A GORE .....                                     | 76 |
| 1. Les limites financières et esprit d'assistanat des réfugiés .....                                                | 76 |
| 1.1. Manque d'investissement et faiblesse budgétaire .....                                                          | 77 |
| 1.2. Dureté de la crise et esprit de dépendance des réfugiés .....                                                  | 77 |
| 2. Difficultés matérielles et l'ignorance des textes par les réfugiés .....                                         | 78 |

|                                                                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
|                                                                                                                                                    | 170 |
| 2.1. Limites matérielles et l'enclavement des camps .....                                                                                          | 78  |
| 2.2. L'ignorance des textes par les réfugiés .....                                                                                                 | 79  |
| CHAPITRE III : ACTIVITES D'AUTONOMISATION, LES ATOUTS ET DIFFICULTES<br>D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS A<br>GORE ..... | 81  |
| I. POLITIQUES ET ACTIVITES D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE.....                                                                                     | 83  |
| 1. Activités agricoles .....                                                                                                                       | 83  |
| 2. Les activités Silvio-pastorales .....                                                                                                           | 84  |
| 3. Le commerce et les autres activités professionnelles .....                                                                                      | 85  |
| II. ATOUTS DE L'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES.....                                                                                     | 87  |
| 1. Les atouts sociaux d'intégration des réfugiés centrafricains au Tchad.....                                                                      | 87  |
| 1.1. Échanges culturels et renforcement des liens internationaux.....                                                                              | 87  |
| 1.2. Réduction des tensions .....                                                                                                                  | 88  |
| 2. Les avantages économiques d'intégration des réfugiés centrafricains au Tchad.....                                                               | 89  |
| 2.1. Le stimulus économique et main d'œuvre .....                                                                                                  | 89  |
| 2.2. Investissement étranger et aide internationale.....                                                                                           | 91  |
| III. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE PROCESSUS D'INTEGRATION...                                                                                    | 91  |
| 1. Difficultés sociales rencontrées dans le processus d'intégration.....                                                                           | 92  |
| 1.1. Problèmes d'accès aux services de base.....                                                                                                   | 92  |
| 1.2. Diversité culturelle .....                                                                                                                    | 95  |
| 1.3. Mécontentement avec la population locale.....                                                                                                 | 97  |
| 1.4. Marginalisation des réfugiés .....                                                                                                            | 100 |
| 2. Difficultés économiques rencontrées dans le processus d'intégration .....                                                                       | 101 |
| 2.1. Manque d'emplois et d'accès aux emplois .....                                                                                                 | 101 |
| 2.2. Manque de formations professionnelles.....                                                                                                    | 102 |
| 2.3. Manque de moyens financiers.....                                                                                                              | 103 |
| 2.4. Problèmes liés aux pratiques d'activités économiques .....                                                                                    | 105 |
| 3. Problèmes juridiques et institutionnels.....                                                                                                    | 107 |
| 3.1. Faiblesse des normes juridiques au Tchad .....                                                                                                | 107 |
| 3.2. Ignorance des textes juridiques par les réfugiés .....                                                                                        | 109 |
| 3.3. Problèmes d'ordre institutionnel .....                                                                                                        | 110 |
| 3.4. Assistance ciblée .....                                                                                                                       | 111 |
| CHAPITRE IV : PERSPECTIVES D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES<br>REFUGIES CENTRAFRICAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GORE .....                     | 114 |
| I. PERSPECTIVES SOCIALES D'INTEGRATION DES REFUGIES<br>CENTRAFRICAINS A GORE .....                                                                 | 121 |
| 1. Favoriser l'entente entre réfugiés et communautés hôtes .....                                                                                   | 122 |
| 2. Favoriser l'accès des réfugiés aux services de base .....                                                                                       | 124 |
| II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES D'INTEGRATION DES REFUGIES<br>CENTRAFRICAINS A GORE .....                                                             | 126 |
| 1. Formation professionnelle et octroi des micro-crédits .....                                                                                     | 126 |
| 2. Création d'emplois .....                                                                                                                        | 128 |

|                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
|                                                                             | 171 |
| III. PERSPECTIVES JURIDIQUES D'INTEGRATION DES REFUGIES                     |     |
| CENTRAFRICAINS A GORE .....                                                 | 129 |
| 1. Favoriser l'accès des réfugiés aux documents juridiques .....            | 130 |
| 2. Favoriser la compréhension des textes juridiques pour les réfugiés ..... | 131 |
| CONCLUSION GENERALE .....                                                   | 133 |
| ANNEXES .....                                                               | 134 |
| SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIES .....                                  | 134 |
| TABLE DES MATIERES .....                                                    | 134 |